

COMPTABILITÉ FINANCIÈRE POUR GESTIONNAIRES

Rodrigue Proulx • Daniel Plamondon



CHENELIÈRE
ÉDUCATION



Solutionnaire

CHAPITRE 1 – Une introduction à la comptabilité

Questions de révision

Q1

Le système d'information comptable regroupe un ensemble de méthodes, de procédures et de documents établis pour enregistrer les opérations de l'organisation. Il constitue une base de données qui représente la source de quatre types d'information : 1) l'information sur les opérations ; 2) l'information financière ; 3) l'information de gestion ; 4) l'information fiscale.

Q2

L'objectif de la comptabilité générale est d'inscrire, de classer, d'analyser et d'interpréter les données comptables d'une organisation en vue de déterminer sa situation financière et ses résultats d'exploitation, notamment par la publication d'états financiers, et de produire des informations utiles pour sa gestion courante.

L'objectif de la comptabilité financière est de transmettre à des utilisateurs externes de l'organisation de l'information de nature financière au moyen de rapports financiers publiés annuellement et parfois plus fréquemment nommés « états financiers à usage général ». Afin de rendre ces états financiers compréhensibles pour tous les utilisateurs externes et comparables avec ceux des autres organisations, des normes comptables communes, nommées « principes comptables généralement reconnus (PCGR) », doivent être appliquées. Au Canada, ces normes comptables sont établies par l'International Accounting Standards Board (IASB) et le Conseil des normes comptables (CNC) de Comptables Professionnels Agréés Canada, qui sont publiées dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. L'objectivité étant une qualité essentielle dans la préparation des états financiers à usage général, ces derniers font souvent l'objet d'une certification par un expert-comptable indépendant.

L'objectif de la comptabilité de gestion (ou de management) est de communiquer aux dirigeants de l'organisation (utilisateurs internes) de l'information de nature financière en

vue de faciliter la prise de décisions financières et administratives et de procéder à la planification (gestion budgétaire) et au contrôle (analyse des écarts) de ses opérations. Comme l'usage de cette information est exclusivement interne, il n'est pas nécessaire de recourir à des normes assurant l'uniformité de l'information entre les organisations. Chaque organisation est donc libre de produire une information de gestion selon ses propres règles et les besoins manifestés par ses gestionnaires. L'information de gestion est plus précise et fréquente que la publication d'états financiers à usage général.

Q3

Une personne morale est un groupement ou un établissement qui, en vertu d'une loi, est doté d'une personnalité juridique qui lui permet d'agir à titre de personne distincte des personnes physiques qui la composent, par exemple une société par actions et une coopérative.

Q4

Le fait que la société par actions représente une personne morale distincte de ses actionnaires fait en sorte que ces derniers n'assument aucun risque au-delà des sommes investies dans la société. Cette responsabilité limitée des actionnaires permet d'amasser plus facilement des capitaux importants auprès des investisseurs.

Q5

L'entreprise de service a pour principal objet la prestation de services plutôt que la fabrication de biens ou la vente de marchandises.

L'entreprise commerciale a pour objet la commercialisation de produits sur le marché. Ces entreprises achètent des marchandises pour les revendre avec une marge bénéficiaire.

L'entreprise industrielle a pour objet la production et la vente de biens et, éventuellement, la prestation de services après-vente. Leur activité consiste généralement à acheter ou à extraire de la matière première pour la transformer en produits finis. Une même entreprise peut traiter des affaires dans plus d'un secteur d'activité.

Q6

Un CPA est un expert-comptable qui est membre de l'organisme Comptables Professionnels Agréés Canada, qui regroupe les professionnels comptables canadiens. Le titre CPA est également reconnu dans plusieurs pays, dont les États-Unis. Un CPA exerce sa profession dans un des trois domaines d'intervention en sciences comptables, soit la comptabilité générale, la comptabilité de gestion et la fiscalité. Les CPA occupent des postes importants dans différents types d'organisations. Plusieurs exercent leur profession à titre libéral dans un cabinet d'experts-comptables qui offre au public des services de certification, de fiscalité, de conseil en gestion, de syndic de faillite, etc. Cependant, pour offrir des services de certification (mission d'audit et mission d'examen), l'expert-comptable doit obtenir un permis d'exercice de la comptabilité publique. Ces experts-comptables peuvent alors ajouter à leur titre professionnel de CPA la mention « auditeur » ou « auditrice ».

Q7

Les NCECF comprennent un ensemble de normes qui s'adressent spécifiquement aux entreprises à capital fermé dont le nombre d'actionnaires est limité et ne peuvent faire un appel public à l'épargne. Les NCECF proposent des méthodes de comptabilisation plus simples et ont des exigences d'information moindre que les IFRS du fait que les principaux utilisateurs sont les créanciers qui ont la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires auprès de l'entreprise.

Q8

Un jeu complet d'états financiers d'une société par actions selon les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) doit comprendre un bilan, un état des résultats, un état des bénéfices non répartis et un état des flux de trésorerie. Des notes et des tableaux complémentaires auxquels renvoient les états financiers doivent fournir des renseignements essentiels pour clarifier ou expliquer davantage les postes des états financiers.

Les Normes internationales d'information financière (IFRS) exigent sensiblement les mêmes états financiers. Les principales différences résident dans l'état du résultat global

et l'état des variations des capitaux propres. L'état du résultat global se distingue de l'état des résultats en comprenant, en plus des éléments du résultat net, d'autres éléments du résultat global (des profits et pertes latents). L'état des variations des capitaux propres, plus complet que l'état des bénéfices non répartis, est généralement présenté sous la forme d'un tableau à plusieurs colonnes et comprend à la fois les éléments de l'état des bénéfices non répartis et les variations des autres composantes du résultat global ainsi que les variations du capital-actions. Enfin, les exigences d'information complémentaire sont plus importantes dans les IFRS que dans les NCECF.

Q9

Le bilan est l'état qui expose, à **une date précise**, la situation financière et le patrimoine d'une entreprise ; il comporte la liste des actifs, des passifs et des capitaux propres. Le bilan montre donc la situation financière de l'entreprise à la date où il est dressé. Dès le jour suivant, cette situation se modifie à cause des opérations courantes, par exemple une vente ou le règlement d'un compte fournisseur. Parce que le bilan est une photographie de la situation financière de l'entreprise, on indique dans l'en-tête la date précise où il est dressé. L'état des résultats présente les produits gagnés par l'entreprise **durant une période** donnée, les charges d'exploitation qui ont permis de réaliser ces produits et la différence entre ces deux éléments, soit un bénéfice net ou une perte nette. Pour évaluer la performance d'une entreprise, on a besoin d'une référence à la période qui lui a permis de réaliser ce bénéfice. En effet, l'évaluation de cette performance sera différente selon qu'il s'agit d'un bénéfice mensuel ou annuel. L'état des bénéfices non répartis présente un sommaire des changements **survenus au cours d'une période** dans les bénéfices non répartis. Il part des bénéfices non répartis du début de la période concernée, augmentés (ou diminués) du bénéfice net (de la perte nette) de la période et diminués, s'il y a lieu, des dividendes déclarés aux actionnaires. Enfin, l'état des flux de trésorerie explique la variation de la trésorerie de l'entreprise survenue **durant une période** se rapportant aux activités d'exploitation, de financement et d'investissement.

Bref, le bilan expose une situation financière à un moment précis, alors que les autres états rendent compte d'activités ou de changements survenus pendant une période donnée.

Q10

Les utilisateurs des états financiers s'intéressent aux informations qui sont susceptibles d'influer sur leurs décisions. Une information est importante si son omission ou son inexactitude peut avoir pour conséquence d'influencer ou de modifier une décision. L'appréciation de l'importance relative est une question de jugement professionnel. Elle revêt des aspects quantitatifs et qualitatifs ; il faut tenir compte à la fois de la nature de l'information et de l'ordre de grandeur de celle-ci.

Exercices

E1

Utilisateur	Utilisateur interne	Utilisateur externe
Un fournisseur important de la société		√
Le président-directeur général de la société	√	
Un établissement financier de la société		√
Le directeur du personnel de la société	√	
Un associé d'une société de personnes	√	
Un actionnaire d'une société ouverte		√
Le propriétaire d'une entreprise individuelle	√	
Le syndicat du personnel de la société		√
L'Agence du revenu du Canada		√
Un client important de la société		√
Le directeur des ventes de la société	√	
L'unique actionnaire d'une petite société fermée	√	

E2

Caractéristique	Entreprise individuelle	Société de personnes	Société par actions	Coopérative
Entité juridique distincte			√	√
Entité économique distincte	√	√	√	√
Responsabilité limitée			√	√
Responsabilité illimitée	√	√		
Actionnaires			√	
Membres				√
Propriétaire	√			
Associés		√		
Impôts payés par l'entité juridique			√	√

E3

Seule la société par actions ayant obligation d'information publique est tenue d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS). Toutes les autres entreprises ont le choix d'adopter soit les IFRS, soit les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF). Elles ont cependant avantage à adopter les NCECF, plus simples et moins coûteuses à appliquer. Certaines, particulièrement s'il s'agit d'une société par actions à capital fermé, pourraient cependant adopter les IFRS dans les circonstances suivantes :

- l'entreprise envisage, dans un proche avenir, de lancer un premier appel public à l'épargne, ce qui l'obligera à adopter le référentiel IFRS ;
- l'entreprise pourrait obtenir un financement par emprunt ou par capitaux propres auprès de sources étrangères qui utilisent les IFRS ;
- les principaux concurrents utilisent les IFRS, ce qui facilitera les comparaisons ;
- la société mère applique les IFRS ;
- les prêteurs ou d'autres utilisateurs exigent l'application des IFRS.

Enfin, s'il s'agit d'une coopérative de crédit, celle-ci doit adopter les IFRS puisqu'en détenant des actifs en qualité de fiduciaire pour un vaste groupe de tiers, elle a l'obligation publique de rendre des comptes.

E4

- a) Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) ou Normes internationales d'information financière (IFRS)
- b) NCECF ou IFRS
- c) IFRS
- d) IFRS
- e) IFRS
- f) Normes comptables pour les régimes de retraite
- g) *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public
- h) Soit les NCECF et les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, soit les IFRS
- i) *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public
- j) IFRS

E5

<u>Poste</u>	<u>État des résultats</u>		<u>Bilan</u>		
	Produits	Charges	Actif	Passif	Capitaux propres
Prestation de service	√				
Encaisse			√		
Fournisseurs				√	
Bénéfices non répartis					√
Salaires		√			
Capital-actions					√
Publicité		√			
Clients			√		
Bâtiment			√		
Frais payés d'avance			√		

E6

a) 50 000 \$

b) 231 100 \$

c) 87 500 \$

E7

Situation	Qualités non respectées
L'actionnaire unique d'une société par actions décide de présenter le terrain de sa société au double de son coût puisqu'il estime que sa valeur est largement supérieure à son coût d'acquisition.	Fiabilité
L'actionnaire unique d'une société par actions décide de dresser les états financiers à usage général de sa société selon ses propres règles comptables.	Compréhensibilité et fiabilité
Le président d'une société demande qu'une note aux états financiers mentionne l'agrandissement de ses locaux.	Pertinence
Une société adopte des méthodes comptables différentes de celles de son secteur d'activité.	Comparabilité
Le propriétaire d'une entreprise individuelle veut inclure au passif de son entreprise l'emprunt hypothécaire de sa résidence personnelle.	Pertinence
Une entreprise de taille moyenne veut présenter ses états financiers à usage général au cent près.	Pertinence

E8

TRADUCTION JEAN RATTE INC.

Bilan

31 décembre 2018

ACTIF

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Actif à court terme

Encaisse	500 \$
Clients	4 500
Fournitures en main	5 000

Charges payées d'avance	600
Total de l'actif à court terme	<u>10 600</u>

Immobilisations corporelles

Mobilier et matériel de bureau,	
au coût	20 000
Moins : amortissement cumulé	4 000
Valeur nette	<u>16 000</u>

Total de l'actif 26 600 \$

Passif à court terme

Fournisseurs	3 000 \$
Impôts à payer	1 500
Total du passif à court terme	<u>4 500</u>

Passif à long terme

Emprunt bancaire	10 000
Total du passif	<u>14 500</u>

Capitaux propres

Capital-actions	5 000
Bénéfices non répartis	7 100
Total des capitaux propres	<u>12 100</u>

Total du passif et des capitaux propres 26 600 \$

E9

a)

BANTANO INC.			
Bilan			
31 décembre 2020			
ACTIF		PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	
Actif à court terme		Passif à court terme	
Encaisse	1 000 \$	Fournisseurs	48 000 \$
Dépôt à terme	5 000	Passif à long terme	
Clients	51 000	Emprunt bancaire	30 000
Fournitures en main	64 000	Total du passif	78 000
Total de l'actif à court terme	121 000	Capitaux propres	
Immobilisations corporelles		Capital-actions	52 000
Machinerie et matériel	29 000	Bénéfices non répartis	20 000
		Total des capitaux propres	72 000
Total de l'actif		Total du passif et des capitaux propres	
	150 000 \$		150 000 \$

b) Bénéfices non répartis le 31 décembre 2021 : 20 000 \$ + 10 000 \$ – 4 000 \$ = 26 000 \$.

Analyses et cas

A1 Les possibilités d'investir un héritage

1. L'achat d'un commerce demande une préparation et une documentation adéquates. De plus, il est important d'être conseillé dans ce processus par un professionnel qui n'a pas de parti pris dans l'un ou l'autre des commerces à vendre. Au départ, l'information reçue sur les deux options est incomplète pour déterminer s'il s'agit de bonnes affaires ou pas. L'objectif de ce cas est de faire réaliser l'importance d'avoir une bonne information financière pour prendre une telle décision.

À première vue, l'information partielle qui vous est remise vous permet à tout le moins d'établir ce qui suit :

- Le chiffre d'affaires de la Quincaillerie du Coin inc. est supérieur à celui de la Boutique du Souvenir inc., soit 1 275 000 \$ par rapport à 1 130 000 \$.
- L'actif de la quincaillerie est également supérieur, soit 239 000 \$ (stock 210 000 \$ + matériel 75 000 \$) par rapport à 225 000 \$ pour la boutique (stock 210 000 \$ + matériel 15 000 \$).
- Par contre, dans les deux cas, on ignore comment ont été établies ces valeurs. Par exemple, pour le stock, ces valeurs sont-elles basées sur le coût d'acquisition ou le prix de détail ? Pour le matériel, s'agit-il du coût à la date de l'acquisition ou le coût après amortissement ?
- Dans les deux cas, le fait d'avoir le propriétaire vendeur comme salarié permettra la transition pour l'exploitation de l'entreprise. Vous aurez également la possibilité de continuer de louer le local actuel aux mêmes conditions.
- Par ailleurs, on ignore ce que comprend la vente. S'agit-il de la vente des actifs, soit le stock et le matériel ou les actions de la société ? Pour continuer et simplifier la résolution du cas, on pose l'hypothèse qu'il s'agit de la vente du stock et du matériel seulement.

Il serait toutefois nécessaire de connaître la rentabilité de chaque option. Par exemple, lorsqu'on déduit les charges d'exploitation, quel est le bénéfice net ? Si vous désirez aller plus loin dans votre processus d'analyse, vous devrez obligatoirement obtenir les états financiers récents de chaque commerce, notamment l'état des résultats et le bilan.

2. Une suggestion de documents à obtenir pour chaque commerce :

- Les états financiers complets publiés pour le dernier exercice financier. Ces états financiers sont ceux qui ont été transmis à l'Agence de Revenu du Canada (ARC) et à l'Agence de revenu du Québec avec la déclaration de revenus.
- Les états financiers internes (non publiés) récents si les états financiers publiés datent de plusieurs mois. Ces états financiers permettront de savoir si l'entreprise se dirige vers des résultats comparables à ceux de l'an passé.
- La liste des stocks détaillés avec les coûts (si une prise d'inventaire récente a été effectuée).
- La liste du matériel vendu avec les coûts d'acquisition de chacun (date d'achat des pièces importantes de matériel).

Des questions à poser :

- Comment la valeur des stocks a-t-elle été établie ? D'où proviennent ces données financières ?
- Est-ce que les stocks comprennent seulement des marchandises qui se vendent bien ? Avez-vous exclu notamment les stocks désuets, c'est-à-dire les stocks qui ne se vendent plus ?
- Comment la valeur du matériel a-t-elle été établie ?
- Connaissez-vous la valeur de remplacement d'un matériel équivalent sur le marché (valeur marchande) ?
- Comment expliquez-vous la différence entre le prix demandé et la valeur des actifs vendus ?
- Boutique du souvenir : prix demandé 235 000 \$, montant des actifs 225 000 \$.
- Quincaillerie du Coin : prix demandé 248 000 \$, montant des actifs 239 000 \$.

A2 Un agent de liaison à la société IMPEX inc.

1. Les états financiers des sociétés ouvertes doivent être présentés selon les normes IFRS. Le cadre de présentation de l'état des résultats précise les exigences minimales de présentation qui peuvent différer de ce que souhaiterait obtenir un actionnaire comme Pierre Legendre. La société Impex inc. a choisi, comme beaucoup de sociétés ouvertes, de donner une information très regroupée de ses charges d'exploitation comme le permettent les normes. Une des raisons invoquées pour adopter une telle présentation est de faciliter la compréhension (compréhensibilité) du lecteur sans toutefois donner trop d'information qui pourrait être utilisée par les concurrents pour comprendre le modèle d'affaires de la société. Il est à noter que les états financiers présentés selon les NCECF fournissent effectivement plus de détail de leurs charges d'exploitation en présentant des renseignements complémentaires. On peut comprendre cette plus grande transparence par le fait que les états financiers des sociétés fermées sont présentés seulement à un groupe restreint d'actionnaires, très souvent propriétaires, associés ou membres d'une même famille.

2. Le directeur de l'usine située à Trois-Rivières doit comprendre que les états financiers publiés sont préparés avant tout pour informer les actionnaires sur l'ensemble des opérations de la société afin de leur fournir une vue globale sur sa situation financière et ses résultats. L'information financière à présenter aux états financiers est établie selon des normes comptables (NCECF ou IFRS dans le cas de cette société) ; toutefois, ce n'est pas un véhicule de communication susceptible de motiver le personnel. Ce que le directeur demande relève plus de la comptabilité de gestion qui est destinée aux gestionnaires, donc au personnel interne de l'entreprise. S'il fallait que les résultats pour chaque usine tels qu'ils sont demandés par le directeur soient publiés, l'information financière serait beaucoup trop considérable et le lecteur pourrait se perdre dans les détails. Par ailleurs, la direction ne tient pas non plus à étaler sur la place publique des renseignements de gestion interne sur ses modes de fonctionnement, ses coûts de revient et autres détails de coûts qui pourraient renseigner ses concurrents.

3. Il est normal et fréquent que la banque demande des informations complémentaires aux états financiers publiés. La banque désire l'information financière la plus à jour possible afin d'évaluer la capacité de la société à emprunter et à rembourser ses prêts. Il faut se rappeler qu'une des qualités de l'information financière est la pertinence, c'est-à-dire la valeur prédictive et rétrospective ainsi que la rapidité de publication. Les résultats financiers des trois premiers mois et les prévisions financières aideront le banquier à se faire une opinion. Le banquier est conscient que les états financiers internes après trois mois ne sont pas présentés nécessairement avec le même soin que les états financiers publiés en fin d'année et dressés selon des normes comptables. De plus, il demandera comment les prévisions ont été établies avant de les considérer. Il est donc important que la direction de l'entreprise prépare des états financiers basés sur des hypothèses réalistes.

A3 L'adoption d'un modèle de rapport

Le modèle proposé par mon patron présente certains avantages et désavantages que voici :

Les avantages :

- Le regroupement de comptes exigé par le patron pourrait être acceptable dans une optique de présentation d'informations financières aux membres du comité de direction. En effet, les membres de la direction travaillent dans l'organisation et sont en mesure d'aller chercher l'information financière dont ils ont besoin dans le système d'information de gestion. Le fait de regrouper ces comptes n'est donc pas interdit et peut même être utile pour soulever certaines questions pertinentes au sujet de la gestion interne.
- Du point de vue des utilisateurs externes, il peut être avantageux de présenter une information regroupée aux états financiers afin de présenter un portrait plus global et plus simple à interpréter. Une des premières qualités des états financiers est d'être compréhensible pour le lecteur externe. L'utilisateur n'a pas nécessairement besoin d'avoir le fin détail des différentes charges composant les différents postes présentés aux états financiers pour prendre des décisions. Il est fréquent pour les entreprises de présenter les charges regroupées par fonctions à leurs actionnaires. Par ailleurs, la direction de la société peut également invoquer qu'une information financière trop

détaillée peut révéler à la compétition de l'information privilégiée sur ses modes de fonctionnement et de rémunération.

Les désavantages :

- Malgré le fait que les membres du comité de direction peuvent avoir accès à une information détaillée lorsqu'ils en font la demande, il demeure que le regroupement d'informations, tel que le demande le patron, pourrait être une façon d'éviter des questions de la part des membres du comité de direction sur des postes pouvant être discutables, par exemple verser des primes de 247 342 \$ pour des salaires de 789 543 \$. Le regroupement de postes ne fournit probablement pas toutes les informations pertinentes pour amener le comité de direction à poser des questions importantes sur les coûts de ce projet. En regroupant ce compte, le montant des primes qui a été versé aux cadres ne pourra plus être déterminé par les utilisateurs internes, ce qui réduirait la qualité de l'information disponible aux autres gestionnaires. Cela pourrait les amener à prendre de mauvaises décisions. Ce manque de transparence pourrait être perçu comme un comportement éthique discutable
- À des fins de présentation de l'information financière aux actionnaires qui sont les principaux utilisateurs externes, il est inconcevable que l'entreprise transmette de l'information basée sur ses propres règles de présentation. En effet, comme il a été soulevé dans ce chapitre, cela obligerait les utilisateurs à étudier les règles de présentation de chaque organisation afin de comprendre l'information transmise. À cet égard, les états financiers à usage général doivent être présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

A4 La renégociation d'un emprunt bancaire

Tout d'abord, au moment de la préparation des états financiers, il faut garder à l'esprit que toute information financière doit être fiable. En d'autres mots, elle doit présenter une image fidèle, vérifiable, neutre et prudente de la réalité financière de l'organisme. Tristan et Raphaëlle ont tous deux une façon de faire différente, et on constate que le bénéfice évalué par Raphaëlle est de beaucoup supérieur à celui que présente Tristan. Raphaëlle semble vouloir présenter un bon bénéfice afin que le banquier soit plus enclin à renouveler le prêt,

alors que Tristan souhaite plutôt présenter un bénéfice conservateur. Le banquier ne veut pas avoir des états financiers trop pessimistes ni trop optimistes. Les deux actionnaires devraient donc garder à l'esprit que leurs états financiers auront un meilleur impact face au banquier s'ils sont présentés de façon à relater avec fidélité la réalité financière d'Ordineq inc.

Ce cas vise à démontrer l'importance d'avoir un cadre normatif (référentiel comptable) pour la préparation des états financiers. À défaut d'un référentiel comptable sur lequel on peut s'appuyer, chaque individu pourrait établir ses propres règles pour comptabiliser ses opérations, et il serait difficile de tracer la ligne pour déterminer si l'entreprise présente un portrait fidèle de ses résultats financiers. Voici une brève analyse des différentes positions des deux actionnaires. Ce cas sera repris au chapitre 3 afin de discuter et de proposer des ajustements aux états des résultats présentés par les actionnaires.

1. La façon de faire de Tristan démontre bien sa neutralité et sa prudence pour ce qui est des informations qu'il souhaite présenter à l'état des résultats. Quant à Raphaëlle, celle-ci a ajouté des ventes pour un montant de 7 000 \$. Cependant, ces ventes ne sont pas encore conclues puisque les ordinateurs ne sont toujours pas livrés. Le fait de présenter ces ventes à l'état des résultats risque de porter atteinte à l'image fidèle de la réalité.
2. Tristan ne veut pas présenter le coût des ordinateurs achetés et non encore payés, alors que Raphaëlle croit qu'il faut procéder ainsi. Bien que les ordinateurs n'aient pas encore été payés, il est important d'indiquer dans les états financiers qu'une dette a été engagée au cours de ce premier trimestre. Le fait de constater cette charge de 10 000 \$ permet de montrer une image plus fidèle et plus représentative des activités financières de ce trimestre.
3. Raphaëlle ne veut pas présenter le boni de 3 000 \$ puisque celui-ci ne se répétera pas au cours des trois prochains trimestres, alors que Tristan en a tenu compte dans son état des résultats. Bien que cette dépense ne se reproduise pas dans les trimestres à venir, comme celle-ci a eu lieu, il est important de la présenter à l'état des résultats du premier trimestre afin de montrer une image fidèle de la réalité financière d'Ordineq inc.

4. Tristan a présenté la totalité du montant de taxes foncières de l'année à son état des résultats pour le premier trimestre, alors que Raphaëlle ne présente que le montant en lien avec les trois mois du premier trimestre. Afin de présenter des informations utiles et pertinentes, il est important d'indiquer les charges à l'état des résultats de l'exercice en lien avec elles. Le paiement des taxes foncières annuelles en février devrait être présenté de façon graduelle au cours de l'exercice, afin de permettre un meilleur rattachement des charges aux produits.
5. Bien que la totalité du contrat d'entretien ait été payée au cours du premier trimestre terminé le 31 mars, comme l'information financière doit représenter une image fidèle de la réalité, il faut analyser la pertinence de présenter les charges à l'état des résultats du trimestre en lien avec elles. Les charges d'entretien en lien avec les mois d'avril, de mai et de juin doivent être présentées à ce moment et non au cours du premier trimestre, comme le fait Tristan.
6. Bien qu'aucun montant n'ait été payé au cours du premier trimestre terminé le 31 mars, comme l'information financière doit représenter une image fidèle de la réalité, il faut analyser la pertinence de présenter les charges à l'état des résultats du trimestre en lien avec elles.

A5 Le Festival de musiques militaires de Québec

1. Le Festival de musiques militaires de Québec est un organisme sans but lucratif.
2. Le maire de Québec devrait consulter l'état des résultats du Festival de musiques militaires. En effet, l'état des résultats lui permettrait de comprendre les raisons pour lesquelles le Festival est aux prises avec un déficit. Avec cet état, le maire sera en mesure de déterminer si une diminution des revenus est en cause ou si le déficit est plutôt causé par des charges trop élevées.

Cependant, dans une autre optique, il serait aussi important que le maire consulte l'état des flux de trésorerie. Cet état financier complémentaire lui permettrait d'avoir une vision

globale sur les rentrées et sorties de liquidités qui se sont produites durant l'exercice. Cela l'aiderait à comprendre les raisons pour lesquelles le Festival a manqué d'argent.

3. L'examen des états financiers aide à se forger une idée des revenus et de dépenses du Festival. L'objectif principal sera d'analyser les comptes de revenus et de dépenses du Festival. L'analyse des états financiers permettra de relever des tendances ou des variations en ce qui a trait à ces comptes.

Évidemment, le maire s'attend à ce que les états financiers soient fiables, c'est-à-dire qu'ils présentent une image fidèle de la réalité financière du Festival, qu'ils soient neutres et que les informations soient vérifiables. De plus, il prévoit que les états financiers seront comparables avec ceux des autres organismes du même genre.

À la suite de l'examen des états financiers, la Ville de Québec pourrait interroger la direction du Festival de musiques militaires sur les augmentations que pourraient avoir connues certains comptes de dépenses ou la diminution des comptes de revenus. Elle pourrait également demander des détails quant aux soldes de certains comptes, afin d'en reconstituer le solde.

4. Il serait certainement possible, pour les élus de Québec, de trouver réponse à leurs questions en consultant les rapports comptables internes du Festival. Cependant, ces personnes devraient demeurer plus vigilantes face aux informations mises en évidence et aux conclusions tirées à partir de ces rapports comptables internes. En effet, les rapports comptables internes sont utilisés par la direction et les gestionnaires de l'organisme et sont préparés en fonction de leurs besoins spécifiques. Les rapports internes ne sont probablement pas adaptés aux besoins du maire et de la vice-présidente du comité exécutif qui, eux, sont des parties externes à l'organisation et ont des besoins différents.

En ce sens, les états financiers publiés demeurent une meilleure option pour les utilisateurs externes, puisque ces états financiers sont préparés selon un référentiel approuvé par l'International Accounting Standards Board (IASB) et le Conseil des normes comptables (CNC) de CPA Canada. Les états financiers publiés sont conçus par des experts-

comptables avec des règles comptables communes et reconnues, ce qui apporte une certaine crédibilité aux chiffres qui y sont présentés. Les besoins d'informations financières des deux élus seront mieux servis avec les états financiers publiés, car ces personnes pourront les comparer à d'autres organismes du genre afin de tirer des conclusions sur l'efficacité de gestion et les finances du Festival de musiques militaires de Québec.

A6 La société Héroux-Devtek inc. (IFRS)

a) En se référant à l'état des résultats consolidés, on peut voir que l'entreprise a réalisé un bénéfice net de 132 045 \$ en 2013 et de 26 481 \$ en 2012. Héroux-Devtek inc. a donc été rentable pour ces deux années.

b) Le poste des activités abandonnées attire l'attention puisque son solde est beaucoup plus élevé en 2013 qu'il ne l'était en 2012. Cela porte à croire qu'une ligne de produits importante a sans doute été abandonnée au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2013. Effectivement, en se reportant à la note 5, on peut voir que l'entreprise a signé une entente définitive dans le but de vendre la quasi-totalité des activités relatives à ses lignes de produits Aérostructure et Industriels.

c) L'entreprise présente peu de rubriques dans le corps même des états financiers puisque les informations que la plupart des utilisateurs de ces états financiers voudront avoir s'y retrouvent plus facilement. Par exemple, le total des ventes, la marge brute, les frais de ventes et d'administration, les frais financiers, l'impôt sur le résultat de même que le résultat net peuvent y être facilement trouvés.

Cependant, le détail de chacune des rubriques est présenté dans la section des notes afférentes aux états financiers. Ainsi, toute l'information pertinente s'y trouve pour les utilisateurs qui auraient besoin de plus d'informations afin de les aider à prendre leurs décisions.

En ce qui a trait au regroupement des chiffres en grandes catégories et à l'arrondissement au millier de dollars près, cela s'explique à l'aide du critère de compréhensibilité. En effet,

la compréhension des états financiers est simplifiée de beaucoup si les comptes sont regroupés sous des rubriques générales et si les chiffres sont arrondis au millier de dollars près. L'état des résultats de 2013 d'Héroux-Devtek inc. serait beaucoup plus difficile à lire et à comprendre si la totalité des comptes y était présentée et si aucun arrondissement n'avait été fait.

d) Les états financiers d'Héroux-Devtek inc. ont pour qualité d'avoir une valeur rétrospective du simple fait qu'il est possible de consulter les données financières de l'année antérieure (2012).

Les états financiers de l'entreprise ont aussi pour qualité d'avoir une valeur prospective puisqu'on est en mesure de relever les éléments particuliers ou anormaux qui sont survenus au cours du dernier exercice financier et qui se refléteront dans les exercices à venir. Par exemple, on peut voir en 2013 qu'Héroux-Devtek inc. a abandonné des activités qui ont généré un résultat net de 118 226 k\$. On peut ainsi supposer que ce résultat ne sera pas dégagé à nouveau dans les années à venir puisque ces activités ont été abandonnées.

e) Les états financiers d'Héroux-Devtek inc. sont présentés en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS).

f) Les principaux postes d'actif sont les suivants :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Comptes clients ;
- Impôts à recevoir ;
- Stocks ;
- Instruments financiers dérivés ;
- Autres actifs à court terme ;
- Immobilisations corporelles, montant net ;

- Actifs incorporels à durée d'utilité déterminée, montant net ;
- Instruments financiers dérivés ;
- Goodwill ;
- Actif détenu en vue de la vente.

Le total de l'actif s'élève à un montant de 389 115 k\$

g) L'entreprise se finance au moyen d'emprunts, de fournisseurs, d'instruments financiers de même qu'à l'aide de l'investissement des actionnaires et des revenus que génère l'entreprise elle-même.

Sur le montant total des actifs qui s'élèvent à 389 115 k\$, il y a pour 166 462 k\$ de financement qui provient des prêteurs et des créanciers, ce qui représente environ 43 %. Les actionnaires ont participé au financement des actifs à la hauteur de 25 365 k\$, soit environ 6,5 %. Le reste de l'actif est financé par les revenus générés par Héroux-Devtek inc.

Solutionnaire

CHAPITRE 2 – Le bilan

Questions de révision

Q1

Le coût historique est le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie payés ou reçus pour acquérir un bien ou un service. Le coût de remplacement est le montant qui serait nécessaire pour acquérir un actif équivalent. La valeur de réalisation est le prix qui pourrait être tiré de la vente d'un actif. La valeur actualisée représente les rentrées de fonds futures que procurerait un actif ou qui seraient requises pour le règlement d'un passif. Les états financiers sont surtout établis sur la base du coût historique. L'unité de mesure utilisée est l'unité monétaire, habituellement le dollar canadien. De plus, en comptabilité, on attribue à l'unité monétaire une valeur stable, c'est-à-dire que sa valeur nominale est maintenue, sans tenir compte des variations de son pouvoir d'achat.

Q2

Le coût historique est une valeur fiable, neutre et vérifiable, puisqu'il est basé sur le postulat de l'échange, hypothèse selon laquelle les opérations d'échange forment la matière première de la comptabilité. En effet, ces opérations constituent des preuves objectives de l'activité économique et de la valeur des éléments échangés. Le coût de remplacement ne possède pas ces qualités, même s'il est déterminé par un expert indépendant ; il nécessiterait de réviser périodiquement cette valeur et rendrait les comparaisons difficiles.

Q3

Gain de rémunération en numéraire : $42\,000 \$ (40\,000 \$ \times 105 \%) - 40\,000 \$ = 2\,000 \$$

Gain de rémunération en tenant compte de la perte de pouvoir d'achat du dollar :

$(40\,000 \$ \times 105 \%) - (40\,000 \$ \times 103 \%) = 42\,000 \$ - 41\,200 \$ = 800 \$$

Le gain de rémunération le plus pertinent est celui qui tient compte de la perte de pouvoir d'achat du dollar. En effet, même si Mathieu disposait de 2 000 \$ de plus, sa capacité

d'acheter davantage de biens et de services n'augmenterait que de 800 \$. Autrement dit, si l'augmentation obtenue avait été de 1 200 \$, la capacité de Mathieu d'acheter plus de biens et de services n'aurait pas changé par rapport à l'an passé à cause de la perte de pouvoir d'achat du dollar. Tout gain de rémunération réel doit donc se situer au-delà de 1 200 \$.

Q4

En comptabilité, on applique le concept de la personnalité de l'entité en présentant la situation financière de l'entreprise et les résultats de son exploitation sans tenir compte des biens et des dettes personnels de son ou de ses propriétaires. L'entreprise est donc considérée comme une entité économique distincte de son ou de ses propriétaires. Il s'agit de la seule façon d'exposer convenablement la situation financière de l'entreprise et les résultats de son exploitation, ce qui permet au propriétaire d'évaluer la rentabilité de son investissement.

Q5

- Les actifs sont évalués au bilan sur la base du coût historique mesuré en numéraire ; on ignore ainsi la valeur de l'entreprise et l'effet de la variation du pouvoir d'achat du dollar.
- L'évaluation de plusieurs postes du bilan exige du comptable de procéder à des estimations, par exemple la durée de vie utile d'une immobilisation corporelle.
- Des éléments ayant une valeur économique certaine peuvent ne pas y être présentés, par exemple l'avantage d'avoir un personnel qualifié et compétent, une clientèle fidèle, un produit de qualité, etc.

Q6

La distinction au bilan de la partie à court terme et à long terme des actifs et des passifs permet aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer la situation financière de l'entreprise. En effet, en classant ses actifs selon un critère de liquidité décroissante et les passifs selon un critère d'exigibilité également décroissante, l'utilisateur pourra mieux évaluer la capacité de l'entreprise à faire face à ses obligations.

Q7

Le passif à court terme doit comprendre les dettes qui doivent normalement être réglées en utilisant des éléments de l'actif à court terme. Ainsi, une dette à long terme dont l'échéance surviendra au cours du prochain exercice, mais dont le règlement s'effectuera en contractant une autre dette à long terme serait exclue du passif à court terme puisque son règlement n'influerait pas sur l'actif à court terme.

Q8

Le fonds de roulement est la différence entre l'actif à court terme et le passif à court terme. L'actif à court terme et le passif à court terme comprennent les éléments qui seront transformés en trésorerie ou payés dans l'année qui suit la date du bilan ou au cours du cycle normal d'exploitation si celui-ci excède un an. Le cycle d'exploitation correspond à la période qui s'écoule entre l'achat de matières premières ou de marchandises et le recouvrement du prix des produits ou des marchandises vendus. Pour la grande majorité des entreprises, cette période est largement inférieure à un an.

Q9

La différence entre le bilan d'une entreprise individuelle et celui d'une société par actions se situe principalement dans la présentation des capitaux propres. Les capitaux propres d'une entreprise individuelle comprennent un seul poste qui porte le nom du propriétaire suivi du mot « Capital ». Un état des capitaux propres montrera les principaux éléments qui ont fait varier les capitaux propres de l'entreprise au cours de l'exercice, soit les apports de capital du propriétaire, le résultat de l'exploitation de l'entreprise et les prélèvements (ou retraits) du propriétaire. Les capitaux propres d'une société par actions comprennent principalement le capital-actions, soit l'investissement des actionnaires dans la société, et les bénéfices non répartis qui représentent le total des bénéfices réalisés par la société depuis sa constitution, diminué des pertes des exercices déficitaires et des dividendes distribués aux actionnaires. Un état des bénéfices non répartis présente un sommaire des changements survenus au cours d'une période dans les bénéfices non répartis de la société.

Q10

- a) Le règlement d'un compte fournisseur.
- b) L'encaissement d'un compte client.
- c) Le transfert d'un compte fournisseur à un effet à payer ou la conversion de toute dette en une autre.

Q11

Le bilan dressé en pourcentages permet de mieux comparer la situation financière d'entreprises de tailles différentes puisqu'il met l'accent sur les pourcentages relatifs de chaque poste plutôt que sur leur valeur absolue. Cette analyse facilite donc la comparaison de la situation financière de l'entreprise avec celle de concurrents ou d'entreprises du même secteur d'activité.

Q12

L'entreprise qui dispose d'un fonds de roulement suffisant est en mesure de régler ses dettes à court terme dans les délais, d'avoir suffisamment de stocks, de profiter des escomptes de caisse et d'accorder de bonnes conditions de crédit à ses clients. Cependant, un fonds de roulement trop élevé peut signifier une mauvaise gestion des actifs à court terme, par exemple le maintien de sommes importantes dans un compte bancaire, un délai de recouvrement des comptes clients trop long et le maintien d'un niveau de stock trop élevé.

Q13

Pour les créanciers, un ratio d'endettement élevé augmente les risques de prêts non remboursés et d'intérêts non versés. Pour les actionnaires, il peut être avantageux d'inclure du financement par emprunts dans la mesure où le rendement obtenu sur le capital emprunté est plus élevé que le coût de l'emprunt. Il s'ensuit une amplification du rendement obtenu par les actionnaires nommée « levier financier ».

Q14

Les créanciers préfèrent une forte participation des actionnaires par rapport au passif parce que ces derniers peuvent absorber plus de pertes avant que les créanciers soient placés dans cette situation.

Exercices

E1

a) Le concept de la personnalité de l'entité exige la présentation de la situation financière de l'entreprise et les résultats de son exploitation en ne tenant pas compte des actifs, des passifs et des dépenses personnels de son propriétaire. L'entreprise doit être considérée comme une entité économique distincte de son propriétaire afin d'exposer convenablement sa situation financière et les résultats de son exploitation et permettre au propriétaire d'évaluer la rentabilité de son investissement.

b) Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) prévoient le maintien du capital financier nominal. Cette notion implique que le terrain doit être comptabilisé au coût historique mesuré en numéraire. Les normes internationales d'information financière (IFRS) permettraient cependant, à certaines conditions, la comptabilisation du terrain à la juste valeur (notion de maintien du capital physique).

c) Le postulat de la continuité de l'exploitation est l'hypothèse selon laquelle l'entreprise poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal de ses activités. Ce postulat justifie en partie l'évaluation des actifs pour des montants qui sont fonction de leur utilisation plutôt que de leur valeur de marché (prix de vente) ou de leur liquidation. Par conséquent, le bilan d'une entreprise présente l'ensemble des actifs qu'elle utilise pour exercer ses activités sur la base de leur coût historique. En effet, évaluer un actif à sa juste valeur est moins pertinent si ce dernier est détenu pour son utilisation et non pour la vente.

d) Le postulat de l'échange est l'hypothèse selon laquelle les opérations d'échange forment la matière première de la comptabilité parce qu'elles constituent des preuves objectives de l'activité économique et de la valeur des éléments échangés. L'usine doit donc être constatée au coût historique, c'est-à-dire pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie effectivement payés.

E2

Comme il ne peut y avoir de solution proposée à cet exercice, nous vous suggérons une liste d'actifs et de passifs qui pourraient s'appliquer à votre situation. Si certains postes ne conviennent pas, vous pouvez sûrement en proposer d'autres ! Le bilan personnel de Josh Dupré au début du chapitre peut également vous aider à préparer votre bilan personnel.

<i>NOM</i>					
<i>BILAN</i>					
<i>DATE</i>					
ACTIF			PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
ENCAISSE (OU DÉCOUVERT BANCAIRE AU PASSIF)	?	\$	PASSIF	?	\$
PLACEMENTS	?		DÉCOUVERT BANCAIRE (OU ENCAISSE À L'ACTIF)	?	
IMPÔTS À RECEVOIR (OU À PAYER AU PASSIF)	?		FRAIS DE SCOLARITÉ À PAYER	?	
BOURSE D'ÉTUDES À RECEVOIR	?		IMPÔTS À PAYER (OU À RECEVOIR À L'ACTIF)	?	
INSTRUMENTS DE MUSIQUE	?		CARTES DE CRÉDIT	?	
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	?		PRÊT ÉTUDIANT	?	
MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES	?		PRÊT-AUTO	?	
ORDINATEUR PERSONNEL	?		AUTRES EMPRUNTS	?	
AUTOMOBILE	?		HYPOTHÈQUE À PAYER	?	
RÉSIDENCE	?		TOTAL DU PASSIF	?	
ETC.	?		CAPITAUX PROPRES	?	
			ÉTUDIANT – CAPITAL (DIFFÉRENCE ENTRE		
			LE TOTAL DE L'ACTIF ET DU PASSIF)	?	
TOTAL DE L'ACTIF	?	\$	TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	?	\$

E3

Postes à classer	Section du bilan
Véhicules utilisés pour livrer de la marchandise aux clients	ALT
Montant investi par les associés fondateurs lors de la création de la société	CP
Montants dus à des fournisseurs payables d'ici 30 jours	PCT
Salaires non payés pour des services rendus par les employés avant la fin de l'année	PCT
Marchandises disponibles pour la vente dans les entrepôts de la société	ACT
Marchandises prêtées par un fabricant afin que la société puisse les vendre	AS
Sommes immédiatement disponibles pour payer les dettes urgentes de la société	ACT
Logiciels achetés et installés sur les ordinateurs de l'entreprise	ALT
Montant de l'emprunt bancaire qui devient exigible au cours des 12 prochains mois	PCT
Montant de l'emprunt bancaire (marge de crédit) autorisé, mais non encore utilisé	AS
Montant payé d'avance pour une police d'assurance qui couvre les 24 prochains mois d'exploitation	ACT

E4

	Bilan personnel	Bilan de l'entreprise
Carte de crédit de Lucas	X	
Ordinateur personnel de Lucas maintenant utilisé seulement pour l'entreprise		X
Montant dû par Lucas sur ses prêts étudiants	X	

Compte ouvert à la Caisse Desjardins pour l'entreprise		X
Montant à recevoir d'une entreprise pour des services rendus concernant l'analyse de la qualité de l'air		X
Facture à payer à l'avocat pour l'enregistrement de son nom d'entreprise		X
Les actions de la société Bombardier détenues par Lucas	X	

E5

Terminologie proposée par les NCECF	Terminologie proposée par les IFRS
Bilan	État de la situation financière
Actif à court terme	Actif courant ou actif circulant
Actif à long terme	Actif non courant
Passif à court terme	Passif courant
Passif à long terme	Passif non courant
Capital-actions	Capital social
Bénéfices non répartis	Résultat non distribué

Aucun référentiel n'impose cependant sa terminologie, l'entreprise étant invitée à utiliser les termes dont la signification est la plus claire pour les utilisateurs des états financiers.

E6

- a) La forme juridique de l'entreprise : la composition des capitaux propres permet de conclure qu'il s'agit d'une entreprise individuelle puisqu'on y mentionne le nom d'un seul propriétaire suivi du mot « Capital ».
- b) Le Loyer payé d'avance est une charge payée d'avance, soit le coût du loyer décaissé en 2018 qui donne le droit à l'entreprise d'occuper un local pour une période à venir, probablement le mois de janvier 2019. Même si le coût du loyer est décaissé en 2018,

il s'agit d'un actif (avantage futur) et non d'une charge puisque le service, soit le droit d'occuper un local, n'est pas encore obtenu.

- c) Les Honoraires reçus d'avance sont un produit reporté, soit les sommes reçues de clients en 2018, mais dont les services seront rendus en 2019. Même si les honoraires sont encaissés en 2018, il s'agit d'un passif (obligation envers un tiers) et non d'un produit puisque le service n'est pas encore rendu.
- d) Les droits de Robert Lebond sur les actifs de son entreprise sont de 14 340 \$, c'est-à-dire le montant des capitaux propres de son entreprise qui représente le droit de propriété du propriétaire sur les actifs de son entreprise après déduction des passifs. Ce droit résiduel du propriétaire peut s'exprimer à partir de l'équation comptable de la manière suivante :

$$\begin{aligned}\text{Actif} - \text{Passif} &= \text{Capitaux propres} \\ 35\,330 \$ - 20\,990 \$ &= 14\,340 \$\end{aligned}$$

- e) Le fonds de roulement de Robert Lebond, ingénieur-conseil :

Actif à court terme	17 830 \$
Passif à court terme	5 990
Fonds de roulement	<u>11 840 \$</u>

- f) Le ratio de liquidité générale de Robert Lebond, ingénieur-conseil :

$$17\,830 \$ / 5\,990 \$ = 2,98 \text{ pour } 1$$

L'entreprise dispose donc de 2,98 \$ d'actif à court terme pour régler chaque dollar de passif à court terme.

g) Les ratios de la structure financière de Robert Lebond, ingénieur-conseil :

Passif à court terme	5 990 \$	$5\,990 \$ / 35\,330 \$ = 16,9 \%$
Passif à long terme	15 000	$15\,000 \$ / 35\,330 \$ = 42,5$
Total du passif	<u>20 990</u>	<u>$20\,990 \\$ / 35\,330 \\$ = 59,4$</u>
Total des capitaux propres	14 340	$14\,340 \$ / 35\,330 \$ = 40,6$
Total de l'actif	<u>35 330 \$</u>	<u>100,0 %</u>

Pour chaque dollar d'actif, 0,594 \$ est financé par les créanciers et 0,406 \$ par le propriétaire.

E7

- a) La forme juridique de l'entreprise : la composition des capitaux propres permet de conclure qu'il s'agit d'une société de personnes puisqu'on y mentionne le nom de deux propriétaires (nommés « associés ») suivi du mot « Capital ».
- b) Les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver plus d'un an ou au-delà du cycle normal d'exploitation si celui-ci excède un an doivent être classés à l'actif à court terme. Ces placements, qui doivent être facilement réalisables, sont souvent acquis au moyen d'un excédent temporaire de trésorerie. Tous les placements qui ne répondent pas à ces critères sont classés à l'actif à long terme.
- c) Le poste Loyers à payer représente le montant dû au bailleur pour un service reçu, soit d'avoir occupé un local, mais non encore décaissé par l'entreprise.
- d) La Tranche de la dette à long terme échéant dans l'année est la partie de la dette à long terme, soit l'emprunt bancaire, échéant au cours de la prochaine année ou du cycle normal d'exploitation si celui-ci excède un an. Ce montant est classé au passif à court terme dans la mesure où il doit être acquitté au moyen d'actifs à court terme. Cette classification d'une partie de la dette à long terme au passif à court terme est

importante puisqu'elle permet d'établir correctement le fonds de roulement de l'entreprise.

- e) Les droits d'Alexandra Legrand sur les actifs de l'entreprise sont de 26 020 \$, c'est-à-dire la partie des capitaux propres qui lui revient. Dans le cas d'une société de personnes, les capitaux propres de l'entreprise représentent le droit de propriété des associés sur les actifs après déduction des passifs, soit 57 250 \$ dans le cas de Petit et Legrand. Le poste Capital de chacun des associés montre le partage de la propriété de l'entreprise de chacun.

- f) Le fonds de roulement de Petit et Legrand, conseillers en gestion de personnel :

Actif à court terme	30 000 \$
Passif à court terme	9 750
Fonds de roulement	<u>20 250 \$</u>

- g) Le ratio de liquidité générale de Petit et Legrand, conseillers en gestion de personnel :
 $30\,000 \$ / 9\,750 \$ = 3,08$ pour 1

L'entreprise dispose donc de 3,08 \$ d'actif à court terme pour régler chaque dollar de passif à court terme.

- h) Les ratios de la structure financière de Petit et Legrand, conseillers en gestion de personnel :

Passif à court terme	9 750 \$	$9\,750 \$ / 92\,000 \$ =$	10,6 %
Passif à long terme	25 000	$25\,000 \$ / 92\,000 \$ =$	27,2
Total du passif	<u>34 750</u>	$34\,750 \$ / 92\,000 \$ =$	<u>37,8</u>
Total des capitaux propres	57 250	$57\,250 \$ / 92\,000 \$ =$	62,2
Total de l'actif	<u>92 000 \$</u>		<u>100,0 %</u>

Pour chaque dollar d'actif, 0,378 \$ est financé par les créanciers et 0,622 \$ par les associés

E8

- a) Il est possible de comparer la situation financière de ces sociétés dans la mesure où ces bilans sont dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.
- b) Une limite à la comparaison du bilan de ces deux sociétés est qu'elles évoluent dans un secteur d'activité différent. En effet, la société Compa inc. est une entreprise commerciale puisqu'il y a des stocks dans son actif à court terme, alors que la société Raison inc. est une entreprise de service qui ne possède aucun stock. De plus, même si ces entreprises se conforment aux principes comptables généralement reconnus, elles peuvent adopter des méthodes comptables différentes qui ont une incidence sur l'évaluation de plusieurs postes.
- c) Il serait important de connaître les conventions comptables adoptées par chacune de ces sociétés. Il serait également utile d'avoir plus de précisions sur certains postes, par exemple quelle est la composition du poste Clients et autres créances, quelles sont les conditions des emprunts à long terme, etc. Toutes ces informations sont habituellement disponibles dans les notes et tableaux complémentaires joints aux états financiers.

d) Le fonds de roulement de chacune des sociétés :

	<u>Compa inc.</u>		<u>Raison inc.</u>
Actif à court terme	320 610	\$	222 620 \$
Passif à court terme	187 150		179 150
Fonds de roulement	<u>133 460</u>	\$	<u>43 470</u> \$

e) Le ratio de liquidité générale de chacune des sociétés :

	<u>Compa inc.</u>	<u>Raison inc.</u>
Ratio de liquidité générale de Compa inc. :		
320 610 \$ / 187 150 \$ =	1,71	pour 1
Ratio de liquidité générale de Raison inc. :		
222 620 \$ / 179 150 \$ =		1,24 pour 1

f) Les ratios de la structure financière de Compa inc. :

Passif à court terme	187 150	\$	187 150 \$ / 652 860 \$ =	28,7	%
Passif à long terme	225 000		225 000 \$ / 652 860 \$ =	34,4	
Total du passif	<u>412 150</u>		412 150 \$ / 652 860 \$ =	<u>63,1</u>	
Total des capitaux propres	240 710		240 710 \$ / 652 860 \$ =	36,9	
Total de l'actif	<u>652 860</u>	\$		<u>100,0</u>	%

Les ratios de la structure financière de Raison inc. :

Passif à court terme	179 150	\$	179 150 \$ / 395 990 \$ =	45,2	%
Passif à long terme	145 000		145 000 \$ / 395 990 \$ =	36,6	
Total du passif	<u>324 150</u>		324 150 \$ / 395 990 \$ =	<u>81,9</u>	
Total des capitaux propres	71 840		71 840 \$ / 395 990 \$ =	18,1	
Total de l'actif	<u>395 990</u>	\$		<u>100,0</u>	%

- g) Une entreprise a préservé son capital financier si le total des capitaux propres est supérieur aux capitaux investis par les actionnaires. La société Compa inc. a effectivement préservé son capital puisque le total des capitaux propres est de 240 710 \$, alors que l'investissement des actionnaires est de 150 000 \$. En fait, la différence entre ces deux montants est représentée par le solde des bénéfices non répartis, montant qui peut être distribué aux actionnaires sans altérer le capital de l'entreprise. La société Raison inc. n'a pas préservé son capital puisque le total des capitaux propres est de 71 840 \$, alors que l'investissement des actionnaires est de 100 000 \$. La différence entre ces deux montants est représentée par le solde du déficit qui réduit d'autant le capital de l'entreprise.

E9

- a) L'encaissement d'un compte client de 1 000 \$.

Actif				=	Passif		+	Capitaux propres	
Encaisse	Clients	Fournitures de bureau	Matériel de bureau		Fourniss eurs	Emprunt bancaire		Capital- actions	Bénéfices non répartis
3 000	5 000	800	18 000		2 500	10 000		8 000	6 300
a) + 1 000	- 1 000								
4 000	4 000	800	18 000		2 500	10 000		8 000	6 300

- b) Le remboursement d'un compte fournisseur de 500 \$.

Actif				=	Passif		+	Capitaux propres	
Encaisse	Clients	Fournitures de bureau	Matériel de bureau		Fourniss eurs	Emprunt bancaire		Capital- actions	Bénéfices non répartis
3 000	5 000	800	18 000		2 500	10 000		8 000	6 300
b) - 500					- 500				
2 500	5 000	800	18 000		2 000	10 000		8 000	6 300

c) L'achat à crédit auprès d'un fournisseur de fournitures de bureau 100 \$.

Actif				=	Passif		+	Capitaux propres	
Encaisse	Clients	Fournitures de bureau	Matériel de bureau		Fourniss eurs	Emprunt bancaire		Capital- actions	Bénéfices non répartis
3 000	5 000	800	18 000		2 500	10 000		8 000	6 300
		+ 100			+ 100				
c)									
3 000	5 000	900	18 000		2 600	10 000		8 000	6 300

d) Le versement d'un dividende de 1 000 \$ à l'unique actionnaire.

Actif				=	Passif		+	Capitaux propres	
Encaisse	Clients	Fournitures de bureau	Matériel de bureau		Fourniss eurs	Emprunt bancaire		Capital- actions	Bénéfices non répartis
3 000	5 000	800	18 000		2 500	10 000		8 000	6 300
d)									
- 1 000									- 1 000
2 000	5 000	800	18 000		2 500 \$	10 000		8 000 \$	5 300

e) Le remboursement partiel de l'emprunt bancaire 1 500 \$.

Actif				=	Passif		+	Capitaux propres	
Encaisse	Clients	Fournitures de bureau	Matériel de bureau		Fourniss eurs	Emprunt bancaire		Capital- actions	Bénéfices non répartis
3 000	5 000	800	18 000		2 500	10 000		8 000	6 300
e)									
- 1 500						- 1 500			
1 500	5 000	800	18 000		2 500	8 500		8 000	6 300

f) L'achat de matériel du bureau pour 2 000 \$, financé par un emprunt bancaire.

Actif				=	Passif		+	Capitaux propres	
Encaisse	Clients	Fournitures de bureau	Matériel de bureau		Fourniss eurs	Emprunt bancaire		Capital- actions	Bénéfices non répartis
3 000	5 000	800	18 000		2 500	10 000		8 000	6 300
f)									
			+ 2 000			+ 2 000			
3 000	5 000	800	20 000		2 500	12 000		8 000	6 300

E10

	Actif					=	Passif		+	Capitaux propres	
	Encaisse	Assurance payée d'avance	Matériel de bureau	Matériel informatique	Logiciel		Billet à payer	Emprunt bancaire		C. Tremblay Capital	G. Caouette Capital
Investissement des associés	+ 20 000									+ 15 000	+ 5 000
Achat, matériel de bureau	– 7 500		+ 7 500								
Solde	+ 12 500		+ 7 500							+ 15 000	+ 5 000
Achat, ordinateur et imprimante	– 3 500			+ 8 300			+ 4 800				
Solde	+ 9 000		+ 7 500	+ 8 300			+ 4 800			+ 15 000	+ 5 000
Achat, logiciel	– 2 800				+ 2 800						
Solde	+ 6 200		+ 7 500	+ 8 300	+ 2 800		+ 4 800			+ 15 000	+ 5 000
Emprunt bancaire	+ 4 000							+ 4 000			
Solde	+ 10 200		+ 7 500	+ 8 300	+ 2 800		+ 4 800	+ 4 000		+ 15 000	+ 5 000
Assurance payée d'avance	– 1 200	+ 1 200									
Solde	+ 9 000	+ 1 200	+ 7 500	+ 8 300	+ 2 800		+ 4 800	+ 4 000		+ 15 000	+ 5 000
Remplacement des imprimantes	– 600			+ 600							
Solde	+ 8 400	+ 1 200	+ 7 500	+ 8 900	+ 2 800		+ 4 800	+ 4 000		+ 15 000	+ 5 000

TREMBLAY, CAOUETTE ET ASSOCIÉS, NOTAIRES

Bilan

30 septembre 2018

ACTIF		PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	
Actif à court terme		Passif à court terme	
Encaisse	8 400 \$	Billet à payer	4 800 \$
Assurance payée d'avance	1 200	Emprunt bancaire	4 000
Total de l'actif à court terme	<u>9 600</u>	Total du passif	<u>8 800</u>
Actif à long terme		Capitaux propres	
Matériel de bureau	7 500	Carl Tremblay – Capital	15 000
Matériel informatique	8 900	Gabriel Caouette – Capital	5 000
Logiciel	2 800	Total des capitaux propres	<u>20 000</u>
Total de l'actif à long terme	<u>19 200</u>		
Total de l'actif	28 800 \$	Total du passif et des capitaux propres	28 800 \$

E11

	2020	2019	Augmentation (diminution)	Augmentation (diminution)
	\$	\$	\$	%
Matériel	157 500	105 000	52 500	50
Effet à recevoir	-	9 800	(9 800)	(100)
Effet à payer	19 600	-	19 600	-
Bénéfices non répartis (déficit)	(2 100)	21 000	(23 100)	(110)
Encaisse	12 600	(2 800)	15 400	550

Le pourcentage de variation des effets à payer ne peut être calculé, étant donné que leur solde est nul pour l'année de base.

E12**a) Le bilan comparatif dressé en pourcentages**

<i>FIDÈLE INC.</i>				
<i>Bilan comparatif en pourcentages</i>				
	<i>31 mars</i>		<i>Pourcentage du total de l'actif</i>	
	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>
	<i>\$</i>	<i>\$</i>	<i>%</i>	<i>%</i>
<i>Actif à court terme :</i>				
<i>Encaisse</i>	300	1 100	0,1	0,3
<i>Clients</i>	31 800	35 000	9,1	10,1
<i>Stocks</i>	60 500	58 900	17,2	17,1
<i>Total de l'actif à court terme</i>	92 600	95 000	26,4	27,5
<i>Immobilisations corporelles</i>	258 400	250 000	73,6	72,5
<i>Total de l'actif</i>	351 000	345 000	100,0	100,0
 <i>Passif à court terme :</i>				
<i>Emprunt bancaire</i>	1 000	-	0,3	-
<i>Fournisseurs</i>	42 750	39 250	12,2	11,4
<i>Total du passif à court terme</i>	43 750	39 250	12,5	11,4
<i>Passif à long terme</i>				
<i>Emprunt hypothécaire</i>	150 000	160 000	42,7	46,4
<i>Total du passif</i>	193 750	199 250	55,2	57,8
<i>Capitaux propres :</i>				
<i>Capital-actions</i>	100 000	95 000	28,5	27,5
<i>Bénéfices non répartis</i>	57 250	50 750	16,3	14,7
<i>Total des capitaux propres</i>	157 250	145 750	44,8	42,2
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	351 000	345 000	100,0	100,0

- b) L'analyse chronologique du bilan comparatif avec les variations des postes en dollars et en pourcentages.

<i>FIDÈLE INC.</i>				
<i>Analyse chronologique du bilan et variation dans les postes</i>				
	<i>31 mars</i>		<i>Augmentation</i>	<i>Augmentation</i>
	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>(diminution)</i>	<i>(diminution)</i>
	<i>\$</i>	<i>\$</i>	<i>\$</i>	<i>%</i>
<i>Actif à court terme :</i>				
<i>Encaisse</i>	<i>300</i>	<i>1 100</i>	<i>(800)</i>	<i>(72,7)</i>
<i>Clients</i>	<i>31 800</i>	<i>35 000</i>	<i>(3 200)</i>	<i>(9,1)</i>
<i>Stocks</i>	<i>60 500</i>	<i>58 900</i>	<i>1 600</i>	<i>2,7</i>
<i>Total de l'actif à court terme</i>	<i>92 600</i>	<i>95 000</i>	<i>(2 400)</i>	<i>(2,5)</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>258 400</i>	<i>250 000</i>	<i>8 400</i>	<i>3,4</i>
<i>Total de l'actif</i>	<i>351 000</i>	<i>345 000</i>	<i>6 000</i>	<i>1,7</i>
<i>Passif à court terme :</i>				
<i>Emprunt bancaire</i>	<i>1 000</i>	<i>-</i>	<i>1 000</i>	<i>-</i>
<i>Fournisseurs</i>	<i>42 750</i>	<i>39 250</i>	<i>3 500</i>	<i>8,9</i>
<i>Total du passif à court terme</i>	<i>43 750</i>	<i>39 250</i>	<i>4 500</i>	<i>11,5</i>
<i>Passif à long terme</i>				
<i>Emprunt hypothécaire</i>	<i>150 000</i>	<i>160 000</i>	<i>(10 000)</i>	<i>(6,3)</i>
<i>Total du passif</i>	<i>193 750</i>	<i>199 250</i>	<i>(5 500)</i>	<i>(2,8)</i>
<i>Capitaux propres :</i>				
<i>Capital-actions</i>	<i>100 000</i>	<i>95 000</i>	<i>5 000</i>	<i>5,3</i>
<i>Bénéfices non répartis</i>	<i>57 250</i>	<i>50 750</i>	<i>6 500</i>	<i>12,8</i>
<i>Total des capitaux propres</i>	<i>157 250</i>	<i>145 750</i>	<i>11 500</i>	<i>7,9</i>
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	<i>351 000</i>	<i>345 000</i>	<i>6 000</i>	<i>1,7</i>

- c) Les ratios de structure financière : le bilan dressé en pourcentages présenté en a) indique que le pourcentage d'endettement a légèrement diminué, passant de 57,8 % en 2019 à 55,2 % en 2020. Cette diminution est attribuable principalement au remboursement partiel de la dette à long terme, d'un investissement supplémentaire de 5 000 \$ des actionnaires et de l'augmentation des bénéfices non répartis de 6 500 \$.
- d) Le fonds de roulement et le ratio de liquidité générale :

	2020	2019
Actif à court terme	92 600 \$	95 000 \$
Passif à court terme	43 750	39 250
Fonds de roulement	<u>48 850 \$</u>	<u>55 750 \$</u>

Ratio de liquidité générale 2020 :

$$92\,600 \$ / 43\,750 \$ = 2,12 \text{ pour } 1$$

Ratio de liquidité générale 2019 :

$$95\,000 \$ / 39\,250 \$ = 2,42 \text{ pour } 1$$

Le fonds de roulement a diminué de 6 900 \$ en 2020, et le ratio de liquidité générale est passé de 2,42 à 2,12. Les principales raisons de cette détérioration sont d'une part la diminution de 9,1 % des comptes clients sans augmentation de l'encaisse et, d'autre part, l'augmentation des comptes fournisseurs de 8,9 %. Quoique l'importance du fonds de roulement puisse varier selon le secteur d'activité de l'entreprise et la durée de son cycle d'exploitation, il est probable qu'un ratio de 2,12 soit encore suffisant.

E13

	Montant
L'actif total	155 736 \$
L'actif réalisable à l'intérieur de 12 mois ou du prochain exercice	49 751 \$
Le montant du passif exigible à court terme, soit au cours des 12 prochains mois	33 831 \$

Rubriques au bilan :

	Rubrique	Montant
Les sommes à recevoir de clients pour des ventes à crédit	Débiteurs (voir la note 3) pour trouver les comptes clients	38 475 \$
Les sommes immédiatement disponibles pour payer des dépenses urgentes	Encaisse	1 147 \$
Les instruments de musique, les améliorations locatives, et les mobiliers et équipements nécessaires à l'exploitation de la société	Immobilisations corporelles (voir la note 4 pour le détail)	105 985 \$
Les logiciels et autres actifs incorporels	Sans objet, aucun actif incorporel dans cette société	0 \$
Les montants à verser aux employés pour du travail effectué non encore payé	Au passif) Dettes d'exploitation (voir la note 6)	4 071 \$
Le montant dû à l'établissement financier à court terme	Emprunt à plus d'un an, remboursable à court terme	10 000 \$
Le montant dû à l'établissement financier à long terme	Emprunt (voir la note 7 pour les modalités)	60 000 \$

Les montants encaissés des clients pour des services non encore rendus	2 215 \$
Produit ou passif : Le poste Produits reportés est un passif puisque la somme a été reçue de l'entreprise sans que celle-ci ait rendu les services (cours de musique). Lorsque les cours auront été suivis par ses clients, en 2021, le montant sera transféré dans les produits gagnés à l'état des résultats.	

	Montant
Montant de la participation des actionnaires dans le financement de l'actif de la société (ou source de financement interne) en fin d'année	61 905 \$

	2020	2019
Fonds de roulement de la société : (45 751 \$ – 33 831 \$) et (44 632 \$ – 67 033 \$)	15 920 \$	(22 401) \$
Ratio de liquidité générale : (49 751 \$ / 33 831 \$) et (44 632 \$ / 67 033 \$)	1,47 pour 1	0,67 pour 1
Position en 2020 par rapport à 2019 :		
La société présente définitivement une meilleure situation en 2020 pour régler ses comptes à court terme. Elle a un fonds de roulement de 15 920 \$, un excédent d'actif à court terme par rapport à son passif à court terme. Elle dispose en moyenne de 1,47 \$ d'actif réalisable à court terme pour chaque dollar de passif à régler à court terme. En 2019, la situation était moins reluisante, son fonds de roulement était négatif à (22 401 \$) puisque ses dettes à court terme excédaient son actif à court terme. Elle détenait en moyenne 0,67 \$ d'actif réalisable à court terme pour régler chaque dollar de passif à court terme.		

	2020	2019
Montant du financement provenant des créanciers et des dettes	93 831 \$	137 033 \$
Montant du financement provenant des actionnaires	61 905 \$	35 863 \$

Pourcentage du financement provenant des créanciers et des dettes	60,3 %	79,3 %
Pourcentage du financement provenant des actionnaires	39,7 %	20,7 %
Amélioration ou détérioration :		
On constate une amélioration de la structure financière. La société se finance en 2020 par dette à raison de 60,3 %, alors que ce pourcentage était de 79,3 % en 2019. Les actionnaires contribuent en 2020 au financement de l'actif pour 39,7 %, alors que ce pourcentage n'était que de 20,7 % en 2019. Une situation financière est jugée moins risquée lorsque la part des créanciers et de la dette diminue dans le financement global.		

E14

	Montant
L'actif total	662 740 \$
L'actif réalisable à l'intérieur de 12 mois ou du prochain exercice	60 909 \$
Le montant du passif exigible à court terme, soit au cours des 12 prochains mois	125 626 \$

Les rubriques :

	Rubrique	Montant
Les sommes à recevoir de clients pour des ventes à crédit	Débiteurs (voir la note 3 pour le détail du poste Clients)	27 195 \$
Les sommes à recevoir des organismes gouvernementaux	Débiteurs (voir la note 3, taxes à la consommation)	3 396 \$
Les sommes immédiatement disponibles pour payer des dépenses urgentes	Encaisse	1 891 \$
Les tracteurs, les terres, les bâtisses et les équipements agricoles nécessaires à l'exploitation de la ferme	Immobilisations corporelles (voir la note 6 pour le détail)	255 237 \$

Les quotas de production agricole	Quota de lait	11 511 \$
Les autres actifs incorporels	Le quota est le seul actif incorporel de cette ferme	0 \$
Les montants à verser aux employés pour du travail effectué non encore payé	Créditeurs (voir la note 11, salaires)	2 101 \$
Le montant dû à l'établissement financier à court terme	Emprunt à court terme (60 000 \$) et portion à court terme de la dette à long terme, 14 514 \$	74 514 \$
Montant de la participation des actionnaires dans le financement de l'actif de la société (ou source de financement interne) en fin d'année	Les capitaux propres, soit le capital-actions (6 000 \$) et les bénéfices non répartis 442 677 \$:	448 677 \$
Le montant dû à l'établissement financier à long terme	Dette à long terme	23 448 \$
Les montants encaissés pour des produits non livrés ou des services non rendus		0 \$
Produit ou passif : Dans le cas de la Ferme Belleterre inc., aucun montant n'a été encaissé d'avance pour des services non rendus ou de la marchandise non livrée. Le passif à court terme ne présente aucune rubrique à ce sujet.		

	2020	2019
Fonds de roulement de l'entreprise agricole (60 909 \$ – 125 626 \$) et (81 225 \$ – 156 112 \$)	(64 717) \$	(74 887) \$
Ratio de liquidité générale (60 909 \$ / 125 626 \$) et (81 225 \$ / 156 112 \$)	0,48 pour 1	0,52 pour 1

Position en 2020 par rapport à 2019 :

La situation du fonds de roulement de l'entreprise agricole semble à première vue problématique pour les deux années. Son actif à court terme est moins élevé que son passif à court terme. Son fonds de roulement est négatif, - 64 717 \$ en 2020 et -74 889 \$ en 2019. Si cette entreprise voulait régler toutes ses dettes à court terme, elle ne disposerait pas en fin d'année de suffisamment d'actif à court terme. En 2020, elle détient en moyenne 0,48 \$ (0,52 \$ en 2019) d'actif à court terme pour chaque dollar de dette à court terme.

Un des éléments qui explique cette situation est la présence d'un emprunt à court terme de 60 000 \$. L'entreprise étant très peu endettée, elle aurait très bien pu financer ce montant à long terme, d'autant plus que l'emprunt n'est pas garanti par des actifs à court terme, mais plutôt par un cautionnement personnel de la part de l'actionnaire (voir la note 15). Le montant de 60 000 \$ est identique d'une année à l'autre, l'entreprise ne semble pas le rembourser à court terme. Une reclassification de l'emprunt à long terme pourrait venir réduire le passif à court terme d'autant et améliorer le ratio de liquidité générale.

Un autre élément pouvant expliquer la situation financière particulière est la date de fin d'exercice. Le bilan, en date du 30 juin, ne comprend pas encore le stock qui sera constitué après la récolte des champs en août et septembre. D'un autre côté, les semences sont déjà passées dans les charges et dans les décaissements depuis qu'elles ont été mises en terre aux mois de mai et juin. Cette problématique aurait pu être réduite en fixant l'exercice à une date proche du 30 novembre ou du 31 décembre.

	2020	2019
Montant du financement provenant des créanciers et des dettes	214 063 \$	256 206 \$
Montant du financement provenant des actionnaires	448 677 \$	435 249 \$
Pourcentage du financement provenant des créanciers et des dettes (214 063 / 662 740) et (256 506 / 691 455)	32,3 %	37,1 %
Pourcentage du financement provenant des actionnaires (448 677 / 662 740) et (435 249 / 691 455)	67,7 %	62,9 %

Amélioration ou détérioration :

Cette entreprise a une structure financière très peu endettée. Les actionnaires de la ferme assument près des deux tiers du financement global, soit 67,7 % en 2020 (62,9 % en 2019). Les créanciers et les prêteurs assument la différence, soit 32,3 % en 2020 (37,1 % en 2019). La situation financière déjà peu risquée en 2019 s'est améliorée en 2020.

Il est à noter que certains établissements financiers excluent le poste Impôt futur des dettes du bilan lorsque vient le temps de calculer le ratio d'endettement. Cette pratique réduit donc en apparence les dettes comptables et améliore le ratio d'endettement.

E15**Le bilan de Telus**

(Les chiffres sont présentés en millions de dollars.)

	Montant
L'actif total	21 566 \$
L'actif réalisable à l'intérieur de 12 mois ou du prochain exercice	2 329 \$
Le montant du passif exigible à court terme, soit au cours des 12 prochains mois	3 299 \$

	2013	2012
Montant du financement provenant des créanciers et des dettes	13 551 \$	12 759 \$
Montant du financement provenant des actionnaires	8 015 \$	7 686 \$
Pourcentage du financement provenant des créanciers et des dettes	62,8 %	62,4 %
Pourcentage du financement provenant des actionnaires	37,2 %	37,6 %
Amélioration ou détérioration :		
La structure financière de la société Telus est demeurée pratiquement identique en 2013 et en 2012. Le financement externe provenant des créanciers et des prêteurs représente 62,8 % de		

l'actif total en 2013 et 62,4 % en 2014. Les actionnaires, quant à eux, contribuent pour la différence, soit 37,2 % en 2013 (37,6 % en 2012).

Les rubriques :

Pour déterminer les rubriques, il peut être utile de consulter les notes complémentaires du jeu complet des états financiers sur le site du SEDAR (www.sedar.com) ou celui de l'entreprise (www.telusquebec.com).

	Rubrique
Les sommes à recevoir de clients pour des ventes à crédit	Débiteurs (voir la note 25 a) Clients 1 212 \$ + 123 \$ – 40 \$ = 1 295 \$
Les appareils et téléphones mobiles, pièces et accessoires dans les entrepôts de la société en fin d'exercice	Stocks (voir la note 25 a) Appareils mobiles, pièces et accessoires : 286 \$
Les actifs liés au réseau, les bâtiments et terrains, et les améliorations locatives nécessaires à l'exploitation de la société	Immobilisations corporelles (voir le détail à la note 16) : 8 428 \$
Les logiciels et les licences de spectre de bandes 700 MHz	Logiciels : 872 \$ et licences de spectre : 5 168 \$ (voir le détail des immobilisations incorporelles à la note 17)
Les montants restants à payer au personnel comme salaires ou autres charges salariales	(Voir le détail des créditeurs et des charges à payer à la note 25 a) 367 \$
Les montants encaissés pour des produits non livrés ou des services non rendus	729 \$

Produit ou passif :

On trouve au passif de la situation financière de Telus un montant de 729 \$ pour de la facturation par anticipation et les dépôts de clients. Ces montants sont comptabilisés au passif, car les clients ont payé d'avance, mais ils n'ont pas encore reçu les services à la date de fin d'exercice.

E16

	Montant
L'actif total	1 567 731 \$
L'actif réalisable à l'intérieur de 12 mois ou du prochain exercice	478 140 \$
Le montant du passif exigible à court terme, soit au cours des 12 prochains mois	294 790 \$

	3 novembre 2013	3 février 2013
Fonds de roulement de la société (478 140 – 294 790) et (406 215 – 133 810)	183 350 \$	272 405 \$
Ratio de liquidité générale (478 140 / 294 790) et (406 215 / 133 810)	1,62 pour 1	3,04 pour 1

Variation :

Le fonds de roulement est passé de 272 405 \$ le 3 février 2013 à 183 350 \$ le 3 novembre 2013, soit une baisse de 89 055 \$. On peut expliquer cette baisse principalement en se référant aux postes suivants :

	Variation	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (98 471 \$ – 52 566 \$)	+ 45 905	\$
Stock de marchandises (366 182 \$ – 338 385 \$)	+ 27 797	
Réduction des impôts à payer (23 636 \$ – 11 416 \$)	+ 12 220	
Nouvelle dette bancaire à court terme (166 000 \$ – 0 \$)	– 166 000	
Variation en dollars	– 80 079	\$
Partie de la variation expliquée en pourcentages (80 078 \$ / 89 055 \$)	90	%

On peut expliquer 100 % de la variation en utilisant tous les postes qui composent l'actif et le passif courant.

	3 novembre 2013	3 février 2013
Montant du financement provenant des créanciers et des dettes	654 287 \$	522 202 \$
Montant du financement provenant des actionnaires	913 444 \$	931 490 \$
Pourcentage du financement provenant des créanciers et des dettes	41,7 %	35,9 %
Pourcentage du financement provenant des actionnaires	58,3 %	64,1 %
Amélioration ou détérioration :		
La société est très peu endettée avec un pourcentage provenant des créanciers et des dettes de 41,7 %. Ce pourcentage était encore moins élevé en février 2013 ; il s'élevait à 35,9 %. L'augmentation des dettes s'explique principalement par l'ajout de la nouvelle dette bancaire à court terme de 166 000 \$. L'examen des notes et de l'état des flux de trésorerie nous montre que la société a utilisé la quasi-totalité de cette dette pour racheter des actions de la société.		

Les rubriques :

	Rubrique	Montant
Les marchandises dans les magasins et les entrepôts	Stocks de marchandises	366 182 \$
Le montant à payer à une banque à court terme	Dette bancaire	166 000 \$
Les montants dus aux fournisseurs et les remises gouvernementales sur les salaires	Créditeurs et charges à payer	106 354 \$

Que peut contenir la rubrique Immobilisations corporelles à l'actif non courant ?

Donnez des exemples.

Les améliorations locatives dans les magasins, le matériel et les équipements, ainsi que les autres immobilisations corporelles. Vous remarquerez que les notes complémentaires pour les immobilisations sont moins détaillées dans un état financier intérimaire que ce qu'on trouve dans les états financiers de l'exercice complet en fin d'année.

Que représentent les postes Capital-actions et Résultats non distribués et quelles sont, à votre avis, les causes possibles de leur diminution ?

Les principales causes de la diminution des capitaux propres semblent provenir d'une diminution des actions et de la diminution des bénéfices non répartis. L'examen de l'état des variations des capitaux propres nous permet de confirmer et de cibler deux causes importantes : le rachat des actions et le versement d'un dividende aux actionnaires.

Note : L'état de variation des capitaux propres n'était pas disponible dans l'énoncé, mais il l'est dans les états financiers trimestriels complets sur le site de l'entreprise.

Solutionnaire

CHAPITRE 3 – L'état des résultats

Questions de révision

Q1

La méthode de la variation de l'actif net utilise la valeur de l'actif net (ou des capitaux propres) déterminée selon une base de valeur (le coût historique ou la juste valeur par exemple). Le bénéfice net est la différence entre les valeurs de l'actif net établies à deux dates précises, abstraction faite des apports et des prélèvements de capitaux par le ou les propriétaires. La méthode des opérations consiste à recenser les produits, les gains, les charges, les pertes d'une période et, par différence, le bénéfice net. Si on utilise la même base d'évaluation, le coût historique par exemple, les deux méthodes permettent d'obtenir théoriquement le même résultat.

Q2

Pour pouvoir constater un produit à l'état des résultats, il faut que les deux critères suivants soient respectés :

- 1- il existe une base de mesure appropriée pour l'élément en cause, et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant ;
- 2- dans le cas des éléments qui impliquent l'obtention ou l'abandon d'avantages économiques futurs, il est probable que les avantages en question soient effectivement obtenus ou abandonnés.

Les produits sont donc généralement constatés lorsque :

- l'exécution est achevée ;
- la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs.

Q3

Les apports du propriétaire, des associés ou des actionnaires se distinguent des produits et des gains puisqu'ils représentent un transfert d'actif (généralement du numéraire) provenant des propriétaires et non des activités d'exploitation de l'entreprise. Les produits proviennent des activités courantes d'exploitation de l'entreprise, alors que les gains découlent d'opérations et de faits accessoires qui ont un effet sur l'entreprise.

Q4

La distribution des bénéfices au propriétaire, aux associés ou aux actionnaires se distingue des charges et des pertes puisqu'elle représente un transfert d'actif (généralement du numéraire) aux propriétaires ; elle ne permet pas la réalisation d'un produit pour l'entreprise ou ne découle pas d'opérations et de faits accessoires qui ont un effet sur l'entreprise. C'est pourquoi la distribution des bénéfices n'est pas présentée à l'état des résultats, mais dans l'état des capitaux propres pour l'entreprise individuelle et la société de personnes et dans l'état des bénéfices non répartis pour la société par actions.

Q5

Une vente en consignation est une opération par laquelle un fabricant ou un grossiste expédie de la marchandise à un distributeur ou détaillant sans que le titre de propriété et les risques inhérents à la vente soient transférés. Le consignataire s'engage à prendre soin des marchandises et à chercher à les vendre ; sinon, il peut les retourner au consignateur. Il touche une commission sur les ventes et remet le solde de l'argent encaissé sur ces ventes au consignateur. Ce dernier constate le produit tiré de ces ventes lorsqu'il est averti de la vente par le consignataire qui lui remet un rapport de vente. Jusqu'à ce qu'elles soient vendues, les marchandises en consignation font partie du stock du consignateur puisque tous les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas été transférés au consignataire.

Q6

Aucun gain ne peut être constaté puisqu'il n'est pas encore réalisé. En effet, aucune opération d'échange n'a eu lieu, et l'intention de la direction semble être de conserver cet actif pour son exploitation.

Q7

Un produit est une augmentation des ressources économiques (sous forme de rentrée ou d'accroissement d'actif ou de diminution de passif) qui résultent des activités courantes de l'entité. Les produits sont généralement générés par la vente de biens, la prestation de services ou l'utilisation de certaines ressources de l'entité par des tiers moyennant un loyer, des intérêts, des redevances ou des dividendes.

Le gain est également une augmentation des capitaux propres, mais qui provient d'opérations et de faits périphériques ou accessoires et de l'ensemble des autres opérations, faits et circonstances qui ont un effet sur l'entité, à l'exception des augmentations résultant des produits ou des apports de capitaux propres.

Q8

Pour la constatation des produits de contrats de longue durée qui s'échelonnent sur plus d'un exercice financier, les NCECF recommandent la méthode de l'avancement des travaux ou la méthode de l'achèvement des travaux. Puisque l'étape la plus importante du cycle d'exploitation pour les entreprises qui réalisent ce type de contrat est la production du bien ou la prestation du service, elles appliquent souvent la méthode de l'avancement des travaux. Cette méthode a l'avantage de tenir compte du caractère continu de la production du bien ou de la prestation de service. La méthode de l'achèvement des travaux n'est appliquée que si le degré d'avancement du contrat ne peut être déterminé de façon fiable ou pour la prestation de service qui ne requiert qu'un seul acte. Les IFRS préconisent également l'utilisation de la méthode de l'avancement des travaux, nommée méthode du pourcentage d'avancement, si le résultat du contrat ou de la prestation de service peut être estimé de façon fiable. Sinon, l'entreprise doit appliquer la méthode des coûts recouvrables qui consiste à constater les produits jusqu'à concurrence des coûts engagés qu'elle

s'attend à recouvrer. La méthode des coûts recouvrables donne un résultat semblable à la méthode de l'achèvement des travaux en ne constatant le profit que dans la période ou le contrat se termine.

Q9

Des états dressés en pourcentages sont des états dont les postes sont exprimés en pourcentages d'un des éléments qui en font partie ; habituellement, dans le cas du bilan, le total de l'actif (ou le total du passif et des capitaux propres) et, dans le cas de l'état des résultats, le chiffre des ventes.

Q10

Les régularisations sont comptabilisées pour mettre les postes à jour avant la préparation des états financiers. Elles sont nécessaires : 1) pour effectuer un bon rattachement des charges aux produits lors de la mesure du bénéfice ; 2) pour permettre une présentation adéquate des actifs, des passifs et des capitaux propres.

Q11

On procède à la clôture des postes du résultat après les régularisations et la préparation des états financiers. La clôture des postes du résultat est nécessaire pour les remettre à zéro ; on est ainsi prêt pour la comptabilisation des produits et des charges de l'exercice suivant.

Exercices

E1

Selon la méthode de la variation de l'actif net, quatre éléments peuvent faire varier les capitaux propres de la société, la mise de fonds des actionnaires par l'émission d'actions qui augmente le capital-actions et le rachat d'actions qui, à l'opposé, réduit le capital-actions. Les capitaux propres sont augmentés lorsque les bénéfices de l'exercice sont conservés dans les bénéfices non répartis et sont diminués lorsque la société verse une partie de ses bénéfices en dividendes aux actionnaires.

Capitaux propres au début	24 500 \$
Plus : Émission d'actions (variation du capital-actions)	4 000
Bénéfice net (sera obtenu par différence)	X
Moins : Dividendes	(8 000)
Capitaux propres à la fin	<u>34 400 \$</u>

$$X = 34\,400 \$ + 8\,000 \$ - 4\,000 \$ - 24\,500 \$ = 13\,900 \$$$

Note : Le calcul peut se faire également à partir de la variation des bénéfices non répartis tout en neutralisant l'effet du versement du dividende : $20\,400 \$ - 14\,500 \$ = 5\,900 \$ + 8\,000 \$ = 13\,900 \$$.

La méthode de la variation de l'actif net nous permet d'affirmer que la société Secret a réalisé un bénéfice net de 13 900 \$. Toutefois, on ne dispose d'aucun détail permettant de comprendre comment ce bénéfice a été réalisé, à savoir quels ont été les produits gagnés et les charges engagées.

E2

a)

Augmentation de l'actif	59 000 \$
Augmentation du passif (8 000 \$ – 2 000 \$)	(6 000)
Augmentation de l'actif net (ou des capitaux propres)	<u>53 000</u>
Moins : Augmentation des capitaux propres due à l'apport des actionnaires	(3 000)
Plus : Distribution de capitaux propres aux actionnaires	20 000
Bénéfice net de la période	<u>70 000 \$</u>

- b) La méthode de la variation de l'actif net ne permet pas d'analyse puisqu'on ne dispose d'aucune information concernant les produits, les gains, les charges et les pertes de la période. On sait que la société a réalisé un bénéfice, mais on ne possède aucune information sur les produits réalisés durant la période, les charges engagées pour les réaliser et les autres éléments accessoires (les gains et les pertes) qui ont permis d'obtenir ce résultat.

E3

Poste	État financier	Section
Bénéfice brut	État des résultats	s. o.
BNR au début de l'exercice	État des bénéfices non répartis	s. o.
Comptes clients	Bilan	Actif
Coût des ventes	État des résultats	Charges
Dividendes	État des bénéfices non répartis	s. o.
Fournitures en main	Bilan	Actif
Fournitures utilisées	État des résultats	Charges
Frais d'intérêts	État des résultats	Charges
Intérêts à payer	Bilan	Passif
Intérêts gagnés	État des résultats	Produits
Produits perçus d'avance	Bilan	Passif
Salaires	État des résultats	Charges
Salaires à payer	Bilan	Passif
Solde de l'encaisse	Bilan	Actif
Terrain	Bilan	Actifs

E4

- a) Actif Loyer payé d'avance. La charge de loyer sera constatée en fonction du passage du temps.
- b) Charge, aucun avantage futur, le service fourni par les employés a été rendu.
- c) Actif Immobilisations corporelles qui sera amorti selon la durée de vie utile des portables.

- d) Actif Fournitures scolaires en mains qui passera en charge au fur et à mesure de leur consommation.
- e) Actif Immobilisations corporelles qui sera amorti selon la durée de vie utile du mobilier.
- f) Charge, aucun avantage futur ; le gaz a été utilisé ou le sera rapidement.

E5

- a) Certains coûts sont imputés en charges lorsqu'ils sont directement associés à un produit spécifique. Cette association se rapporte à ce qu'on appelle le « principe de rattachement des charges aux produits ».

Ce principe implique que le produit constaté et la charge engagée pour réaliser ce produit seront comptabilisés au cours du même exercice. Ce n'est que dans la mesure où on s'efforce d'appliquer ce principe que les résultats, qu'on appelle le « bénéfice », ont une signification réelle pour montrer si l'entreprise a utilisé ses ressources de façon efficace.

Les commissions sur ventes et le coût des marchandises vendues ou des services fournis sont des exemples d'application de ce principe.

- b) Certains coûts sont imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés pour les raisons suivantes :
 1. Les coûts ont été engagés au cours de l'exercice, et on ne prévoit pas qu'ils produisent des avantages futurs.
 2. Les coûts découlent d'actifs inscrits au cours d'exercices précédents et pour lesquels on ne prévoit ou n'envisage aucun avantage futur.
 3. Il est nécessaire d'engager ces coûts au cours de chaque exercice, même s'ils ne produisent aucun avantage futur.
 4. La nature de ces coûts permet de les mettre en relation avec les produits de l'exercice, même si on ne peut les rattacher directement à un produit en particulier.

5. Le montant de ces coûts qui devraient être reportés ne peut être établi que de façon arbitraire, ou bien il existe une grande incertitude quant à la réalisation d'avantages futurs ou encore il présente ces deux caractéristiques.
6. On se demande si le fait de répartir ces coûts entre plusieurs exercices peut être d'une utilité quelconque.

De nombreux coûts sont donc appelés « coûts de l'exercice » et sont considérés comme charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, du fait qu'ils n'ont pas de relation directe avec un produit constaté au cours de l'exercice et qu'on ne peut directement démontrer qu'ils ont donné lieu à la création d'un actif. Il en résulte que de nombreux coûts sont imputés aux résultats dans l'exercice où ils sont réglés ou inscrits parmi les éléments du passif. Parmi les coûts considérés comme charges de l'exercice, on trouve les salaires des dirigeants, les frais de publicité, les frais de recherche et les honoraires de l'auditeur indépendant.

- c) On devrait capitaliser un coût, c'est-à-dire le traiter comme un actif plutôt que comme une charge, lorsqu'on s'attend à ce que cet élément d'actif produise des avantages dans les exercices futurs. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que le coût engagé a permis l'acquisition d'un actif. Si un coût a été engagé pour l'acquisition d'un actif dont on ne prévoit retirer aucun avantage après l'exercice courant, on doit imputer ce coût aux résultats de l'exercice. Il ne faut pas seulement que les coûts engagés l'aient été pour l'acquisition d'un actif dont on peut espérer des avantages futurs, mais il faut aussi que ces coûts soient mesurables, avec un degré raisonnable d'objectivité, et qu'ils puissent être raisonnablement associés à l'acquisition de cet actif. Parmi les coûts qu'il est approprié de traiter comme un actif, citons le coût des marchandises en stock à la fin de l'exercice, les coûts d'assurance pour des exercices futurs et le coût d'immobilisations corporelles acquises ou construites par l'entreprise.

- d) En l'absence de raisons permettant d'associer directement le coût d'un bien à un produit spécifique, et si le bien entraîne des avantages sur plusieurs exercices, il faut répartir ces coûts sur ces exercices (dans les charges) d'une manière systématique et logique. Par conséquent, on répartit le coût sur les différents exercices en appliquant une méthode qui doit paraître raisonnable à un observateur impartial et qui doit être appliquée de la même manière d'un exercice à l'autre. L'amortissement des immobilisations corporelles est un exemple de répartition systématique et logique du coût d'un actif.
- e) Il conviendrait de comptabiliser un coût comme une perte lorsqu'un fait nettement défavorable résulte d'un événement ou d'une opération qui ne découle pas des activités courantes de l'entreprise. On ne doit pas se préoccuper de rattacher ces pertes à un produit spécifique parce que, par définition, elles constituent une perte de possibilité de service qui n'a pas de relation avec les produits réalisés.

Établir qu'un coût est en fait une charge, une perte ou un actif n'est pas toujours évident et requiert de faire appel au jugement professionnel. On convient qu'une charge est habituellement volontaire, planifiée et nécessaire à la réalisation d'un produit. Une perte résulte de la disparition d'un avantage à cause de circonstances qu'on estime anormales et imprévues. Un actif constitue un avantage économique futur découlant d'opérations passées. Ces critères ne sont pas toujours faciles à évaluer dans des situations pratiques.

E6

- a) Vis et boulons inc. est une entreprise commerciale, évoluant probablement dans le secteur de la quincaillerie, alors que Coiffures Pierre Letendre enr. est une entreprise dans le secteur des services. C'est pourquoi Vis et boulons inc. présente des ventes, un coût des marchandises vendues et une marge brute, postes absents de l'état des résultats de Coiffures Pierre Letendre qui ne présente que des produits de prestation de service.
- b) Vis et boulons inc. est une société par actions, facilement identifiable par l'expression « inc. », avec un ou plusieurs propriétaires nommés « actionnaires ». Coiffures Pierre Letendre est une entreprise individuelle dont le seul propriétaire est Pierre Letendre. Puisque l'entreprise

individuelle n'est pas incorporée, elle n'a pas, contrairement à la société par actions, d'existence légale distincte de son propriétaire.

- c) La classification des charges de Vis et boulons inc. se fait par fonction, alors que celle de Coiffures Pierre Letendre se fait par nature. Cette dernière forme de présentation est plus fréquente dans le cas des petites organisations. Lorsque la classification se fait par fonction, une note ou un tableau complémentaire détaille la nature de ces charges, par exemple les salaires, les fournitures utilisées, la publicité, les assurances, etc. La présentation des charges qui se fait par fonction, fréquente chez les moyennes et grandes organisations, a l'avantage de faciliter l'analyse des principales composantes de l'état des résultats, ce qui n'empêche pas une analyse plus détaillée si on consulte les renseignements complémentaires qui ventilent les charges par nature.
- d) Puisque l'entreprise individuelle n'a pas d'existence légale distincte de son propriétaire, elle ne paie aucun impôt. C'est son propriétaire, Pierre Letendre, qui doit inclure un revenu d'entreprise dans sa déclaration d'impôt de particulier. Cependant, Vis et boulons inc., en tant qu'entité juridique distincte de ses actionnaires, doit produire sa propre déclaration d'impôt en vertu des dispositions particulières de l'impôt fédéral et provincial des sociétés. C'est pourquoi la charge d'impôt paraît dans son état des résultats.

E7

1. Produits, charges
2. Capitaux propres
3. Produits
4. Charges
5. Bénéfice net
6. Gains, pertes
7. Passifs

8. Bénéfice net (on pourrait aussi répondre produits et gains)
9. Bénéfice (perte) net (on pourrait aussi répondre charges et pertes)
10. Actifs

E8

- a) Montant encaissé : $50\,000 \$ + 260\,000 \$ - 65\,000 \$ = 245\,000 \$$
- b) Montant décaissé : $85\,000 \$ + 495\,000 \$ - 80\,000 \$ = 500\,000 \$$
- c) Montant décaissé : 36 750 \$
- d) Montant encaissé : $45\,000 \$ - 2\,500 \$ - 2\,200 \$ = 40\,300 \$$
- e) Montant décaissé : 1 200 \$
- f) Montant décaissé : $32\,560 \$ - 2\,480 \$ = 30\,080 \$$
- g) Montant encaissé : 5 610 \$

E9

	2020		2019	
Produits	320 000	\$	300 000	\$
Charges	260 000		250 000	
Bénéfice net	60 000		50 000	
Bénéfices non répartis au début	55 000		10 000	
Dividendes	15 000		5 000	
Bénéfices non répartis à la fin	100 000		55 000	
Capital-actions	80 000		75 000	
Total du passif	150 000		120 000	
Total de l'actif	330 000		250 000	

E10

SERVICE RAPIDE INC.	
État des résultats	
Exercice terminé le 31 mars 2020	
<i>Produits : Prestation de service</i>	302 100 \$
<i>Charges d'exploitation</i>	
<i>Salaires et charges sociales</i>	190 000
<i>Loyer</i>	36 000
<i>Entretien</i>	12 000
<i>Fournitures utilisées</i>	5 000
<i>Assurances</i>	1 500
<i>Amortissement matériel de bureau</i>	9 000
<i>Intérêts</i>	4 000
<i>Total des charges d'exploitation</i>	257 500
<i>Bénéfice avant impôts</i>	44 600 \$
<i>Impôts sur le revenu</i>	9 000
<i>Bénéfice net</i>	35 600

SERVICE RAPIDE INC.	
État des bénéfices non répartis	
Exercice terminé le 31 mars 2020	
<i>Solde au début</i>	11 000 \$
<i>Plus : Bénéfice net de la période</i>	35 600
	46 600
<i>Moins : Dividendes</i>	5 000
<i>Solde à la fin</i>	41 600 \$

SERVICE RAPIDE INC.	
Bilan	
31 mars 2020	
<i>Actif à court terme</i>	
<i>Encaisse</i>	1 600 \$
<i>Clients</i>	36 000
<i>Fournitures non utilisées</i>	11 500
<i>Assurances payées d'avance</i>	3 000
<i>Total de l'actif à court terme</i>	52 100
<i>Immobilisation corporelle</i>	
<i>Matériel de bureau</i>	93 500
<i>Total de l'actif</i>	145 600 \$
<i>Passif à court terme</i>	
<i>Fournisseurs</i>	5 800 \$
<i>Salaires à payer</i>	8 200
<i>Total du passif à court terme</i>	14 000
<i>Passif à long terme</i>	
<i>Emprunt bancaire</i>	40 000
<i>Total du passif</i>	54 000
<i>Capitaux propres</i>	
<i>Capital-actions</i>	50 000
<i>Bénéfices non répartis</i>	41 600
<i>Total des capitaux propres</i>	91 600
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	145 600 \$

E11

BONSPRIX INC.		
État des résultats		
Exercice terminé le 31 janvier 2020		
Ventes	905 120	\$
Coût des marchandises vendues	497 750	
Marge brute	407 370	
Charges :		
Frais de vente	221 250	
Frais d'administration	112 500	
Frais financiers	17 200	
Total des charges d'exploitation	350 950	
Bénéfice avant impôts	56 420	\$
Impôts sur le revenu	11 300	
Bénéfice net	45 120	

BONSPRIX INC.		
État des bénéfices non répartis		
Exercice terminé le 31 janvier 2020		
Solde au début	122 470	\$
Plus : Bénéfice net de la période	45 120	
	167 590	
Moins : Dividendes	20 000	
Solde à la fin	147 590	\$

BONSPRIX INC.		
Bilan		
31 janvier 2020		
Actif à court terme		
Encaisse	500	\$
Clients	136 000	
Stocks	191 580	
Charges payées d'avance	5 400	
Total de l'actif à court terme	333 480	
Immobilisation corporelle (valeur nette)	381 460	
Total de l'actif	714 940	\$
Passif à court terme		
Fournisseurs	120 100	\$
Charges à payer	17 250	
Total du passif à court terme	137 350	
Passif à long terme		
Emprunt hypothécaire	250 000	
Total du passif	387 350	
Capitaux propres		
Capital-actions	180 000	
Bénéfices non répartis	147 590	
Total des capitaux propres	327 590	
Total du passif et des capitaux propres	714 940	\$

E12

1. Un produit ne doit être constaté que lorsque l'exécution est achevée. Dans le cas de Beaux-Meubles inc., l'exécution sera achevée au moment de la livraison des meubles au client.
2. Cette pratique s'appuie sur le principe de la prééminence de la substance sur la forme, qui consiste à constater et à présenter les opérations et les événements d'une manière qui exprime la substance ou la réalité économique qui les sous-tend plutôt que la forme juridique. Le produit de cette vente à tempérament est constaté en 2019, date de la signature du contrat et du transfert physique des meubles au client. Même s'il n'y a pas transfert légal du titre de propriété en 2019, on considère qu'on détient suffisamment de preuves objectives qui justifient la comptabilisation du produit. La société Beaux-Meubles inc. n'assume qu'une faible part des risques et des avantages liés à la propriété des meubles vendus puisque la société ne conserve le titre légal de propriété que pour s'assurer du recouvrement des sommes dues par son client.
3. Le seul engagement pris par le marchand général est manifestement de chercher à vendre ces meubles en échange d'une commission. S'il ne réussit pas à les vendre, les meubles seront retournés à la société Beaux-Meubles inc. Il s'agit d'une opération de consignation où Beaux-Meubles inc. (le consignateur) demeure légalement le propriétaire des meubles tant que le marchand général (le consignataire) ne les aura pas vendus à un client. Ce dernier n'agit qu'à titre d'intermédiaire sans autres obligations que de prendre soin des meubles et de chercher à les vendre à ses clients. Puisque Beaux-Meubles inc. ne transfère pas les risques et avantages inhérents à la propriété au moment du dépôt des meubles chez le marchand général, aucune vente ne sera constatée. Les meubles qui sont chez le marchand général le 31 décembre 2019 seront donc inclus dans les stocks du bilan de Beaux-Meubles inc. En 2020, lorsque le marchand général vendra des meubles à ses clients, il constatera un produit de commission, et Beaux-Meubles inc. constatera une vente puisqu'il transfère les risques et avantages inhérents à la propriété au client.

E13

	Entreprise		
	De service	Commerciale	Industrielle
Produits des prestations de service	X		
Ventes nettes		X	X
Coût des marchandises vendues		X	X
Coût des produits vendus			
Marge brute		X	X
Frais d'exploitation	X	X	X

E14

- a) Compte du bilan, actif à court terme
- b) Compte du bilan, passif à court terme
- c) Compte du bilan, actif à court terme
- d) Compte du bilan, en réduction de l'immobilisation corporelle concernée
- e) Compte du bilan, actif à long terme (immobilisations corporelles)
- f) Compte de l'état des résultats, produit
- g) Compte de l'état des résultats, charge
- h) Compte du bilan, actif à court terme

E15

- a) Le fait de ne pas envoyer de facture n'empêche pas la société de constater un produit gagné de 18 000 \$ puisque le travail a été effectivement achevé au cours de l'exercice. La différence résidera dans l'actif. Plutôt que de présenter un compte client, on présentera un autre compte intitulé Produit à recevoir avec un solde de 18 000 \$. Pour le reste, tout sera identique. Il est à

noter que lors de l'envoi de la facture, Invita WEB viendra réduire le produit à recevoir et l'inscrira dans le compte Clients pour 18 000 \$.

- b) Une partie du produit est encaissée, soit 10 000 \$. Le solde demeure au poste Clients pour 8 000 \$. Le fait d'encaisser le compte ne fait pas varier le bénéfice à l'état des résultats. Seule la composition de l'actif est modifiée.

<i>Bilan avant le changement</i>	<i>Aucun changement aux résultats et aux BNR</i>	<i>Changements au bilan</i>
INVITA WEB INC. <i>Bilan</i> <i>31 décembre 2020</i>	A. LABRIE INC. <i>État des résultats</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>	INVITA WEB INC. <i>Bilan</i> <i>31 décembre 2020</i>
<i>Actif</i>		<i>Actif</i>
<i>Encaisse</i> 15 000 \$	<i>Produit</i> 18 000 \$	<i>Encaisse</i> +10 000 \$ 25 000 \$
<i>Clients</i> 18 000	<i>Charges</i>	<i>Clients</i> -10 000 \$ 8 000
<i>Total de l'actif</i> 33 000 \$	<i>Bénéfice net</i> 18 000 \$	<i>Total de l'actif</i> 33 000 \$
<i>Capitaux propres</i>		<i>Capitaux propres</i>
<i>Capital-actions</i> 15 000 \$		<i>Capital-actions</i> 15 000 \$
<i>Bénéfices non répartis</i> 18 000		<i>BNR</i> 18 000
<i>Total des capitaux propres</i> 33 000 \$		<i>Total des capitaux propres</i> 33 000 \$
	INVITA WEB INC. <i>État des BNR</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>	
	<i>BNR au début</i> -	
	<i>Plus : Bénéfice net</i> 18 000	
	<i>Moins : Dividendes</i> -	
	<i>BNR à la fin</i> 18 000	

- c) Le salaire versé est une charge de 8 000 \$ qui vient réduire le bénéfice net d'autant ainsi que les BNR. Au bilan, l'encaisse est réduite de 8 000 \$:

Bilan avant le changement	Aucun changement aux résultats et aux BNR	Changements au bilan
INVITA WEB INC. Bilan 31 décembre 2020	A. LABRIE INC. État des résultats Exercice terminé le 31 décembre 2020	INVITA WEB INC. Bilan 31 décembre 2020
Actif Encaisse 15 000 \$ Clients 18 000 Total de l'actif 33 000 \$	Produit 18 000 \$ Charges +8 000 \$ 8 000 Bénéfice net -8 000 \$ 10 000 \$	Actif Encaisse -8 000 \$ 7 000 \$ Clients 18 000 Total de l'actif 25 000 \$
Capitaux propres Capital-actions 15 000 \$ Bénéfices non répartis 18 000 Total des capitaux propres 33 000 \$	INVITA WEB INC. État des BNR Exercice terminé le 31 décembre 2020	Capitaux propres Capital-actions 15 000 \$ BNR -8 000 \$ 10 000 Total des capitaux propres 25 000 \$
	BNR au début – Bénéfice net -8 000 \$ 10 000 Dividendes – BNR à la fin -8 000 \$ 10 000	

- d) Le versement d'un dividende n'est pas une charge, mais une distribution d'une partie du bénéfice aux actionnaires. Il n'y a donc aucun changement à l'état des résultats. Le dividende touche seulement l'état des BNR, ce qui réduit la partie des bénéfices maintenus dans la société.

Bilan avant le changement	Changement aux BNR	Changements au bilan
INVITA WEB INC. Bilan 31 décembre 2020	A. LABRIE INC. État des résultats Exercice terminé le 31 décembre 2020	INVITA WEB INC. Bilan 31 décembre 2020
Actif Encaisse 15 000 \$ Clients 18 000 Total de l'actif 33 000 \$	Produit 18 000 \$ Charges Bénéfice net 18 000 \$	Actif Encaisse -1 500 \$ 13 500 \$ Clients 18 000 Total de l'actif 31 500 \$
Capitaux propres Capital-actions 15 000 \$ Bénéfices non répartis 18 000 Total des capitaux propres 33 000 \$	Invita WEB inc. État des bénéfices non répartis Exercice terminé le 31 décembre 2020	Capitaux propres Capital-actions 15 000 \$ BNR -1 500 \$ 16 500 Total des capitaux propres 31 500 \$
	BNR au début – Bénéfice net 18 000 Dividendes +1 500 \$ (1 500) BNR à la fin -1 500 \$ 16 500	

E16

- a) En conservant la méthode de l'achèvement pour comptabiliser les produits et les charges associés à ce contrat de construction, le profit réalisé sera constaté seulement dans l'exercice où le contrat se terminera, soit en 2021. Vous noterez que les frais de vente et d'administration de la société seront tout de même constatés à chaque exercice selon leur engagement.

<i>LES CHANTIERS NAVIE INC.</i> <i>État des résultats</i> <i>Méthode de l'achèvement des travaux</i> <i>En milliers de dollars</i>					
	2019	2020	2021	Total	
<i>Produits de construction</i>	— \$	— \$	22 000 \$	22 000	\$
<i>Coût de construction</i>	—	—	18 000	18 000	
<i>Marge brute</i>	—	—	4 000	4 000	
<i>Frais de vente et administration</i>	XXX	XXX	XXX	XXX	
<i>Bénéfice (perte) net</i>	(XXX) \$	(XXX) \$	(XXX) \$	XXX	\$

- b) En adoptant la méthode de l'avancement des travaux, les produits et les charges associés à ce contrat de construction seront constatés progressivement au cours de la période de trois ans. Une façon pratique d'établir le pourcentage d'avancement est de calculer la proportion des coûts engagés par rapport au coût total prévu dans le contrat¹.

¹ Certaines entreprises pourront établir le niveau d'avancement avec d'autres méthodes plus précises telle la méthode des jalons (non traitée dans le manuel).

L'estimation du degré d'achèvement basée sur les coûts se calcule ainsi :

	2019	2020	2021	Total
Coûts engagés dans l'exercice	7 500 \$	5 500 \$	5 000 \$	18 000 \$
Pourcentage du travail effectué :				
2019 : 7 500 \$ / 18 000 \$ =	41,7 %			
2020 : 5 500 \$ / 18 000 \$ =		30,5 %		
2021 : 5 000 \$ / 18 000 \$ =			27,8 %	
Total : 18 000 \$ / 18 000 \$ =				100,0 %
Constatation des produits :				
2019 : 22 000 \$ × 41,7 % =	9 174 \$			
2020 : 22 000 \$ × 30,5 % =		6 710 \$		
2021 : 22 000 \$ × 27,8 % =			6 116 \$	
Total : 22 000 \$ × 100 % =				22 000 \$

Résultats selon l'avancement des travaux :

LES CHANTIERS NAVIE INC. État des résultats Méthode de l'avancement des travaux En milliers de dollars					
	2019	2020	2021	Total	
Produits de construction	9 174 \$	6 710 \$	6 116 \$	22 000	\$
Coût de construction	7 500	5 500	5 000	18 000	
Marge brute	1 674	1 210	1 116	4 000	
Frais de vente et administration	XXX	XXX	XXX	XXX	
Bénéfice (perte) net	XX) \$	XXX \$	XXX \$	XXX	\$

- c) À la fin, les deux méthodes donneront la même marge brute totale de 4 millions de dollars sur une période de trois ans. La société va généralement préférer adopter la méthode de l'avancement des travaux pour le contrat majeur à long terme. Elle pourra ainsi mieux refléter à chaque exercice financier le résultat des travaux réalisés et commencer à présenter une quote-part des bénéfices qu'elle réalise sur ce contrat, ce qui permet de dégager en 2019 et en 2020 une marge brute et un bénéfice net plus élevé dans ces deux exercices. Il est à noter que lorsque la société rencontrera son banquier, ses actionnaires ou de futurs investisseurs, il sera toujours

plus facile de les rassurer si elle présente des bénéfices réguliers. Les normes comptables recommandent d'ailleurs que la méthode de l'avancement des travaux soit adoptée pour les contrats à long terme, sauf dans les cas où elle ne peut estimer de façon raisonnable le degré d'avancement du projet.

E17

	<u>2016</u>		<u>2017</u>		<u>2018</u>		<u>2019</u>		<u>2020</u>	
Ventes	100	%	113	%	119	%	124	%	130	%
Coût des marchandises vendues	100		120		135		141		148	
Marge brute	100		103		95		98		103	

Cette analyse chronologique montre des tendances nettement défavorables puisque le coût des marchandises vendues augmente plus rapidement que le chiffre des ventes. Conséquemment, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires, le pourcentage de la marge brute a peu varié depuis cinq ans.

E18

SOCIÉTÉ				
<i>État des résultats en pourcentages</i>				
<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>				
	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
Ventes	100,0	%	100,0	%
Coût des marchandises vendues	67,0		66,5	
Marge bénéficiaire brute	33,0		33,5	
Charges d'exploitation	25,0		24,8	
Bénéfice net	8,0		8,7	

Analyse chronologique des résultats avec variations des postes

	Exercice terminé le			
	31 décembre		Augmentation	Augmentation
	2020	2019	(diminution)	(diminution)
	\$	\$	\$	%
Ventes	140 000	126 000	14 000	11,1
Coût des marchandises vendues	93 520	83 790	9 730	11,6
Marge brute	46 480	42 210	4 270	10,1
Charges d'exploitation	35 140	31 248	3 892	12,5
Bénéfice net	11 340	10 962	378	3,4

Le coût des marchandises vendues et les charges d'exploitation de 2020 représentent un pourcentage des ventes légèrement supérieur à celui de l'exercice 2019, ce qui a pour conséquence que le pourcentage de bénéfice net est inférieur. Cette situation est défavorable. Cependant, les ventes de 2020 ayant augmenté de 11,1 %, le bénéfice net de 2020 a augmenté de 3,4 %.

E19**a) État des résultats comparatif dressé en pourcentages**

FIDÈLE INC.				
État comparatif des résultats en pourcentages				
	Exercice terminé le		Pourcentage	
	31 mars		des ventes	
	2020	2019	2020	2019
	\$	\$	%	%
Ventes	580 000	560 000	100,0	100,0
Coût des marchandises vendues	348 000	309 400	60,0	55,2
Marge brute	232 000	250 600	40,0	44,8
Charges d'exploitation :				
Frais de vente	53 250	42 500	9,2	7,6
Frais d'administration	62 300	61 700	10,7	11,0
Frais financiers	23 000	25 000	4,0	4,5
Total des charges d'exploitation	138 550	129 200	23,9	23,1
Bénéfice avant impôts	93 450	121 400	16,1	21,7
Impôts sur le revenu	18 750	25 400	3,2	4,5
Bénéfice net	74 700	96 000	12,9	17,2

- b) Analyse chronologique de l'état des résultats comparatifs avec les variations des postes en dollars et en pourcentages.

<i>FIDÈLE INC.</i>				
<i>Analyse chronologique de l'état des résultats avec les variations des postes</i>				
	<i>Exercice terminé le</i>			
	<i>31 mars</i>		<i>Augmentation</i>	<i>Augmentation</i>
	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>(diminution)</i>	<i>(diminution)</i>
	<i>\$</i>	<i>\$</i>	<i>\$</i>	<i>%</i>
<i>Ventes</i>	580 000	560 000	20 000	3,6
<i>Coût des marchandises vendues</i>	348 000	309 400	38 600	12,5
<i>Marge brute</i>	232 000	250 600	(18 600)	(7,4)
<i>Charges d'exploitation :</i>				
<i>Frais de vente</i>	53 250	42 500	10 750	25,3
<i>Frais d'administration</i>	62 300	61 700	600	0,1
<i>Frais financiers</i>	23 000	25 000	(2 000)	(8,0)
<i>Total des charges d'exploitation</i>	138 550	129 200	9 350	7,2
<i>Bénéfice avant impôts</i>	93 450	121 400	(27 950)	(23,0)
<i>Impôts sur le revenu</i>	18 750	25 400	(6 650)	(26,2)
<i>Bénéfice net</i>	74 700	96 000	(21 300)	(22,2)

- c) La société Fidèle inc. a connu une diminution de son bénéfice net de 22,2 % pour l'exercice 2020. Les ventes ont engendré une augmentation modeste de 3,6 %, mais l'augmentation du coût des marchandises vendues de 12,5 % a fait en sorte que la marge brute a diminué de 7,4 %. En effet, le ratio de la marge brute est passé de 44,8 % des ventes en 2019 à 40 % en 2020. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Est-ce l'effet d'une réduction du prix de vente dans une tentative d'augmenter le volume des ventes ou contrer la concurrence ? L'augmentation des frais de vente de 25,3 % semble indiquer un effort de la direction d'augmenter ou de maintenir le niveau des ventes. Une analyse des frais de vente par nature nous aiderait à répondre à cette question. Une autre explication possible de l'augmentation du coût des marchandises vendues est une hausse du prix des fournisseurs sans ajustement du prix de vente de la société. La direction des ventes et le service des achats

pourraient probablement répondre à ces questions et proposer des mesures correctives ou de nouvelles stratégies pour le prochain exercice.

- d) Le ratio de couverture des intérêts de la société Fidèle inc. s'est légèrement détérioré en 2020, passant de 5,9 à 5,1 fois, et ce, même si les frais financiers ont diminué. En effet, c'est la diminution du bénéfice disponible pour payer les intérêts qui est la cause de la détérioration du ratio. Il demeure qu'un ratio de 5,1 est encore très acceptable pour les créanciers.

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
Bénéfice net	74 700	\$	96 000 \$
Impôts sur le revenu	18 750		25 400
Frais financiers	23 000		25 000
	<u>116 450</u>	\$	<u>146 400</u> \$

Ratio de couverture des intérêts :

116 450 \$ / 23 000 \$ =

5,1 fois

146 400 \$ / 25 000 \$ =

5,9 fois

E20

Lorsque nous avons présenté ce cas au chapitre 1, nous avons insisté sur l'importance d'avoir un cadre normatif pour préparer et présenter les états financiers. L'absence de normes amènerait autrement la présentation de résultats selon une foule de méthodes ; il serait alors difficile de faire la part des choses entre ce qui est acceptable ou non. Quand des états financiers sont préparés selon des normes comptables généralement reconnues, on rehausse la crédibilité des chiffres présentés, et les utilisateurs peuvent s'y fier pour prendre de bonnes décisions. Raphaëlle doit être prudente dans ses affirmations, car le banquier ne veut pas voir le meilleur bénéfice, il veut plutôt connaître le vrai portrait financier. Un état des résultats dressé avec des méthodes comptables non appropriées pourrait être un élément amenant le banquier à douter de l'intégrité de la direction de la société. Ce n'est sûrement pas ce que veulent les deux actionnaires.

Traisons maintenant des divers projets d'états des résultats présentés par chaque actionnaire.

1. Les ventes d'ordinateurs doivent être comptabilisées dès que les ordinateurs sont livrés au client, qu'ils soient payés ou non. Le critère de réalisation est le moment de livraison. Raphaëlle a ajouté des ordinateurs commandés qui n'ont pas été livrés aux clients. Ces commandes ne respectent pas le critère de réalisation des produits, soit leur livraison. On doit donc les exclure des ventes du trimestre ; celles-ci feront partie des ventes du trimestre suivant lorsque les ordinateurs auront été livrés. On retient donc le chiffre de 175 000 \$ pour les ventes du trimestre terminé le 31 mars. Les services de réparation doivent être comptabilisés aux produits lorsque le service est rendu. Tristan n'a inclus que les services facturés et payés par les clients. Raphaëlle a raison d'ajouter les services rendus aux clients qui n'ont pas encore été payés. On doit retenir le montant de 42 000 \$.
2. Les ordinateurs achetés ont tous été livrés aux clients. On doit inclure dans les charges de l'exercice le coût des ordinateurs qui n'ont pas encore été payés, d'autant plus que ces ordinateurs ont déjà été livrés chez les clients. Selon le principe du rattachement des charges aux produits, le coût des ordinateurs de 10 000 \$ doit effectivement faire partie des charges du trimestre, le coût des ordinateurs vendus est donc de 140 000 \$.
3. Raphaëlle cherche à présenter la charge normale du poste salaire en excluant le boni de 3 000 \$ versé aux deux employés actionnaires. Cependant, puisque le boni a réellement été versé, il doit être présenté en charges du trimestre. Par contre, compte tenu de la nature exceptionnelle et non répétitive du montant, la société peut choisir de présenter distinctement le boni pour 3 000 \$ et le poste salaire à 35 000 \$. Cette présentation permettrait une meilleure transparence tout en respectant la réalité des opérations. Les actionnaires pourraient ainsi attirer l'attention du banquier sur le caractère non répétitif du boni de 3 000 \$ à ne pas confondre avec les salaires habituels.

4. La charge d'impôt foncier doit effectivement tenir compte du temps écoulé dans l'année. Le montant décaissé de 8 200 \$ représente une charge pour une année complète. Puisque l'état des résultats ne couvre que trois mois, il est approprié de n'imputer que trois mois d'impôt pour ce trimestre, soit 2 050 \$ ($3/12 \times 8\,200$ \$) et de présenter la différence 6 150 \$ ($8\,200$ \$ – 2 050 \$) comme charges payées d'avance au bilan du 31 mars.
5. Pour la même raison qu'au point précédent, il est pertinent de n'inclure aux charges du trimestre que la moitié de la facture d'entretien puisque celle-ci couvre six mois. Le montant non inclus aux charges du trimestre, soit 1 500 \$, sera présenté également comme charges payées d'avance au bilan du 31 mars.
6. Le montant de l'assurance pour la période de trois mois se terminant le 31 mars n'a pas été versé au cours du trimestre puisque la facture du courtier avait été réglée en totalité l'année passée. Il demeure toutefois que la société ayant été assurée durant cette période de trois mois, une charge doit être comptabilisée. En fait, à la fin de l'exercice précédent au 31 décembre, on devait trouver au bilan un montant de 300 \$ correspondant aux trois mois d'assurance payés d'avance. C'est ce montant qui doit être imputé en charge pour le présent trimestre.

ORDINEQ INC. État des résultats Trimestre terminé le 31 mars						
	Tristan	Raphaëlle	Votre décision		Justification	
Ventes d'ordinateurs et de pièces	175 000	\$ 198 000	\$	175 000	\$	(1)
Service de réparations	35 000	42 000		42 000		(1)
Total des produits	210 000	240 000		217 000		
Coût des ordinateurs	130 000	140 000		140 000		(2)
Salaires et charges sociales	38 000	35 000		35 000		(3)
Boni				3 000		(3)
Impôts fonciers	8 200	2 050		2 050		(4)
Entretien	3 000	1 500		1 500		(5)
Assurances	–	300		300		(6)
Total des charges	179 200	178 850		181 850		
Bénéfice	30 800	\$ 61 150	\$	35 150	\$	

E21

	2020	2019	
1. Ratio de la marge brute	25	24	Favorable
2. Ratio de la marge nette	11	12	Défavorable
3. Ratio de couverture des intérêts	3 fois	3,5 fois	Défavorable
4. Pourcentage du coût des marchandises vendues	60	62	Favorable
5. Pourcentage des frais de vente	9	8,5	Défavorable

Analyses et cas

A1 Le choix d'une date de fin d'exercice financier

La détermination d'un exercice financier ne correspond pas nécessairement à l'année civile. L'entreprise choisira habituellement une date située dans la période où son activité est la plus faible ou à la fin de son cycle annuel d'affaire normal. Pour certaines entreprises, il faut respecter un aspect saisonnier ; on n'interrompt pas une période d'activité intense pour préparer les rapports financiers. Les discussions qui suivent ne sont pas les seules bonnes réponses ; d'autres options peuvent être envisagées. L'important est d'essayer de déterminer la date qui permettra à l'entreprise de présenter ses activités selon son cycle normal d'activité.

La société Mattel

La société Mattel est une entreprise qui fabrique des jouets à l'année avec des périodes de pointe de production et de livraison entre les mois d'avril et octobre. Il est plutôt rare que la société ait à fabriquer et à livrer des jouets en grande quantité à ses distributeurs et détaillants en décembre. Habituellement, il s'agira de la période la plus tranquille. La société Mattel a d'ailleurs choisi le 31 décembre comme fin de son exercice financier. C'est la période où ses stocks sont très bas, et les livraisons et réceptions de marchandises sont moins nombreuses. Ce choix lui permet de faciliter le dénombrement des stocks et de préparer ses états financiers dans un délai raisonnable.

Les magasins de détail qui vendent des jouets effectueront des ventes importantes en décembre. Il y aura également des ventes après Noël et au début de janvier pour liquider les stocks non vendus en décembre. La fin décembre, c'est également la période des échanges et des retours. Comme plusieurs autres magasins de détail, la direction des sociétés qui vendent des jouets préfère inclure le chevauchement des derniers jours de décembre et les premiers jours de janvier dans le même exercice financier. Ainsi, on choisira le 31 janvier comme fin d'année financière ; la période des soldes sera terminée, et le niveau des stocks sera à son plus bas.

La station de ski Mont du Nord

Une station de ski comme Mont du Nord démarre habituellement ses activités autour du mois de septembre, lorsqu'elle commence à vendre ses abonnements de saison. Les opérations sont à leur

apogée entre décembre et mars. Ce n'est pas le moment de fixer la date de fin d'exercice au 31 décembre. Une telle décision amènerait la société à devoir répartir le produit de la vente d'abonnements de saison entre deux exercices financiers, ce qui serait plutôt curieux. La saison se terminera dans les faits au plus tard au mois d'avril. Il est donc souhaitable que la station de ski fixe sa date de fin d'exercice le 31 mai ou le 30 juin. Les activités de vente de billets pour les marcheurs et les cyclistes pendant l'été sont des revenus mineurs ; elles sont peu déterminantes dans le choix de la fin d'exercice.

La société Les As du paysage inc.

La société Les As du paysage inc. exerce deux types d'activités : l'aménagement de terrains, qui se déroule après le dégel du mois de mai jusqu'au mois de novembre ; et les activités de déneigement débutant en décembre et se terminant en avril. La fin avril semble être la date de fin d'exercice la plus appropriée dans les circonstances, avant le début d'un nouveau cycle d'exploitation.

La société Maison kit inc.

La date de fin d'exercice de Maison kit inc., au 30 juin, ne semble pas avoir été fixée pour aider les propriétaires à évaluer la performance de la société, mais pour accommoder un expert-comptable trop occupé au début de l'année civile. Les résultats financiers devraient être préparés pour montrer aux actionnaires de la société les résultats d'un cycle complet d'activités normales. De plus, la date du 30 juin étant au cœur de la saison de construction, la société doit évaluer de nombreux projets en cours de construction et déterminer la partie des revenus qui doit leur être associée avant et après le 30 juin. Cette date engendre des coûts supplémentaires pour établir les états financiers. Il serait souhaitable que la société détermine sa fin d'exercice le 30 novembre ou le 31 décembre. Maison kit inc. pourrait ainsi mettre en évidence une saison complète de construction et éviter ou à tout le moins réduire les coûts pour l'évaluation des projets en cours de construction au 30 novembre.

Il est à noter que le choix de la date de fin d'exercice financier peut également répondre à d'autres besoins, notamment pour des raisons fiscales ou lorsqu'une société fait partie d'un groupe de

sociétés qui désire établir une fin d'exercice financier identique à l'ensemble de ses sociétés affiliées.

A2 Le titre « Yannick Durand – investisseur »

1. L'exemple de Piscines Auclair inc. présenté à la fin du manuel montre une entreprise commerciale pour l'exercice 2015 dressé selon le référentiel des entreprises à capital fermé. On y trouve comme principales rubriques le chiffre d'affaires, le coût des marchandises vendues, le bénéfice brut et les autres charges d'exploitation regroupées par fonction. Les NCECF ne proposent aucune forme de classification des charges. Ces dernières peuvent donc être classées selon leur nature ou selon leur fonction. Le choix de présenter les charges par fonction qu'a fait Piscines Auclair est très largement répandu. Des annexes détaillent la nature des charges composant chaque fonction, par exemple les salaires, les fournitures utilisées, la publicité, les assurances, l'amortissement, etc. La présentation détaillée des charges par fonction a l'avantage de simplifier et de faciliter l'analyse des principales composantes de l'état des résultats, ce qui n'empêche pas une analyse plus détaillée en consultant les annexes ou tableaux complémentaires qui ventilent les charges par nature.

L'entreprise cotée en Bourse, assujettie aux normes IFRS compte tenu de son grand nombre d'utilisateurs potentiels, s'en tient souvent à présenter à son état des résultats seulement les grandes rubriques exigées dans les normes. L'examen de l'état des résultats de la société ouverte présenté sur notre site Internet (société Héroux-Devtek) met en évidence les postes importants exigés tels que les ventes, le coût des ventes, les charges d'exploitation et les charges financières. On remarque que les charges d'exploitation sont toutes regroupées sous une seule rubrique. Habituellement, si la société a choisi le mode de présentation par fonction, très peu de détails seront fournis sur les postes composant par exemple les charges d'exploitation. Un des arguments soulevés par les sociétés ouvertes pour ne pas trop détailler leurs dépenses d'exploitation est de préserver la confidentialité sur le mode d'opération face à la compétition.

Les sociétés fermées ont quant à elles beaucoup moins d'utilisateurs : les actionnaires propriétaires qui sont généralement en nombre très restreint, le banquier et les agences du

revenu. Ces sociétés ont moins de réticence à fournir des détails sur les charges. Yannick aura habituellement beaucoup plus d'information en consultant l'état des résultats des sociétés fermées dans lesquelles il a investi une partie de son capital.

2. Yannick pourra commencer l'examen de l'état des résultats en effectuant une analyse verticale qui met en perspective les différents postes de l'état des résultats par rapport au chiffre d'affaires ou les produits gagnés. Yannick pourra ainsi faire ressortir le pourcentage relatif des postes comme le coût des ventes, la marge brute, les diverses charges d'exploitation et le bénéfice net par rapport aux ventes totales. La comparaison de ces pourcentages d'une année à l'autre pourra l'amener à poser des questions pertinentes à l'assemblée des actionnaires ou au conseil d'administration des sociétés où il est administrateur. Il peut également compléter son évaluation en procédant à une analyse chronologique (horizontale) qui consiste à comparer le solde de chacun des postes de l'état des résultats par rapport au solde de l'année précédente et des années antérieures. L'étude de la variation d'un poste par rapport aux années précédentes nous permet également de comprendre l'effet de certaines décisions, par exemple la décision prise par une société d'entreprendre une campagne de publicité majeure va faire augmenter le poste Publicité à l'état des résultats.

3. La réaction de Yannick est très semblable à celle de nombreux investisseurs qui acquièrent des actions de sociétés ouvertes. L'examen des états financiers de ces sociétés ne sera pas leur priorité. Bien entendu, ils y jetteront un coup d'œil et feront possiblement une lecture rapide de l'état des résultats et du bilan, mais sans lire les nombreuses notes et les tableaux explicatifs qui constituent près de 80 % des états financiers. Très souvent, les firmes de courtage de valeurs mobilières qui conseillent des investisseurs comme Yannick ont des analystes chevronnés qui suivent les sociétés d'un secteur donné. Certains analystes se concentrent sur les entreprises pétrolières, d'autres sur le secteur financier ou d'autres encore sur les entreprises de détail. Ces analystes connaissent très bien leur secteur de spécialisation et sont en mesure de comprendre beaucoup mieux les nombreuses décisions de ces sociétés, les états financiers publiés ainsi que les diverses notes qui en font partie. C'est plus souvent sur la base des recommandations de ces analystes que la moyenne des investisseurs décidera d'acheter,

de conserver ou de vendre les titres des sociétés ouvertes. Yannick a investi près de 1,8 million de dollars de son capital auprès de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui peut sembler beaucoup à titre personnel. Toutefois, ce montant, réparti entre ces sociétés, est un pourcentage minime dans la capitalisation de chaque entreprise. Yannick est un actionnaire minoritaire dans chacune de ces sociétés ; il n'aura d'autre rôle que de se présenter à l'assemblée annuelle des actionnaires et de voter pour l'élection des administrateurs qui représenteront les actionnaires.

Son intérêt à analyser les états financiers des deux petites sociétés fermées dans lesquelles il a investi 200 000 \$ sera très différent. D'une part, compte tenu de la taille de ces entreprises, la valeur des actions acquises lui permet de siéger au conseil d'administration. Comme administrateur, il représente également les autres actionnaires minoritaires ; il devra régulièrement assister aux réunions du conseil d'administration au cours desquelles des décisions devront être entérinées. Une de ces décisions sera d'approuver les états financiers de la société. Ce poste d'administrateur, les rôles qu'il devra assumer et cette proximité avec la direction de l'entreprise et de ses opérations l'amèneront à être plus interpellé par les résultats financiers de l'entreprise. Compte tenu de la place privilégiée qu'il occupe, il sera en mesure de mieux comprendre les états financiers qui lui seront présentés sur une base régulière et de saisir les impacts potentiels des décisions qu'il aura à approuver pour l'avenir de la société.

A3 L'École de musique Samson inc.

Cher Guillaume,

Comme tu le sais, je veux t'offrir de devenir actionnaire dans l'École de Musique Samson inc. Compte tenu de l'intérêt que tu as manifesté, j'aimerais te présenter les résultats de l'école pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2020 avec les résultats comparatifs de l'exercice 2019.

J'attire ton attention sur la méthode de comptabilisation des produits, tel qu'il est mentionné dans la note 2 des états financiers. Les produits sont comptabilisés lorsque le service est rendu aux clients, qu'il y ait eu ou non transfert d'une contrepartie en trésorerie.

Nous avons connu une très belle année 2020 ; les produits ont totalisé 358 509 \$ comparativement à 244 294 \$ en 2019, ce qui représente une augmentation de 68 827 \$ (+23,8 %).

L'analyse chronologique présentée à l'annexe 1 ci-jointe fait ressortir les variations par catégories de produits : les inscriptions aux cours ont augmenté de 52 273 \$ (+21,4 %), les activités musicales de 11 876 \$ (+35,3 %) et les autres produits et gains de 4 678 \$ (+39,7 %).

Je t'invite également à examiner l'analyse verticale à l'annexe 2 ci-jointe où est décomposée la provenance de nos produits. Les inscriptions aux cours ont été en 2020 de 296 567 \$, ce qui représente 82,7 % de tous nos produits (84,3 % en 2019), les activités musicales ; 45 473 \$, soit 12,7 % (11,6 % en 2019) et les autres produits et gains, le solde 16 469 \$, soit 4,6 % (4,1 % en 2019).

Les charges n'ont augmenté globalement que de 16 827 \$ (+5,7 %), passant de 297 186 \$ en 2019 à 314 013 \$ en 2020. Le tableau ci-dessous présente les principales variations de ces charges : les cours et les activités musicales ont passé de 166 732 \$ à 180 792 \$, une augmentation de 14 060 \$ (+8,4 %). Les frais d'administration ont connu une variation à la hausse de 4 157 \$, passant de 122 486 \$ en 2019 à 126 643 \$ en 2020. Les frais financiers ont chuté de 1 390 \$ (-17,4 %), passant de 7 968 \$ à 6 578 \$.

Charges :	2020	2019	Augmentation (diminution)	Augmentation (diminution)
Cours et activités musicales	180 792 \$	166 732 \$	14 060 \$	8,4 %
Frais d'administration	126 643	122 486	4 157	3,4
Frais financiers	6 578	7 968	(1 390)	(17,4)
Total des charges	<u>314 013 \$</u>	<u>297 186 \$</u>	<u>16 827 \$</u>	<u>5,7</u>

La lecture des renseignements complémentaires nous permet de connaître, dans chaque catégorie, les principales charges expliquant les variations. Dans le cas de la catégorie de charges Cours et activités musicales, on constate que ce sont les salaires, la publicité et la promotion qui justifient l'essentiel de l'augmentation du total des charges.

L'analyse verticale des charges nous permet de connaître les charges représentant le plus de poids dans les frais d'exploitation de l'école de musique.

Le poste Salaires et charges sociales constitue le poste le plus important. Pour les cours et les activités musicales, on note un montant de 112 359 \$ et de 97 014 \$ pour l'administration, soit

respectivement 31,3 % et 27,1 %. On consacre donc un total de 58,4 % des produits gagnés pour payer les salaires des employés. Le total des charges étant de 87,6 % des produits, l'ensemble des autres charges représente seulement 29,2 % ($87,4 \% - 58,4 \%$) des produits.

Le bénéfice avant impôts ainsi obtenu de 44 496 \$ en 2020, soit 12,4 % des produits gagnés, se compare avantageusement à une perte avant impôts de 7 504 \$ subie en 2019.

L'analyse chronologique nous permet d'expliquer cette variation favorable de 52 000 \$ du bénéfice avant impôts, soit une augmentation des produits de 68 827 \$ accompagnée d'une augmentation moins importante des charges de 16 827 \$, ce qui crée un bénéfice avant impôts supérieur de 52 000 \$. Une fois les impôts supplémentaires de 9 880 \$ soustraits, on obtient un bénéfice net supplémentaire de 42 120 \$.

Annexe 1

ÉCOLE DE MUSIQUE SAMSON INC.					
Analyse chronologique : État des résultats					
Exercice terminé le 31 décembre					
	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>		
			\$	%	
Produits :					
Inscriptions aux cours	296 567	\$ 244 294	\$ 52 273	21,4	
Activités musicales	45 473	33 597	11 876	35,3	
Autres produits et gains	16 469	11 791	4 678	39,7	
Total des produits	<u>358 509</u>	<u>289 682</u>	<u>68 827</u>	<u>23,8</u>	
Charges :					
Cours et activités musicales	180 792	166 762	14 030	8,4	
Frais d'administration	126 643	122 486	4 157	3,4	
Frais financiers	6 578	7 968	(1 390)	-17,4	
Total des charges	<u>314 013</u>	<u>297 216</u>	<u>16 797</u>	<u>5,7</u>	
Bénéfice (perte) avant impôts	44 496	-7 354	52 030		
Charge (économie) d'impôts exigibles (à recouvrer)	8 454	(1426)	9 880		
Bénéfice (perte) net	<u>36 042</u>	<u>\$ -6 108</u>	<u>\$ 42 150</u>	<u>690,0</u>	

ÉCOLE DE MUSIQUE SAMSON INC.					
Analyse chronologique : Renseignements complémentaires					
Exercice terminé le 31 décembre					
	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>		
			\$	%	
Cours et activités musicales					
Salaires et charges sociales	112 359	\$ 100 621	\$ 11 738	11,7	
Loyer	24 000	24 000	0	0,0	
Formation	2 472	2 004	468	23,4	
Déplacements	2 151	1 875	276	14,7	
Matériel pédagogique et fournitures	981	749	232	31,0	
Publicité et promotion	4 843	2 978	1 865	62,6	
Télécommunications	2 739	2 570	169	6,6	
Énergie	2 345	2 297	48	2,1	
Entretien et réparations	1 473	981	492	50,2	
Assurances	1 761	1 475	286	19,4	
Amortissement – Améliorations locatives	10 862	10 862	0	0,0	
Amortissement – Instruments de musique	13 681	14 892	(1 211)	(8,1)	
Amortissement – Mobilier	1 125	1 458	(333)	(22,8)	
	<u>180 792</u>	<u>\$ 166 762</u>	<u>\$ 14 030</u>	<u>8,4</u>	

Frais d'administration

<i>Salaires et charges sociales</i>	97 014	90 554	6 460	7,1
<i>Loyer</i>	6 000	6 000	0	0,0
<i>Déplacements</i>	1 754	2 143	(389)	(18,2)
<i>Entretien et réparations</i>	3 974	4 294	(320)	(7,5)
<i>Assurances</i>	942	894	48	5,4
<i>Énergie</i>	781	699	82	11,7
<i>Créances douteuses</i>	982	1 294	(312)	(24,1)
<i>Fournitures de bureau</i>	1 028	987	41	4,2
<i>Télécommunications</i>	1 976	1 791	185	10,3
<i>Taxes et permis</i>	287	301	(14)	(4,7)
<i>Services professionnels</i>	4 500	4 200	300	7,1
<i>Amortissement – Améliorations locatives</i>	2 716	2 716	0	0,0
<i>Amortissement – Mobilier et matériel de bureau</i>	657	942	(285)	(30,3)
<i>Amortissement – Équipement informatique</i>	4 032	5 671	(1 639)	(28,9)
	<u>126 643</u>	<u>\$ 122 486</u>	<u>\$ 4 157</u>	<u>3,4</u>

Frais financiers

<i>Dette bancaire</i>	978	\$ 1 568	\$ (590)	(37,6)
<i>Emprunt à long terme</i>	5 600	6 400	(800)	(12,5)
	<u>6 578</u>	<u>\$ 7 968</u>	<u>\$ (1 390)</u>	<u>(17,4)</u>

Annexe 2

ÉCOLE DE MUSIQUE SAMSON INC.				
Analyse verticale				
État des résultats				
Exercice terminé le 31 décembre				
Produits :	2020		2019	%
Inscriptions aux cours	296 567	\$ 82,7	244 294	\$ 84,3
Activités musicales	45 473	12,7	33 597	11,6
Autres produits et gains	16 469	4,6	11 791	4,1
Total des produits	358 509	100,0	289 682	100,0
Charges :				
Cours et activités musicales	180 792	50,4	166 732	57,6
Frais d'administration	126 643	35,3	122 486	42,3
Frais financiers	6 578	1,8	7 968	2,8
Total des charges	314 013	87,6	297 186	102,6
Bénéfice (perte) avant impôts	44 496	12,4	(7 504)	(2,6)
Charge (économie) d'impôts exigibles (à recouvrer)	8 454	2,4	(1 426)	(0,5)
Bénéfice (perte) net	36 042	\$ 10,1	(6 078)	\$ (2,1)
ÉCOLE DE MUSIQUE SAMSON INC.				
Analyse verticale				
Renseignements complémentaires				
Exercice terminé le 31 décembre				
Cours et activités musicales	2020	%	2019	%
Salaires et charges sociales	112 359	\$ 31,3	100 621	\$ 34,7
Loyer	24 000	6,7	24 000	8,3
Formation	2 472	0,7	2 004	0,7
Déplacements	2 151	0,6	1 875	0,6
Matériel pédagogique et fournitures	981	0,3	749	0,3
Publicité et promotion	4 843	1,4	2 978	1,0
Télécommunications	2 739	0,8	2 570	0,9
Énergie	2 345	0,7	2 297	0,8
Entretien et réparations	1 473	0,4	981	0,3
Assurances	1 761	0,5	1 475	0,5
Amortissement – Améliorations locatives	10 862	3,0	10 862	3,7
Amortissement – Instruments de musique	13 681	3,8	14 892	5,1
Amortissement – Mobilier	1 125	0,3	1 458	0,5
	180 792	\$ 50,4	166 762	\$ 57,6
Frais d'administration				

<i>Salaires et charges sociales</i>	97 014	27,1	90 554	31,3
<i>Loyer</i>	6 000	1,7	6 000	2,1
<i>Déplacements</i>	1 754	0,5	2 143	0,7
<i>Entretien et réparations</i>	3 974	1,1	4 294	1,5
<i>Assurances</i>	942	0,3	894	0,3
<i>Énergie</i>	781	0,2	699	0,2
<i>Créances douteuses</i>	982	0,3	1 294	0,4
<i>Fournitures de bureau</i>	1 028	0,3	987	0,3
<i>Télécommunications</i>	1 976	0,6	1 791	0,6
<i>Taxes et permis</i>	287	0,1	301	0,1
<i>Services professionnels</i>	4 500	1,3	4 200	1,4
<i>Amortissement – Améliorations locatives</i>	2 716	0,8	2 716	0,9
<i>Amortissement – Mobilier et matériel de bureau</i>	657	0,2	942	0,3
<i>Amortissement – Équipement informatique</i>	4 032	1,1	5 671	2,0
	<u>126 643</u>	<u>\$ 35,3</u>	<u>122 486</u>	<u>\$ 42,3</u>
<i>Frais financiers</i>				
<i>Dette bancaire</i>	978	\$ 0,3	1 568	\$ 0,5
<i>Emprunt à long terme</i>	5 600	1,6	6 400	2,2
	<u>6 578</u>	<u>\$ 1,8</u>	<u>7 968</u>	<u>\$ 2,8</u>

A4 La société Crack-in consultants inc.

Description de l'opération	Données extraites du compte bancaire		État des résultats Exercice terminé le 31 décembre	
	2019 Encaissements (décaissements)	2020 Encaissements (décaissements)	2019 Produits gagnés (charges engagées)	2020 Produits gagnés (charges engagées)
Solde du compte bancaire au début de l'année	0 \$	62 000 \$		
Encaissement des clients pour des travaux réalisés en 2019	75 200 \$		75 200 \$	
Paieement final reçu d'un client pour un contrat réalisé en 2019		15 000 \$	15 000 \$ (1)	
Avance reçue de la firme CGT pour un contrat réalisé à 100 % en 2020	6 500 \$			6 500 \$ (2)
Paieement final reçu de la firme CGT pour le contrat réalisé en 2020		25 600 \$		25 600 \$
Paieement d'une prime d'assurance responsabilité d'une durée de deux ans	(1 200 \$)		(600 \$) (3)	(600 \$)
Paieement d'honoraires pour des informaticiens à la pige, travaux réalisés en 2019	(18 500 \$)		(18 500 \$)	
Paieement d'honoraires pour des informaticiens à la pige, travaux réalisés en 2019		(7 200 \$)	(7 200 \$)	
Encaissement des clients pour des travaux réalisés en 2020		68 200 \$		68 200 \$
Paieement d'honoraires pour des informaticiens à la pige, travaux réalisés en 2020		(29 000 \$)		(29 000 \$)
Travaux réalisés et facturés aux clients en 2020 et non encaissés en fin d'exercice, 5 300 \$				5 300 \$ (4)
Montants dus à des travailleurs autonomes pour des services réalisés en 2020, 7 300 \$ (non payés en fin d'exercice)				(7 300 \$) (5)
Solde du compte bancaire à la fin de l'année	62 000 \$	134 600 \$		
Bénéfice net de l'exercice			63 900 \$	68 700 \$

Explications :

- (1) L'encaissement du compte client a eu lieu en 2020, mais le service lui a été rendu en 2019. À l'état des résultats de 2019, on doit inclure ce produit gagné ; il sera présenté dans les comptes clients au bilan du 31 décembre 2019.
- (2) La firme CGT a versé d'avance une somme de 6 500 \$ en 2019. Toutefois, le service lui a été rendu seulement en 2020. Le produit gagné doit être présenté à l'état des résultats de 2020. En attente de sa réalisation, la somme sera présentée au bilan sous le poste Produit reçu d'avance, au bilan du 31 décembre 2019.
- (3) La prime d'assurance de 1 200 \$ payée en 2019 couvre deux exercices. Son coût sera partagé sur deux exercices, à raison de 600 \$ par exercice. Le montant de la prime qui concerne l'année 2020 sera présenté sous le poste Assurances payées d'avance, au bilan du 31 décembre 2019.
- (4) Les travaux réalisés pour le compte de clients en 2020 doivent apparaître à l'état des résultats, et ce, même si le montant n'est pas encore réglé à la fin de l'exercice 2020. On présente le montant à recevoir de 5 300 \$ sous le poste Clients, au bilan du 31 décembre 2020.
- (5) Les travaux réalisés par des travailleurs autonomes en 2020 doivent faire partie des charges à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Un montant de 7 300 \$ sera présenté en contrepartie comme « Salaires à payer » au passif du bilan dressé à la même date.

CRACK-IN CONSULTANTS INC. État des résultats Exercice terminé le 31 décembre				
	2020		2019	
<i>Produits : Prestation de service</i>	<i>105 600</i>	<i>\$</i>	<i>90 200</i>	<i>\$</i>
<i>Charges :</i>				
<i>Honoraires</i>	<i>29 000</i>		<i>25 700</i>	
<i>Sous-traitants</i>	<i>7 300</i>			
<i>Assurances</i>	<i>600</i>		<i>600</i>	
<i>Total des charges</i>	<i>36 900</i>		<i>26 300</i>	
<i>Bénéfice net</i>	<i>68 700</i>	<i>\$</i>	<i>63 900</i>	<i>\$</i>

Solutionnaire

CHAPITRE 4 – Le système d'information comptable

Questions de révision

Q1

Une opération avec un tiers est un acte conclu entre deux parties qui donne lieu à un échange de ressources économiques comme l'achat de marchandise, l'obtention d'un service, une vente à un client, un dividende versé par la société aux actionnaires, etc. Un document de base ou pièce justificative témoigne souvent de l'existence de cet échange, par exemple une facture d'achat du fournisseur, une facture de vente émise au client, l'émission des chèques aux actionnaires, etc. Une opération comptable est une opération qui se produit à l'intérieur de l'entreprise, sans l'intervention de tiers. Il s'agit du virement d'un élément comptable d'un compte à un autre au moyen d'une écriture ayant un effet sur l'équation comptable. Les régularisations sont des opérations comptables.

Q2

Les opérations a), b) et d) sont considérées comme des opérations avec un tiers et sont comptabilisées dans les livres de l'entreprise parce que le transfert de valeurs a entraîné un changement dans l'actif, le passif ou dans les capitaux propres. Les éléments c) et e) ne constituent pas des opérations avec un tiers parce qu'ils n'ont donné lieu à aucun transfert de valeur et que ces faits ne sont ni de nature financière ni exprimés en terme monétaire.

Q3

a)	Clients (actif +)	XXX	
	Produits de la prestation de services (produit +, capitaux propres +)		XXX
b)	Encaisse (actif +)	XXX	
	Clients (actif –).		XXX

c)	Fournitures de bureau non utilisées (actif +)	XXX	
	Fournisseurs (passif +)		XXX
d)	Charge : essence (charge +, capitaux propres –)	XXX	
	Encaisse (actif –)		XXX

Q4

À la fin de chaque exercice financier, les soldes des comptes de produits et de charges sont virés dans le compte Sommaire des résultats lors de la clôture des comptes. Les soldes sont donc réduits à zéro à la fin de l'exercice. C'est pourquoi on qualifie parfois ces comptes de « temporaires ».

Q5

L'utilisation d'un journal rend le processus comptable plus efficace. Voici quelques avantages de ce journal :

- l'effet complet de l'opération est inscrit au même endroit ;
- on y présente une inscription chronologique des opérations ;
- le journal aide à éviter et à déceler les erreurs puisqu'on peut comparer les débits et les crédits.

Q6

Quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire de dresser une balance de vérification périodiquement, c'est un processus courant et souhaitable. La balance de vérification remplit les deux fonctions suivantes :

- elle permet de vérifier l'exactitude des écritures en prouvant que les débits et les crédits inscrits dans le grand livre général sont égaux ;
- elle fournit une liste des comptes ouverts et de leurs soldes qu'on peut utiliser pour analyser les données de l'entreprise et dresser les états financiers.

Q7

- a) Il n'y a pas de différence.
- b) Avant la clôture, il reste un solde dans ces comptes ; après la clôture, le solde est nul.
- c) Avant la clôture, il reste un solde dans ces comptes ; après la clôture, le solde est nul.
- d) Avant la clôture des comptes, le solde dans ce compte ne comprend pas le bénéfice ou la perte de l'exercice et les dividendes déclarés durant l'exercice. Après la clôture, le solde s'accroît ou décroît du montant du bénéfice ou de la perte de l'exercice et décroît du montant des dividendes déclarés durant l'exercice.
- e) Il n'y a pas de différence.

Q8

Les écritures de régularisation sont comptabilisées pour mettre les comptes à jour avant la préparation des états financiers. Elles sont nécessaires : 1) pour opérer un bon rattachement des charges aux produits lors de la mesure du bénéfice ; 2) pour permettre une présentation adéquate des actifs, des passifs et des capitaux propres.

Q9

On comptabilise les écritures de clôture une fois les écritures de régularisation passées et les états financiers préparés. Les écritures de clôture sont nécessaires pour remettre à zéro le solde des comptes temporaires de façon qu'ils soient prêts pour l'exercice suivant.

Q10

L'utilisation de grands livres auxiliaires, notamment pour les comptes clients, les stocks et les comptes fournisseurs, permet la gestion quotidienne de ces comptes, alors que les comptes collectifs correspondants du grand livre général ne donnent qu'une information globale. L'utilisation de journaux auxiliaires permet de réduire le travail d'enregistrement des opérations semblables et répétitives. Ainsi, les journaux auxiliaires regroupent des opérations de même catégorie, par exemple les ventes, les achats, les encaissements et les décaissements. Le journal général ne sert alors qu'à l'enregistrement chronologique d'opérations non répétitives ou de celles

pour lesquelles il n'existe pas de journaux auxiliaires, par exemple les corrections d'erreurs, les régularisations et la clôture des comptes temporaires en fin d'exercice.

Q11

Les contrôles internes sont les mesures dont la conception, la mise en place et le maintien sont assurés par la direction. Leur objet est de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise en ce qui concerne la fiabilité de son information financière, l'efficacité et l'efficience de ses activités et le respect des lois.

Q12

Un contrôle comptable est un procédé utilisé en vue d'assurer l'exactitude de l'information fournie dans les registres comptables, par exemple l'utilisation de documents prénumérotés (chèques, factures, bons de commande, etc.).

Un contrôle administratif est un procédé utilisé en vue de s'assurer que l'entreprise fonctionne efficacement en conformité avec les règles établies par la direction dans des domaines n'ayant aucune relation directe avec les états financiers, par exemple les politiques d'embauche du personnel.

Q13

Les éléments de base d'un système de contrôle interne sont :

- une structure administrative adéquate ;
- un personnel qualifié ;
- un système comptable approprié ;
- une documentation correcte ;
- un système d'autorisation et de supervision ;
- une protection adéquate des biens ;
- un système d'autocontrôle (contrôle corrélatif) ;
- l'audit interne.

Q14

Les facteurs favorisant le contrôle interne dans un environnement informatique sont les suivants :

- l'amélioration de la surveillance et du contrôle des opérations grâce à un accès facile et rapide d'une grande quantité d'informations, ce qui permet notamment la vérification régulière des journaux et des comptes ;
- la réduction du nombre d'erreurs commises lors du traitement de l'information puisque les reports et les calculs se font automatiquement ;
- la conservation, en général, d'une plus grande quantité d'informations ; cependant, le contrôle interne d'un système informatisé dépend davantage de l'examen du système et de son fonctionnement que de celui des documents qu'il génère ;
- la réduction fréquente du nombre de personnes affectées au traitement des données comptables ;
- l'amélioration du contrôle comptable, par exemple l'enregistrement d'écritures comptables en équilibre (débit = crédit) est obligatoire, à défaut de quoi l'entrée comptable n'est pas exécutée.

Les facteurs défavorisant le contrôle interne dans un environnement informatique :

- des erreurs peuvent se produire si la personne responsable de la saisie des données connaît mal le système comptable ;
 - le manque d'intervention humaine peut accroître le risque que des erreurs ne soient pas détectées ;
 - de nombreuses étapes de traitement étant effectuées par l'ordinateur, il y a moins de formulaires et de rapports écrits permettant l'analyse et la vérification de données ;
 - la séparation des fonctions incompatibles peut être plus difficile à réaliser.

Exercices

E1

a) Achat de fournitures de bureau à crédit :

ACTIF		=	PASSIF		+	CAPITAUX PROPRES	
Débit	Crédit		Débit	Crédit		Débit	Crédit
+				+			

b) Vente à crédit :

ACTIF		=	PASSIF		+	CAPITAUX PROPRES	
Débit	Crédit		Débit	Crédit		Débit	Crédit
+							+

c) Encaissement d'un compte client :

ACTIF		=	PASSIF		+	CAPITAUX PROPRES	
Débit	Crédit		Débit	Crédit		Débit	Crédit
+	-						

d) Paiement d'un compte fournisseur :

ACTIF		=	PASSIF		+	CAPITAUX PROPRES	
Débit	Crédit		Débit	Crédit		Débit	Crédit
	-		-				

e) Paiement du compte d'électricité du mois :

ACTIF		=	PASSIF		+	CAPITAUX PROPRES	
Débit	Crédit		Débit	Crédit		Débit	Crédit
	-					-	

f) Achat d'un équipement financé par le fournisseur :

ACTIF		=	PASSIF		+	CAPITAUX PROPRES	
Débit	Crédit		Débit	Crédit		Débit	Crédit
+				+			

E2

Encaisse		Fournisseurs		Capital-actions	
a) 20 000	b) 5 000	f) 1 000	b) 3 000		a) 20 000
e) 1 500	c) 950		Solde 2 000		Solde 20 000
	f) 1 000				
	g) 1 200				
Solde 13 350					

Clients		Fournitures de bureau non utilisées		Produits : honoraires	
d) 2 500	e) 1 500	c) 950			d) 2 500
Solde 1 000		Solde 950			Solde 2 500

Mobiliier de bureau		Loyers	
d) 8 000		g) 1 200	
Solde 8 000		Solde 1 200	

HONO INC.				
Balance de vérification avant régularisations				
31 janvier 2020				
	Débit		Crédit	
<i>Encaisse</i>	13 350	\$		
<i>Clients</i>	1 000			
<i>Fournitures de bureau non utilisées</i>	950			
<i>Mobiliier de bureau</i>	8 000			
<i>Fournisseurs</i>			2 000	\$
<i>Capital-actions</i>			20 000	
<i>Produits : honoraires</i>			2 500	
<i>Loyers</i>	1 200			
<i>Total</i>	24 500	\$	24 500	\$

E3**a) Paiement du loyer du mois :**

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
	X													X	

b) Versement d'un dividende aux actionnaires :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
	X									X					

c) Achat à crédit d'ordinateurs :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
X				X											

d) Encaissement d'une dette à long terme :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
X				X											

e) Encaissement d'un produit de prestation de service :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
X													X		

f) Encaissement d'un compte client :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
X	X														

g) Paiement d'un compte fournisseur :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
	X		X												

h) Paiement des salaires des employés :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
	X													X	

i) Remboursement partiel de la dette à long terme :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
	X		X												

j) Paiement des intérêts sur la dette à long terme :

Capitaux propres															
Actif		=	Passif		+	Capital- actions	+	Bénéfices non répartis	-	Dividendes	+	Produits	-	Charges	
Dt	Ct		Dt	Ct		Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct	Dt	Ct
+	-		-	+		-	+	-	+	+	-	-	+	+	-
	X													X	

k) Vente au comptant :

Capitaux propres									
Actif		=		Passif		+		Capital- actions	
Dt	Ct			Dt	Ct			Dt	Ct
+	-			-	+			-	+
X									
						+		Bénéfices non répartis	
Dt	Ct			Dt	Ct			Dt	Ct
								-	+
								-	
Dt	Ct			Dt	Ct			Dt	Ct
								+	-
								+	
Dt	Ct			Dt	Ct			Dt	Ct
								-	+
									X
								-	
Dt	Ct			Dt	Ct			Dt	Ct
								+	-

E4

1. L'amortissement représente la répartition du coût des services que procure une immobilisation et non une tentative pour évaluer l'actif à la juste valeur. Conséquemment, même si la juste valeur de l'immeuble a augmenté, il faut rattacher le coût des services de cet immeuble (charge d'amortissement) aux produits présentés dans l'état des résultats.
2. La société ne devrait pas constater un gain pour refléter l'augmentation du coût de remplacement de ses stocks. Cette pratique ne respecte pas les principes du coût historique et de réalisation. Le principe du coût historique consiste à mesurer une opération selon le montant de trésorerie payé. Le coût historique est maintenu tant que l'élément demeure dans l'entreprise. Enfin, le principe de réalisation suppose qu'on ne constate pas de produit avant que les marchandises soient vendues et qu'il y ait une certitude raisonnable quant à la possibilité de mesure et de recouvrement.
3. Les actifs doivent être inscrits à la juste valeur du bien cédé ou reçu en échange, selon la valeur qui est la plus sûre. Le fait d'utiliser la juste valeur des actions ne constitue pas une violation du principe du coût historique.
4. Les gains sont réalisés au moment de la cession des machines et doivent être présentés à l'état des résultats. Il est incorrect de porter ce gain en réduction du coût des nouvelles machines qui doit être évalué selon le montant de trésorerie payé ou à payer.

E5

1.	Le coût mensuel de cette assurance est de 95 \$ ($2\,280 \$ \div 24 \text{ mois} = 95 \$$).		
	Charge d'assurance à l'état des résultats : 5 mois de consommation @ (au prix de) 95 \$	475	\$
	Assurance payée d'avance au bilan : $2\,280 \$ - 475 \$$ ou 19 mois de non- consommation @ 95 \$	1 805	\$

2.	Le produit de loyer mensuel est de 750 \$ ($2\,250 \$ \div 3 \text{ mois} = 750 \$$).		
	Produit de loyers à l'état des résultats : un mois de loyer gagné @ 750 \$	750	\$
	Produits reçus d'avance au passif du bilan : $2\,250 \$ - 750 \$$ ou deux mois de loyer non encore gagné @ 750 \$	1 500	\$

3.	Fournitures de bureau non utilisées à l'actif à court terme du bilan (fournitures non consommées)	275	\$
	Charge de fournitures de bureau à l'état des résultats ($950 \$ - 275 \$$) soit le montant dépensé	675	\$

4.	Intérêts courus à payer présentés au passif à court terme du bilan (montant habituellement ajouté à l'effet à payer)	480	\$
	Charge d'intérêts à l'état des résultats (montant ajouté aux intérêts décaissés et déjà constaté en charge)	480	\$

E6

1.	Charge d'assurance (Charges +, capitaux propres -)	475	
	Assurances payées d'avance (Actif -)		475

2.	Produits reçus d'avance (Passif -)	750	
	Produit de loyer (Produits +, capitaux propres +)		750

3.	Charge de fournitures de bureau (Charges +, capitaux propres –)	675	
	Fournitures de bureau non utilisées (Actif –)		675
4.	Charge d'intérêts (Charges +, capitaux propres –)	480	
	Intérêts courus à payer (Passif +)		480

E7**a)**

YVON RATTÉ, AVOCAT Balance de vérification 30 avril 2020				
	<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Encaisse 5 912 \$ + (a) +360 \$ – (d) (2 × 95 \$)	6 082	\$		\$
Clients 5 240 \$ – (a) 360 \$	4 880			
Fournitures non utilisées	2 967			
Équipement de bureau 6 100 \$ + (b) 890 \$	6 990			
Fournisseurs			5 044	
Yvon Ratté – Capital			10 000	
Produit d'honoraires 5 200 \$ + (c) 2 025 \$ +(e) 80 \$			7 305	
Frais de bureau 2 320 \$ – b) 890 \$	1 430			
Total	22 349	\$	22 349	\$

(a)+360 = 1 840 – 1 480

b) Les erreurs (3), (4) et (5). Un système comptable informatisé n'aurait pas accepté la saisie des écritures qui ne respectaient pas l'équilibre DT = CT qui ont donné lieu aux erreurs 3 et 4. L'erreur 5 provient d'une erreur humaine de transcription à la balance de vérification.

E8**a) Les effets de la comptabilisation des opérations :**

1.	Inscription des salaires courus à payer au passif à court terme du bilan	237	\$
	Augmentation de la charge de salaire à l'état des résultats	237	\$

2.	Augmentation des comptes fournisseurs au passif à court terme du bilan	300	\$
	Augmentation de la charge d'électricité à l'état des résultats	300	\$

3.	Intérêts courus à payer présentés au passif à court terme du bilan (50 000 \$ × 6 % × 1/12)	250	\$
	Augmentation de la charge d'intérêts à l'état des résultats	250	\$

4.	Augmentation des comptes fournisseurs au passif à court terme du bilan	102	\$
	Augmentation de la charge d'électricité à l'état des résultats	102	\$

b) Écritures de régularisation :

1.	Salaires (Charges +, capitaux propres -)	237	
	Salaires à payer (Passif +)		237

2.	Électricité (Charges +, capitaux propres -)	300	
	Fournisseurs (Passif +)		300

3.	Intérêts débiteurs (Charges +, capitaux propres -)	250	
	Intérêts à payer (Passif +)		250

4.	Téléphone (Charges +, capitaux propres -)	102	
	Fournisseurs (Passif +)		102

E9

a) Les données devant paraître dans les états financiers :

1. Le montant des fournitures non utilisées présentées à l'actif à court terme du bilan est de 1 315 \$, soit les fournitures non consommées le 31 octobre. La charge de fournitures utilisées du mois d'octobre présentée à l'état des résultats est donc de 741 \$ (2 056 \$ – 1 315 \$).
2. Le montant de l'amortissement cumulé présenté à l'actif à long terme du bilan en réduction du coût de l'immobilisation concernée est de 7 196 \$ (6 939 \$ + 257 \$). La charge d'amortissement du mois d'octobre présentée à l'état des résultats est donc de 257 \$.
3. Le montant des intérêts à payer présenté au passif à court terme du bilan est de 200 \$ (150 \$ + 50 \$). La charge d'intérêts du mois d'octobre présentée à l'état des résultats est donc de 50 \$.

b) Écritures de régularisation :

1-	Fournitures utilisées (Charges +, capitaux propres –)	741	
	Fournitures non utilisées (Actif –)		741
2-	Amortissement (Charges +, capitaux propres –)	257	
	Amortissement cumulé – Immobilisation (Actif –)		257
3-	Charge d'intérêts (Charges +, capitaux propres –)	50	
	Intérêts à payer (Passif +)		50

E10**a) Les écritures de régularisation**

1.	Produits d'honoraires	5 900	
	Produits reçus d'avance		5 900
2.	Clients	4 900	
	Produits d'honoraires		4 900
3.	Assurance	480	
	Assurance payée d'avance		480
4.	Amortissement – Équipement de bureau	2 500	
	Amortissement cumulé – Équipement de bureau		2 500
5.	Intérêts débiteurs	60	
	Intérêts à payer ($7\,200 \$ \times 10 \% \times 1/12$)		60
6.	Loyer payé d'avance	750	
	Loyer (charge)		750
7.	Salaires de bureau	2 510	
	Salaires à payer		2 510

b) Les états financiers : Les états financiers qui suivent ont été préparés à partir des soldes de la balance de vérification après avoir tenu compte des régularisations ci-dessus. (Par exemple : $\text{Produits} = 100\,000 - 5\,900(1) + 4\,900(2) = 99\,000 \$$.)

ROBERT LEBON, INGÉNIEUR-CONSEIL État des résultats Exercice terminé le 31 décembre 2020		
Produits : Honoraires	99 000	\$
Charges :		
Salaires de bureau	31 010	
Loyers	9 000	
Électricité et téléphone	1 080	
Frais de bureau	720	
Assurances	480	
Intérêts débiteurs	60	
Amortissement – Équipement de bureau	2 500	
Total des charges	44 850	
Bénéfice net	54 150	\$
ROBERT LEBON, INGÉNIEUR-CONSEIL État des capitaux propres Exercice terminé le 31 décembre 2020		
Capital le 1 ^{er} janvier 2020	57 010	\$
Plus : Bénéfice net de l'exercice	54 150	
	111 160	
Moins : Prélèvements	20 000	
Capital le 31 décembre 2020	91 160	\$
ROBERT LEBON, INGÉNIEUR-CONSEIL Bilan 31 décembre 2020		
Actif à court terme		
Encaisse	31 500	\$
Clients	54 500	
Fournitures non utilisées	1 960	
Loyer payé d'avance	750	
Assurance payée d'avance	620	
Total de l'actif à court terme	89 330	
Immobilisations corporelles		
Équipement de bureau	25 000	
Moins : Amortissement cumulé	7 500	
Valeur nette	17 500	
Total de l'actif	106 830	\$
Passif à court terme		
Effet à payer et intérêts courus	7 260	\$
Produits reçus d'avance	5 900	
Salaires courus à payer	2 510	
Total du passif à court terme	15 670	
Capitaux propres		
Robert Lebon – Capital	91 160	
Total du passif et des capitaux propres	18 050	\$

E11**1. Écritures de régularisation :****a) Utilisation de fournitures non utilisées :**

Fournitures de bureau utilisées	500	
Fournitures de bureau non utilisées		500

b) Constatation de revenus gagnés :

Produits reçus d'avance – Services à rendre	1 300	
Services gagnés		1 300

c) Constatation d'une charge non inscrite et utilisée partiellement :

Assurances (600 ÷ 12)	50	
Assurances payées d'avance	550	
Fournisseurs		600

Note : Cette façon de comptabiliser suppose que le montant complet du compte de l'assureur, de 600 \$, est exigible immédiatement et doit être présenté au passif. Si, par contre, le montant devenait exigible selon une formule de paiement mensuel de 50 \$, par exemple, seul le montant de 50 \$ aurait été comptabilisé au passif, ce qui éviterait la comptabilisation d'un montant payé d'avance (*voir l'autre solution possible qui suit*).

Assurances (600 ÷ 12)	50	
Fournisseurs		50

d) Amortissement du mobilier :

Amortissement – Mobilier [(6 200 \$ – 200 \$) ÷ 5]	1 200	
Amortissement cumulé – Mobilier		1 200

Chiffrier (facultatif) :

DESSINS INC. Chiffrier Exercice terminé le 30 septembre 2020								
	<i>Balance de vérification</i>		<i>Régularisations</i>		<i>Résultat</i>		<i>Capitaux propres et bilan</i>	
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
<i>Encaisse</i>	1 000						1 000	
<i>Clients</i>	10 000						10 000	
<i>Fournitures non utilisées</i>	1 300			a) 500			800	
<i>Assurance payée d'avance</i>			c) 550				550	
<i>Mobilier</i>	6 200						6 200	
<i>Amortissement cumulé – Mobilier</i>				d) 1 200				1 200
<i>Fournisseurs</i>		3 400		c) 600				4 000
<i>Produits reçus d'avance</i>		2 500	b) 1 300					1 200
<i>Impôts à payer</i>		2 000						2 000
<i>Emprunt bancaire</i>		4 000						4 000
<i>Capital-actions</i>		5 000						5 000
<i>Bénéfices non répartis</i>								
<i>Dividendes</i>	2 000						2 000	
<i>Services rendus</i>		15 100		b) 1 300		16 400		
<i>Salaires</i>	6 900				6 900			
<i>Assurance</i>			c) 50		50			
<i>Autres charges</i>	2 600		a) 500		3 100			
<i>Impôts sur le revenu</i>	2 000				2 000			
<i>Amortissement – Mobilier</i>			d) 1 200		1 200			
					13 250	16 400	20 550	17 400
<i>Bénéfice net</i>					3 150			3 150
	32 000	32 000	3 600	3 600	16 400	16 400	20 550	20 550

2. États financiers de base :

DESSINS INC. État des résultats Exercice terminé le 30 septembre 2020	
Produits :	
Services rendus	16 400 \$
Charges :	
Salaires	6 900
Autres charges	3 100
Assurance	50
Amortissement	1 200
Impôts sur le revenu	2 000
Total des charges	13 250
Bénéfice net	3 150 \$
DESSINS INC. État des bénéfices non répartis Exercice terminé le 30 septembre 2020	
Solde le 1 ^{er} octobre 2019	— \$
Plus : Bénéfice net de l'exercice	3 150
	3 150
Moins : Dividendes	2 000
Solde le 30 septembre 2020	1 150 \$
DESSINS INC. Bilan 30 septembre 2020	
Actif à court terme	
Encaisse	1 000 \$
Clients	10 000
Fournitures non utilisées	800
Assurance payée d'avance	550
Total de l'actif à court terme	12 350
Immobilisation	
Mobilier	6 200
Moins : Amortissement cumulé	1 200
Valeur nette	5 000
Total de l'actif	17 350 \$
Passif à court terme	
Fournisseurs	4 000 \$
Produits reçus d'avance	1 200
Impôts à payer	2 000
Total du passif à court terme	7 200
Passif à long terme	
Emprunt bancaire, cinq ans	4 000
Total du passif	11 900
Capitaux propres	
Capital-actions	5 000
Bénéfices non répartis	1 150
Total des capitaux propres	6 150
Total du passif et des capitaux propres	18 050 \$

3. Écritures de clôture :

Sommaire des résultats	13 250	
Salaires		6 900
Assurance		50
Autres charges		3 100
Impôts sur le revenu		2 000
Amortissement – Mobilier		1 200
Fermeture des charges d'exploitation		
Services rendus	16 400	
Sommaire des résultats		16 400
Fermeture du produit d'exploitation		
Sommaire des résultats	3 150	
Bénéfices non répartis		3 150
Virement du sommaire des résultats (bénéfice net de l'exercice) au compte Bénéfice non répartis		
Bénéfices non répartis.....	2 000	
Dividendes.....		2 000
Virement des dividendes au compte Bénéfice non répartis		

E12

a) États financiers :

PIERRE LAROCHE INC. État des résultats Exercice terminé le 30 avril 2020	
Produits : Honoraires	11 590 \$
Charges :	
Salaires	6 840
Loyers	760
Intérêts	83
Amortissement	145
Total des charges	7 828
Bénéfice net	3 762 \$

PIERRE LAROCHE INC. État des bénéfices non répartis Exercice terminé le 30 avril 2020	
Bénéfices non répartis le 1 ^{er} mai 2019	24 960 \$
Plus : Bénéfice net de l'exercice	3 762
	28 722
Moins : Dividendes	6 650
Bénéfices non répartis le 30 avril 2020	22 072 \$

PIERRE LAROCHE INC. Bilan 30 avril 2020	
Actif à court terme	
Encaisse	11 980 \$
Placements	8 992
Clients	6 920
Loyer payé d'avance	2 280
Total de l'actif à court terme	30 172
Immobilisations corporelles	
Matériel	18 050
Moins : Amortissement cumulé	4 895
Valeur nette	13 155
Total de l'actif	43 327 \$
Passif à court terme	
Effet à payer et intérêts courus	5 783 \$
Fournisseurs	5 472
Total du passif à court terme	11 255
Capitaux propres	
Capital-actions	10 000
Bénéfices non répartis	22 072
Total des capitaux propres	32 072
Total du passif et des capitaux propres	43 327 \$

b) Les écritures de clôture :

Sommaire des résultats	7 828	
Salaires		6 840
Charge de loyer		760
Amortissement		145
Charge d'intérêts		83
Fermeture des charges d'exploitation		
Produits d'honoraires	11 590	
Sommaire des résultats		11 590
Fermeture du produit d'exploitation		
Sommaire des résultats	3 762	
Bénéfices non répartis		3 762
Virement du sommaire des résultats (bénéfice net de l'exercice) au compte Bénéfices non répartis		
Bénéfices non répartis	6 650	
Dividendes		6 650
Fermeture des dividendes au compte Bénéfices non répartis		

E13

- a) Le compte du client dans le grand livre auxiliaire des clients**
- b) Le journal des salaires**
- c) Le journal des décaissements**
- d) Cette liste peut être dressée à partir des soldes de chaque compte client du grand livre auxiliaire des clients.**
- e) Le grand livre auxiliaire des stocks**
- f) Le journal général**
- g) Le journal des encaissements ou le compte du client dans le grand livre auxiliaire des clients**

- h)** Le journal des ventes pour les ventes à crédit et le journal des encaissements pour les ventes au comptant
- i)** Le journal des achats ou le compte du fournisseur dans le grand livre auxiliaire des fournisseurs

Analyses et cas

A1

- a) Isabelle Huard manipule de l'argent, semble effectuer les décaissements sans aucun contrôle ou autorisation et voit à la comptabilisation des opérations. La séparation des fonctions incompatibles, qui consiste à attribuer à des personnes différentes l'autorisation des opérations, la comptabilisation de ces dernières et la garde des biens, est difficile à appliquer dans une si petite entreprise. On pourrait cependant confier à un vendeur la responsabilité de rédiger les rapports de caisse, de les signer avant de confier l'argent à Isabelle Huard. Les dépôts devraient, idéalement, être faits tous les jours ou, du moins, le plus fréquemment possible. Si des sommes d'argent importantes sont conservées dans l'entreprise, elles devraient être placées dans un coffre-fort dont l'accès est limité à Réal Bellehumeur. Le rôle du propriétaire exploitant est essentiel afin de compenser les limites d'une séparation de fonctions incompatibles qui sont inhérentes à une entreprise comptant peu d'employés. Ainsi, la signature des chèques prénumérotés doit lui être confiée.
- b) BoMat inc. remise une grande quantité de matériaux dans un endroit facilement accessible, mais qui n'est pas protégé. Les risques de pertes et de vols sont très élevés, particulièrement aux heures de fermeture. La solution idéale serait de disposer d'entrepôts sécurisés et suffisants pour y entreposer tous les stocks. Cette solution très coûteuse risque cependant de compromettre la rentabilité de l'entreprise, puisque le stockage de matériaux requiert de grands espaces. Une solution plus réaliste serait d'entourer la cour arrière d'une clôture de bonne hauteur munie d'une barrière verrouillée durant les heures de fermeture. On devrait également prévoir un éclairage de nuit et l'installation de caméras de surveillance. Durant les heures d'ouverture, un employé devrait être responsable de l'accès et de la surveillance des lieux. Il serait également avisé de ne pas stocker dans la cour arrière des marchandises aux coûts élevés et pouvant être facilement dérobés.

Solutionnaire

CHAPITRE 5 – La trésorerie et les créances

Questions de révision

Q1

Les principaux postes composant l'actif à court terme sont la trésorerie (encaisse et dépôts à vue), les placements à court terme (certificats de dépôt, obligations d'État et de sociétés, actions d'une société), les créances (comptes clients et créances diverses), les effets à recevoir, les stocks, les charges payées d'avance (fournitures, assurances, loyers, etc.) et la portion à court terme des actifs d'impôts futurs.

Q2

L'Encaisse (ou Trésorerie) est le poste du bilan où figure l'ensemble des moyens de paiement dont dispose une entreprise. Ce poste comprend les fonds en caisse (caisses enregistreuses et petites caisses) et les dépôts à vue auprès d'établissements financiers. Plus précisément, l'encaisse se compose de pièces de monnaie, de billets de banque, de bordereaux de cartes de crédit, de mandats bancaires et postaux, de chèques reçus des clients et de soldes d'un compte d'épargne ou d'un compte courant dans un établissement financier. Il est possible que le solde de l'encaisse soit négatif en fin de période. Il s'agit d'un découvert bancaire à présenter au passif à court terme.

Q3

La petite caisse, dont la gestion est confiée à un employé, est habituellement réservée aux décaissements de menues dépenses telles que l'achat de timbres, l'achat de fournitures de bureau et les frais d'expédition, et ce, afin d'éviter l'émission de chèques d'un montant peu important. Le remboursement des notes de frais des employés doit être conforme aux politiques adoptées par l'entreprise. Celles-ci consistent généralement à remplir un formulaire de note de frais accompagné des pièces justificatives et approuvé par un supérieur. Le remboursement doit normalement s'effectuer au moyen d'un chèque émis au nom de l'employé qui en fait la demande. Afin de diminuer la fréquence de cette procédure ou de l'émission de chèques au montant peu important,

les demandes de remboursement doivent couvrir une période minimale, une fois par mois par exemple, ou atteindre un montant minimal, 100 \$ par exemple. La pratique consistant à rembourser les dépenses des employés à l'aide de la petite caisse vise souvent à contourner les politiques et les mesures de contrôle de l'entreprise en faisant autoriser le remboursement par le responsable de la petite caisse plutôt que le supérieur hiérarchique.

Q4

Le solde au relevé bancaire peut être plus petit que le solde dans les livres comptables de l'entreprise s'il y a des dépôts en transit ne paraissant pas sur le relevé bancaire et des notes de débit et des frais bancaires non encore comptabilisés dans les livres de l'entreprise. Le solde au relevé bancaire peut être plus élevé que le solde dans les livres comptables de l'entreprise s'il y a des chèques en circulation ne paraissant pas sur le relevé bancaire et des notes de crédit non encore comptabilisées dans les livres de l'entreprise.

Q5

Le fait de savoir quels sont les chèques en circulation et les dépôts en transit permet au gestionnaire de déterminer le montant des liquidités effectivement disponibles dans son établissement financier.

Q6

Étant donné que, d'une part, la charge de créances douteuses occasionnées par des ventes à crédit d'un exercice doit être rattachée aux produits de cet exercice et que, d'autre part, les comptes individuels qui s'avéreront irrécouvrables ne sont habituellement déterminés que pendant un exercice suivant, le montant de la charge ne peut être estimé qu'à la fin de l'exercice.

Q7

Les comptes clients sont présentés à leur valeur nette de réalisation, soit le compte client moins la provision pour créances douteuses.

Q8

La méthode de la radiation directe des créances irrécouvrables consiste à comptabiliser une charge de créances irrécouvrables au moment où on constate qu'un client ne pourra pas rembourser sa créance, peu importe si la vente a eu lieu au cours d'un exercice antérieur. Lorsque l'on constate qu'une créance est irrécouvrable, on comptabilise la charge à l'état des résultats, et on réduit directement le compte du client concerné. La méthode constituant une provision pour créances douteuses consiste à comptabiliser une charge estimative à la période au cours de laquelle les produits correspondants sont constatés. Le même montant est porté au crédit du compte Provision pour créances douteuses dont le solde est déduit des comptes clients.

La méthode de la radiation directe, plus simple à appliquer que la méthode indirecte, ne permet cependant pas un bon rattachement des charges aux produits puisque la charge de créances irrécouvrables est imputée au moment où on constate qu'un compte client est irrécouvrable, moment qui ne correspond souvent pas à l'exercice où la vente a eu lieu. De plus, le poste Clients présenté au bilan pourrait être surévalué puisque le montant présenté risque de ne pas être totalement recouvré. La méthode indirecte permet un bon rattachement des charges aux produits puisque la charge de créances douteuses est imputée dans la même période où la vente a eu lieu. Elle permet aussi de présenter les comptes clients au bilan à leur valeur nette de réalisation, soit le montant qui sera probablement encaissé.

Q9

La méthode de la passation directe en charge des créances irrécouvrables, qui ne permet pas un bon rattachement des charges aux produits à l'état des résultats et une bonne évaluation du poste Clients au bilan, peut être acceptable s'il y a peu de ventes à crédit et que les pertes liées aux créances irrécouvrables sont faibles (principe de l'importance relative).

Q10

La radiation d'une créance irrécouvrable ne réduit pas la valeur comptable des comptes clients puisque cette valeur comptable est la différence entre le solde du compte Clients et le solde du compte de sens contraire, Provision pour créances douteuses. La radiation réduit ces deux comptes d'un même montant, de sorte que la différence reste la même.

Q11

Avant d'accepter de vendre à crédit à un client, une personne responsable du crédit doit évaluer sa solvabilité et déterminer une limite au crédit pouvant être accordé. L'entreprise peut retenir les services d'une agence d'évaluation du crédit. Une fois le crédit accordé, une facture de vente doit être émise pour chaque vente et envoyée au client. Cette facture doit préciser les conditions de règlement (échéance, escompte de caisse, intérêts de retard, facilités de paiement) et les politiques de retour. Pour inciter le client à respecter le délai de paiement accordé, l'entreprise peut prévoir des intérêts moratoires ou de pénalisation au-delà de l'échéance convenue. Inversement, afin d'accélérer le recouvrement, un escompte de caisse peut être accordé pour un paiement rapide. Si c'est nécessaire, en plus de l'envoi mensuel d'un relevé de compte, d'autres mesures de perception peuvent être entreprises auprès des clients en défaut de paiement, par exemple des rappels téléphoniques, la négociation d'entente d'étalement des paiements, la signature d'un billet portant intérêt et avec une échéance plus longue en échange de la créance et, ultimement, l'interruption du crédit. Enfin, lorsque tous les recours entrepris par l'entreprise sont épuisés, celle-ci peut confier la responsabilité de recouvrer ses créances douteuses à une agence de recouvrement.

Pour une entreprise dont le besoin de liquidité est immédiat, il est possible d'accélérer la conversion des clients en argent en procédant à l'affacturage. Celui-ci consiste à céder ses créances à un établissement de crédit spécialisé qui, moyennant une commission et des intérêts, se charge de leur recouvrement en assumant les risques de pertes éventuelles.

Q12

Les comptes clients sont des promesses de paiement non formelles, habituellement étayées par une facture, relatives à des marchandises vendues ou à des services rendus et sont normalement exigibles, sans intérêts, dans des délais qui varient généralement de 10 à 60 jours. L'effet ou le billet à recevoir est une reconnaissance de dette écrite d'un souscripteur envers un bénéficiaire. L'effet à recevoir peut comprendre une date d'échéance qui est souvent supérieure à celle d'un compte client (billet à terme) ou non (billet à vue) et porte généralement intérêt.

Q13

Contrairement au compte client, l'effet à recevoir constitue une reconnaissance de dette écrite (formelle) et porte généralement intérêt. L'effet est régulièrement utilisé pour accorder un délai de recouvrement à un compte client en souffrance ou pour la vente de biens ou de services à des montants élevés et qui requiert une longue période de crédit.

Q14

Les créances et effets à recevoir doivent être ventilés afin de montrer séparément les comptes clients, les créances sur des parties apparentées, par exemple les administrateurs, et les autres créances de nature inhabituelle dont le montant est important. Cette ventilation est souvent présentée dans une note aux états financiers.

Q15

La rotation des comptes clients ou le délai moyen de recouvrement des comptes clients permet effectivement d'évaluer l'efficacité du recouvrement et la qualité des comptes clients. Il est cependant nécessaire de comparer ce ratio ou ce délai aux conditions de crédit accordées aux clients. Par exemple, si les conditions de crédit de l'entreprise sont n/30, le délai moyen de recouvrement ne devrait pas excéder 45 jours.

Q16

Un délai moyen de recouvrement des comptes clients court indique effectivement la transformation rapide des comptes clients en liquidité. Cependant, si les conditions de crédit accordées aux clients ne sont pas avantageuses par rapport aux entreprises concurrentes, il pourrait y avoir une diminution des ventes et, conséquemment, moins de liquidités.

Exercices

E1

1. On constate, à la lecture du rapport de remboursement de petite caisse, qu'un montant de 40 \$ a été avancé à l'employée Nadia Poulin. La petite caisse ne doit pas servir à financer les employés. Cette pratique est inacceptable. Le responsable de la petite caisse, Dany Dubois, doit être avisé qu'il n'a pas l'autorisation de procéder à de telles avances. Si, pour des raisons justifiables et exceptionnelles, la direction de la société désire faire une avance à l'employée, elle devrait procéder en émettant un chèque accompagné d'une pièce justificative approuvée.

Le rapport de la petite caisse comporte un décaissement de 50 \$ remis à un bénévole pour la Société canadienne du cancer. Malgré une probable bonne intention du responsable de la petite caisse, le don versé n'a pas suivi le processus d'autorisation de la société. Une bonne pratique aurait été d'acheminer cette demande de don au même titre que les autres demandes de ce type à la personne de la direction désignée pour s'occuper de telles demandes. Cette personne fera le choix d'autoriser ou non le paiement selon la politique de l'entreprise et le budget disponible. Le paiement subséquent devrait se faire par chèque et non par la petite caisse.

Les frais de déplacement et de représentation ne doivent pas être remboursés par la petite caisse. La politique habituelle des entreprises en cette matière est de demander aux employés de présenter une note de frais sur laquelle on trouve les frais permis ; cette note doit être accompagnée des pièces justificatives. Le supérieur immédiat de l'employé doit réviser le rapport et l'autoriser après s'être assuré du bien-fondé des dépenses en relation avec les activités de l'entreprise. Le remboursement de ces sommes par la petite caisse vient contourner la politique de l'entreprise et permettre ainsi le remboursement de dépenses non permises.

2. La somme avancée à Nadia Poulin est une avance à une employée et non un compte client. En présentant correctement ce montant à l'actif du bilan, il est possible que la direction pose des questions sur ce poste, ce qui ne serait pas le cas si le montant était ajouté aux comptes clients.

E2

Frais postaux (charge +, capitaux propres –)	32,50
Avance à une employée (actif +)	40,00
Frais de livraison (charge +, capitaux propres –)	28,75
Dons (charge +, capitaux propres –).	50,00
Entretien et réparations (charge +, capitaux propres –)	48,00
Fournitures de bureau utilisées (charge +, capitaux propres –)	37,25
Frais de représentation (42,50 \$ + 38,00 \$) (charge +, capitaux propres –)	80,50
Encaisse (actif –)	317,00

E3

NÉGALO INC.		
Bilan		
31 décembre 2019		
<i>Actif à court terme</i>		
<i>Encaisse</i>		8 750 \$
<i>Placements à court terme</i>		10 000
<i>Effet à recevoir et intérêts courus</i>		8 350
<i>Clients</i>	235 890 \$	
<i>Moins : Provision pour créances douteuses</i>	18 520	217 370
<i>Stocks</i>		135 900
<i>Frais payés d'avance</i>		2 350
<i>Total de l'actif à court terme</i>		382 720

Note : L'information concernant le montant brut des comptes clients et la provision pour créances douteuses est habituellement fournie dans une note complémentaire aux états financiers

E4**1.**

	<i>Actif</i>					<i>Résultat</i>	
<i>2019</i>	<i>Encaisse</i>	<i>Clients</i>	<i>PCD</i>	<i>=</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Ventes</i>	<i>Créances douteuses</i>
<i>Bilan d'ouverture</i>	25 000				25 000		
<i>Ventes au comptant</i>	100 000					100 000	
<i>Ventes à crédit</i>		200 000				200 000	
<i>Recouvrements clients</i>	150 000	– 150 000					
<i>Soldes</i>	275 000	50 000			25 000	300 000	
<i>Provision pour créances douteuses</i>			–10 000				–10 000
<i>Fermeture du résultat aux capitaux propres (BNR)</i>					290 000	– 300 000	10 000
<i>Bilan au 31 décembre 2019</i>	275 000	50 000	–10 000		315 000	–	–
<i>2020</i>							
<i>Ventes au comptant</i>	110 000					110 000	
<i>Ventes à crédit</i>		220 000				220 000	
<i>Recouvrements clients</i>	165 000	– 165 000					
<i>Radiations créances irrécouvrables</i>		–8 000	+8 000				
<i>Soldes</i>	550 000	97 000	–2 000		315 000	330 000	–
<i>Provision pour créances douteuses</i>			–17 400				–17 400
<i>Fermeture du résultat aux capitaux propres (BNR)</i>					312 600	– 330 000	17 400
<i>Bilan au 31 décembre 2020</i>	550 000	97 000	–19 400		627 600	–	–

- La valeur nette présentée au bilan sera de 77 600 \$, soit 97 000 \$ et 19 400 \$.
- La charge sera de 17 400 \$, soit le montant nécessaire pour ajuster la provision au montant estimé en fin de période.
- La radiation n'a aucun impact puisque le montant avait déjà été provisionné en 2019. On réduit de 8 000 \$ les comptes clients et la provision pour créances douteuses.

E5

Comptabilisation de la vente le 1^{er} octobre 2019 :

Billet à recevoir (actif +)	75 000	
Vente (produit +, capitaux propres +)		75 000

Régularisation le 31 octobre 2019 :

Intérêts courus à recevoir (actif+) $(75\,000 \$ \times 10 \% \times 30 / 365)$ (actif +)	616	
Produit d'intérêt (produit +, capitaux propres +)		616

Encaissement de l'effet le 30 décembre 2019 :

Encaisse $[75\,000 \$ + (75\,000 \$ \times 10 \% \times 90 / 365)]$ (actif +)	76 849	
Effet à recevoir (actif –)		75 000
Intérêts courus à recevoir (actif –)		616
Produit d'intérêt $(1\,849 \$ - 616 \$)$ (produit +, capitaux propres +)		1 233

E6

1. L'avantage de la première proposition est que la société Semis inc. obtient, à la fin de chacun des cinq prochains mois, la somme de 1 000 \$. Elle obtient ainsi graduellement et régulièrement des liquidités. De plus, la société pourra constater, dès la fin du premier mois, la capacité de BelleFerme d'honorer son obligation et ainsi adopter rapidement, s'il y a lieu, d'autres mesures de recouvrement. Le principal inconvénient de cette proposition est qu'aucun intérêt sur la créance n'est prévu sur une période de recouvrement qui s'échelonne sur cinq mois. De plus, il n'y a aucun engagement écrit de la part de Belleferme par rapport à sa créance. L'avantage de la deuxième proposition est l'engagement formel de BelleFerme inc. à rembourser sa créance et de verser en plus des intérêts. L'inconvénient de cette proposition est que la société Semis inc. n'obtient aucune liquidité avant six mois. Il est cependant possible pour cette dernière d'escompter l'effet auprès d'un établissement financier et d'encaisser immédiatement le produit de l'effet, ce qui réduit les frais financiers chargés par l'établissement. Que l'effet soit escompté ou non, la société Semis inc. ne saura pas avant six mois si la société BelleFerme inc. sera en mesure d'honorer son obligation.

2.

2019

1 ^{er} août	Effet à recevoir (actif +)	5 000
	Clients (actif –)	5 000

31 déc.	Intérêts courus à recevoir ($5\,000 \$ \times 8 \% \times 5 / 12$) (actif +)	167
	Produit d'intérêt (produit +, capitaux propres +)	167

2020

1 ^{er} févr.	Encaisse [$5\,000 \$ + (5\,000 \$ \times 8 \% \times 6 / 12)$] (actif +)	5 200
	Effet à recevoir (actif –)	5 000
	Intérêts courus à recevoir (actif –)	167
	Produit d'intérêt ($5\,000 \$ \times 8 \% \times 1 / 12$) (produit +, capitaux propres +)	33

E7

1.

<i>IMPORT inc.</i> <i>Rapprochement bancaire</i> <i>30 juin 2019</i>			
<i>Solde – Relevé bancaire</i>	<i>(1 376) \$</i>	<i>Solde aux livres</i>	<i>1 155 \$</i>
<i>Plus :</i>		<i>Plus :</i>	
<i>Dépôt en transit,</i>		<i>Encaissement d'un effet à</i>	
<i>30 juin</i>	<i>9 939</i>	<i>recevoir et intérêts courus</i>	<i>1 134</i>
	<u><i>8 563</i></u>		<u><i>2 289</i></u>
<i>Moins :</i>		<i>Moins :</i>	
<i>Chèques en circulation</i>	<i>6 367</i>	<i>Frais bancaires</i>	<i>93</i>
	<u><i>2 196 \$</i></u>		<u><i>2 196 \$</i></u>
<i>Solde réel</i>		<i>Solde réel</i>	

2.

Encaissement de l'effet à recevoir plus les intérêts :

Encaisse (actif +)	1 134
Effet à recevoir (actif –)	1 000
Produit d'intérêt (produit +, capitaux propres +)	134

Décaissement relatif aux frais bancaires :

Frais bancaires (charge +, capitaux propres –)	93
Encaisse (actif –)	93

E8

1.

SANSFONDS INC.			
Rapprochement bancaire			
30 septembre 2019			
<i>Solde – Relevé bancaire</i>	<i>1 800 \$</i>	<i>Solde aux livres</i>	<i>(2 435) \$</i>
<i>Plus :</i>		<i>Plus :</i>	
<i>Dépôt en transit,</i>		<i>Encaissement d'un effet</i>	<i>500</i>
<i>30 septembre</i>	<i>748</i>	<i>Intérêts sur l'effet</i>	<i>18</i>
	<u><i>2 548</i></u>		<u><i>(1 917)</i></u>
<i>Moins :</i>		<i>Moins :</i>	
<i>Chèques en circulation</i>	<i>4 962</i>	<i>Chèque sans provision</i>	<i>432</i>
	<u><i>4 962</i></u>	<i>Frais bancaires</i>	<i>65</i>
<i>Solde réel</i>	<u><u><i>(2 414) \$</i></u></u>	<i>Solde réel</i>	<u><u><i>(2 414) \$</i></u></u>

2. Le solde de l'encaisse qui sera présenté au bilan est négatif pour 2 414 \$. C'est un découvert bancaire qu'on devra présenter au passif à court terme et non à l'actif.

3.

Encaissement de l'effet à recevoir plus les intérêts :

Encaisse (actif +)	518
Effet à recevoir (actif –).	500
Produit d'intérêt (produit +, capitaux propres +)	18

Décaissement relatif aux frais bancaires :

Frais bancaires (charge +, capitaux propres –)	65
Encaisse (actif –)	65

Annulation du dépôt du chèque sans provision :

Clients (actif +)	432
Encaisse (actif –)	432

E9

Analyse verticale :

					Pourcentage des ventes			
	2019	2018	2017	2016	2019	2018	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	%	%	%	%
Ventes	1 204 000	1 124 000	900 000	860 000	100	100	100	100
Coût des ventes et autres charges	1 071 560	1 000 360	801 000	765 400	89	89	89	89
Marge d'exploitation avant les frais de cartes de crédit	132 440	123 640	99 000	94 600	11	11	11	11
Frais de cartes de crédit	29 980	23 604			2	2		
Bénéfice net	102 460	100 036	99 000	94 600	9	9	11	11

Depuis la décision d'accepter les cartes de crédit en 2018, le chiffre des ventes est passé en deux ans de 900 000 \$ à 1 204 000 \$, une augmentation de 304 000 \$, soit plus de 33 %. Malgré cela, le bénéfice n'a augmenté que de 3 460 \$ (3,5 %) par rapport à l'année 2017. La marge d'exploitation avant les frais de cartes de crédit est toujours aussi intéressante, à raison de 11 % des ventes au

cours des quatre dernières années. Cependant, le bénéfice net est affecté depuis 2018 des coûts des cartes de crédit de 3 % qui s'appliquent sur toutes les ventes payées par carte de crédit. En fait, les ventes additionnelles de 304 000 \$ (+33 %) génèrent une marge d'exploitation de 11 %, soit 33 440 \$ en supplément. Toutefois, les frais de cartes de crédit se sont appliqués sur 83 % des ventes et non seulement sur les nouvelles ventes, ce qui entraîne des coûts supplémentaires de 29 980 \$ (83 % $\times$ 1 204 000 \$ $\times$ 3 %), ce qui élimine la quasi-totalité de la marge supplémentaire apportée par les nouvelles ventes. Pour plusieurs marchands, le coût qu'entraînent les ventes par carte de crédit peut être considéré comme élevé, mais ce mode d'opération permet de faire des ventes sans avoir à organiser un service de crédit à l'interne et d'éviter des pertes de créances.

E10

Évolution des comptes clients au cours de l'exercice 2019 :

	Comptes clients	Provision pour créances douteuses	Valeur nette	Charge de créances douteuses
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2018	189 500	(7 500)	182 000	
Plus : Ventes à crédit réalisées en 2019	875 000			
Moins : Encaissement des comptes clients en 2019	(937 500)			
Comptes clients radiés en 2019	(X)	X		
Charge de créances douteuses en 2019		(8 750)		(8 750)
Solde au 31 décembre 2019	Y	(8250)	?	(8 750)

En ce qui a trait à la provision pour créances douteuses, on peut trouver la valeur de X dans le tableau ci-dessus. Une fois la valeur de X déterminée, le montant équivalent est radié dans la colonne compte client ; la valeur de Y est trouvée par l'addition des chiffres de cette colonne. En trouvant l'inconnue X, soit les comptes radiés en 2019, vous pourrez ensuite trouver Y, le solde des comptes clients au 31 décembre 2019 :

$$-7\,500 \$ + X - 8\,750 \$ = -8\,250 \$$$

$$X = 7\,500 \$ + 8\,750 \$ - 8\,250 \$$$

$$X = 8\,000 \$$$

$$Y = 189\,500 \$ + 875\,000 \$ + 937\,500 \$ - 8\,000 \$$$

$$Y = 119\,000 \$$$

Preuve :

	Comptes clients	Provision pour créances douteuses	Valeur nette	Charge de créances douteuses
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2018	189 500	(7 500)	182 000	
Plus : Ventes à crédit réalisées en 2019	875 000		875 000	
Moins : Encaissement des comptes clients en 2019	(937 500)		(937 500)	
Comptes clients radiés en 2019	(8 000)	8 000	–	
Charge de créances douteuses en 2019		(8 750)	(8 750)	(8 750)
Solde au 31 décembre 2019	<u>119 000</u>	<u>(8 250)</u>	<u>110 750</u>	<u>(8 750)</u>

On peut également trouver X et Y avec la formule algébrique suivante :

$$-7\,500 \$ + X - 8\,750 \$ = -8\,250 \$$$

$$X = 7\,500 \$ + 8\,750 \$ - 8\,250 \$$$

$$X = 8\,000 \$$$

$$Y = 189\,500 \$ + 875\,000 \$ - 937\,500 \$ - 8\,000 \$$$

$$Y = 119\,000 \$$$

E11

1. Rotation des comptes clients en 2019 :

$$10\,375\,000 \$ / [(1\,300\,000 \$ + 1\,187\,500 \$) / 2] = 8,34 \text{ fois}$$

2. Délai de recouvrement en 2019 :

$$365 / 8,34 = 43,8 \text{ jours}$$

Entre le moment de la vente à crédit et son encaissement subséquent, il s'écoule en moyenne 43,8 jours.

3. Il serait intéressant de disposer des données comparatives des autres années pour nous permettre de déterminer si le recouvrement s'améliore ou non. Par ailleurs, pour juger si Logo inc. performe mieux que les autres entreprises de son secteur, il nous faudrait des ratios moyens concernant le secteur d'activité de cette entreprise.

E12

1. Rotation des comptes clients en 2018 :

$$2\,793\,600 \$ / (426\,713 \$ + 434\,803 \$) / 2 = 6,48 \text{ fois}$$

Rotation des comptes clients en 2019 :

$$3\,321\,000 \$ / (434\,803 \$ + 480\,013 \$) / 2 = 7,26 \text{ fois}$$

Délai de recouvrement en 2018 :

$$365 / 6,48 = 56,3 \text{ jours}$$

Délai de recouvrement en 2019 :

$$365 / 7,26 = 50,3 \text{ jours}$$

2. La rotation des comptes clients s'est améliorée entre 2018 et 2019, passant de 6,48 à 7,26. On peut ainsi juger de la qualité du recouvrement : plus cette rotation augmente, plus rapidement sont renouvelés ses comptes clients.

Le délai de recouvrement doit être interprété dans le sens contraire ; plus bas est le délai de recouvrement, meilleure est l'efficacité du service de recouvrement. Le délai de recouvrement est passé de 56,3 à 50,3 jours entre 2018 et 2019. On compte maintenant 50,3 jours en 2019 entre le moment de la vente à crédit et le jour de son encaissement. Le service de recouvrement a réduit ce délai de 6 jours par rapport à l'année précédente, ce qui est un bon résultat.

E13

La principale raison de l'augmentation de la marge de crédit de votre société est l'achat, prévu en mars, de nouveaux portables aux vendeurs ; cet achat représente un décaissement net de 50 000 \$. La solution serait de retarder cette acquisition ou de répartir ces achats sur plusieurs mois. Sinon, il serait possible de financer cet achat par un prêt à terme dont le remboursement pourrait

s'échelonner sur trois ans. De plus, le coût de ce prêt pourrait être plus avantageux que celui de la marge de crédit puisque l'établissement financier prendrait les portables en garantie. Le montant de ce prêt, qui serait susceptible d'aller jusqu'à 75 % du coût des portables, dégagerait d'autant la marge de crédit de la société.

L'analyse verticale suivante montre bien l'augmentation presque constante de l'encaissement des ventes au comptant par rapport à janvier, mais une diminution chaque mois du recouvrement des comptes clients :

	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Encaissements :</i>						
<i>Ventes au comptant</i>	100,0	102,4	111,9	114,3	121,4	116,7
<i>Recouvrement des comptes clients</i>	100,0	98,3	94,2	95,0	91,7	90,8

Il semble donc y avoir un problème en ce qui a trait au recouvrement des comptes clients puisque, malgré une augmentation de 15 % des ventes, le montant recouvré auprès des clients est en constante diminution. Conséquemment, l'augmentation des comptes clients est supérieure à l'augmentation des ventes, soit 25 %. La directrice devrait s'assurer qu'il n'y a pas de relâchement en ce qui concerne les efforts de perception et qu'une politique d'évaluation de la solvabilité des nouveaux clients est adéquate.

Enfin, un dividende mensuel de 2 000 \$ est accordé aux actionnaires. Comme principale actionnaire de cette société, une grande partie de ce montant revient à Annie Soucy. Quoique le versement de ce dividende puisse se justifier par une rémunération adéquate des capitaux investis par les actionnaires ou éventuellement, pour compenser un salaire peu élevé qui lui est versé, le montant accordé pourrait être temporairement suspendu ou, à tout le moins, diminué le temps que les liquidités de la société s'améliorent.

E14**1.**

Comptes clients	129 300 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	6 439
Valeur nette des comptes clients	122 861 \$

- 2.** Les pourcentages de non-recouvrement sont estimés sur la base de l'expérience historique, mais également en fonction de la situation qui peut affecter certains comptes spécifiques en fin d'année. Si le contexte économique est plus difficile, il est possible que la société augmente ses pourcentages et les diminue lorsque l'économie va mieux.
- 3.** En fait, la provision de l'année précédente est une estimation des comptes qui seront perdus. Il est possible que ces comptes soient radiés dans l'année qui suit, mais quelquefois la société les radiera dans un temps plus lointain, soit lorsque tous les recours possibles ont été exercés. Ainsi, le fait qu'il demeure un solde de 3 239 \$ non encore radié ne veut pas dire que ces clients sont redevenus de bons payeurs. Par ailleurs, le calcul de la provision au 31 décembre 2019 semble correctement prendre en compte un montant de comptes clients de plus de 90 jours beaucoup plus important en 2019 qu'il ne l'était à la fin de 2018. Il est donc normal que la provision soit beaucoup plus élevée que celle de 2018.

Analyses et cas

A1 Doit-on provisionner ce compte client ?

Le traitement recommandé par Pierre Toutaibo semble un peu trop optimiste. En effet, son raisonnement s'appuie sur le fait que les clients éprouvent souvent des difficultés temporaires pour payer leurs comptes et que rien ne les oblige à provisionner ces comptes clients pour autant. Ici, ce qu'il faut analyser, ce sont les risques que le client ne rembourse jamais la somme qu'il doit. Il est important de tenir compte du risque de non-recouvrement au moment de l'évaluation de la provision pour créances douteuses à comptabiliser aux états financiers. Par exemple, s'il est probable que Matrix inc. ne remboursera pas la somme qu'elle doit à l'entreprise, il serait préférable de comptabiliser une provision pour créances douteuses. Il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude que le montant ne sera pas recouvré pour comptabiliser cette provision. Il faut réaliser qu'au moment d'établir les états financiers, il faut souvent faire un compromis entre la rapidité de publication des états financiers et la fiabilité de l'information présentée dans ces états. Un risque élevé de non-recouvrement du compte client pourrait donc justifier de comptabiliser une provision, même s'il n'y a pas de certitude de non-recouvrement.

En ce qui concerne Amélie Sanschagrin, son approche est plus acceptable que celle de Pierre Toutaibo. En effet, elle souhaite que la provision pour créances douteuses soit comptabilisée dans le présent exercice. Elle s'appuie sur le fait que Matrix inc. doit beaucoup d'argent à plusieurs fournisseurs et que certains sont maintenant très impatients de se faire rembourser. Certains ont même entrepris des poursuites judiciaires pour recouvrer les sommes qui leur sont dues, ce qui fait preuve des problèmes réels du client à payer ses comptes. Son approche est la plus acceptable parmi celles des trois gestionnaires ; en effet, la comptabilisation de la provision dans le présent exercice permet de rattacher la charge de créances douteuses au montant des ventes à crédit dans le même exercice tout en s'assurant que le poste Comptes clients à l'actif au bilan ne comprend que les créances qui seront probablement récupérées.

Finalement, en ce qui concerne l'option de la directrice générale, sa façon de faire contrevient à un fondement conceptuel de base des états financiers, soit celui de présenter une image fidèle de la réalité économique de l'entreprise. Son désir de ne pas présenter un bénéfice inférieur à celui qui

a été annoncé comme prévision le mois dernier aux actionnaires et au banquier n'est pas un argument valable. L'entreprise doit simplement présenter le bénéfice le plus probable et le plus représentatif de la réalité et nécessairement estimer une provision pour créances douteuses raisonnable. La présentation d'une note ne serait donc pas suffisante, selon les informations disponibles au sujet de Matrix inc., soit que plusieurs de ses fournisseurs sont impatients de se faire rembourser et que, selon la directrice du crédit, la société peut s'attendre à récupérer environ 30 % du compte si Matrix inc. réussit à s'entendre avec ses fournisseurs.

Bref, après analyse des trois options, la position d'Amélie Sanschagrin est la plus pertinente afin de présenter un bénéfice fiable et représentatif des opérations et de la situation financière de la société. En effet, la solution optimale serait de comptabiliser immédiatement, au cours de l'exercice, une provision pour créances douteuses d'un montant de 70 % du compte de Matrix inc., soit la somme qui risque de ne pas être recouvrée selon la directrice du crédit de l'entreprise. Cette façon de procéder permettra de rattacher immédiatement la charge des créances douteuses au montant des ventes à crédit constatées dans le même exercice financier.

A2 Un trop gros chèque !

1. Le montant de 9 000 \$ reçu en trop est une somme que la société Benty devrait retourner au client ou être conservée afin de régler les prochaines ventes à crédit de ce client. À la comptabilisation initiale du compte client de 23 625 \$, des ventes pour une même somme ont été comptabilisées. À la réception du chèque de 32 625 \$, l'encaisse est augmentée de 32 625 \$ et le compte client réduit de 23 625 \$, donc ramené à zéro. La différence de 9 000 \$ qui a été inscrite directement aux bénéfices non répartis aurait plutôt dû être comptabilisée comme un montant perçu d'avance du client et être classée au passif du bilan.
2. Le comportement de Lisa Beaulieu a été plutôt passif dans cette situation. Dès le départ, elle aurait dû exprimer son malaise à son directeur, Pierre Toudroit, face à la manœuvre que celui-ci lui suggérerait d'effectuer. Lorsqu'elle réalise, deux semaines plus tard, que le client n'est toujours pas au courant de l'erreur, elle a une deuxième occasion de préciser sa position à son

directeur. Si, malgré cela, rien n'est fait pour corriger la situation et montrer son désaccord, il aurait été souhaitable qu'elle confirme cette discussion dans un courriel. Les paroles s'envolent, les écrits restent ! Lorsqu'un employé agit avec intégrité, il est plus difficile par la suite qu'il soit associé à une manœuvre douteuse.

Il n'est jamais trop tard pour défendre son intégrité. Dans le contexte actuel, Lisa Beaulieu ne devrait pas se laisser influencer par les menaces du directeur de sa succursale. La réception d'un chèque de 300 \$ comme boni de performance ne devrait pas l'empêcher de dévoiler la vérité et les faits qu'elle connaît aux auditeurs internes. En outre, plaider l'ignorance de la comptabilité aux auditeurs internes pourrait également être considéré comme une fraude ou tentative de fraude de sa part.

Lisa Beaulieu a avantage à rencontrer les auditeurs internes afin de leur faire part de ce qu'elle sait au sujet de cette transaction. Ainsi, une bonne collaboration de sa part avec les auditeurs internes lui éviterait d'être reconnue coupable de tentative de fraude. La direction de la société choisira probablement par la suite de communiquer dans les plus brefs délais avec le client afin de l'informer de l'erreur qui s'est produite. Du même coup, cela permettrait de maintenir une bonne relation avec ce client.

3. Si l'erreur n'est pas découverte par les auditeurs, Lisa Beaulieu devrait garder la ligne de conduite qu'elle aurait dû suivre dès le départ, soit de demeurer intègre et chercher à convaincre son patron de l'importance de rétablir les comptes correctement avec le client. À défaut de correction ultérieure, si elle considère qu'il s'agit d'une transaction frauduleuse qui peut nuire à la relation d'affaires avec son client, il serait justifié de faire part de son malaise au supérieur de son patron, au siège social.

A3 La société Pièces d'autos idéales inc. (NCECF)

1. Le poste Comptes clients est le poste du bilan qui regroupe les sommes à recouvrer des clients pour des marchandises ou des produits vendus ou des services fournis à crédit au cours de l'exploitation.

Cet actif est parfois désigné par les termes « Créances clients », « Comptes à recevoir » ou « Comptes débiteurs ».

2. On entend par compte de sens contraire ou compte de contrepartie un compte qui est directement lié à un autre compte. Il est dit « de sens contraire » puisque, à l'inverse du compte d'actif qui augmente lorsqu'il est débité, le compte de sens contraire augmente lorsqu'il est crédité.

Le compte de sens contraire utilisé par la société pour ses clients est le compte de provision pour créances douteuses.

Afin d'évaluer ce compte, les gestionnaires effectuent régulièrement l'analyse de leurs comptes clients. Souvent, l'analyse consiste à classer les comptes clients dans l'ordre chronologique tout en posant comme hypothèse que les comptes les plus âgés ont un risque de non-recouvrement plus élevé. Cependant, d'autres facteurs sont à prendre en considération au moment d'évaluer la provision pour créances douteuses. L'historique de paiement du client, la relation entre le client et l'entreprise ou la situation économique actuelle sont des exemples de facteurs qui ne doivent pas être négligés.

3. Le compte de sens contraire a pour but de permettre aux utilisateurs des états financiers d'avoir accès à plus d'informations financières. En effet, le compte de sens contraire permet d'établir le lien entre deux postes aux états financiers.

Les impacts au bilan sont les suivants :

- Au moment où la direction justifie qu'un ou plusieurs comptes clients risquent de ne pas être recouverts, il faut comptabiliser une provision pour créances douteuses à l'actif. Il s'agit d'un compte de sens contraire qui est lié aux comptes clients. Le montant de la provision correspond au montant qui risque de ne pas être recouvré selon l'analyse effectuée par la direction.

- Lorsque l'entreprise est mise au courant que des comptes ne seront pas recouvrés, la provision comptabilisée initialement doit être annulée et, du même coup, on vient effacer le compte client à l'actif des états financiers. Si, au contraire, le compte client ou une partie du compte client est recouvré alors qu'il avait été provisionné, la provision est réduite du montant recouvré et un revenu du même montant est comptabilisé à l'état des résultats. Le compte client est alors diminué du montant qui a été encaissé.

Les impacts des créances douteuses sur le résultat sont les suivants :

- Au moment de la comptabilisation d'une provision pour créances douteuses, un montant identique à cette provision est comptabilisé en charge à l'état des résultats.
- Si l'entreprise recouvre une créance qui avait été provisionnée ultérieurement, le montant recouvré doit être comptabilisé aux revenus de l'exercice où il est reçu.

4.

	2019		2018	
Ventes	4 712 000	\$	4 589 217	\$
Comptes clients (montant net)	366 155	\$	315 244	\$
Rotation des comptes clients (4 712 000 \$ / 366 155 \$) et (4 589 217 \$ / 315 244 \$)	12,87		14,56	
Délai moyen de recouvrement (365 jours / 12,87) et (365 jours / 14,56)	28,36 jours		25,07 jours	
Calculé sur le montant brut (394 505 × 365 / 4 712 000) et (347 700 × 365 / 4 589 217)	30,56 jours		27,7 jours	
Actifs défensifs (5 383 \$ + 371 628 \$) (2 387 \$ + 323 065 \$)	377 011	\$	325 452	\$
Dépenses d'exploitation journalières [(3 581 590 \$ + 975 301 \$ - 6 350 \$ - 22 150 \$) / 365 jours] [(3 493 967 \$ + 964 285 \$ - 6 350 \$ - 23 589 \$) / 365 jours]	12 407	\$	12 132	\$
Ratio de l'intervalle défensif (377 011 \$ / 12 407 \$) et (325 452 \$ / 12 132 \$)	30,4 jours		26,8 jours	

Comparaison des deux exercices :

Les ventes ont connu une croissance de 2,7 %, passant de 4 589 217 \$ à 4 712 000 \$.
 $(4\,712\,000 \$ - 4\,589\,217 \$) / 4\,589\,217 \$$.

Les comptes clients ont augmenté pour la même période de 16,2 % (366 155 \$ – 315 244 \$ / 315 244 \$). Si les comptes clients augmentent plus vite que les ventes, toutes choses égales par ailleurs, cela signifie que les ventes à crédit sont recouvrées moins rapidement. Le délai de recouvrement vient confirmer cette réalité. En 2018, une vente à crédit prenait en moyenne 25 jours pour être recouvrée, alors que ce délai est passé à 28,36 jours en 2019.

Les actifs défensifs ont augmenté au cours de l'exercice de 325 452 \$ à 377 011 \$, soit une différence de 51 559 \$. Ceci permet à l'entreprise d'améliorer son ratio d'intervalle défensif de 26,8 jours à 30,4 jours.

5. Pour discuter du bien-fondé de la proposition de Pierre Tremblay, il faudra préparer un état des résultats prévisionnel afin de déterminer l'impact d'actions aussi agressives sur le bénéfice net de l'entreprise. De plus, il serait intéressant de préparer un budget de caisse afin de voir l'effet sur la trésorerie à la suite de l'application de telles mesures. Il serait aussi pertinent d'évaluer l'impact de ces actions sur les comptes clients de plus de 90 jours, puisque la banque n'accepte pas de prêter de l'argent sur ces comptes clients.
6. Risques :
 - Comme les limites de crédit seront haussées, il y a des risques que certains clients n'arrivent pas à rembourser la totalité des sommes qu'ils doivent. Ainsi, la société sera obligée de revoir à la hausse sa provision pour créances douteuses et viendra immédiatement augmenter la charge de mauvaises créances aux résultats de la société.
 - En augmentant le délai de paiement, l'entreprise s'expose à des risques accrus de non-remboursement des montants qui lui seront dus. En effet, certains clients pourraient oublier ou retarder de payer ces sommes après un délai aussi long que 60 jours. Actuellement, le délai de

paiement accordé est de 15 jours et, malgré cela, le délai de recouvrement moyen réel est de 28 jours (voir les calculs dans le tableau présenté ci-dessus). Il est donc à prévoir que le délai réel de recouvrement sera bien au-delà des 60 jours accordés, probablement plus près de 90 jours.

Rappelons que les comptes supérieurs à 90 jours ne seront pas financés par la banque. Une plus grande partie de comptes ne respecteront plus la limite des 90 jours et devront être financés autrement, à défaut de quoi la société pourrait avoir des problèmes de liquidité pour payer ses employés et ses fournisseurs, et ce, sans compter les frais d'intérêt supplémentaires que la société devra payer.

Opportunités :

- Une limite de crédit plus élevée permettra aux clients de l'entreprise d'acheter tous les produits dont ils ont besoin à la société Pièces d'autos idéales plutôt que de devoir en acheter une partie ailleurs.
- Le fait d'accorder un délai de paiement plus long montrera aux clients que la société a une grande flexibilité au point de vue des exigences de remboursement, ce qui pourrait les inciter à faire affaire avec l'entreprise.

7.

<i>PIÈCES D'AUTOS IDÉALES INC.</i> <i>Résultat prévisionnel</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre</i>					
	<i>Réel</i>		<i>Effet de la</i>	<i>Prévision</i>	
	<i>2019</i>	<i>Note</i>	<i>proposition</i>	<i>2020</i>	
<i>Ventes</i>	4 712 000 \$		× 1,25 \$	5 890 000	\$
<i>Coût des ventes</i>	3 581 590			4 476 400	
<i>Marge brute</i>	1 130 410			1 413 600	
<i>Frais d'exploitation</i>					
<i>Salaires et avantages sociaux</i>	850 235	2	170 047	1 020 282	
<i>Loyer</i>	58 600		Aucun	58 600	
<i>Assurances</i>	8 754		Aucun	8 754	
<i>Dépréciation des créances</i>	22 150	1	60 000	82 150	
<i>Énergie</i>	8 256		Aucun	8 256	
<i>Amortissements</i>	6 350		Aucun	6 350	
<i>Intérêts et frais bancaires</i>	20 956	2	35 526	56 482	
	975 301			1 240 874	
<i>Bénéfice avant impôt</i>	155 109			172 726	
<i>Impôt sur le bénéfice</i>	38 777				
<i>Bénéfice net</i>	116 332 \$				\$

Note 1

Dépréciation des créances (créances douteuses) :

Montant de l'année précédente	21 150	\$
Comptes clients supplémentaires à plus de 90 jours :		
300 000 \$ × 20 % =	60 000	
	<u>81 150</u>	\$

Note 2

Si le délai de recouvrement de 2019 est de 30,57 jours, celui de 2020 peut être estimé à 61,14 jours, soit le double du délai de 2019.

On sait que :

$$\text{Délai moyen de recouvrement} = \frac{\text{Comptes clients} \times 365 \text{ jours}}{\text{Ventes}}$$

Alors,

$$\text{Comptes clients} = \frac{\text{Délai moyen de recouvrement} \times \text{Ventes}}{365 \text{ jours}}$$

$$\text{Comptes clients} = \frac{61,14 \text{ jours} \times 5\,890\,000 \$}{365 \text{ jours}} = 986\,615 \$$$

En 2020, le montant brut des comptes clients s'élèvera donc à 986 615 \$. Cette augmentation des comptes clients de 592 110 \$ devra être financée par la marge de crédit ou une autre source de fonds. On doit compter au moins un intérêt supplémentaire de l'ordre de 35 527 \$, soit $592\,110 \$ \times 6 \%$. Une augmentation des ventes de 25 % entraînera nécessairement une augmentation du coût des salaires, pour le personnel supplémentaire et les heures supplémentaires, soit 20 % selon l'hypothèse avancée : 170 047 \$ ($20 \% \times 850\,235 \$$).

<i>PIÈCES D'AUTOS IDÉALES INC.</i> <i>Bilan prévisionnel</i> <i>31 décembre</i>				
	<i>Réel</i> <i>2019</i>	<i>Effet de la</i> <i>proposition</i>	<i>Prévision</i> <i>2020</i>	
<i>Actif à court terme (partiel)</i>				
<i>Clients</i>	<i>394 505</i>	<i>592 110</i>	<i>986 615</i>	
<i>Provision pour dépréciation</i>	<i>(28 350)</i>		<i>(82 150)</i>	
<i>Valeur nette des clients</i>	<i>366 155</i>		<i>904 465</i>	
<i>Stocks</i>	<i>596 931</i>			
<i>Passif à court terme</i>				
<i>Emprunt bancaire</i>	<i>381 023</i>			
<i>Financement requis</i>		<i>592 110</i>		
<i>Fournisseurs</i>	<i>198 960</i>			

Le scénario de Pierre Tremblay semble à première vue améliorer un peu le bénéfice. Toutefois, la société aura un défi de taille à relever en ce qui a trait à la gestion de ses liquidités et de son financement. Le fait d'accroître le délai de paiement à 60 jours entraînera un besoin de financement de l'ordre de 592 110 \$ à combler. Puisque les comptes clients seront composés pour plus de 400 000 \$ de créances supérieures à 90 jours, il sera impossible de les financer par un emprunt traditionnel de type marge de crédit. La banque refusera de les considérer pour déterminer la marge accessible. L'entreprise devra trouver une source de financement non traditionnelle qui peut lui coûter plus cher que le taux d'intérêt habituel. À défaut de trouver ce financement, elle pourrait avoir de sérieuses difficultés à payer ses employés et ses comptes fournisseurs et possiblement être acculée à la faillite. Le scénario de Pierre Tremblay est beaucoup trop risqué compte tenu des faibles retombées supplémentaires en ce qui concerne le bénéfice.

8. Au 31 décembre 2018, la provision pour créances douteuses s'élevait à un montant de 32 456 \$. Durant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2019, on peut constater qu'il y a eu comptabilisation d'une charge de dépréciation des créances d'un montant de 22 150 \$. De plus, comme on sait qu'en date du 31 décembre 2019, le compte de provision pour dépréciation s'élevait à 28 350 \$, on est en mesure de déterminer qu'il y a eu pour 26 256 \$ de comptes clients qui ont été déclarés comme non recouvrables et ont été radiés de la provision (montant obtenu par différence).

9. Comptabilisation des créances douteuses de 2019 :

Créances douteuses (charge +, capitaux propres –)	22 150
Provision pour créances douteuses (actif –)	22 150

Radiation des comptes clients irrécouvrables de 2019 :

Provision pour créances douteuses (actif +)	26 256
Clients (actif –)	26 256

10. Opérations qui ont influé sur les comptes clients :

	Clients et autres débiteurs	
	Débit	Crédit
Solde au 31 décembre 2018	347 700	
Ventes à crédit de 2019	<u>4 712 000</u>	
Solde	5 059 700	
Radiation des comptes clients irrécouvrables	<u> </u>	26 256
Solde	5 033 444	
Encaissement des comptes clients en 2019 (par différence)	<u> </u>	4 638 939
Solde au 31 décembre 2019	394 505	

A4 Hydro-Québec

1. Un compte client constitue une somme à recouvrer de ce client pour des marchandises ou des produits vendus ou des services fournis à crédit au cours du cycle d'exploitation. Il n'y a aucune reconnaissance de dette écrite (formelle). Un effet à recevoir est un effet de commerce par lequel une personne s'engage à payer, à vue ou à une date déterminée, une somme au bénéficiaire désigné. La différence avec le compte client réside dans le fait que l'effet à recevoir constitue une reconnaissance de dette écrite (formelle) qui porte généralement intérêt.

2. Montant que l'auditeur juge irrécouvrable :

Clients	Solde avant provision (A)		Pourcentage des comptes jugés douteux par l'auditeur (B)	Estimation de l'auditeur (A × B)		Estimation de la direction		Écarts	
Moins de 30 jours	1 745	\$	1 %	17,45	\$	n/d	\$	n/d	\$
30 à 60 jours	53		6 %	3,18		n/d		n/d	
61 à 90 jours	23		10 %	2,3		n/d		n/d	
Plus de 90 jours	341		70 %	238,7		n/d		n/d	
Sous total	2 162			261,63		n/d		n/d	
Autres débiteurs	343		20 %	68,6		n/d		n/d	
Total	2 505	\$		330,23	\$	328	\$	2,23	\$

Selon l'analyse, l'écart entre l'estimation de la direction et l'estimation de l'auditeur est de 2 230 000 \$. Si on considère la taille importante de l'entreprise, l'écart semble assez minime. En effet, l'écart représente seulement 0,1 % des soldes avant provision (2,23 \$ / 2 505 \$ × 100). Il est probable que les auditeurs seront à l'aise avec la provision établie par la direction de la société qui se chiffre à 328 M\$.

3. Tableau d'analyse de l'information de l'état des résultats, du bilan et de la note 16 pour les années 2012 et 2013 :

	(en millions de dollars)	2013		2012	
1	Ventes	12 881	\$	12 136	\$
2	Comptes clients (montant net)	2 177	\$	1 911	\$
3	Rotation des comptes clients (ligne 1 ÷ ligne 2)	5,92		6,35	
4	Délai moyen de recouvrement (365 jours ÷ ligne 3)	61,65 jours		57,48 jours	
5	Actifs défensifs :				
	1 695 \$ + 1 689 \$ + 2 177 \$ + 883 \$ =	6 444	\$		
	2 183 \$ + 609 \$ + 1 911 \$ + 1 052 \$ =			5 755	\$
6	Dépenses d'exploitation journalières				
	7 510 \$ – 2 492 \$ et 6 959 \$ – 2 415 \$	5 018	\$	4 544	\$
7	Ratio de l'intervalle défensif (ligne 5 ÷ ligne 6)	1,28		1,27	

Les ventes entre 2012 et 2013 sont passées de 12,1 G\$ à 12,9 G\$, une augmentation de 745 M\$, soit 6 %. Au cours de la même période, les clients et autres débiteurs sont passés de 1,9 G\$ à 2,2 G\$, une augmentation de 266 M\$ représentant 13,9 %.

La rotation des clients et débiteurs est passée de 6,35 en 2012 à 5,92 en 2013, ce qui se traduit par un délai de recouvrement qui est passé de 57,48 jours en 2012 à 61,65 jours en 2013. En moyenne, près de 4 jours de plus sont nécessaires en 2013 pour encaisser les comptes clients et autres débiteurs.

La situation des actifs défensifs permettant le règlement des dépenses journalières se compare en termes relatifs entre 2012 et 2013. Le ratio de l'intervalle défensif est de 1,28 jour en 2013, alors qu'il se situait à 1,26 jour en 2012.

4. Le montant des comptes clients en 2013, déduction faite de la provision pour créances douteuses afférente, s'élève à un montant de 2 177 M\$. La provision pour créances douteuses de 2013 s'établit à 328 M\$. Le montant brut des comptes clients avant l'application du compte de sens contraire s'établit donc à 2 505 M\$ (2 177 M\$ + 328 M\$).
5. Au 31 décembre 2012, la provision pour créances douteuses s'élevait à un montant de 316 M\$. Si leur évaluation était exacte, la provision serait totalement utilisée durant l'exercice 2013 et les comptes clients réduits de 316 M\$. Durant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2013, la direction d'Hydro-Québec a évalué qu'à la fin de l'exercice, il y avait pour 328 M\$ de créances douteuses. Pour cette raison, une charge de 328 M\$ pour créances douteuses a été comptabilisée en 2013 et en contrepartie, la provision pour créances douteuses a été augmentée du même montant.
6. Comptabilisation des créances jugées mauvaises ou douteuses en 2013 et qui ont influé sur les charges de 2013 :

Créances douteuses (charge +, capitaux propres –)	328 000 000	
Provision pour créances douteuses (actif –)		328 000 000

Radiation des comptes clients de 2013 :

Provision pour créances douteuses (actif +)	316 000 000	
Clients et autres débiteurs (actif –)		316 000 000

7.

Clients et autres débiteurs (en millions de dollars)		Explications	
Débit	Crédit		
Solde 2 227			Solde au 31 décembre 2012 (clients et autres débiteurs nets + Provision pour créances douteuses, soit 1 911 M\$ + 316 M\$)
<u>12 881</u>			Ventes à crédit de 2013
Solde 15 108			
	3 160		Radiation des clients en 2013 en supposant que la totalité de la provision de 2012 a été utilisée
<u>11 948</u>			
Solde 2 505	9 443		Encaissement des clients en 2013 (par différence) Solde au 31 décembre 2013

Solutionnaire

CHAPITRE 6 – Les stocks et le coût des ventes

Questions de révision

Q1

Les stocks d'une entreprise commerciale sont constitués de marchandises achetées en vue de les revendre sans aucune transformation. À la date du bilan, l'entreprise détient souvent des fournitures de bureau, d'emballage et de publicité qui ne sont pas destinées la vente, mais plutôt à la consommation dans le cours normal des activités. Le coût des fournitures non utilisées à la fin de l'exercice peut être présenté avec celui des stocks de marchandises ou, le plus fréquemment, à titre de charges payées d'avance. Si le coût des fournitures non utilisées représente un montant peu important, il est porté immédiatement en charge.

Pour l'entreprise industrielle, les stocks sont constitués de matières premières qui servent directement à la fabrication d'un produit, de produits en cours qui sont en voie de fabrication, mais pas encore terminés à la date du bilan, ainsi que de produits finis dont la production est terminée et qui sont disponibles à la vente. S'ils représentent un montant important, les stocks de fournitures de fabrication peuvent également faire partie des autres stocks.

L'entreprise de service ne dispose pas de stocks de marchandises ou de produits, car son principal objet est la prestation de service. Elle peut cependant détenir des stocks de fournitures, de pièces ou de matériaux utilisés pour la prestation de service. Contrairement à l'entreprise commerciale ou industrielle, ces stocks représentent un actif relativement peu important, puisque la plus grande partie des coûts de prestation de service sont des coûts de main-d'œuvre.

Q2

Le coût des marchandises vendues étant déterminé en soustrayant les stocks de clôture du coût des marchandises destinées à la vente fait en sorte que les deux forment un tout. En effet, toute variation dans la détermination du stock de clôture aura un impact direct sur le coût des marchandises vendues.

Q3

C'est le consignateur, propriétaire de la marchandise, qui doit inclure les marchandises en consignation dans ses stocks même si ces dernières se trouvent chez le consignataire.

Q4

Les frais accessoires sont habituellement exclus du coût des stocks parce que l'avantage de les incorporer, qui est d'obtenir une plus grande précision dans la détermination du coût des stocks, ne justifie pas les frais engagés pour procéder ainsi. Cette pratique s'appuie sur les principes de l'équilibre avantages-coûts et de l'importance relative.

Q5

La méthode du premier entré, premier sorti (PEPS) repose sur l'hypothèse que l'entreprise vend les articles stockés dans l'ordre où elle les a achetés. Ainsi, le stock de clôture sera évalué aux coûts les plus récents, alors que le coût des marchandises vendues le sera aux coûts les plus anciens. Inversement, la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS) repose sur l'hypothèse que le coût des articles vendus au cours d'une période correspond au coût des derniers articles achetés. Ainsi, le stock de clôture sera évalué aux coûts les plus anciens, alors que le coût des marchandises vendues le sera aux coûts les plus récents. La méthode du coût réel d'entrée consiste à attribuer un coût qui correspond au coût d'achat réel des unités vendues et des unités non encore vendues. La méthode du coût moyen pondéré détermine le coût unitaire moyen des marchandises destinées à la vente et répartit ce coût moyen entre le coût des articles en stock et le coût des marchandises vendues.

Selon les NCECF et IFRS, la méthode du coût réel d'entrée doit être appliquée pour les stocks dont chaque unité comporte des caractéristiques spécifiques (non fongibles). Elle est cependant inappropriée lorsque les stocks ont des caractéristiques analogues (fongibles), ce qui permettrait à la direction de l'entreprise de manipuler le résultat en sélectionnant des éléments qui restent dans les stocks. Donc, pour ces stocks, on peut utiliser soit la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), soit la méthode du coût moyen pondéré. La méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS) ne fait pas partie des choix possibles.

Q6

Selon le principe de la permanence des méthodes, une entreprise doit utiliser les mêmes méthodes comptables appliquées de la même manière d'un exercice à l'autre. L'application de ce principe dans la détermination du coût des stocks assure la comparabilité des états financiers et fait en sorte que les résultats financiers ne peuvent être manipulés à cause d'un changement de méthode. Néanmoins, les changements de méthode comptable peuvent être exceptionnellement permis s'ils sont justifiés par la perspective d'une amélioration de l'information financière pour l'entreprise et si l'incidence du changement est indiquée afin de maintenir la comparabilité des états financiers.

Q7

La méthode de la moindre valeur consiste à déprécier les stocks au-dessous du coût (établi selon l'une des trois méthodes permises) pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Il s'agit de s'assurer que les actifs ne sont pas comptabilisés à un montant supérieur au montant qu'on s'attend à obtenir de leur vente ou de leur utilisation ultérieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et nécessaires pour réaliser la vente. Une nouvelle évaluation de la valeur nette de réalisation est effectuée à chaque période suivante si les stocks dépréciés sont toujours détenus. Si la valeur nette de réalisation augmente, le montant de la dépréciation doit faire l'objet d'une reprise limitée au montant de la dépréciation initiale.

Q8

Puisque les décisions des utilisateurs des états financiers sont basées sur les variations du résultat d'un exercice à l'autre, toute erreur qui influence ce résultat doit être corrigée.

Q9

La méthode de l'inventaire permanent est une méthode de comptabilisation des stocks qui consiste à inscrire dans un grand livre auxiliaire toutes les opérations d'entrée (achats) et de sortie (ventes) des articles. Ainsi, la quantité et le coût des stocks non vendus sont continuellement à jour. Cette méthode permet d'établir le coût des marchandises vendues au moment de chaque vente. Un compte collectif Stocks cumule le montant total des articles en stock compris dans le grand livre auxiliaire des stocks.

Q10

Seule la méthode du prix de détail peut être utilisée afin d'établir les états financiers annuels d'une entreprise de distribution au détail. Elle permet d'évaluer les stocks de grandes quantités d'articles à rotation rapide, qui ont des marges similaires et avec lesquels il n'est pas possible d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation.

Q11

$$PV = 1 \$ + (1 \$ \times 45 \%)$$

$$PV = 1 \$ + 0,45 \$, \text{ donc } 1,45 \$$$

Le ratio de la marge brute est de 31 %, soit $(0,45 \$ \div 1,45 \$)$.

Q12

$$\text{Pourcentage du coût} = 0,20 \div (1 - 0,20)$$

$$\text{Pourcentage du coût} = 0,20 \div 0,80$$

$$\text{Pourcentage du coût} = 0,25$$

L'entreprise doit majorer son coût de 25 % pour obtenir un ratio de la marge brute de 20 %.

Exercices

E1

Les éléments 2, 4, 6 et 9 font partie des stocks dans les états financiers.

Les éléments suivants ne font pas partie des stocks :

1. Ces éléments sont le plus souvent présentés comme charges payées d'avance à l'actif à court terme.
3. Cet élément ne sera pas présenté dans les états financiers du consignataire.
5. Les frais d'assurance, pour des raisons pratiques, ne font pas partie des coûts des stocks.
7. Cet élément ne sera pas comptabilisé dans les états financiers.
8. Cet élément doit être présenté dans la section Coût des marchandises vendues de l'état des résultats.
10. Cet élément doit être présenté comme frais de publicité dans l'état des résultats.

E2

PRIXBAS INC. État des résultats partiel Exercice terminé le 31 mars 2019				
	<i>Premier entré, premier sorti</i>		<i>Coût moyen pondéré</i>	
<i>Ventes</i>	180 000	\$	180 000	\$
<i>Coût des marchandises vendues :</i>				
<i>Stocks d'ouverture</i>	22 000	\$	22 000	\$
<i>Achats</i>	110 000		110 000	
<i>Marchandises destinées à la vente</i>	132 000		132 000	
<i>Stocks de clôture</i>	14 000	* 118 000	12 000	* 120 000
			*	
<i>Marge brute</i>	62 000	\$	60 000	\$

* 200 u @ 70 \$ = 14 000 \$

** 200 u @ 60 \$ (132 000 \$ ÷ 2 200 u = 60 \$) = 12 000 \$

PRIXBAS INC. État des résultats partiel Exercice terminé le 31 mars 2020				
	<i>Premier entré, premier sorti</i>		<i>Coût moyen pondéré</i>	
<i>Ventes</i>	209 000	\$	209 000	\$
<i>Coût des marchandises vendues :</i>				
<i>Stocks d'ouverture</i>	14 000	\$	12 000	\$
<i>Achats</i>	152 500		152 500	
<i>Marchandises destinées à la vente</i>	166 500		164 500	
<i>Stocks de clôture</i>	9 000	157 500	10 500	154 000
<i>Marge brute</i>	51 500	\$	55 000	\$

* 150 u @ 60 \$ = 9 000 \$

** 150 u @ 70 \$ (164 500 \$ ÷ 2 350 u = 70 \$) = 10 500 \$

PRIXBAS INC. État des résultats partiel Exercice terminé le 31 mars 2021			
	<i>Premier entré, premier sorti</i>		<i>Coût moyen pondéré</i>
<i>Ventes</i>	225 400	\$	225 400 \$
<i>Coût des marchandises vendues :</i>			
<i>Stocks d'ouverture</i>	9 000	\$	10 500 \$
<i>Achats</i>	163 000		163 000
<i>Marchandises destinées à la vente</i>	<u>172 000</u>		<u>173 500</u>
<i>Stocks de clôture</i>	15 000	157 000	13 880
<i>Marge brute</i>		<u>68 400</u> \$	<u>65 780</u> \$

* 200 u @ 75 \$ = 15 000 \$

** 200 u @ 69,40 \$ (173 500 \$ ÷ 2 500 u = 69,40 \$) = 13 880 \$

E3

a) Méthode du premier entré, premier sorti :

Stock d'ouverture, 100 u @ 5 \$ =	500 \$
Plus : Achat du 11 janvier 150 u @ 6 \$ =	900
Achat du 20 janvier 150 u @ 8 \$ =	1 200
Coût des 400 u de marchandises destinées à la vente	<u>2 600</u>
Stock de 100 u non vendues selon les achats les plus récents :	
100 unités @ 8 \$ =	800
Coût des marchandises vendues pour janvier	<u><u>1 800</u></u> \$

b) Le ratio de la marge brute avec la méthode du premier entré, premier sorti :

Ventes : 4 janvier, 80 u @ 8 \$ =	640 \$
13 janvier, 120 u @ 8,50 \$ =	1 020
27 janvier, 100 u @ 9 \$ =	900
Montant total des ventes de janvier	<u>2 560</u>
Moins : Coût des marchandises vendues	1 800
Marge brute	<u>760 \$</u>

Ratio de la marge brute :

$$760 \$ \div 2\,560 \$ \times 100 = 29,7 \%$$

c) La méthode du coût moyen pondéré : le coût moyen est de 6,50 \$, soit 2 600 \$ ÷ 400 u.

Coût des marchandises destinées à la vente	2 600 \$
Coût des stocks non vendus le 31 janvier : 100 unités @ 6,50 \$	650
Coût des marchandises vendues pour janvier : 300 unités @ 6,50 \$	<u>1 950 \$</u>

d) Le ratio de la marge brute avec la méthode du coût moyen pondéré :

Montant total des ventes de janvier	2 560 \$
Moins : Coût des marchandises vendues	1 950
Marge brute	<u>610 \$</u>

Ratio de la marge brute :

$$610 \$ \div 2\,560 \$ \times 100 = 23,8 \%$$

e) La comptabilisation des opérations avec la méthode du premier entré, premier sorti, et un système d'inventaire périodique :

4 janvier :

Clients	640	
Ventes (80 u @ 8 \$)		640

11 janvier :

Achats (150 u @ 6 \$)	900	
Fournisseurs		900

13 janvier :

Clients	1 020	
Ventes (120 u @ 8,50 \$)		1 020

20 janvier :

Achats (150 u @ 8 \$)	1 200	
Fournisseurs		1 200

27 janvier :

Clients	900	
Ventes (100 u @ 9 \$)		900

31 janvier :

Stocks	800	
Coût des marchandises vendues	1 800	
Achats (900 \$ + 1 200 \$)		2 100
Stock (100 u @ 5 \$)		500

f) La comptabilisation des opérations avec la méthode du premier entré, premier sorti, et un système d'inventaire permanent :

4 janvier :

Clients	640	
Ventes (80 u @ 8 \$)		640
Coût des marchandises vendues	400	
Stocks (80 u @ 5 \$)		400

11 janvier :

Stocks	900	
Fournisseurs (150 u @ 6 \$)		900

13 janvier :

Clients	1 020	
Ventes (120 u @ 8,50 \$)		1 020
Coût des marchandises vendues	700	
Stocks ((20 u @ 5 \$) + (100 u @ 6 \$))		700

20 janvier :

Stocks	1 200	
Fournisseurs (150 u @ 8 \$)		1 200

27 janvier :

Clients	900	
Ventes (100 u @ 9 \$)		900
Coût des marchandises vendues	700	
Stocks ((50 u @ 6 \$) + (50 u @ 8 \$))		700

E4

a) La méthode du coût réel d'entrée :

Coût des 200 u de marchandises destinées à la vente	3 176	\$
Stock de 30 u non vendues selon les achats les plus récents :		
10 unités achetées le 9 décembre @ 18 \$ =	180	\$
12 unités achetées le 3 août @ 17 \$ =	204	
8 unités achetées le 8 juin @ 16 \$ =	128	
Coût des stocks de clôture	<u>512</u>	
Coût des marchandises vendues	<u>2 664</u>	\$

b) La méthode du coût moyen pondéré : le coût moyen est de 15,88 \$, soit $3\,176 \$ \div 200 \text{ u.}$

Coût des marchandises destinées à la vente	3 176,00 \$
Coût des stocks non vendus : 30 unités @ 15,88 \$	476,40
Coût des marchandises vendues pour janvier : 300 unités @ 6,50 \$	<u>2 699,60 \$</u>

c) La méthode du premier entré, premier sorti (PEPS) :

Coût des 200 u de marchandises destinées à la vente	3 176 \$
Stock de 30 u non vendues selon les achats les plus récents :	
24 unités achetées le 9 décembre @ 18 \$ =	432 \$
6 unités achetées le 3 août @ 17 \$ =	102
Coût des stocks de clôture	<u>534</u>
Coût des marchandises vendues	<u>2 642 \$</u>

d) La méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS) :

Coût des 200 u de marchandises destinées à la vente	3 176 \$
Stock de 30 u non vendues selon les achats les plus anciens :	
30 unités du stock d'ouverture @ 14 \$ =	420
Coût des marchandises vendues	<u>2 756 \$</u>

e) La société BoFix inc. est une société canadienne qui peut adopter les NCECF ou les IFRS. La société ne peut donc appliquer la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS), puisque les NCECF et les IFRS ne permettent pas l'adoption de cette méthode. Les articles vendus par la société sont fongibles, ce qui va à l'encontre de la méthode du coût réel d'entrée qui est inappropriée dans cette situation. En effet, l'utilisation de la méthode du coût réel d'entrée lorsque les articles sont semblables pourrait permettre à la direction de manipuler les résultats. Toutefois, la société BoFix inc. peut choisir entre la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS) ou la méthode du coût moyen pondéré.

f) Le ratio de la marge brute avec la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS) :

Ventes : 170 u @ 25 \$ =	4 250
Moins : Coût des marchandises vendues	2 642
Marge brute	<u>1 608</u>

Ratio de la marge brute :

$$1\,608 \$ \div 4\,250 \$ \times 100 = 37,8 \%$$

E5

a) La société BoBateaux inc. doit utiliser la méthode du coût d'entrée réel, puisque chaque modèle comporte des caractéristiques spécifiques. Deux autres méthodes sont admises, soit la méthode du premier entré, premier sorti, soit la méthode du coût moyen pondéré. Toutefois, ces méthodes ne conviennent manifestement pas dans ce cas-ci.

b) Le coût et le prix de vente des modèles vendus :

Modèle	Coût		Prix de vente	
460	15 840	\$	20 999	\$
247	7 450		9 500	
350	9 775		12 999	
660	29 450		38 000	
Total	<u>62 515</u>	\$	<u>81 498</u>	\$

Coût des modèles en stock :

Modèle	Coût
520	<u>18 900</u>
102	5 460
Total	<u><u>24 360</u></u>

c) Le ratio de la marge brute :

Ventes	81 498 \$
Moins : Coût des marchandises vendues	62 515
Marge brute	<u>18 983</u>

Ratio de la marge brute :

$$18\,983 \$ \div 81\,498 \$ \times 100 = 23,3 \%$$

d) Le montant des stocks présenté au bilan :

Modèle	Coût	Valeur nette de réalisation	Moindre valeur
520	18 900 \$	17 500 \$	17 500 \$
102	5 460	7 500	5 460
	<u>24 360 \$</u>		<u>22 960 \$</u>

Le montant des stocks présenté au bilan est de 22 960 \$. Puisque le coût de ces stocks est de 24 360 \$, une perte pour dépréciation de 1 400 \$ sera présentée à l'état des résultats de l'exercice.

E6

- a) Les stocks seront présentés au bilan au montant de 202 160 \$ (*voir le calcul ci-dessous*).
- b) La perte pour dépréciation sera de 33 460 \$ (235 620 \$ – 202 160 \$).
- c) La perte pour dépréciation des stocks est présentée à l'état des résultats dans le coût des marchandises vendues si elle est récurrente et fait partie des opérations courantes et habituelles du secteur d'activité de l'entreprise, ce qui semblerait être le cas de la société Dépré inc. Il se peut cependant que la perte de l'exercice terminé le 31 janvier 2020 soit d'une ampleur

inhabituelle. Si c'est le cas, la présentation de la perte comme un élément distinct dans l'état des résultats serait alors souhaitable.

Calcul :

Numéro	Quantité	Coût total	Valeur nette de réalisation	Moindre valeur
125	500	36 000 \$	60 000 \$	36 000 \$
156	700	35 000	29 400	29 400
164	400	34 000	30 000	30 000
173	1 200	19 200	26 400	19 200
175	900	82 800	83 700	82 800
180	2 160	25 920	2 160	2 160
192	50	2 700	2 600	2 600
Total		<u>235 620 \$</u>	<u>234 360 \$</u>	<u>202 160 \$</u>

E7

a) Le ratio de la marge brute réelle pour les trois exercices :

Ventes	100 000 \$
Moins : CMV (15 000 \$ + 65 000 \$	65 000
– 15 000 \$).	
Marge brute	<u>35 000</u>

Ratio de la marge brute pour chacun des trois
exercices :

$$100\,000 \$ \div 35\,000 \$ \times 100 = 35 \%$$

	2019	2020	2021
b)			
Ventes	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
CMV :			
Stocks d'ouverture	15 000 \$	14 000 \$*	15 000 \$
Achats	65 000	65 000	65 000
Coût des marchandises à vendre	80 000	79 000	80 000
Stocks de clôture	14 000 * 66 000	15 000 64 000	15 000 65 000
Marge brute	34 000 \$	36 000 \$	35 000 \$
Ratio de la marge brute	34 %	36 %	35 %

* Le coût des stocks est effectivement de 15 000 \$.

E8

a) L'augmentation ou la diminution des comptes Stocks et Fournisseurs :

1. Les marchandises expédiées FCA, point d'arrivée, appartiennent au fournisseur durant le transit. Cependant, puisque les marchandises sont reçues le 28 décembre, elles appartiennent à Faitout inc., qui doit augmenter le compte Stock de matières premières de 5 200 \$ et le compte Fournisseurs d'autant.
2. Les marchandises expédiées FCA, point de départ, appartiennent au client durant le transit. Faitout inc. doit donc augmenter le compte Stock de matières premières de 32 500 \$ et le compte Fournisseurs d'autant.

3. Les marchandises expédiées FCA, point de départ, appartiennent dans ce cas-ci au fournisseur qui recevra la marchandise, car ce dernier est le propriétaire durant le transit. Puisque Faitout inc. a déjà comptabilisé ce retour le 29 décembre, les comptes Stocks et Fournisseurs ne nécessitent aucune correction.
4. Les marchandises expédiées FCA, point de départ, appartiennent au client durant le transit. Cependant, comme l'expédition date du 2 janvier, Faitout inc. n'est propriétaire qu'à partir de cette date. Les livres de l'entreprise doivent donc être corrigés en réduisant le compte Fournisseurs de 3 750 \$ et le compte Stock de matières premières d'autant. La comptabilisation des stocks et du compte Fournisseurs doit se faire le 2 janvier 2020.
5. Même si Faitout inc. ne voulait pas la livraison de ces marchandises avant le 10 janvier 2020, elle doit procéder à sa comptabilisation en date du 30 décembre 2019, car elle les a reçus à cette date et en est le propriétaire. Le compte Stock de matières premières est donc augmenté de 1 800 \$ et le compte Fournisseurs d'autant.

b) Comptabilisation :

1.

Stock de matières premières (actif +)	5 200	
Fournisseurs (passif +)		5 200

2.

Stock de matières premières (actif +)	32 500	
Fournisseurs (passif +)		32 500

3. Aucun ajustement n'est nécessaire.

4.

Fournisseurs (passif -)	3 750	
Stock de matières premières (actif -)		3 750

5.

Stock de matières premières (actif +)	1 800	
Fournisseurs (passif +)		1 800

E9

Puisque les stocks représentent l'actif important chez Picpoc, monsieur Legros doit adopter les mesures adéquates afin d'en assurer le contrôle et une gestion efficiente.

Il semble y avoir trop de stocks pour certains articles et pas suffisamment pour d'autres, et les accès aux inventaires sont déficients, ce qui peut entraîner des pertes et des vols de stocks. Monsieur Legros devrait envisager de mettre en place une politique de stockage et d'approvisionnement, des mesures de protection pour contrer la perte ou le vol de marchandises, en plus de s'assurer d'une répartition de tâches adéquate dans les circonstances.

- 1. Politique de stockage.** L'entreprise doit adopter une politique de stockage en recherchant un équilibre entre l'assurance de disposer de suffisamment de stocks pour répondre à la demande de la clientèle et le risque de surstocker, c'est-à-dire maintenir un niveau de stock qui dépasserait les besoins. Les conséquences d'une rupture de stocks sont des ventes perdues, le mécontentement de la clientèle qui risque d'acheter ailleurs par la suite, le réapprovisionnement à la hâte à des conditions moins avantageuses et la projection d'une image négative de l'entreprise. Quant au surstockage, il est une source de coûts inutilement engagés par l'entreprise, notamment en frais d'entreposage, d'assurances et d'intérêts sur le capital investi dans les stocks en plus d'augmenter les risques d'obsolescence, de perte et de vol. La direction de l'entreprise doit donc rechercher l'optimisation des stocks afin de réduire les coûts de rupture et de surstockage et améliorer ainsi la rentabilité de l'entreprise.
- 2. Politique d'approvisionnement.** La politique d'approvisionnement doit prévoir le niveau minimum et maximum pour chaque catégorie de stock en tenant compte d'une demande qui peut varier selon les saisons, les réglementations gouvernementales ou les conditions économiques en général. À la réception de la marchandise, un bon de réception est signé par le magasinier qui s'assure de sa conformité avec le bon de commande. Le service de la comptabilité vérifie la concordance de ces documents internes avec la facture du fournisseur.

3. **Mesures de protection.** La marchandise doit être entreposée dans des endroits convenables, sécurisés avec un système d'alarme et dont l'accès est limité et contrôlé. Si l'entreprise utilise un système d'inventaire permanent, une comparaison entre l'inventaire physique et les fiches de stocks doit se faire au moins annuellement afin de constater les articles perdus ou volés et corriger les erreurs dans les fiches de stock. Cette comparaison peut se faire en rotation, une section de l'entrepôt chaque mois, par exemple. Tout ajustement d'écart entre l'inventaire physique et les fiches de stocks doit être approuvé par un responsable. Par exemple, chez Picpoc, on devrait limiter l'accès à l'entrepôt au personnel autorisé, soit les magasiniers. Les stocks doivent de plus être rangés convenablement, et répertoriés et comparés avec les fiches d'inventaire permanent.
4. **Répartition des tâches.** Dans la mesure du possible, la direction doit prévoir une personne différente pour l'acquisition, la manutention et la comptabilisation des stocks. De même, l'inventaire physique doit être fait par une personne différente du magasinier. Les camionneurs de chez Picpoc ne devraient pas avoir la responsabilité de préparer les commandes ; ce travail doit être réservé aux magasiniers. Enfin, un personnel fiable et adéquatement formé représente toujours un atout pour le bon fonctionnement d'une entreprise et la protection de ses actifs.
5. **Système comptable.** Les entrées de stocks suivies d'un bon de réception et les sorties suivies d'un bon de réquisition ou d'une facture de vente sont faites. Quoique plus coûteuse à utiliser, la méthode de l'inventaire permanent fournit une information essentielle pour le contrôle et la gestion efficace des stocks (la planification des achats, par exemple).

E10**a)****1. Marchandises destinées à la vente :**

	Coût	Prix de détail
Stocks au début	42 000	68 600
Achats nets	126 000	211 400
	<u>168 000</u>	<u>280 000</u>

2. Ratio Coût / Prix de détail = 168 000 \$ / 280 000 \$ =
60 %

3. Moins : Ventes de l'exercice	217 000
Estimation des stocks au prix de détail	63 000
4. Estimation des stocks au coût :	
63 000 \$ × 60 % =	37 800

b) Coût des articles en stock : 61 600 \$ × 60 % = 36 960 \$.

Évaluation de la perte :

	Coût	Prix de détail
Stocks de clôture selon a)	37 800	\$ 63 000 \$
Inventaire physique	36 960	61 600
Perte de marchandises	840	\$ 1 400 \$

E11

Marchandises destinées à la vente :

Stocks d'ouverture	10 000 \$
Achats nets	25 000
Plus : Frais de transport à l'achat	500
Marchandises destinées à la vente	35 500

Moins : Coût estimé des marchandises
vendues :

Ventes	50 000 \$	
Moins : Retours et rabais sur ventes	2 000	
Ventes nettes	48 000	
Moins : Marge bénéficiaire brute estimée, soit 40 % de 48 000 \$ =	19 200	28 800
Coût estimatif des stocks de clôture		6 700 \$

E12

Marchandises destinées à la vente :

Stocks d'ouverture	35 000	\$
Achats	95 200	
Moins : Retours sur achats	(1 400)	
Plus : Frais de transport à l'achat	4 200	
Marchandises destinées à la vente	<u>133 000</u>	

Moins : Coût estimé des marchandises

vendues :

Ventes	140 000	\$
Moins : Marge bénéficiaire brute estimée,		
soit 35 % de 140 000 \$ =	49 000	91 000
Coût estimatif des stocks à la fin du trimestre	<u>49 000</u>	<u>91 000</u>
		<u>42 000</u> \$

E13

1. Les stocks de 2020 totalisent 23 772 \$ (42 204 \$ en 2019) et sont constitués de cultures récoltées, soit de la paille : 90 \$ (150 \$ en 2019), du foin : 9 000 \$ (9 000 \$ en 2019), de l'avoine : 14 682 \$ (18 579 \$ en 2019) et de l'orge : 0 (14 475 \$ en 2019). Le stock de 2020 représente 39 % de l'actif à court terme (51,9 % en 2019) et 3,5 % de l'actif (6,1 % en 2019).
2. Il s'agit d'une ferme laitière. Ces produits proviennent principalement de la vente de lait et, dans une moindre mesure, de la vente de céréales.
3. Puisque la principale source de revenus est la vente du lait, les stocks sont principalement considérés comme des matières premières contribuant à l'alimentation des vaches laitières qui produisent du lait. Toutefois, puisque certains produits proviennent de la vente de céréales, une partie des stocks peut aussi être associée à des stocks de produits finis puisque ces derniers peuvent être vendus sans autre transformation.
4. La note 2 portant sur les principales méthodes comptables indique que les stocks sont autoproduits et évalués au moindre du coût direct et de la valeur de réalisation.

5. Le troupeau de vaches laitières est considéré comme une immobilisation et non comme un stock. L'objectif de cette ferme est d'élever des vaches laitières pour produire du lait et non pour revendre des bêtes.
6. Oui, ce sera un stock à l'actif si l'objectif de la ferme est de faire croître le troupeau pour sa revente à court terme. On retrouve ce cas notamment dans les fermes d'élevage d'animaux de boucherie. Ce sera également le cas dans les fermes d'élevage de volailles comme le dindon ou le poulet destinées à la vente pour leur chair.
7. Selon les normes IFRS, le stock devrait être présenté à la juste valeur diminuée des frais de vente estimatifs plutôt qu'au coût, comme c'est le cas avec cette ferme dont les états financiers ont été établis selon les NCECF.

E14

1. Les stocks de 2015 totalisent 523 306 \$ (575 050 \$ en 2014) et sont constitués de piscines et spas : 463 414 \$ (519 561 \$ en 2014), et de pièces et accessoires : 59 892 \$ (55 489 \$ en 2014). Le stock de 2015 représente 58,4 % de l'actif à court terme (60,4 % en 2014) et 43 % de l'actif (43,8 % en 2014).
2. La note 2 portant sur les principales méthodes comptables indique que les stocks sont évalués au moindre du coût direct et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.
3. On optera pour la présentation sous un poste distinct dans l'état des résultats si les pertes reliées à la dépréciation des stocks sont inhabituelles et qu'elles représentent des montants significatifs. Dans notre cas, aucune charge de dépréciation des stocks n'apparaît à l'état des résultats ou à la section du coût des marchandises vendues pour les exercices 2014 et 2015. On doit en comprendre qu'il n'existe pas de perte importante associée à la dépréciation des stocks au cours de ces deux exercices. Il est possible toutefois que cette entreprise ait déprécié certains stocks en réduisant directement le stock en fin d'exercice. En pratique, on opte pour la présentation de la dépréciation du stock dans le coût des marchandises vendues si ces pertes sont récurrentes, font partie des opérations courantes et habituelles du secteur d'activité de l'entreprise, ou si elles représentent des montants peu importants.

4.

Calcul de la marge brute selon les états financiers présentés par la société

	2015		2014	
Ventes	4 074 303 \$	100,0 %	4 097 589 \$	100,0 %
Coût des marchandises vendues ¹	3 395 964 \$	83,4 %	3 456 006 \$	84,3 %
Marge brute	678 339 \$	16,6 %	641 583 \$	15,7 %

1. Comprend le coût des stocks vendus et les frais d'installation des piscines.

Ventes	4 074 303 \$	100,0 %	4 097 589 \$	100,0 %
Coût des marchandises vendues ²	2 802 499 \$	68,8 %	2 870 505 \$	70,1 %
Marge brute	1 271 804 \$	31,2 %	1 227 084 \$	29,9 %

2. Calculé seulement avec le coût des stocks vendus.

Il est à noter que cette entreprise vend et installe les piscines. Il est donc normal et préférable que la marge brute soit calculée après les coûts d'installation de ces piscines. La marge brute s'est légèrement améliorée, passant de 15,7 % en 2014 à 16,6 % en 2015. Le fait de n'inclure que les stocks vendus dans le calcul du coût des marchandises vendues (*voir le second calcul ci-dessus*) laisse une marge plus forte. Les frais d'installation devraient alors être regroupés avec les frais d'exploitation.

5. Le taux de majoration des stocks pour couvrir les frais d'installation et procurer une marge brute de 16,6 % a été de 45 381 % en 2015. (1 271 804 \$/2 802 499 \$).

$$\text{Preuve : } 2\,802\,499 \$ + (45\,381 \% \times 2\,802\,499 \$) = 4\,074\,303 \$$$

6. Analyse des variations de certains postes aux états financiers (en milliers \$) :

	2014	2015	Variation en \$	Variation en %
Ventes	4 097 589 \$	4 074 303 \$	(23 286) \$	-0,6 %
Coût des marchandises vendues	2 870 505 \$	2 802 499 \$	(68 006) \$	-2,4 %
Stocks à la fin de l'exercice	575 050 \$	523 306 \$	(51 744) \$	-9,0 %

Les ventes de 2014 et de 2015 sont sensiblement les mêmes, avec une baisse de moins de 1 %. Le coût des marchandises vendues a baissé de 2,4 %. Pour la même période, les stocks ont été réduits de plus de 9 %. En somme, la société a réussi à vendre un chiffre d'affaires relativement comparable à celui de l'année précédente avec un stock moins élevé. On peut donc en conclure qu'il y a eu une meilleure gestion des stocks.

7.

Calcul de la rotation des stocks :

	2014	2015
Coût des marchandises vendues (a)	2 870 505 \$	2 802 499 \$
Stocks à la fin de l'exercice (b)	575 050 \$	523 306 \$
Rotation des stocks (a/b)	5,0	5,4

Le ratio de rotation des stocks est passé de 5 à 5,4 en l'espace d'un an, ce qui vient confirmer une meilleure gestion des stocks. Nous l'avons démontré autrement à la question précédente, mais avons abouti à la même conclusion.

Analyses et cas

A1 Le temps des fêtes est passé !

Exercice préalable avant l'examen des deux scénarios

a) Le calcul de la marge brute pour les résultats passés :

31 janvier 2018 : 34,7 %

31 janvier 2019 : 37,9 %

31 décembre 2019 : 37,9 %

b) Le calcul de la rotation des stocks (avec le stock de fermeture) :

31 janvier 2018 : $64\,972 \$ \div 16\,138 \$ = 4,03$ fois

31 janvier 2019 : $58\,969 \$ \div 15\,465 \$ = 3,81$ fois

31 décembre 2019 : $55\,264 \$ \div 27\,241 \$ \times (365 / 334) = 2,22$ fois (estimation sur une base annuelle)

Le calcul du délai de rotation des stocks en jours :

31 janvier 2018 : $16\,138 \$ \div 64\,972 \$ \times 365 \text{ jours} = 90,7$ jours

31 janvier 2019 : $15\,465 \$ \div 58\,969 \$ \times 365 \text{ jours} = 95,7$ jours

31 décembre 2019 : $27\,241 \$ \div 55\,264 \$ \times 334 \text{ jours} = 164,6$ jours

Commentaires

Ces ratios nous montrent que la marge brute réalisée sur les stocks au cours des deux derniers exercices est très comparable, à raison de 37,9 %, ce qui est légèrement supérieur au résultat de l'année 2018.

On constate toutefois que les achats considérables de stocks au cours des derniers mois de 2019 nuisent à l'efficacité de la gestion des stocks. La marchandise s'écoule beaucoup moins rapidement à la fin 2019. Au rythme observé en 2019, il faudra compter 164,6 jours pour écouler les stocks, alors qu'il en fallait entre 90 et 95 jours au cours des deux derniers exercices complets. Les deux scénarios examinés visent notamment à réduire ce niveau de stock, à améliorer la gestion des stocks et à récupérer des liquidités.

Scénario A

Période terminée le	31 décembre 2019 11 mois	Janvier 2020 1 mois	31 janvier 2020 12 mois
Ventes	89 135 \$	13 440 \$	102 575 \$
Coût des marchandises vendues (1)	55 264	12 305	67 569
Marge brute	33 871	1 135	35 006
Autres charges	30 510	1 900	32 410
Bénéfice avant impôts	3 361 \$	(765) \$	2 596 \$

(1) Le calcul du coût des marchandises vendues :

	31 décembre 2019	31 janvier 2020	31 janvier 2020
Stock au début	15 465 \$	27 241 \$	15 465 \$
Achats	67 040	—	67 040
Marchandise disponible à la vente	82 505	27 241	82 505
Moins : Stock à la fin	(27 241)	(15 241)	(15 241)
Coût des marchandises vendues	55 264	12 000	67 264
Dépréciation des stocks de fin d'exercice (2 % de stocks)		305	305

Coût des marchandises vendues après dépréciation	55 264	\$	12 305	\$	67 569	\$
--	--------	----	--------	----	--------	----

L'impact sur les résultats financiers

Les ventes de la société totalisent 102 575 000 \$, ce qui représente une augmentation de 6 536 000 \$ (6,8 %) par rapport au dernier exercice complet à 96 039 000 \$. Il s'agit de la meilleure performance depuis l'exercice terminé le 31 janvier 2018 à 100 532 000 \$.

La marge brute de 34,4 % est plus basse que celle qui est observée en 2019, mais ce résultat est comparable à celui de l'exercice terminé en 2018.

La vente à rabais des stocks fait en sorte que le bénéfice avant impôt a chuté de 765 000 \$ au cours du dernier mois puisque la marge brute générée ne permettait pas de couvrir les autres frais d'exploitation de 1 900 000 \$.

L'impact sur les liquidités

Par contre, la vente des stocks à rabais a réduit considérablement les stocks. Ainsi, les ventes et les liquidités de 13 400 000 \$ ont permis de payer les frais d'exploitation de 1,9 M\$ et de réduire d'un peu plus de 11,5 M\$ la marge de crédit bancaire.

La rotation des stocks en fin d'année est maintenant de 4,4 fois ($67\,264 \$ \div 15\,241 \$$), soit un délai de 82 jours ($15\,241 \$ \div 67\,264 \$ \times 365 \text{ jours}$), ce qui se compare avantageusement à ce qui existait en 2018 et en 2019.

Scénario B

Période terminée le	31 décembre 2019 11 mois	Janvier 2020 1 mois	31 janvier 2020 12 mois
Ventes	89 135 \$	7 040 \$	96 175 \$
Coût des marchandises vendues (1)	55 264	5 890	61 154
Marge brute	33 871	1 150	35 021
Autres charges	30 510	1 900	32 410
Bénéfice avant impôts	3 361 \$	(750) \$	2 611 \$

(1) Le calcul du coût des marchandises vendues :

	31 décembre 2019	31 janvier 2020	31 janvier 2020
Stock au début	15 465 \$	27 241 \$	15 465 \$
Achats	67 040	—	67 040
Marchandise disponible à la vente	82 505	27 241	82 505
Moins : Stock à la fin	(27 241)	(22 241)	(22 241)
Coût des marchandises vendues	55 264	5 000	60 264
Dépréciation des stocks de fin d'exercice (4 % des stocks)		890	890
Coût des marchandises vendues après dépréciation	55 264 \$	5 890 \$	61 154 \$

L'impact sur les résultats financiers

Les ventes de la société totalisent 96 175 000 \$, soit un niveau de vente comparable à ce qui avait été réalisé l'année précédente à 96 039 000 \$.

La marge brute est à 34,4 % ; elle est plus basse que celle qui est observée en 2019, mais ce résultat se compare à celui de l'exercice terminé en 2018.

La vente à rabais des stocks fait en sorte que le bénéfice avant impôt a chuté de 750 000 \$ au cours du dernier mois, puisque la marge brute générée ne permettait pas de couvrir les autres frais d'exploitation de 1 900 000 \$. La rentabilité est également touchée par une dépréciation importante de 890 000 \$ établie sur un niveau de stock important toujours non vendu au 31 janvier.

L'impact sur les liquidités

La vente des stocks avec des rabais ciblés a réduit les stocks de façon moins considérable que le scénario A, ce qui a permis des ventes et des liquidités de 7 040 000 \$ donnant l'occasion de payer les frais d'exploitation de 1,9 M\$ et de réduire en partie la marge de crédit bancaire pour plus de 5,1 M\$.

La rotation des stocks en fin d'année est maintenant de 2,7 fois ($60\,264 \$ \div 22\,241 \$$), soit un délai de 134 jours ($22\,241 \$ \div 60\,264 \$ \times 365$ jours), ce qui est encore très faible comme rotation si on compare ce résultat à ceux des deux années précédentes. En effet, le stock de fin d'année demandait alors entre 90 et 95 jours pour être écoulé.

Même si les deux scénarios présentent un bénéfice avant impôt sensiblement comparable à 2,6 M\$, il demeure que le scénario A libère beaucoup plus de liquidités à l'entreprise pour rembourser sa marge de crédit, soit près de 6,4 M\$ ($11,5 \$ - 5,1 \$$). Ainsi, l'entreprise a pu utiliser pratiquement toute sa marge de crédit pour l'achat de nouvelles marchandises.

De plus, l'état des résultats terminé le 31 janvier 2020 ne présente pas les coûts futurs liés à la détention des stocks non vendus du scénario B qui devront être conservés plusieurs mois en entrepôt avant de pouvoir être remis en vente en août ou en septembre prochain. Si on estime seulement les coûts de financement pour cette période de six mois, il faut compter 187 500 \$ ($7\,000\,000 \$ \times 5\% \times 6\text{ mois} / 12\text{ mois}$), et ce, sans considérer les frais associés à la manutention et à l'entreposage qui devront également être assumés. Finalement, comme la banque ne veut pas augmenter la marge de crédit au-delà de 12 M\$, la société disposera de moins de sources de financement afin d'acquérir de nouveaux stocks pour la prochaine saison. Somme toute, le scénario A est à privilégier.

A2 La Coop fédérée (NCECF)

1. Calcul de l'importance des stocks

	2013	2014	Variation en \$	Variation en %
Stocks	384 151 \$	393 485 \$	9 334 \$	2,4 %
	46,1 %	47,6 %		
Actif total	833 876 \$	827 372 \$	(6 504) \$	-0,8 %
	100,0 %	100,0 %		

Les stocks ont augmenté de 9 334 000 \$ (2,4 %) au cours de l'année 2014, alors que l'actif total a diminué de 0,8 % pour la même période. C'est ce qui explique que les stocks représentent une plus grande proportion de l'actif en 2014 (47,6 %) qu'en 2013 (46,1 %).

2. Calcul de la marge brute

	2014		2013	
Ventes	5 376 073 \$	100,0 %	5 185 952 \$	100,0 %
Coût des marchandises vendues	4 909 186 \$	91,3 %	4 812 728 \$	92,8 %
Marge brute	466 887 \$	8,7 %	373 224 \$	7,2 %

Le coût des stocks vendus se retrouve à la note (4) fournissant le détail des charges. La marge brute s'est légèrement améliorée, passant de 7,2 % en 2013 à 8,7 % en 2014.

3. Établissement du coût des stocks

Non, la Coop utilise plusieurs méthodes comptables. La note portant sur les stocks fait ressortir les méthodes comptables utilisées selon le type de stocks :

Type de stocks	Base d'évaluation	Méthode pour établir le coût
Matières premières	Moindre du coût et de la valeur nette de réalisation	Épuisement successif (PEPS)
Stocks de grains	Juste valeur	Sans objet
Stocks de produits en cours et produits finis	Moindre du coût et de la valeur nette de réalisation	Épuisement successif (PEPS) ou coût moyen, selon le secteur
Stocks de porcs vivants	Moindre du coût de production et de la valeur nette de réalisation	Coût de production

4. Détail de la note 8 sur la composition des stocks

Les stocks de 393 485 000 \$ sont composés de stocks de mise en marché pour 226 452 000 \$ et des stocks d'approvisionnement pour 167 033 000 \$. La note 1 décrivant les secteurs de l'entreprise indique que le secteur de la mise en marché regroupe les activités de la transformation et de la commercialisation des viandes porcines et avicoles. Ce premier stock comprend notamment les stocks de porcs vivants et les stocks de produits en cours et finis des viandes transformées. Le secteur de l'approvisionnement comprend les biens nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles (notamment les produits vendus par son réseau de quincailleries et centres de matériaux) et les produits pétroliers.

5. La dépréciation des stocks

La dépréciation d'un article survient lorsque sa valeur nette de réalisation est inférieure à son coût. Au cours des deux dernières années, le montant de dépréciation des stocks comptabilisé en charge a été de 18 891 000 \$ en 2014 et de 7 291 000 \$ en 2013.

Cette dépréciation est venue réduire le stock de fin d'exercice et augmenter le coût des marchandises vendues d'autant, réduisant la marge brute et l'excédent d'exploitation de 18 891 000 \$ en 2014 et de 7 291 000 \$ en 2013. Sans cette dépréciation, la marge brute de 2014 aurait été de 485 778 000 \$ ou 9 % des ventes (466 887 000 \$ (*voir sous question 2 ci-dessus*) + 18 891 000).

6. Gestion des stocks

	2014	2013
Coût des marchandises vendues (a)	4 909 186 \$	4 812 728 \$
Stocks à la fin de l'exercice (b)	393 485 \$	384 151 \$
Rotation des stocks (a/b)	12,48	12,53
Délai pour l'écoulement des stocks (365 / rotation des stocks) en jours	29,3	29,1

La gestion des stocks est très comparable d'une année à l'autre ; le délai requis pour écouler le stock est passé de 29,1 à 29,3 jours.

A3 La société Héroux-Devtek (IFRS)

1. Calcul de l'importance des stocks

(en milliers de \$)

	2015	2014	Variation en \$	Variation en %
Stocks	130 954 \$	134 048 \$	(3 094) \$	-2,4 %
	22,8 %	26,1 %		
Actif total	575 453 \$	513 967 \$	61 486 \$	10,7 %
	100,0 %	100,0 %		

Les stocks sont passés de 134 048 000 \$ à 130 954 000 \$ entre le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015, soit une baisse de 2,4 %. Pour le même exercice, l'actif total a augmenté de 61 486 000 \$, ou de 10,7 %. La proportion des stocks dans l'actif total n'est plus aussi importante ; elle est passée à 22,8 % en 2015 alors que les stocks représentaient 26,1 % en 2014.

2. Composition des stocks

(en milliers de \$)	2015		2014	
Matières premières	62 193 \$	47,5 %	62 934 \$	46,9 %
Produits en cours	66 923 \$	51,1 %	69 431 \$	51,8 %
Produits finis	1 838 \$	1,4 %	1 683 \$	1,3 %
	130 954 \$	100,0 %	134 048 \$	100,0 %

Les matières premières sont les pièces et matériaux requis pour la fabrication des systèmes de trains d'atterrissage, les produits en cours sont les trains d'atterrissage en cours de fabrication pour des clients et les produits finis sont les trains d'atterrissage terminés qui sont prêts à être livrés à des clients.

3. Établissement du coût des stocks selon les catégories

Les stocks comprennent les matières premières, les produits en cours de fabrication et les produits finis, lesquels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Le coût est établi avec la méthode du coût unitaire (méthode du coût réel de production associé à chaque unité produite). Les stocks comprennent les matières premières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects de fabrication connexes. Le cas échéant, ils comprennent le montant de l'amortissement des coûts de développement capitalisés des contrats de vente connexes. (Note : Les frais de développement capitalisés seront traités en détail dans le chapitre 8 portant sur les actifs incorporels.) Pour certaines matières premières, compte tenu du fait qu'elles sont fongibles, la société détermine le coût avec la méthode du coût moyen pondéré).

4. Calcul du coût des marchandises vendues et de la marge brute

Calcul de la marge brute

	2015		2014	
Ventes	364 916 000 \$	100,0 %	272 034 000 \$	100,0 %
Coût des ventes	305 740 000 \$	83,8 %	229 606 000 \$	84,4 %
Marge brute	59 176 000 \$	16,2 %	42 428 000 \$	15,6 %

Tout en connaissant une forte hausse de ses ventes, la société a réussi à faire croître sa marge brute de 42 428 000 \$ (15,6 % des ventes de 2014) à 59 176 000 \$ (16,2 % des ventes de 2015).

5. La société présente à la note 12 sur les stocks le détail des pertes de valeur constatées à titre de coût des ventes, soit 7 758 000 \$ en 2015 et 5 874 000 \$ en 2014. La même note indique que des reprises de pertes de valeurs constatées dans les années antérieures ont été comptabilisées en déduction du coût des ventes pour 5 964 000 \$ en 2015 et 4 702 000 \$ en 2014.

Solutionnaire

Chapitre 7 – Le passif à court terme et les éventualités

Questions de révision

Q1

Un élément de passif est une obligation à laquelle l'entité ne peut se soustraire. Il découle d'opérations que l'entreprise a effectuées antérieurement. Cet élément l'obligera, ultérieurement, à verser des sommes d'argent, à livrer des marchandises ou à rendre des services.

Q2

Les passifs ont trois caractéristiques essentielles :

1. Les passifs représentent un engagement ou une responsabilité envers des tiers. Ils entraînent un règlement futur à une date certaine ou déterminable, et ce, sur demande ou lorsqu'un événement précis survient.
2. L'engagement ou la responsabilité constitue pour l'entreprise une obligation à laquelle celle-ci ne peut se soustraire.
3. L'opération ou le fait à l'origine de l'obligation s'est déjà produit.

Q3

Les principales différences entre une dette facilement déterminable, une dette provisionnée et une dette éventuelle résident dans 1) son existence, 2) le montant dû et 3) son échéance. Dans le cas de la dette facilement déterminable, ces trois critères sont habituellement respectés. En ce qui concerne la dette provisionnée, son existence est certaine, mais il faut fixer le montant dû et la date de règlement. Pour ce qui est de la dette éventuelle, celle-ci est incertaine quant à son existence puisqu'elle dépend d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent à la volonté de la direction. Le montant de la dette peut être estimé ou non et la date de règlement est indéterminée.

Q4

La tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an doit être présentée au passif à court terme afin de déterminer adéquatement le fonds de roulement de l'entreprise, soit l'actif à court terme moins le passif à court terme. Il faut cependant que ce remboursement soit fait à même un élément de l'actif à court terme. La tranche des dettes à long terme échéant à moins d'un an est généralement présentée comme dernier élément du passif à court terme.

Q5

Le grand livre auxiliaire des comptes fournisseurs est utile lorsque l'entreprise achète régulièrement à crédit auprès de ses fournisseurs. Il permet de connaître le montant dû à chaque fournisseur et les conditions de crédit. Il facilite ainsi la gestion quotidienne des comptes fournisseurs en s'assurant, par exemple, de régler les montants dus dans le délai d'escompte ou avant que le fournisseur impose des pénalités.

Q6

Les effets commerciaux à payer sont émis en faveur de fournisseurs de biens, de services ou de matériel aux coûts élevés et dont la période de crédit excède 30 jours. Le fournisseur préfère alors l'émission d'un titre de créance formel au lieu de consentir un crédit verbal. Les effets commerciaux peuvent aussi être consentis pour reporter l'échéance d'un compte fournisseur en souffrance. L'effet mentionne généralement le montant dû, le taux d'intérêt et la date d'échéance.

Q7

L'entreprise individuelle et la société de personnes n'ont aucune existence légale distincte de son propriétaire ou des associés. Ce sont eux qui seront imposés sur la part des bénéfices réalisés par l'entreprise. Selon le postulat de la personnalité de l'entité, l'entreprise est considérée comme une entité économique distincte du propriétaire ou des associés. Les impôts personnels payés ou à payer par ces derniers ne paraîtront donc pas dans les états financiers de l'entreprise non incorporée. Par contre, les sociétés par actions et les coopératives sont assujetties aux lois fiscales puisqu'elles représentent des personnes morales distinctes des actionnaires ou des membres. Le passif à court terme de ces entreprises comprend donc souvent le poste Impôts à payer.

Q8

Les retenues sur salaires obligatoires sont les sommes que l'employeur retrace des salaires de ses employés : diverses cotisations sociales, les impôts sur le revenu et, s'il y a lieu, les cotisations syndicales. Les retenues sur salaires facultatives concernent l'épargne, les cotisations à un régime privé d'assurance collective, etc. Ces sommes, qui ne représentent pas une charge pour l'employeur, sont présentées au passif à court terme.

Les contributions de l'employeur représentent pour l'entreprise une charge sociale à titre de contribution obligatoire au Régime des rentes du Québec, à l'assurance-emploi, au régime québécois d'assurance parentale et au fonds des services de santé. Elles sont présentées au passif à court terme.

La charge de personnel est égale au salaire brut de l'employé (avant les retenues sur salaires) plus les charges sociales, c'est-à-dire les contributions de l'employeur aux différents programmes sociaux. Les retenues sur salaires et les contributions de l'employeur, qui représentent un passif à court terme, doivent être remises aux destinataires.

Q9

Le commerçant constatera une vente de 5 000 \$ à l'état des résultats et un produit reporté au bilan de 3 000 \$. Puisque la livraison des meubles se fera probablement au début de 2021, il s'agit d'un passif à court terme qui deviendra une vente pour l'exercice 2021. Le montant de 3 000 \$ est bien un passif puisqu'il représente un engagement du commerçant à livrer les meubles vendus au client, qu'il ne peut se soustraire de cet engagement et que la vente à l'origine de l'engagement s'est déjà produite.

Q10

Un gain éventuel consiste en une demande d'indemnité ou en un droit de recevoir des biens ou de pouvoir réduire une dette dont l'existence est incertaine à la date du bilan, mais qui pourrait devenir plus tard un droit réel de propriété. Une perte éventuelle est une dette dont l'obligation est

incertaine à la date du bilan, mais qui pourrait plus tard se concrétiser en une dette réelle. Voici des exemples de gains éventuels : 1) l'encaissement éventuel d'une donation, de cadeaux ou de primes ; 2) les remboursements possibles du gouvernement à la suite d'un litige fiscal ; 3) les litiges judiciaires en cours dont l'issue probable s'annonce favorable. Voici des exemples de pertes éventuelles : 1) l'endossement par une société d'un emprunt personnel de son président ; 2) les litiges concernant des cotisations supplémentaires d'impôts pour les exercices antérieurs ; 3) les litiges judiciaires dont l'issue reste incertaine.

Exercices

E1

1. On présente habituellement dans le passif à court terme les effets à payer dont l'échéance est dans moins d'un an après la date du bilan. Cependant, si le créancier renonce par écrit à son droit d'exiger le remboursement pour une durée supérieure à un an à compter de la date du bilan ou que la dette a été refinancée sur une base à long terme avant l'achèvement du bilan, les effets à payer seront présentés au passif à long terme.
2. Les avances reçues de clients doivent normalement être classées dans le passif à court terme. Cependant, le classement de ces avances dans le court ou le long terme dépend de la durée comprise entre la date du versement de l'avance et la fin du contrat visé par cette avance. Il ne faut exclure les 20 000 \$ du passif à court terme que si la machinerie doit être livrée dans plus d'un an si le cycle d'exploitation excède un an.
3. Les salaires à payer sont présentés dans le passif à court terme puisqu'ils seront décaissés quelques jours plus tard.

E2

- a) Passif à court terme
- b) Passif à long terme sauf les versements prévus du prochain exercice qui seront présentés au passif à court terme à titre de tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an.
- c) Passif à court terme
- d) Présentation distincte dans le passif à court terme ou à long terme dépendamment de la date d'échéance.
- e) Passif à court terme

- f) Passif à court terme
- g) Passif à court terme
- h) Passif à court terme
- i) Passif à court terme
- j) Passif à court terme
- k) Passif à court terme ou passif à long terme selon les conditions de la garantie
- l) Passif à court terme. L'emprunt peut demeurer au passif à long terme dans les cas suivants : le créancier a renoncé, pour une période de plus d'un an, à son droit de remboursement ; le contrat d'emprunt prévoit un délai de grâce au cours duquel l'emprunteur peut remédier au défaut.

E3

- a) Le capital du billet à payer (50 000 \$) et les intérêts courus à payer de 411 \$ ($50\,000 \$ \times 10 \% \times 30/365 = 410,96 \$$) sont présentés au passif à court terme du bilan au 31 décembre 2020. Une charge d'intérêts de 411 \$ (intérêts courus du 1^{er} au 31 décembre) est présentée à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

L'effet de cette opération sur l'encaisse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 est une augmentation de 50 000 \$, soit le montant de financement obtenu de la banque. Les intérêts courus à payer le 31 décembre n'ont aucune incidence sur l'encaisse puisqu'ils seront décaissés avec les intérêts de janvier et le remboursement du capital à l'échéance du billet.

- b) Une charge d'intérêts de 411 \$ est présentée à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, soit les intérêts courus du 1^{er} au 30 janvier 2021 ($50\,000 \$ \times 10 \% \times 30/365 = 410,96 \$$). Il n'y a aucun élément à présenter au bilan du 31 décembre 2021 puisque le capital du billet et les intérêts ont été versés en règlement de ce passif le 30 janvier 2021.

L'effet de cette opération sur l'encaisse, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, est une diminution de 50 821,92 \$, soit le remboursement du capital du billet (50 000 \$) plus les intérêts sur 60 jours ($50\,000 \$ \times 10 \% \times 60/365 = 821,92 \$$).

- c) Comptabilisation :

Décembre	1 ^{er}	Encaisse (actif +)	50 000,00	
		Billet à payer à court terme (passif +)		50 000,00
Décembre	31	Charge d'intérêts ($50\,000 \$ \times 10 \% \times 30/365$)		
		(charge +, capitaux propres -)	410,96	
		Intérêts courus à payer (passif +)		410,96
Janvier	30	Billet à payer à court terme (passif -)	50 000,00	
		Intérêts courus à payer (passif -)	410,96	
		Charge d'intérêts ($821,92 \$ - 410,96 \$$)		
		(charge +, capitaux propres -)	410,96	
		Encaisse (actif -)		50 821,92

E4

- a) Le capital du billet à payer (3 500 \$) et les intérêts courus à payer de 13 \$ ($3\,500 \$ \times 12 \% \times 11/365 = 12,66 \$$) sont présentés au passif à court terme du bilan au 31 mars 2020. Puisque le billet à payer remplaçait un compte fournisseur du même montant, ce dernier n'apparaît plus au bilan. Une charge d'intérêts de 13 \$ (intérêts courus du 20 au 31 mars) est présentée à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Cette opération n'a aucun effet sur l'encaisse pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. D'une part, l'émission du billet étant en règlement d'un compte fournisseur, il s'agit d'une modification de la composition du passif, un compte fournisseur étant remplacé par un billet à payer à court terme. D'autre part, les intérêts courus à payer le 31 mars n'ont également aucune incidence sur l'encaisse puisqu'ils seront décaissés avec les intérêts d'avril et le remboursement du capital à l'échéance du billet.

- b)** Une charge d'intérêts de 22 \$ est présentée à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2021, soit les intérêts courus du 1^{er} au 19 avril 2020 ($3\,500 \$ \times 12 \% \times 19/365 = 21,86 \$$). Il n'y a aucun élément à présenter au bilan du 31 mars 2021 puisque le capital du billet et les intérêts ont été versés en règlement de ce passif le 19 avril 2020.

L'effet de cette opération sur l'encaisse pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 est une diminution de 3 534,52 \$, soit le remboursement du capital du billet (3 500 \$) plus les intérêts sur 30 jours ($3\,500 \$ \times 12 \% \times 30/365 = 34,52 \$$).

c) Comptabilisation :

Mars	20	Fournisseurs (passif -)	3 500,00	
		Billet à payer à court terme (passif +)		3 500,00
Mars	31	Charge d'intérêts ($3\,500 \$ \times 12 \% \times 11/365$)		
		(charge +, capitaux propres -)	12,66	
		Intérêts courus à payer (passif +)		12,66

Avril	19	Billet à payer à court terme (passif –)	3 500,00	
		Intérêts courus à payer (passif –)	12,66	
		Charge d'intérêts (34,52 \$ – 12,66 \$)		
		(charge +, capitaux propres –)	21,86	
		Encaisse (actif –)		3 534,52

E5

- a) Charge de personnel (salaires, charges sociales et avantages sociaux) relative à la paie de la société BelPaie inc. :

Salaires bruts	309 500	\$
Contributions de l'employeur	22 460	
Indemnités de congés à payer (4 % de 309 500 \$)	12 380	
	<u>344 340</u>	<u>\$</u>

- b) Salaires versés aux employés : 228 800 \$ (309 500 \$ – 80 700 \$).
- c) Montant des remises aux autorités fiscales et autres : 103 160 \$ (80 700 \$ + 22 460 \$).
- d) Comptabilisation de la charge de salaire, des charges sociales et des indemnités de congés payés :

Salaires (charge +, capitaux propres –)	309 500
Retenues sur salaires à payer (passif +)	80 700
Salaires à payer (passif +)	228 800

Charges sociales (charge +, capitaux propres –)	22 460
Charges sociales à payer (passif +)	22 460
Indemnités de congés payés (charge +, capitaux propres –)	12 380
Indemnité de congés à payer (passif +)	12 380

E6

- a)** Charge de personnel (salaires, charges sociales et avantages sociaux) relative à la paie du 8 au 21 décembre 2019 :

Salaires bruts	18 500	\$
Contributions de l'employeur	1 314	
Indemnités de congés à payer (6 % de 18 500 \$)	1 110	
	<u>20 924</u>	\$

- b)** Salaires à payer au passif à court terme : 13 690 \$ (18 500 \$ – 4 810 \$).
- c)** Montant des retenues sur salaires et contributions de l'employeur au passif à court terme : 6 124 \$ (4 810 \$ + 1 314 \$).
- d)** Montant de l'indemnité de vacances à payer au passif à court terme : 1 110 \$ (6 % × 18 500 \$).
- e)** Montant des salaires courus à payer au passif à court terme : 12 950 \$ (18 500 \$ × 7/10).

- f) Comptabilisation de la charge de salaire, des charges sociales et des indemnités de congés payés :

Salaires (charge +, capitaux propres –)	18 500	
Impôt fédéral retenu à la source à payer (passif +)		1 850
Impôt provincial retenu à la source à payer (passif +)		2 250
Assurance-emploi à payer (passif +)		160
RRQ à payer (passif +)		450
RQAP à payer (passif +)		100
Salaires à payer (passif +)		13 690
Charges sociales (charge +, capitaux propres –)	1 314	
Assurance-emploi à payer (passif +)		224
RRQ à payer (passif +)		450
RQAP à payer (passif +)		140
Fonds des services de santé à payer (passif +)		500
Indemnités de congés payés (charge +, capitaux propres –)	1 110	
Indemnité de congés à payer (passif +)		1 110

- g) Salaires courus à payer au 31 décembre 2019 :

Salaires (charge +, capitaux propres –)	12 950	
Salaires courus à payer (passif +)		12 950

E7

- a) La charge salariale totale de l'exercice doit comprendre le montant des jours travaillés par les employés en novembre qui ont été payés en décembre.

Salaire déjà comptabilisé :	145 000 \$
Plus : Paie du 2 décembre en entier, couvrant une période de travail se terminant le vendredi 26 novembre	10 000 \$
Plus : Portion de la paie du 16 décembre se rapportant aux jours travaillés les 29 et 30 novembre ($2/10 \times 12\,000\ \$$)	<u>2 400 \$</u>
	<u>157 400 \$</u>

Note : La présente solution suppose que les employés travaillent du lundi au vendredi. Une paie couvre donc 10 jours ouvrables. Si, au contraire, l'entreprise était en exploitation le samedi ou même le dimanche, la paie couvrirait une période de 12 ou 14 jours. Dans ce dernier cas, la portion courue relative à la paie du 16 décembre comprendrait quatre jours en novembre : le samedi 27, le dimanche 28, le lundi 29 et le mardi 30 novembre ($4/14 \times 12\,000\ \$ = 3\,428\ \$$).

- b) La charge « salaires » sera présentée à l'état des résultats pour un montant de 157 400 \$. Le montant de salaires courus à payer de 12 400 \$ ($10\,000 + 2\,400$) sera présenté au bilan dans la section Passif à court terme sous la rubrique Frais courus à payer ou Salaires courus à payer.

E8

- a) Les frais relatifs aux garanties pour l'exercice 2020 sont de 25 000 \$, soit le montant estimatif nécessaire pour honorer l'engagement envers les clients. La provision pour garantie présentée au passif est de 20 000 \$ ($25\,000\ \$ - 5\,000\ \$$).

- b) Comptabilisation :

Encaisse (100 u @ 2 500 \$) (actif +)	250 000
Ventes (produits +, capitaux propres +)	250 000

Frais relatifs aux garanties (charges +, capitaux propres –)	25 000	
Provision pour garanties (passif +)		25 000

Provision pour garanties (passif –)	5 000	
Encaisse (actif –)		5 000

E9**a) Imputation des frais relatifs aux garanties à l'engagement**

Encaisse (250 u @ 1 500 \$) (actif +)	375 000	
Ventes (produit +, capitaux propres +)		375 000

Frais relatifs aux garanties (charge +, capitaux propres –)	5 500	
Stocks de pièces (actif –)		2 500
Main-d'œuvre (charge –, capitaux propres +)		3 000

b) Méthode de constatation d'une provision pour garanties

Encaisse (250 u @ 1 500 \$) (actif +)	375 000	
Ventes (produit +, capitaux propres +)		375 000

Frais relatifs aux garanties [250 u @ (25 \$ + 50 \$)] (charge +, capitaux propres –)	18 750	
Provision pour garanties (passif +)		18 750

Provision pour garanties (passif –)	5 500	
Stocks de pièces (actif –)		2 500
Main-d'œuvre (charge –, capitaux propres +)		3 000

- c) Lorsqu'on applique la méthode de l'imputation des frais relatifs aux garanties à la date où ils sont engagés, on n'inscrit aucune provision pour les frais futurs de garantie.
- d) Passif à court terme : Provision pour garanties 13 250 \$ (18 750 \$ – 5 500 \$)
- e) Imputation des frais relatifs aux garanties à l'engagement pour l'exercice 2021

Frais relatifs aux garanties (charge +, capitaux propres –)	12 100	
Stock de pièces (actif –)		3 300
Main-d'œuvre (charge –, capitaux propres +)		8 800

- f) Méthode de la constatation d'une provision pour garanties, frais engagés en 2021

Provision pour garanties (passif –)	12 100	
Stocks de pièces (actif –)		3 300
Main-d'œuvre (charge –, capitaux propres +)		8 800

- g) Le solde de la provision pour garanties est de 1 150 \$ (13 250 \$ – 12 100 \$). La provision constituée pour les ventes de 2020 a donc été surestimée. Au moment de l'évaluation de la provision pour garanties relativement aux ventes de 2021, la direction tiendra compte de cette surévaluation.

E10

1. Un gain éventuel ne doit jamais être comptabilisé. Puisqu'il semble probable que la société aura gain de cause, on doit mentionner l'existence du gain éventuel dans une note complémentaire aux états financiers en y mentionnant la nature de l'éventualité et une estimation du montant.

2. Puisqu'il semble probable que cette poursuite entraînera un décaissement, une perte et un passif éventuel correspondant doivent être comptabilisés. Le montant ainsi comptabilisé sera de 25 000 \$, soit le montant minimal de la fourchette de montants possibles déterminé par les avocats de la société. Une note complémentaire aux états financiers doit mentionner la nature de l'éventualité et le risque que la perte soit supérieure au montant comptabilisé.

E11

- a) Le fonds de roulement est de 61 425 \$, soit 129 675 \$ – 68 250 \$.

- b) Ratio de liquidité générale :

$$\frac{129\,675 \$}{68\,250 \$} = 1,90 \$ \text{ pour } 1 \$ \text{ de dette à court terme}$$

Ratio de liquidité relative :

$$\frac{129\,675 \$ - 94\,600 \$ - 950 \$}{68\,250 \$} = 0,50 \$ \text{ pour } 1 \$ \text{ de dette à court terme}$$

Ratio de liquidité immédiate :

$$\frac{5\,460 \$}{68\,250 \$} = 0,08 \$ \text{ pour } 1 \$ \text{ de dette à court terme}$$

- c) Ratio de rotation des dettes fournisseurs :

$$\frac{495\,000 \$}{55\,000 \$} = 9 \text{ fois}$$

Délai moyen de règlement des dettes fournisseurs :

$$\frac{55\,000 \$}{495\,000 \$} \times 365 \text{ jours} = 41 \text{ jours}$$

ou

$$365 \text{ jours} \div 9 \text{ fois} = 41 \text{ jours}$$

E12

1.

Passif à court terme	2020	%	2019	%	Variation
Découvert bancaire			791 \$	0,5 %	-791 \$
Emprunt bancaire			25 000	14,5 %	-25 000
Montant dû à un actionnaire			12 000	6,9 %	-12 000
Dettes d'exploitation	13 162 \$	8,5 %	16 513	9,6 %	-3 351
Impôts à payer	8 454	5,4 %	0	0,0 %	8 454
Produits reportés	2 215	1,4 %	2 729	1,6 %	-514
Emprunt à plus d'un an échéant dans l'année	10 000	6,4 %	10 000	5,8 %	0
Total du passif à court terme	33 831 \$	21,7 %	67 033 \$	38,8 %	-33 202 \$
Total du passif et des capitaux propres	155 736 \$	100,0 %	172 896 \$	100,0 %	-17 160 \$

Globalement, le passif à court terme de 2020 totalise 33 831 \$, ce qui représente 21,7 % du passif et des capitaux propres. Le passif à court terme de 2019 totalisait 67 033 \$. La baisse de 33 202 \$ s'explique principalement par le remboursement de l'emprunt bancaire de 25 000 \$ et du montant dû à un actionnaire de 12 000 \$. Le reste de l'écart provient de l'augmentation du solde d'impôt à payer de 8 454 \$, de la réduction des dettes d'exploitation de 3351 \$, des produits reportés de 514 \$ et par l'élimination du découvert bancaire de 791 \$.

2. Les dettes d'exploitation sont tous les passifs à court terme découlant des charges d'exploitation engagées et non encore décaissées en fin d'exercice, par exemple les salaires à payer, les achats de services à payer aux fournisseurs et autres remises dues aux gouvernements. Les comptes

fournisseurs sont les sommes dues aux fournisseurs qui sont présentées à l'intérieur des dettes d'exploitation. Les détails des dettes d'exploitation figurent à la note 7 des états financiers.

3. Les sommes dues aux gouvernements comprennent les taxes à la consommation à payer de 1 108 \$, les retenues à la source et contributions de 5 054 \$ et l'impôt à payer de 8 454 \$.
4. Les produits reportés de 2 215 \$ représentent des sommes reçues des clients pour des services qui n'ont pas été rendus. Puisque c'est une école de musique, il s'agit des cours de musique payés par les clients, mais non encore dispensés.

5.	2020	2019
Fonds de roulement		
Actif à court terme (a)	49 751 \$	44 632 \$
– Passif à court terme (b)	<u>(33 831)</u>	<u>(67 033)</u>
Fonds de roulement (a – b)	<u>15 920 \$</u>	<u>(22 401) \$</u>
Ratio de fonds de roulement (a/b)	<u>1,47</u>	<u>0,67</u>

L'entreprise présentait en 2019 un fonds de roulement négatif de 22 401 \$; en réalisant ses actifs à court terme, elle n'était pas en mesure de régler toutes ses dettes à court terme. Son ratio de fonds de roulement de 0,67 illustre qu'elle détenait seulement 0,67 \$ d'actif à court terme pour chaque 1 \$ de passif à court terme.

À la fin de l'exercice 2020, la situation s'est grandement améliorée : son fonds de roulement est maintenant positif à 15 920 \$ et elle détient en moyenne 1,47 \$ d'actif à court terme pour régler chaque 1 \$ de passif à court terme.

6. L'école de musique a négocié un emprunt bancaire autorisé de 30 000 \$. Il s'agit en fait d'une marge de crédit qui peut être utilisée lorsque nécessaire. En date du 31 décembre 2020, cet emprunt bancaire présente un solde de 0 au bilan. Cela signifie que depuis le 31 décembre 2019,

l'emprunt bancaire qui était alors de 25 000 \$ a pu fluctuer à la hausse et à la baisse, mais en conclusion la société a réduit à 0 son solde au 31 décembre 2020.

7.	2020	2019
Actifs donnés en garantie :		
Comptes clients	37 054 \$	32 356 \$
Fournitures et accessoires de musique	<u>6 761</u>	<u>6 957</u>
Total	43 815 \$	39 313 \$
Solde de l'emprunt au 31 décembre	0 \$	25 000 \$

En 2019, les actifs donnés en garantie totalisant 39 313 \$ couvraient la totalité de l'emprunt de 25 000 \$ avancé par la banque. Il faut toutefois noter que les institutions financières se préoccupent plus de la valeur réalisable que de la valeur comptable des actifs en garantie. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elles estiment qu'un pourcentage seulement de la valeur comptable de ces actifs pourra être récupéré. Par exemple, pour les comptes clients, on applique un pourcentage de 75 % sur les créances de moins de 90 jours pour estimer ce qui pourrait être réalisé advenant un problème avec l'entreprise emprunteuse.

En 2020, le solde de l'emprunt étant nul, il n'y a pas lieu de calculer la suffisance de garantie.

E13**1.**

Passif à court terme	2020	%	2019	%
Emprunt à court terme	60 000	9,1 %	60 000	8,7 %
Créditeurs	41 846	6,3 %	66 116	9,6 %
Prêt de l'actionnaire	910	0,1 %	775	0,1 %
Impôts à payer	5 740	0,9 %	13 792	2,0 %
Impôts futurs	2 616	0,4 %	1 746	0,3 %
Portion à court terme de la dette à long terme	14 514	2,2 %	13 683	2,0 %
Total du passif à court terme	125 626 \$	19,0 %	156 112 \$	22,6 %
Total du passif et des capitaux propres	662 740 \$	100,0 %	691 455 \$	100,0 %

2. Les créiteurs regroupent tous les passifs à court terme découlant des charges d'exploitation engagées et non encore déboursées en fin d'exercice, par exemple les salaires à payer, les achats de services à payer aux fournisseurs, les intérêts et autres remises dues aux gouvernements. Les comptes fournisseurs sont les sommes dues aux fournisseurs qui sont présentées à l'intérieur des créiteurs. Les détails des créiteurs figurent à la note 11 des états financiers.

3. Les sommes dues aux gouvernements comprennent les retenues à la source et contributions de 3 929 \$ et l'impôt à payer de 5 740 \$.

4.	2020	2019
Fonds de roulement		
Actif à court terme (a)	60 909 \$	81 225 \$
– Passif à court terme (b)	<u>(125 626)</u>	<u>(156 112)</u>
Fonds de roulement (a – b)	<u>(64 717) \$</u>	<u>(74 887) \$</u>
Ratio de fonds de roulement (a/b)	<u>0,48</u>	<u>0,52</u>

L'entreprise agricole présentait en 2020 et 2019 un fonds de roulement négatif de 64 717 \$ et de 74 887 \$ respectivement. À première vue, en date du 30 juin, la Ferme Belleterre inc. n'était pas en mesure de régler toutes ses dettes à court terme en réalisant son actif à court terme. Au 30 juin 2020, son ratio de fonds de roulement de 0,48 indique qu'elle détenait seulement 0,48 \$ d'actif à court terme pour chaque 1 \$ de passif à court terme.

On peut expliquer cette situation particulière à la lumière du cycle de culture, de production et de récolte d'une entreprise agricole. Aux mois de mai et de juin, les agriculteurs engagent des coûts importants pour ensemercer leurs champs. Ces coûts comprennent notamment des salaires, l'entretien des machineries, le carburant et le coût des semences et des engrais. Au 30 juin, les champs sont semés, mais les produits agricoles n'ont pas été récoltés. Au cours des mois qui suivent, les agriculteurs vont récolter ces actifs qui pourront servir à constituer des stocks de produits agricoles utilisables pour l'élevage ou la vente externe. Le portrait financier serait très différent si la ferme présentait son bilan au 30 novembre, après avoir comptabilisé le produit de ses récoltes à son actif à court terme.

5. L'emprunt à court terme représente ce qu'on appelle la « marge de crédit ». Cette marge est remboursable sur demande. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % et arrive à échéance en décembre 2020. Il est utilisé au maximum à la fin de juin, car c'est le moment dans l'année où la ferme est en déficit de liquidités causé par les dépenses importantes associées à la culture des champs (*voir les explications déjà fournies en 4*). La ferme encaisse à l'automne une partie importante de ses récoltes et est alors en mesure de rembourser sa marge de crédit. La note 10 ne mentionne aucune garantie particulière pour l'emprunt à court terme. Ceci s'explique par le faible risque financier auquel s'expose la ferme. On note la forte capitalisation de l'entreprise agricole, les capitaux propres représentent plus de deux tiers (448 667 \$/662 740 \$) du financement global de la ferme alors que l'emprunt à court terme de 60 000 \$ ne constitue que 9,1 % du passif et des capitaux propres.

6. Pour calculer le délai de règlement des fournisseurs, il faut déterminer les achats de l'exercice et le solde des fournisseurs en fin d'exercice.

Achats de la ferme Belleterre (chiffres tirés du tableau B des coûts directs)

	2020	2019
Transports	13 038 \$	12 892 \$
Droits de mise en marché	12 637	14 782
Aliments et suppléments	111 664	101 808
Semences et plants	10 891	18 125
Électricité	11 791	11 669
Carburant	11 517	9 715
Quincaillerie et fournitures	28 488	32 927
Entretien de la machinerie	37 149	4 547
Entretien des tracteurs	544	6 044
Assurance récolte	2 415	2 733
Assurance stabilisation des prix	1 625	7 143
Autres programmes de soutien agricole	942	954
Testage laitier	6 449	6 078
Vétérinaire et médicaments	10 183	12 946
Reproduction et insémination	8 011	8 066
(a)	267 344 \$	250 429 \$
Solde des fournisseurs au 30 juin	(b) 33 047 \$	46 781 \$
Solde moyen des fournisseurs	(c) 39 914 \$	

Délai moyen de règlement des fournisseurs

Calcul du ratio en jours : $(c)/(a) \times 365$ 54,5

Calcul du ratio avec le solde de fin d'exercice

Calcul du ratio en jours : $(b)/(a) \times 365$ 45,1 68,2

Le calcul du délai de règlement des fournisseurs établi avec les soldes moyens est de 54,5 jours. Si l'on désire comparer les deux exercices, il est préférable de calculer le délai avec les soldes de fin d'exercice puisqu'on ne dispose pas du solde du début d'exercice de 2019. Ainsi calculé, le délai de règlement des fournisseurs s'est amélioré, passant de 68,2 jours en 2019 à 45,1 jours en 2020.

Analyses et cas

A1 La négociation d'une convention collective

Lorsque la municipalité prépare ses états financiers, elle doit présenter une image fidèle des passifs en date de fin d'exercice. La convention collective des pompiers étant échue depuis le 1^{er} janvier 2020, les salaires de l'année 2020 ont été payés sur cette base jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle entente entre les deux parties. La municipalité ayant déjà fait une proposition de verser 2 %, on peut comprendre que ce montant est le montant minimum qui sera versé en 2021 pour les salaires de 2020. Puisque les services ont été rendus par les pompiers et que la direction s'attend à verser un ajustement de salaires, une provision pour rétroactivité salariale doit être estimée au 31 décembre 2020 et présentée au passif.

Cette provision devrait être la meilleure estimation que la direction s'attend à verser pour les services rendus, mais non encore payés aux pompiers. Puisque pour le moment aucune autre estimation ne semble disponible, la provision à comptabiliser au passif devrait être de 126 000 \$ ($6\,300\,000 \times 2\%$).

A2 Le report des vacances

Il faut d'abord noter que ces cinq employés ont cumulé au cours de l'année des vacances au fur et à mesure qu'ils rendaient des services à la société Perco.

Ainsi, pour chaque semaine de paie, l'entreprise a comptabilisé le salaire hebdomadaire de l'employé, de 1 000 \$, ainsi qu'une allocation de vacances de 40 \$ ($4\% \times 1\,000\ \$$) pour une charge hebdomadaire de 1 040 \$ à l'état des résultats. Le montant de l'allocation n'étant pas versé, une provision pour vacances sera comptabilisée au passif pendant 50 semaines, pour un total de 2 000 \$. Lorsque l'employé prend ses vacances, la société vient réduire l'encaisse et la provision pour vacances. Ceci n'affecte pas les résultats puisque les vacances ont été provisionnées au passif. Lorsque ces cinq employés prennent leurs vacances dans l'année, la charge salariale est normalement de :

$$(50 \text{ semaines} \times 1\,000 \$ + \text{vacances de } 4\%, 2\,000 \$) = 52\,000 \$ \times 5 = 260\,000 \$$$

Dans le cas présent, étant donné que les cinq employés ne prendront pas leurs vacances avant la fin de l'année, la provision pour vacances va rester au bilan. Le salaire qui sera versé au cours des deux dernières périodes de paie ainsi que l'allocation de vacances provisionnée sera une charge supplémentaire pour l'année 2019.

$$(52 \text{ semaines} \times 1\,000 \$ + \text{vacances de } 4 \%, 2\,080 \$) = 54\,080 \$ \times 5 = 270\,400 \$$$

Ainsi, le report des vacances de cinq employés entraînera une charge supplémentaire de 10 400 \$ à l'état des résultats. Puisque les vacances de ces cinq employés sont toujours dues en fin d'exercice, il y aura au passif une provision pour vacances de 10 400 \$.

A3 Un congé différé

- Il est important de distinguer le paiement du salaire à l'employé et la charge salariale qui sera comptabilisée à l'état des résultats. La charge doit être déterminée en fonction du service rendu par l'employé et non selon une modalité de versement de ce salaire. Par exemple, puisque le service rendu par l'employé sera de travailler 40 heures par semaine au cours de l'année 1, la charge devra correspondre à 43 680 \$ (40 heures/semaine $\times$ 21 \$/heure $\times$ 52 semaines). La différence entre la charge comptabilisée et la somme versée à l'employé, 34 944 \$ (80 % $\times$ 43 680 \$), sera inscrite comme provision à payer au passif. La charge salariale sera ainsi répartie sur les quatre années où l'employé rend des services. Au cours de l'année 5, puisque l'employé est en congé, aucune charge ne sera présentée à l'état des résultats.

	Encaisse	Passif – provision	Charge – état des résultats
Année 1	(34 944,00) \$	8 736,00 \$	(43 680,00) \$
Année 2	(34 944,00) \$	8 736,00 \$	(43 680,00) \$
Année 3	(34 944,00) \$	8 736,00 \$	(43 680,00) \$
Année 4	(34 944,00) \$	8 736,00 \$	(43 680,00) \$
Année 5	(34 944,00) \$	(34 944,00) \$	– \$
Total	(174 720,00) \$	– \$	(174 720,00) \$

2. Chaque année, la société comptabilisera au passif du bilan, au compte Provision à payer – congé différé, la différence entre le montant gagné par l’employé et le montant versé.

Ainsi, à la fin de l’année 1, la provision sera de 8 736 \$, à la fin de l’année 2, son solde passera à 17 472 \$ ($2 \times 8\,736$ \$), et ainsi de suite pour les années suivantes (*voir le tableau ci-dessous*). La provision sera ramenée à 0 lorsque la dette sera réglée à l’employé à l’année 5.

Évolution de la provision pour congé différé au passif

Solde au 1 ^{er} janvier de l’année 1	0 \$
Travail effectué non payé dans l’année 1	8 736 \$
Solde au 31 décembre de l’année 1	8 736 \$
Travail effectué non payé dans l’année 2	8 736 \$
Solde au 31 décembre de l’année 2	17 472 \$
Travail effectué non payé dans l’année 3	8 736 \$
Solde au 31 décembre de l’année 3	26 208 \$
Travail effectué non payé dans l’année 4	8 736 \$
Solde au 31 décembre de l’année 4	34 944 \$
Paiement du travail cumulé non encore payé	(34 944 \$)
Solde au 31 décembre de l’année 5	0 \$

3. La différence avec 1 et 2 provient du fait que l’employé encaissera la valeur de son congé différé avant d’avoir constitué une provision suffisante. Au cours de l’année 3, aucune charge ne sera comptabilisée. La différence entre le montant provisionné au passif, soit 17 472 \$, et la somme versée à l’employé, 34 944 \$, sera comptabilisée par la société à son actif comme « services à recevoir de l’employé » pour une valeur de 17 472 \$. L’employé remboursera ce montant au cours des deux années suivantes en travaillant 40 heures et en ne recevant que 80 % de sa rémunération.

	Encaisse	Passif – provision pour congé différé	Charge – état des résultats	Services à recevoir de l'employé
Année 1	(34 944,00) \$	8 736,00 \$	(43 680,00) \$	
Année 2	(34 944,00) \$	8 736,00 \$	(43 680,00) \$	
Année 3	(34 944,00) \$	(17 472,00) \$		17 472,00 \$
Année 4	(34 944,00) \$		(43 680,00) \$	(8 736,00) \$
Année 5	(34 944,00) \$		(43 680,00) \$	(8 736,00) \$
Total	(174 720,00) \$	– \$	(174 720,00) \$	– \$

A4 Piscines Auclair inc. (NCECF)

1.

Passif à court terme	2015	%	2014	%	Variation
Dettes d'exploitation	371 183 \$	30,5 %	474 730 \$	36,2 %	–103 547 \$
Dépôts des clients	74 021	6,1 %	68 181	5,2 %	5 840
Impôts exigibles	4 291	0,4 %	0	0,0 %	4 291
Provision pour garanties	6 400	0,5 %	0	0,0 %	6 400
Provision pour poursuites	10 000	0,8 %	0	0,0 %	10 000
Obligation d'un contrat de location échéant à court terme	4 369	0,4 %	0	0,0 %	4 369
Dette à long terme échéant dans l'année	127 730	10,5 %	115 812	8,8 %	11 918
Total du passif à court terme	597 994 \$	49,2 %	658 723 \$	50,2 %	–60 729 \$
Total du passif et des capitaux propres	1 215 992 \$	100,0 %	1 312 127 \$	100,0 %	–96 135 \$

Globalement, le passif à court terme de 2015 totalise 597 994 \$, ce qui représente 49,2 % du passif et des capitaux propres. Les principaux postes composant le passif à court terme comprennent les dettes d'exploitation (30,5 %), les dépôts des clients (6,1 %) et la portion de la dette à long terme échéant à court terme (10,5 %). Le passif à court terme de 2019 totalisait 658 723 \$ et représentait 50,2 % de l'ensemble des sources de financement. Il se composait de façon similaire au passif à court terme de 2015.

2. Les dettes d'exploitation sont tous les passifs à court terme découlant des charges d'exploitation engagées et non encore déboursées en fin d'exercice. Elles comprennent les comptes fournisseurs, mais également les commissions à payer, les salaires et vacances à payer, les remises dues aux gouvernements, les autres retenues salariales et contributions et les intérêts courus. Les détails des dettes d'exploitation figurent à la note 10 des états financiers.
3. Les sommes dues aux gouvernements comprennent celles qui sont identifiées comme telles à la rubrique Sommes à remettre à l'État, soit les retenues à la source sur les salaires des employés et les contributions de l'employeur (25 216 \$), et les taxes à la consommation (TPS et TVQ) de 17 487 \$. On doit également considérer les impôts exigibles au montant de 4 291 \$ présentés au passif à court terme.
4. Les autres retenues peuvent être constituées de sommes à remettre à la compagnie d'assurance pour le plan collectif d'assurance médicament, mais également d'autres retenues à verser, par exemple au syndicat ou à l'association des employés, à des organismes de bienfaisance ou à des régimes collectifs de pension, selon le cas.
5. La présence de commissions et de salaires à payer dans le passif permet de déduire que les deux formules de rémunération sont utilisées dans l'entreprise.
6. La société dispose d'une facilité de crédit autorisée de 350 000 \$. En date du 31 décembre 2015, le solde utilisé est nul, aucun montant n'apparaît au passif à court terme. La facilité de crédit est garantie par une cession en vertu de l'article 427 de la Loi sur les banques constituant une sûreté sur l'inventaire, par une hypothèque mobilière sur l'universalité des actifs corporels et incorporels présents et futurs, ainsi que par un cautionnement de 200 000 \$ des administrateurs.
7. Les dépôts des clients sont présentés au passif, car les clients n'ont pas encore reçu le bien ou le service pour lequel le dépôt a été remis. Comme il s'agit d'une entreprise qui vend des piscines, on doit comprendre qu'il s'agit d'acomptes remis par les clients lors de la commande

de la piscine. Ces montants seront virés aux produits au printemps suivant lorsque la société livrera et installera la piscine.

8. La société vend ses produits et ses installations avec une garantie d'un an (*voir la note 11*). La présence d'une provision indique qu'une somme est comptabilisée en charge et au passif en 2015, soit 6 400 \$. Cette provision est une estimation des coûts que la société aura à assumer au cours de la prochaine année en rapport avec des ventes comptabilisées en 2015. Lorsque les coûts seront déboursés en 2016, ils seront appliqués contre cette provision et n'affecteront pas les résultats de 2016.
9. On doit comptabiliser une provision pour une éventualité au passif lorsqu'on remplit les deux conditions suivantes : il y a existence d'une dette qui découle d'un événement survenu avant la date du bilan et le montant de la perte peut être estimé de manière raisonnable. Les états financiers seront d'une meilleure utilité aux décideurs si ce montant est comptabilisé, même s'il peut être légèrement différent lors du règlement final.

10.

Calcul du délai de règlement des fournisseurs

		2015	2014
Achats de Piscines Auclair	(a)	2 750 755 \$	2 843 940 \$
Solde des fournisseurs au 31 décembre	(b)	265 918 \$	379 220 \$
Solde moyen des fournisseurs	(c)	322 569 \$	
Délai moyen de règlement des fournisseurs			
Calcul du ratio en jours : (c)/(a) × 365		42,8	
Calcul du ratio avec le solde de fin d'exercice			
Calcul du ratio en jours : (b)/(a) × 365		35,3	48,7

Le calcul du délai de règlement des fournisseurs établi avec les soldes moyens est de 42,8 jours. Si l'on désire comparer les deux exercices, il est préférable de calculer le délai avec les soldes de fin d'exercice puisqu'on ne dispose pas du solde du début d'exercice de 2014. Ainsi calculé, le

délai de règlement des fournisseurs s'est amélioré, passant de 48,7 jours en 2014 à 35,3 jours en 2015.

A5 La société Héroux-Devtek (IFRS)

1.

Passif à court terme (en milliers de dollars)	2015	%	2014	%	Variation
Comptes fournisseurs et charges à payer	69 182 \$	12,0 %	57 623 \$	11,2 %	11 559 \$
Comptes fournisseurs – autres et autres passifs	8 196	1,4 %	3 791	0,7 %	4 405
Provisions	26 241	4,6 %	14 990	2,9 %	11 251
Avances des clients	18 326	3,2 %	9 409	1,8 %	8 917
Facturations progressives	6 405	1,1 %	6 529	1,3 %	–124
Impôts à payer	220	0,0 %	690	0,1 %	–470
Instruments financiers dérivés	11 685	2,0 %	4 781	0,9 %	6 904
Tranche à court terme de la dette à long terme	5 972	1,0 %	3 648	0,7 %	2 324
Total du passif à court terme	146 227 \$	25,4 %	101 461 \$	19,7 %	44 766 \$
Total du passif et des capitaux propres	575 453 \$	100,0 %	513 967 \$	100,0 %	61 486 \$

Globalement, le passif à court terme de 2015 totalise 146 227 \$, ce qui représente 25,4 % du passif et des capitaux propres. Les principaux postes composant le passif à court terme comprennent les comptes fournisseurs et les charges à payer (12 %), les provisions (4,6 %) et les avances des clients (3,2 %). Le passif à court terme de 2014 totalisait 101 461 \$ et représentait 19,7 % de l'ensemble des sources de financement. Il se composait de façon similaire au passif à court terme de 2015.

2. Le poste Provisions au montant de 26 241 \$ au passif est composé d'une provision pour garanties liées aux produits vendus de 8 895 \$ et d'une provision pour litiges de 17 260 \$. Le poste de provision pour garanties est établi en fonction des coûts que la société estime qu'elle aura à engager dans la prochaine année en rapport avec des garanties données pour les produits

vendus à ses clients avant le 31 mars 2015. On respecte ainsi le principe de rattachement des charges aux produits. La provision pour litige est comptabilisée comme passif, car elle découle d'un litige dont l'origine date d'événements survenus avant le 31 mars 2015.

3. La provision pour garanties est passée de 6 936 \$ à 8 895 \$. La principale raison expliquant l'augmentation est l'acquisition d'une entreprise en cours d'année qui comprenait, entre autres, une provision pour garanties de 2 017 \$.
4. Le poste Avances des clients comprend des sommes reçues par des clients en rapport avec un contrat à long terme. Tant que le contrat n'est pas réalisé pour le client, la somme demeure au passif. Le fait que le montant est présenté à court terme indique que des services en rapport avec ce contrat seront rendus à ce client au cours du prochain exercice.
5. On retrouve à la note 18 les comptes fournisseurs liés aux opérations courantes, soit l'achat de matières premières et de services, d'un montant de 45 365 \$. On retrouve ensuite à la note 19 les comptes fournisseurs liés à des achats de machinerie et d'équipement. Ce mode de présentation permet au lecteur de distinguer les comptes fournisseurs qui découlent de décisions discrétionnaires, tels que les achats d'immobilisations pour lesquels des modes de financement particuliers ont été négociés avec les fournisseurs. Le délai de paiement des fournisseurs devrait être calculé avec les fournisseurs liés aux opérations courantes.

6.

	2015	2014
Rotation des fournisseurs =	$249\,757 / (45\,365 + 36\,092) / 2 = 6,13$	$194\,739 / 36\,092 = 5,40$
Délai de paiement =	$365 / 6,13 = 59,5$ jours	$365 / 5,40 = 67,5$ jours

Le délai de paiement a été calculé avec le solde de fin de comptes fournisseurs pour 2014 et avec le solde moyen pour 2015, le solde des comptes fournisseurs du début pour 2014 (fin 2013) n'étant pas disponible. Les résultats montrent que la société a payé ses fournisseurs plus rapidement en 2015, le délai est passé de 67,5 jours à 59,5 jours.

Solutionnaire

Chapitre 8 – Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels

Questions de révision

Q1

Une immobilisation est un actif corporel ou incorporel d'une durée relativement longue et qui est destinée à être utilisée pour l'exploitation de l'entreprise et non pour la vente.

Q2

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend le montant de la contrepartie donnée pour l'acquérir, la construire, la développer ou la mettre en valeur ou l'améliorer. Il englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation corporelle, y compris les frais engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue. Le coût peut comprendre tout montant de mise hors service de l'immobilisation corporelle. Sommairement, le coût d'une immobilisation comprend tous les coûts normaux, raisonnables et nécessaires pour installer l'actif et le préparer pour qu'il soit en état d'être utilisé.

Q3

Ce traitement ne respecte pas le principe du coût d'acquisition. De plus, on reconnaît un gain qui n'est pas réalisé. Des économies lors de la construction d'une immobilisation peuvent être réalisées, mais il n'est pas permis de les considérer comme un gain. Le gain sera cependant indirectement reconnu par une charge d'amortissement moindre pendant toute la durée de vie de l'immobilisation.

Q4

L'amortissement est la constatation comptable, faite de manière logique et systématique, de l'amoindrissement du potentiel de service d'une immobilisation corporelle résultant de l'usure due à l'usage ou à l'écoulement du temps, de l'obsolescence technologique ou commerciale, ou de toute autre cause. C'est un processus de répartition du coût des services d'une immobilisation corporelle et non un processus d'évaluation d'un bien.

Q5

La période devrait être de cinq ans puisque l'amortissement doit être basé sur la durée d'utilisation ou durée de vie utile du matériel plutôt que sur sa durée physique.

Q6

L'amortissement annuel serait de 20 375 \$ $[(835\,000 \$ + 30\,000 \$ - 50\,000 \$) / 40 \text{ ans}]$.

Q7

- a) La valeur de récupération est la valeur de réalisation nette estimative d'une immobilisation corporelle à la fin de sa durée de vie. La valeur de récupération est normalement négligeable.
- b) La valeur nette comptable est le montant attribué à un élément dans les comptes ou les états financiers. Dans le cas des immobilisations corporelles, la valeur nette comptable est le coût de l'immobilisation moins l'amortissement cumulé.
- c) La valeur résiduelle est la valeur de réalisation nette estimative d'une immobilisation corporelle à la fin de sa durée de vie utile pour l'entreprise.
- d) La valeur recouvrable est le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de l'utilisation de l'immobilisation et de sa cession éventuelle.

Q8

La méthode de l'amortissement linéaire est inappropriée lorsque l'immobilisation n'est pas utilisée uniformément au cours des exercices de sa durée de vie utile. L'utilisation de la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation serait préférable dans une telle situation.

Q9

Les réparations ordinaires sont passées en charge puisqu'elles ne font que maintenir la durée de vie utile ou la capacité de service initialement prévues de l'immobilisation. Les améliorations sont capitalisées au coût de l'immobilisation puisqu'elles sont effectuées dans le but de prolonger sa durée de vie utile au-delà de sa durée de vie utile prévue initialement ou d'augmenter sa capacité de service.

Q10

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est une obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qu'une entité est obligée de régler par suite d'une loi ou d'un règlement, d'un contrat écrit ou verbal ou à cause de l'interprétation juridique d'un contrat. Une entreprise doit constater la juste valeur d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle elle naît et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de sa juste valeur.

Q11

Selon les NCECF, une dépréciation d'une immobilisation corporelle et d'un actif incorporel amortissable peut survenir lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. L'actif doit alors être soumis à un test de recouvrabilité qui consiste à estimer le montant total de ses flux de trésorerie non actualisés. Si sa valeur recouvrable est effectivement inférieure à sa valeur comptable, l'entreprise détermine si sa juste valeur est également inférieure à la valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa juste valeur. Le montant de la perte est la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

Pour un actif incorporel non amortissable, le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif avec sa juste valeur. Le test est effectué lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif excède sa juste valeur. Si c'est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite et une perte de valeur est comptabilisée. Avec les NCECF, aucune reprise de perte de valeur n'est permise si la juste valeur de l'actif s'accroît par la suite.

Selon les IFRS, à chaque date de clôture, l'entreprise doit vérifier s'il existe un indice permettant de savoir si un actif a pu perdre de la valeur. Les flux de trésorerie sont actualisés pour déterminer la valeur recouvrable. Le test de dépréciation doit être annuel pour les immobilisations incorporelles (actifs incorporels) non amortissables. Si la juste valeur de l'immobilisation corporelle ou incorporelle s'accroît par la suite, une reprise de la perte de valeur doit être comptabilisée.

Q12

Une telle situation est corrigée de façon prospective en répartissant la valeur nette comptable de l'actif sur le reste de sa durée de vie utile prévue de cinq ans ($6 + 2 - 3$ ans).

Q13

Un actif incorporel est une immobilisation qui n'a pas d'existence physique, par exemple un brevet d'invention, un droit d'auteur et une marque de commerce. Pour être comptabilisé au bilan, il doit être identifiable et générer des avantages économiques futurs que l'entreprise est en mesure de contrôler.

Q14

Les actifs incorporels doivent être initialement comptabilisés au coût. Lorsque la durée de vie de l'actif est définie, son coût est amorti sur cette période. En revanche, lorsque la durée de vie utile est indéfinie, l'actif ne doit pas être amorti tant et aussi longtemps que sa durée de vie n'est pas considérée comme limitée. Les actifs incorporels amortissables doivent être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs incorporels non amortissables doivent être

soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable peut excéder sa juste valeur.

Q15

Une entreprise peut (selon les NCECF) ou doit (selon les IFRS) capitaliser les coûts relatifs à la phase de développement d'un projet si elle peut démontrer la faisabilité technique du projet, qu'elle dispose des ressources pour le terminer, qu'elle a l'intention et la capacité de terminer le projet et de l'utiliser, qu'elle a la capacité d'évaluer les dépenses attribuées à l'actif et peut déterminer la façon dont l'actif générera des avantages économiques futurs. La phase de développement d'un projet est l'application des résultats de la recherche ou d'autres connaissances à un projet précis avant le début de la production ou de l'utilisation. Les frais de recherche doivent être passés en charge.

Les dépenses telles que les frais de formation du personnel, de publicité et de promotion qui contribuent à développer une survaleur sont passées en charges. La survaleur générée en interne n'est pas reconnue comme un actif, car la distinction de la partie de ces dépenses attribuable à des avantages économiques futurs serait arbitraire. Également, les dépenses comme les frais de démarrage et les dépenses de délocalisation ou de réorganisation sont généralement passées en charges.

Q16

La survaleur d'une entreprise est l'excédent de sa valeur sur la juste valeur des éléments identifiables de son actif net. La survaleur est développée en interne, par exemple en engageant des frais de formation du personnel et de publicité, et elle génère un avantage économique provenant des bonnes relations avec les clients, d'un personnel qualifié, d'un emplacement favorable, etc. En l'absence de critères objectifs permettant la constatation d'un actif, la survaleur générée en interne n'est pas reconnue comme un actif. La survaleur sera cependant reconnue par l'acquéreur au moment de l'achat d'une entreprise ou de sa prise de contrôle. Elle portera alors le nom d'« écart d'acquisition » (ou goodwill, selon les IFRS).

Q17

La tenue d'un grand livre auxiliaire des immobilisations facilite la gestion et le contrôle des immobilisations, notamment si l'entreprise possède plusieurs biens immobiliers. Elle permet le contrôle de l'existence des actifs, la révision des couvertures d'assurance, la planification de l'entretien préventif et l'identification des biens à remplacer lors de l'établissement du budget des investissements.

Q18

La seule méthode admise par les NCECF concernant l'évaluation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est celle du coût. Les IFRS donnent le choix entre la méthode du coût ou la méthode de la réévaluation à la juste valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles. Il faut cependant, pour appliquer la méthode de la réévaluation à la juste valeur à une immobilisation incorporelle, qu'il existe un marché actif permettant de déterminer sa juste valeur.

Q19

Le coût, l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable pour chaque grande catégorie d'immobilisations corporelles qui sont divulgués dans les états financiers permettent au lecteur ou à l'analyste financier d'apprécier les politiques d'investissement et d'amortissement de l'entreprise et de juger de l'efficacité de leur utilisation. Avec cette information, il est possible de calculer les ratios de rotation et de l'âge des immobilisations corporelles et de faire des comparaisons avec des entreprises du même secteur d'activité.

Exercices

E1

	Terrain	Aménagement de terrain	Bâtiment	Autres comptes
a) Coût du terrain et vieux bâtiment	250 000			
b) Commission au courtier immobilier	9 000			
c) Clôture		4 000		
d) Coût de démolition	11 000			
e) Produit de récupération des matériaux	(5 000)			
f) Intérêts durant la construction			13 000	
g) Remplissage et nivelage	8 000			
h) Aménagement du stationnement		21 000		
i) Facture de l'entrepreneur			250 000	
j) Produit de l'emprunt (passif)				(250 000)
k) Arrérages des impôts fonciers	7 000			
l) Assurances durant la construction			6 000	
m) Remboursement de la prime d'assurance			(1 000)	
n) Honoraires de l'architecte			22 000	
o) Arbres et arbustes	12 000			
p) Excavation			<u>3 000</u>	
Total	<u>292 000</u>	<u>25 000</u>	<u>293 000</u>	

E2

a) Présentation au bilan de chacun des biens immobiliers acquis :

	Valeur municipale	Pourcentage du total	Présentation au bilan
Terrain	92 400 \$	22	110 000 \$
Aménagements au terrain	33 600	8	40 000
Bâtiment	294 000	70	350 000
Total	<u>420 000 \$</u>	<u>100</u>	<u>500 000 \$</u>

b) Comptabilisation :

Terrain (actif +)	110 000
Aménagements au terrain (actif +)	40 000
Bâtiment (actif +)	350 000
Encaisse (actif –) (actif +)	500 000

E3

a)

	Terrain	Aménagements du terrain	Bâtiment	Matériel
a) Coût du terrain et du vieux bâtiment	100 000			
b) Frais juridiques	2 000			
c) Coût de démolition du vieux bâtiment	12 000			
d) Frais d'arpentage et de nivellement	4 800			
e) Coût du mur de soutien	7 200			
f) Coût de la nouvelle usine			520 400	
g) Honoraires de l'architecte			33 100	
h) Pavage du parc de stationnement		18 600		

i) Système d'éclairage du stationnement	12 400			
j) Travaux d'embellissement du terrain	16 700			
k) Équipement de fabrication				275 540
m) Permis de transport				150
n) Frais de transport de l'équipement				7 000
o) Remplacement de la machine endommagée				2 750
p) Vente des matériaux récupérés (3 000)				
q) Vente de la machine endommagée				(2 600)
r) Salaire du directeur de l'usine 5/7 et 2/7	-	-	<u>35 000</u>	<u>14 000</u>
Total	<u>139 700</u>	<u>31 000</u>	<u>588 500</u>	<u>296 840</u>

Note : L'amende payée pour le transport sans permis de l'équipement doit être passée en charge.

Il ne s'agit pas d'un coût normal, nécessaire ou raisonnable pour acheter l'équipement et le mettre en état de servir. Le coût de la machine endommagée doit également passer en charge au montant net du produit de 500 \$ tiré de sa vente, soit 2100 \$ (2600\$ – 500\$).

b) Comptabilisation :

Terrain (actif +)	139 700	
Aménagements au terrain (actif +)	31 000	
Bâtiment (actif +)	588 500	
Matériel (actif +)	296 840	
Frais divers (amende) (charge +, capitaux propres –)	400	
Perte – Matériel endommagé (2 600 \$ – 500 \$)		
(charge +, capitaux propres –)	2 100	
Produits divers (produit –, capitaux propres –)	3 500	
Salaire du directeur de l'usine		
(charge –, capitaux propres +)		49 000
Terrain, bâtiment et matériel (actif –)		1 013 040

E4

a) $6\,000 \$ - 600 \$ = 5\,400 \$ \div 5 \text{ ans} = 1\,080 \$ \times 4/12 = 360 \$$.

b)

$$6\,000 \$ - 600 \$ \quad \times \quad \frac{70 \text{ heures}}{1\,000 \text{ heures}} = 378 \$$$

c) $6\,000 \$ \times 40 \% = 2\,400 \$ \times 4/12 = 800 \$$

$*1 / 5 \text{ ans} = 20 \% \times 2 = 40 \%$

E5

a) Coût du matériel : $12\,000 \$ + 1\,800 \$ = 13\,800 \$$

Valeur résiduelle nette : $1\,000 \$ - 200 \$ = 800 \$$

Montant amortissable : $13\,800 \$ - 800 \$ = 13\,000 \$$

Charge d'amortissement pour chacune des quatre années d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire : $13\,000 \$ \div 4 \text{ ans} = 3\,250 \$$.

b) Charge d'amortissement pour chacune des quatre années d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux constant de 50 % :

Année	Calcul	Amortissement		Valeur
		Charge	Cumulé	comptable
	Coût du matériel (12 000 \$ + 1 800 \$)			13 800 \$
1	$13\,800 \$ \times 50 \% =$	6 900 \$	6 900 \$	6 900
2	$6\,900 \$ \times 50 \% =$	3 450	10 350	3 450
3	$3\,450 \$ \times 50 \% =$	1 725	12 075	1 725
4	$1\,725 \$ \times 50 \% =$	863	12 938	862

Note : La valeur comptable du matériel ne doit pas être inférieure à 800 \$, soit sa valeur résiduelle nette estimative.

E6

a) Amortissement linéaire : $28\,700 \$ - 3\,500 \$ = 25\,200 \$ \div 5 \text{ ans} = 5\,040 \$$

b) Amortissement proportionnel à l'utilisation :

$$28\,700 \$ - 3\,500 \$ \times \frac{22\,000 \text{ u}}{100\,000 \text{ u}} = 5\,544 \$$$

c) Amortissement dégressif à taux double ($1 / 5 \text{ ans} = 20 \% \times 2 = 40 \%$)

$$\text{Exercice 2019 : } 28\,700 \$ \times 40 \% = 11\,480 \$ \times 10/12 = 9\,567 \$$$

$$\text{Exercice 2020 : } 28\,700 \$ - 9\,567 \$ = 19\,133 \$ \times 40 \% = 7\,653 \$$$

E7

a) Charge d'amortissement pour les exercices 2019 à 2022 :

$$16\,000 \$ - 4\,000 \$ = 12\,000 \$ \div 5 \text{ ans} = 2\,400 \$$$

b) Charge d'amortissement pour l'exercice 2023 : $2\,400 \$ \times 9/12 = 1\,800 \$$

c) 1) Le matériel est vendu 5 000 \$:

Coût du matériel	16 000 \$
Amortissement cumulé le 28 septembre 2023 : $(2\,400 \$ \times 4) + 1\,800 \$$	11 400
Valeur comptable	<u>4 600</u>
Produit de cession	5 000
Gain sur cession	<u><u>400 \$</u></u>

2) Le matériel est vendu 4 000 \$:

Valeur comptable	4 600	
Produit de cession	4 000	
Perte sur cession	<u>600</u>	\$

3) Le matériel est détruit, et le produit d'assurance est de 2 750 \$:

Valeur comptable	4 600	
Produit d'assurance	2 750	
Perte à la suite d'un incendie	<u>1 850</u>	\$

d) Charge d'amortissement de 2023 et radiation du matériel à la suite de l'encaissement du produit d'assurance :

Amortissement – Matériel (charge +, capitaux propres –)	1 800	
Amortissement cumulé – Matériel (actif –)	1 800	
Encaisse (actif +)	2 750	
Amortissement cumulé – Matériel (actif +)	11 400	
Perte – Matériel endommagé (charge +, capitaux propres –)	1 850	
Matériel (actif –)	16 000	

E8

Malgré l'importance du montant, le remplacement du drain agricole n'ajoute pas de valeur au bâtiment et ne permet pas de prolonger sa durée d'utilisation prévue. Cette dépense permet simplement de continuer à utiliser le bâtiment aux fins prévues lors de l'achat. Le montant de 45 000 \$ doit être passé en totalité comme charge d'entretien et réparation.

Le changement d'une partie des fenêtres est beaucoup plus associé à une réparation qu'à une amélioration du bâtiment. Puisque la plupart des autres fenêtres n'ont pas été changées, on peut difficilement prétendre que la dépense engagée rehausse la valeur du bâtiment ou en prolonge la durée de vie. Le coût des six fenêtres remplacées doit donc être passé en charge d'entretien et

réparation. Le coût des fenêtres aurait pu être capitalisé si, par exemple, celles-ci étaient de meilleure qualité et permettaient d'économiser des coûts d'énergie.

L'agrandissement de 183 500 \$ doit être capitalisé au coût du bâtiment, car il permet à la société d'obtenir des espaces supplémentaires qui lui procureront des avantages économiques futurs. Comme cet agrandissement s'intègre au bâtiment actuel, il devra être amorti sur la durée de vie restante du bâtiment, soit 20 ans.

Le montant d'amortissement pour le prochain exercice sera de 54 175 \$, soit $(900\,000 \$ + 183\,500 \$) / 20$ ans.

E9

a)	Prix d'achat	70 000	\$
	Frais d'installation	26 000	
	Juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service	18 628	
	Coût du réservoir	<u>114 628</u>	\$

b) Évolution de la dette liée à l'obligation de la mise hors service au cours des cinq prochaines années.

Date	Calcul de la charge de désactualisation	Valeur de l'obligation liée à la mise hors service	
1 ^{er} janvier 2020		18 628	\$
31 décembre 2020	$18\,628 \$ \times 10 \% = 1\,863 \$$	<u>1 863</u>	
Solde		20 491	
31 décembre 2021	$20\,491 \times 10 \% = 2\,049 \$$	<u>2 049</u>	
Solde		22 540	
31 décembre 2022	$22\,540 \$ \times 10 \% = 2\,254 \$$	<u>2 254</u>	
Solde		24 794	

31 décembre 2023	$24\,794 \$ \times 10 \% = 2\,479 \$$	<u>2 479</u>
Solde		27 273
31 décembre 2024	$27\,273 \$ \times 10 \% =$	<u>2 727</u>
Solde		<u>30 000</u> \$

- c) La charge reliée au réservoir sera constituée en fait de deux montants : l'amortissement annuel, soit 22 926 \$ ($114\,628 \$ / 5$ ans) pour les cinq prochaines années et de la charge de désactualisation telle qu'elle a été calculée dans le tableau ci-dessus.

	2020	2021
Charge d'amortissement	<u>22 926</u> \$	<u>22 926</u> \$
Charge de désactualisation	1 863	2 049
	<u>24 789</u> \$	<u>24 975</u> \$

E10

- a) Valeur comptable du camion usagé : $55\,500 \$ - 48\,500 \$ = 7\,000 \$$
- b) Perte sur cession : $6\,500 \$ - 7\,000 \$ = 500 \$$
- c) Coût du camion neuf : $6\,500 \$ + 75\,000 \$ = 81\,500 \$$
- d) Comptabilisation de l'échange en considérant la perte sur cession :

Camion (actif +)	81 500
Amortissement cumulé – Camion (actif +)	48 500
Perte – Cession camion (charge +, capitaux propres –)	500
Camion (actif –)	55 500
Encaisse (actif –)	75 000

e) Comptabilisation de l'échange en ne considérant pas la perte sur cession (méthode fiscale) :

Camion (7 000 \$ + 75 000 \$) (actif +)	82 000	
Amortissement cumulé – Camion (actif +)	48 500	
Camion (actif –)		55 500
Encaisse (actif –)		75 000

f) En ne reconnaissant pas la perte à la suite de l'échange, le coût du camion neuf est surévalué de 500 \$ et, conséquemment, les charges d'amortissement durant toute la durée de vie utile du camion. Cependant, la perte étant peu importante, procéder ainsi dans ce cas-ci est acceptable selon le principe de l'importance relative.

E11

a) Coût de la machine	21 000 \$
Moins : Amortissement cumulé	13 500
Valeur comptable à la fin de la sixième année	<u>7 500 \$</u>

b) Valeur comptable à la fin de la sixième année	7 500 \$
Moins : Valeur résiduelle	2 000
Montant amortissable	<u>5 500 \$</u>

c) Charge d'amortissement annuelle : $5\,500 \$ \div 4 \text{ ans} = 1\,375 \$$

E12

a) Amortissement annuel : $450\,000 \$ / 30 \text{ ans} = 15\,000 \$$

L'âge du bâtiment : $240\,000 \$ / 15\,000 \$ = 16 \text{ ans}$

b) Coût du bâtiment (450 000 \$ + 126 000 \$)	576 000 \$
Moins : Amortissement cumulé – Bâtiment	240 000
Valeur comptable	<u>336 000 \$</u>
Charge d'amortissement annuelle : $336\,000 \$ / 14 \text{ ans}$	$= 24\,000 \$$

c)	Coût du bâtiment (450 000 \$ + 126 000 \$)	576 000 \$
	Moins : Amortissement cumulé – Bâtiment	240 000
	Valeur comptable	<u>336 000 \$</u>

Charge d'amortissement annuelle : $336\,000 \$ / 24 \text{ ans} = 14\,000 \$$

On pourrait dans ce cas-ci opter pour une réduction de l'amortissement cumulé plutôt que d'augmenter le coût. Ce dernier demeurerait à 450 000 \$, mais l'amortissement cumulé serait de 114 000 \$ (240 000 \$ – 126 000 \$). La valeur nette comptable serait cependant inchangée à 336 000 \$ (450 000 – 114 000 \$).

E13

a)	Décaissement à l'acquisition	12 000 000 \$
	Juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service	89 160
	Coût de la mine	12 089 160 \$

b) Épuisement : $12\,089\,160 \$ / 2\,000\,000 \text{ de tonnes à extraire} = 6,04458 \$ / \text{tonne}$
 $100\,093 \text{ tonnes extraites} \times 6,04458 = 605\,020 \$$

c) Charge de désactualisation de 2019 : $89\,160 \$ \times 10 \% = 8\,916 \$$

Solde de l'obligation liée à la mise hors service (passif) : $89\,160 \$ + 8\,916 \$ = 98\,076 \$$. Charge de désactualisation de 2020 : $98\,076 \$ \times 10 \% = 9\,808 \$$

d) Le solde de l'obligation liée à la mise hors service au passif le 31 décembre 2020 :
 $89\,160 \$ + 8\,916 \$ + 9\,808 \$ = 107\,884 \$$

E14

- a) Valeur comptable de l'équipement : $120\,000 \$ - 40\,000 \$ = 80\,000 \$$

Montant de la dépréciation : Valeur comptable moins la juste valeur, soit $80\,000 \$ - 30\,000 \$ = 50\,000 \$$

- b) Charge d'amortissement de l'exercice 2019 : valeur comptable ajustée de l'équipement divisée par la durée de vie restante, soit $30\,000 \$ \div 5 \text{ ans} = 6\,000 \$$

E15

1. L'entreprise doit établir un budget d'investissement ou d'achat des immobilisations. Ce budget doit être préparé avec les responsables des immobilisations de façon à répondre aux besoins au moment approprié selon le plan d'affaires de l'entreprise, bénéficier des meilleurs prix et prévoir les conditions de financement les plus avantageuses pour l'entreprise.
2. La couverture de sa police d'assurance doit être examinée. Si la valeur des immobilisations augmente au bilan, il serait approprié de réviser avec son courtier la valeur assurée des immobilisations. Puisque le coût de la police d'assurance n'a pas fluctué depuis trois ans, c'est un indicateur que les valeurs assurées n'ont pas été révisées. Cette situation pourrait amener l'entreprise à subir des pertes importantes advenant un sinistre.
3. Pour garder un suivi approprié des immobilisations, il est conseillé à une telle entreprise de tenir un grand livre auxiliaire de ses immobilisations, en particulier pour ses véhicules. Le grand livre auxiliaire comprend, pour chaque véhicule, une fiche sur laquelle on y trouve sa description, son identification, le coût payé, la date d'acquisition et le calendrier des entretiens effectués.

E16

1. Seul le référentiel IFRS permet la méthode de la réévaluation à la juste valeur.
2. Le référentiel NCECF n'a pas de norme spécifique pour les actifs agricoles. Ces biens doivent être comptabilisés au coût au même titre que les autres immobilisations.
3. Le référentiel NCECF précise que la valeur recouvrable s'établit en additionnant les flux de trésorerie futurs non actualisés.
4. Le référentiel NCECF permet à l'entreprise de capitaliser à l'actif ou de passer en charges les frais de développement qui satisfont aux critères de capitalisation.
5. Le référentiel IFRS oblige l'entreprise à amortir séparément les composantes importantes d'un actif. Le référentiel NCECF permet cette approche, mais ne l'oblige pas.
6. Le référentiel IFRS a une norme spécifique concernant les immeubles de placement qui peuvent être évalués au coût ou à la juste valeur. Le référentiel NCECF ne fait pas de distinction entre les immeubles de placement et les autres immeubles ; ils doivent tous être évalués selon la méthode du coût.

E17

1. Les immobilisations corporelles ont une valeur nette comptable (Coût – Amortissement cumulé) de 105 985 \$. On obtient la composition de ces immobilisations en consultant la note complémentaire 4 :

	2020	Pourcentage
Améliorations locatives	35 438 \$	33,5 %
Instruments de musique	57 653	54,4
Mobilier et matériel de bureau	7 129	6,7
Équipement informatique	5 765	5,4
Total	105 985 \$	100 %

2. Le tableau ci-dessous montre que les immobilisations ont diminué globalement de 22 279 \$, passant de 128 264 \$ en 2019 à 105 985 \$ en 2020. Les baisses les plus importantes se retrouvent dans la catégorie des améliorations locatives et dans les instruments de musique. Il est à noter que la valeur nette des immobilisations diminue habituellement au fil des années à cause de l'amortissement comptabilisé si la société ne procède pas à de nouvelles acquisitions.

	2020	2019	Variation
Améliorations locatives	35 438 \$	49 016 \$	(13 578) \$
Instruments de musique	57 653	65 472	(7 819)
Mobilier de bureau	7 129	8 911	(1 782)
Équipement informatique	5 765	4 865	900
Total	105 985 \$	128 264 \$	(22 279) \$

3. La note 2 aux états financiers nous renseigne sur la convention comptable adoptée par l'entreprise pour amortir ses immobilisations. On apprend que les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire au taux de 20 %, ce qui veut dire sur cinq ans (1/5). On comprend que les améliorations locatives doivent habituellement être amorties sur la durée du bail. On en déduit que le bail est d'une durée de cinq ans. Quelquefois, lorsqu'une entreprise compte garder le même local lors du renouvellement, elle peut choisir initialement de répartir les améliorations locatives sur la période du bail plus une option de renouvellement. L'amortissement linéaire suppose que les améliorations locatives procureront des services comparables sur la période de cinq ans. Les autres immobilisations ont été amorties avec la méthode d'amortissement dégressif à taux constant. Cette méthode suppose que les avantages obtenus des biens seront décroissants au fil des années. On détermine les taux en fonction de leur durée utile. Il est également recommandé, lors du choix d'une méthode d'amortissement et du choix des taux, de comparer notre méthode avec celles qui sont utilisées par des entreprises du même secteur d'activité.
4. On peut calculer la durée estimative des améliorations locatives en divisant le coût par l'amortissement annuel, soit $73\,019 \$ / 13\,578 \$ = 5,4$ ans. On peut également calculer l'âge moyen des améliorations locatives en divisant l'amortissement cumulé par la charge annuelle

d'amortissement, soit $37\,581 \$ / 13\,578 \$ = 2,8$ ans. La durée restante est donc de 2,6 ans ($5,4 - 2,8$) ou la valeur nette comptable divisée par l'amortissement annuel, $35\,438 \$ / 13\,578 \$ = 2,6$ ans.

5. Calcul de la charge d'amortissement par compte d'immobilisation :

	Améliorations locatives		Instruments de musique		Mobilier et matériel de bureau		Équipement informatique		Total	
Cours et activités musicales	10 862	\$	13 681	\$	1 125	\$	—	\$	25 668	\$
Frais d'administration	2 716		—		657		4 032		7 405	
Total	13 578	\$	13 681	\$	1 782	\$	4 032	\$	33 073	\$

6. Tableau de conciliation de la valeur nette comptable des immobilisations :

	Améliorations locatives		Instruments de musique		Mobilier et matériel de bureau		Équipement informatique		Total	
Valeur nette au 31 décembre 2019	49 016	\$	65 472	\$	8 911	\$	4 865	\$	128 264	\$
Acquisitions (voir l'état des flux de trésorerie)			5 862				4 932		4 932	
Moins : Amortissement de l'exercice (note 5)	(13 578)		(13 681)		(1 782)		(4 032)		(33 073)	
Valeur nette au 31 décembre 2020	35 438	\$	57 653	\$	7 129	\$	5 765	\$	105 985	\$

E18

1. Les immobilisations corporelles au 30 juin 2020 totalisent une valeur nette comptable de 255 237 \$ et se répartissent comme suit :

	2020	%
Terre	133 200 \$	52,2 %
Bâtisses	53 321	20,9
Fosse à purin	5 595	2,2
Machinerie	62 596	24,5
Tracteurs	525	0,2
Total	255 237 \$	100 %

2. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant. Les taux utilisés sont les suivants : Bâtisses : 5 % ; Fosse à purin : 10 % ; Tracteurs : 15 %.

Les taux sont établis en fonction de la durée de vie utile de chaque catégorie d'actif. Pour établir ces taux, on peut également se guider sur les taux utilisés par d'autres fermes qui utilisent leurs actifs de façon comparable. Il est à noter que certaines entreprises choisissent d'amortir leurs immobilisations selon les taux prescrits par le fisc ; les taux pourraient alors être différents. Par exemple, la déduction pour amortissement fiscal (DPA) permet un taux de 20 % pour la machinerie et de 30 % pour les tracteurs.

3. Les vaches élevées sur place et les vaches achetées sont évaluées à leur coût à maturité. Le coût d'une vache adulte représente le coût standard estimatif d'élevage d'une vache depuis la naissance jusqu'à la maturité. Les vaches adultes sont amorties sur la durée de vie productive estimative de trois ans. Comme on peut le constater, cette ferme utilise les NCECF pour préparer ses états financiers ; le coût est la base permettant d'établir la valeur du troupeau. Dans le cas des IFRS, la norme sur les actifs biologiques demande d'évaluer le troupeau à sa juste valeur moins les frais de vente. Lorsque la juste valeur n'est pas déterminable, on établit la valeur du troupeau au coût moins l'amortissement.

4. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour les génisses, car celles-ci sont en croissance et n'ont pas encore atteint le stade de développement pour produire du lait. Lorsqu'elles atteignent l'âge adulte, elles sont transférées dans la catégorie des vaches et sont ensuite amorties sur trois ans en moyenne.
5. L'actif incorporel de la Ferme Belleterre inc. est un quota de lait pour une valeur comptable de 11 511 \$. Ce quota permet à la ferme de produire et de vendre 49,47 kg de matières grasses de lait par jour. La valeur payée et la valeur nette comptable présentées au bilan sont très loin de la juste valeur aujourd'hui pour un tel quota. Les transactions portant sur les quotas de lait en 2015 ont été effectuées à un prix de 25 000 \$ par kilogramme. Ainsi, la juste valeur du quota de lait pour cette ferme serait de 1 236 750 \$ ($49,47 \text{ kg} \times 25\,000 \text{ \$}$), ce qui est très différent de la valeur historique payée.

On constate donc que la valeur nette comptable en 2019 et 2020 est identique à 11 511 \$. Comme il est très difficile d'établir la durée de cet actif incorporel, on considère que cet actif est à durée indéterminée et n'est plus amortissable depuis plusieurs années. L'amortissement cumulé représente l'amortissement qui a été comptabilisé avant que la norme comptable sur les actifs incorporels soit modifiée en 2002. On devait alors amortir systématiquement tous les actifs incorporels.

Analyses et cas

A1 Piscines Auclair inc.

1. Les immobilisations corporelles totalisent une valeur nette comptable de 282 652 \$. La note 7 aux états financiers permet de décomposer ce montant en cinq catégories :

	2015	%
Équipement informatique	4 266 \$	2 %
Machinerie et outillage	229 126	81
Matériel roulant	26 747	9
Mobilier de bureau	2 727	1
Bien loué capitalisé – Machinerie et outillage	19 875	7
Total	282 741 \$	100 %

L'analyse détaillée permet de constater que la machinerie et l'outillage acquis au comptant et la machinerie louée selon un contrat de location-acquisition représentent respectivement 81 % et 7 %, soit un total de 88 % des immobilisations corporelles.

2. Globalement, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles est passée de 324 868 \$ en 2014 à 282 652 \$ en 2015, soit une réduction de 42 126 \$. Il est à noter que l'amortissement qui est comptabilisé chaque année vient réduire la valeur nette des immobilisations. Les dispositions d'immobilisations viennent également expliquer une partie de la diminution. Les acquisitions, par contre, viendront augmenter les immobilisations. Dans notre cas, l'amortissement et les dispositions d'actifs ont été plus élevés que les acquisitions pour un montant de 42 126 \$. Le tableau ci-dessous permet de réaliser qu'il y a eu des ajouts nets dans la catégorie Équipement informatique et Bien loué capitalisé – Machinerie et outillage et des diminutions dans les trois autres catégories.

	2015	2014	Variation
Équipement informatique	4 266 \$	3 595 \$	671 \$
Machinerie et outillage	229 126	279 653	(50 527)
Matériel roulant	26 747	38 210	(11 463)
Mobilier de bureau	2 727	3 410	(682)
Bien loué capitalisé – Machinerie et outillage	19 875	–	19 875
Total	282 741 \$	324 868 \$	(42 126) \$

3. Les actifs incorporels de cette société se limitent à des logiciels pour une valeur nette de 5 623 \$.

4. Pour toutes ses immobilisations corporelles et ses actifs incorporels, la société utilise la même méthode, soit selon le solde décroissant ou le solde dégressif.
 Le taux d'amortissement pour le matériel roulant et les logiciels est de 30 %, alors qu'il est de 20 % pour le matériel de bureau.
 La société mentionne que ces taux sont établis en tenant compte de la durée de vie. Souvent, les petites entreprises utilisent des taux qui s'apparentent aux taux établis par le fisc. Dans ce cas-ci, c'est vrai pour la machinerie et outillage, le matériel roulant et le mobilier de bureau. Les taux de déduction pour amortissement (DPA) du fisc sont identiques. Par contre, pour le matériel informatique, la société a choisi un taux d'amortissement qui est moins élevé que celui qui est autorisé par le fisc.

5. C'est le principe de la primauté de la substance sur la forme qui guide le traitement comptable. Lorsqu'une entreprise loue un bien pour une durée très longue qui lui permettra de profiter de la quasi-totalité des avantages, paie la quasi-totalité du bien pendant le bail et en assume les risques, on considère qu'elle se situe dans la même situation que lors d'un achat financé par une dette. Le bien loué est alors comptabilisé à l'actif. On détermine la valeur du bien en actualisant les paiements minimaux exigibles selon le bail, diminués des frais accessoires afférents.

6. Amortissement des immobilisations corporelles selon les annexes B et C : 74 746 \$ (72 236 \$ + 2 510 \$)
7. La valeur nette comptable du bien cédé s'obtient en additionnant le produit de disposition à la perte sur disposition :

Produit de disposition	1 200 \$
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	1 546
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	<u>2 746 \$</u>

8. Voici la reconstitution des opérations ayant affecté la valeur nette des immobilisations en 2015 :

Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	324 868 \$
Acquisition (selon l'état des flux de trésorerie)	11 999
Acquisition par contrat location acquisition	23 277
Disposition	(2 746)
Amortissement de la période (note 5)	(74 746)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	<u>282 652 \$</u>

9. Calcul du ratio de rotation des immobilisations corporelles :

	2015	2014
(a) Chiffre d'affaires	<u>4 074 303 \$</u>	<u>4 097 589 \$</u>
(b) Valeur nette comptable des immobilisations à la fin	282 652	324 868
Rotation de l'actif immobilisé	1,44 fois	12,6 fois

Le ratio montre que la société réussit à obtenir 2015 14,4 \$ de vente par dollar d'immobilisation investi, alors que ce ratio était de 12,6 en 2014. À priori, le ratio de 2015 semble démontrer une meilleure utilisation de ses actifs. Il faut toutefois être prudent, car les

ventes de 2015 sont relativement comparables à celles de 2014. Les acquisitions de l'année 2015 (*voir la réponse 8*) ont été inférieures à l'amortissement. Ceci vient donc réduire la valeur nette comptable des immobilisations et crée une illusion de meilleure performance. Ainsi, une société qui ne remplace pas ses immobilisations au fil des années verra la valeur nette comptable diminuée. À un chiffre d'affaires constant, un ratio de rotation des immobilisations qui augmente peut aussi signifier que la société ne renouvelle pas ses immobilisations. C'est généralement après quelques années qu'on peut en arriver à une telle conclusion, car une période de deux ans est très courte pour faire une telle généralisation.

10. Calcul de l'âge relatif des immobilisations à la fin de chaque exercice :

	2015	2014
(a) Amortissement cumulé	392 674 \$	319 928 \$
(b) Coût des immobilisations	675 326	644 796
Âge relatif de l'actif immobilisé (a) / (b) × 100	58 %	50 %
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014		324 868 \$
Plus : Amortissement cumulé à cette date selon l'énoncé		319 928
Coût des immobilisations le 31 décembre 2014		<u>644 796 \$</u>

Plus ce ratio est élevé, plus les immobilisations corporelles sont âgées. Le ratio est passé de 50 % à 58 % en l'espace d'un an. Ceci vient également corroborer le constat soulevé plus haut ; la société n'a pas renouvelé ses immobilisations au cours de la dernière année.

A2 Électra inc.**1. Option 1, équipement de type commercial :**

	Coût (a)		Durée de vie utile (b)	Amortiss ement annuel (a) / (b)		Charges totales	
Équipements pour le cardiovasculaire	25 150	\$	10 ans	2 515	\$		
Appareils de musculation	27 200		15 ans	1 813			
Total si le tout est payé comptant	52 350			4 328		4 328	\$
Frais de financement, par exemple 6 %	52 350		6 %			3 141	
						7 469	\$

Le tableau précédent montre que l'achat des équipements occasionne à la société un décaissement de 52 350 \$, ce qui viendrait à la fois réduire l'encaisse et augmenter le compte Matériel d'entraînement du même montant au bilan. L'impact à l'état des résultats se traduirait à la fin de la première année par une charge d'amortissement de 4 328 \$. Si la société emprunte la totalité de la somme, on doit également ajouter aux charges de l'exercice les frais d'intérêts sur l'emprunt, soit 3 141 \$, pour un total de 7 469 \$. Il est à noter que les frais d'intérêts vont baisser au fil des années, car le solde du prêt décroîtra graduellement puisqu'il est remboursable sur cinq ans.

À la fin de l'exercice, le matériel d'entraînement sera présenté au bilan à sa valeur nette comptable :

Matériel d'entraînement	52 350 \$
Moins : Amortissement cumulé	4 328
Valeur nette comptable	<u>48 022 \$</u>

Il est à noter que les écrans de télévision de 5 500 \$ n'auront pas d'impact sur les résultats ou sur le bilan de la société puisque leur coût sera assumé par l'association des employés. On présume donc, aux fins de la solution, qu'il n'y a aucun coût pour la société.

2. Option 2, équipement de type résidentiel :

	Coût réduit de 40 % (a)		Durée de vie utile (b)	Amortisse- ment annuel (a) / (b)		Charges totales	
Équipements pour le cardiovasculaire	15 090	\$	7 ans	2 156	\$		
Appareils de musculation	27 200		15 ans	1 813			
Total si le tout est payé comptant	42 290			3 969		3 969	\$
Entretien de l'équipement pour le cardiovasculaire	15 090		10 %			1 509	
Frais de financement, par exemple 6 %	42 290		6 %			2 537	
						8 015	\$

Le tableau précédent montre que l'achat de l'équipement, si on choisit celui de type résidentiel pour le cardiomusculaire, occasionne à la société un décaissement moins élevé, soit 42 290 \$, ce qui viendrait à la fois réduire l'encaisse et augmenter le compte Matériel d'entraînement pour le même montant au bilan. L'impact à l'état des résultats se traduirait, à la fin de la première année, par une charge d'amortissement de 3 969 \$ et d'une charge d'entretien des équipements pour le cardiovasculaire de 1 509 \$. Si la société emprunte la totalité de la somme pour l'acquisition, on doit également ajouter aux charges de l'exercice les frais d'intérêts sur l'emprunt, soit 2 537 \$ pour un total de 8 015 \$. Il est à noter que les frais d'intérêts vont baisser au fil des années, car le solde du prêt décroîtra graduellement puisqu'il est remboursable sur cinq ans.

À la fin de l'exercice, le matériel d'entraînement sera présenté au bilan à sa valeur nette comptable :

Matériel d'entraînement	42 290	\$
Moins : Amortissement cumulé	3 969	
Valeur nette comptable	<u>38 321</u>	\$

En résumé, la première option entraînera des charges totales annuelles de 7 469 \$ (ou de 4 328 \$ sans frais de financement). La deuxième option semble avantageuse au départ, à cause du coût moins élevé des équipements pour le cardiovasculaire. Par contre, ces appareils ont une durée de vie utile plus courte et nécessitent des frais de réparation annuels qui occasionnent finalement des charges annuelles totales plus élevées, soit 8 015 \$ (ou de 5 478 \$ sans frais de financement). L'option 1 doit donc être privilégiée puisqu'elle occasionne un coût annuel moindre pour la société.

3. Impact sur le bénéfice net de la société si l'installation d'un gymnase apporte les retombées anticipées sur le taux d'absentéisme :

Salaire moyen		60 000	\$
Nombre d'employés		110	
Masse salariale		<u>6 600 000</u>	\$
Pourcentage d'absentéisme actuel		3,5 %	
Coût actuel de l'absentéisme	(a)	<u>231 000</u>	\$
Pourcentage d'absentéisme projeté		3,1 %	
Coût projeté de l'absentéisme	(b)	<u>204 600</u>	\$
Économie sur la charge salariale	(a) – (b)	26 400	\$
Charge supplémentaire de l'option 1		(7 469)	
Augmentation nette du bénéfice		<u>18 931</u>	\$

Si l'évaluation de la directrice des ressources humaines concernant la baisse du taux d'absentéisme se réalise, la société aura à assumer une charge salariale inférieure de 26 400 \$. Compte tenu de la charge annuelle occasionnée par l'installation du gymnase de 7 469 \$, il en résulte un effet positif net de 18 931 \$ sur le bénéfice de la société et donc des avantages économiques futurs, ce qui justifie la capitalisation des équipements.

4. Voici quelques autres éléments qui ne sont pas mesurés, mais qui pourraient devenir des questions à soulever auprès de la direction de l'entreprise :

Coûts : Il serait utile de se pencher sur la sécurité des employés lors de l'utilisation de ces appareils. La société devra peut-être assumer le salaire d'une personne qualifiée à titre de conseiller-entraîneur pendant les heures d'ouverture du gymnase.

Avantages : La valeur des bienfaits d'un gymnase peut se traduire aussi à moyen terme sur la santé des employés ; le taux d'absentéisme peut continuer de baisser au fil des années.

L'amélioration de la condition physique des employés peut également influencer sur la productivité au travail ; cette productivité ne se mesure pas seulement par le taux d'absentéisme.

Le bien-être des employés peut favoriser la fidélisation des employés et attirer de futures personnes qualifiées à vouloir venir travailler à la société Électra inc.

A3 Le renouvellement d'un système de gestion (NCECF)

<i>Flux de trésorerie</i>									
<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>									
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Décaissements :									
Phase 1, 12 M\$	6 000 000	6 000 000							
Phase 2, 6 M\$			3 000 000	3 000 000					
Entretien et mise à jour					2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Décaissements totaux	6 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

Présentation du système informatique au bilan :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Immobilisations :	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Systèmes informatiques	6 000 000	12 000 000	15 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Moins :									
Amortissement cumulé	—	—	1 714 286	3 428 571	6 000 000	8 571 429	11 142 857	13 714 286	16 285 714
Valeur nette	6 000 000	12 000 000	13 285 714	14 571 429	12 000 000	9 428 571	6 857 143	4 285 714	1 714 286

Présentation des charges relativement au système informatique à l'état des résultats :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Charges :	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Amortissement	—	—	1 714 286 ^a	1 714 286	2 571 429 ^b	2 571 429	2 571 429	2 571 429	2 571 429
Entretien et mise à jour	—	—	—	—	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Total	—	—	1 714 286	1 714 286	4 571 429	4 571 429	4 571 429	4 571 429	4 571 429

^a 12 000 000 \$ ÷ 7 ans = 1 714 286 \$

^b 1 714 286 \$ + (6 000 000 \$ ÷ 7 ans = 857 143 \$)

Discussion sur les deux conventions comptables :

Les coûts de développement de nouveaux systèmes informatiques satisfont aux critères de comptabilisation d'un actif à long terme. La société pourra bénéficier des avantages à long terme de ces investissements, ces coûts doivent être présentés à l'actif et amortis sur leur durée de vie utile. C'est cette convention comptable qui doit être retenue. La proposition du directeur informatique d'imputer les coûts immédiatement n'est pas acceptable selon les normes comptables reconnues. On commence l'amortissement de la phase 1 au moment où cette partie du système est prête à rendre des services à la société, soit au début de l'année 3. La phase 2 sera achevée à la fin de l'année 4 ; on commence l'amortissement de cette partie au début de l'année 5. Les frais d'entretien et de mise à jour doivent, quant à eux, être présentés directement en charges de l'exercice ; on ne fait que maintenir l'actif Systèmes en bon état de marche. On constate une différence entre le décaissement à l'état des flux de trésorerie et les charges à l'état des résultats. Les décaissements à l'état des flux de trésorerie sont importants au début et se limitent aux frais d'entretien à compter de l'année 5. Aux résultats, compte tenu de la capitalisation des coûts à l'actif dans les premières années, la charge est nulle pour les années 1 et 2 et augmente progressivement par la suite. La motivation du directeur informatique est probablement de chercher à réduire les charges informatiques dans les années 5 et suivantes et de lui permettre d'affecter son budget à de nouvelles dépenses informatiques.

A4 La société Héroux-Devtek (IFRS) : les immobilisations corporelles

1. Les activités de la société nous suggèrent que celle-ci détient principalement des terrains, des bâtiments (usines et entrepôts) et de l'équipement industriel important qui lui permettent de réaliser la fabrication et la réparation de systèmes et de composantes de trains d'atterrissage.
2. Ce montant représente la valeur nette des immobilisations corporelles utilisées par la société pour réaliser ses activités en date du 31 mars 2015. La note 15 aux états financiers nous montre que ces immobilisations ont coûté 277 742 000 \$ et ont été amorties à ce jour pour un amortissement cumulé de 135 630 000 \$, le solde net de ces deux montants représentant la valeur non amortie ou la valeur nette comptable, soit 142 112 000 \$.

3. On y trouve les terrains, les bâtiments et les améliorations locatives, la machinerie, l'équipement et l'outillage, ainsi que la construction en cours.

	Valeur nette comptable	Pourcentage
Terrain	6 497 000 \$	4 %
Bâtiments et améliorations locatives	26 591 000	19
Machinerie, équipement et outillage	72 994 000	51
Autres immobilisations	5 203 000	4
Construction en cours	30 827 000	22
Total	142 112 000 \$	100 %

4. Comme son nom l'indique, ce compte sert à comptabiliser les immobilisations en construction, peu importe la nature du bien. Ce sont des immobilisations en devenir puisqu'elles ne sont pas terminées et utilisables par l'entreprise pour son exploitation. Elles demeurent dans ce compte et ne sont pas amorties. Lorsqu'elles sont achevées et utilisables par l'entreprise, elles sont transférées ou reclassées dans leur catégorie respective selon la nature du bien. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'immobilisation commencera à être amortie.
5. On trouve, à la note 3 D, la convention comptable adoptée pour les immobilisations corporelles de la société. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilité des différents actifs. La société a retenu les durées suivantes : les bâtiments et améliorations locatives – 5 à 50 ans, la machinerie et l'équipement – 3 à 15 ans, l'outillage spécialisé sur la durée des contrats sans excéder 10 ans, les pièces d'outillage standard et général – 5 ans, le matériel roulant – 3 à 10 ans et le matériel informatique et de bureau – 3 à 5 ans. La méthode d'amortissement linéaire suppose que l'entreprise considère que les biens procurent des avantages constants pour toute leur durée de vie utile. De plus, l'amortissement linéaire est une méthode très utilisée par les sociétés ouvertes, ce qui facilite les comparaisons avec les autres entreprises.

Le choix de la méthode d'amortissement et de la durée de vie utile des biens influe directement sur les résultats de la société. Si la société avait estimé des durées de vie utile plus longues,

elle aurait ainsi réduit la charge d'amortissement et augmenté son bénéfice.

6. a) La société a acquis des immobilisations pour un montant total de 61 182 000 \$ en 2015.
- b) L'aide gouvernementale de 1 494 000 \$ représente des subventions et des crédits de recherche et de développement octroyés par les gouvernements. Puisqu'ils sont obtenus à la suite de l'acquisition et du développement des immobilisations, les sommes obtenues sont appliquées à l'encontre du coût payé pour les immobilisations concernées.
- c) La charge d'amortissement de l'exercice n'est pas présentée à l'état des résultats. On trouve l'amortissement total pour les immobilisations corporelles et incorporelles à la note 7, pour la somme de 18 360 000 \$. Pour connaître la charge d'amortissement associée seulement aux immobilisations corporelles, on doit se référer à la section de l'amortissement cumulé de la note 15. On apprend que l'amortissement cumulé a été augmenté de la charge d'amortissement de 14 909 000 \$ en 2015. On trouvera également à la note 16 la charge d'amortissement sur les immobilisations incorporelles pour un montant de 3 451 000 \$.
- d) Une perte de valeur de 32 000 \$ a été comptabilisée à la suite d'une restructuration en ce qui concerne l'équipement. Il faut comptabiliser une dépréciation lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable. On doit comprendre que l'actif en question n'avait plus l'utilité initiale à la suite de la restructuration et a été déprécié. La dépréciation peut survenir à l'occasion, par exemple lorsque les conditions économiques changent ou que les plans de l'entreprise sont modifiés, ce qui influe sur l'utilisation et les flux monétaires probables de l'actif immobilisé. L'amortissement, au contraire, sera comptabilisé systématiquement à chaque exercice selon une méthode d'amortissement qui reflète selon la direction une répartition appropriée des services rendus par l'immobilisation.
- e) Les immobilisations cédées ou mises hors service avaient un coût de 667 000 \$ et un

amortissement cumulés de 292 000 \$, ce qui signifie qu'elles avaient une valeur nette comptable ou non amortie de 375 000 \$ (667 000 \$ – 292 000 \$).

- f) Ces immobilisations ont été acquises en bloc lors d'une acquisition d'entreprise, la société du Royaume-Uni APPH limitée. En achetant les actions et en prenant le contrôle de cette société, elle reconnaît du même coup les immobilisations de cette société pour un montant de 14 896 000 \$ dans son bilan consolidé. Les autres acquisitions, pour la somme de 12 622 000 \$, sont les immobilisations qui ont été achetées directement par la société.

7. Portion relative des immobilisations corporelles par rapport à l'actif total :

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
Valeur nette comptable	141 112 000 \$	24,7 %	92 305 000 \$	18,0 %
Total de l'actif	575 453 000	100,0	513 967 000	100,0

Globalement, la portion de l'actif représentée par les immobilisations corporelles est passée de 92,3 M\$, soit 18,0 % de l'actif total de 2014, à 142,1 M\$ en 2015, soit 24,7 % de l'actif total. C'est définitivement une croissance en termes absolus (dollars) comme en termes relatifs (pourcentage).

8. Taux de rotation des immobilisations corporelles :

	2015	2014
Valeur nette comptable au début de l'exercice (a)	92 305 000 \$	78 186 000 \$
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice (b)	142 112 000	92 305 000
Total	234 417 000	170 491 000
Moyenne de la valeur nette comptable : total / 2	117 208 500 \$	85 245 500 \$
Ventes	364 916 000 \$	272 034 000 \$
Rotation : Ventes / Moyenne de la valeur nette comptable	3,1 fois	3,2 fois

La société a réalisé en 2015 une moyenne de 3,1 \$ de vente pour chaque dollar investi en immobilisations corporelles, ce qui se compare à 3,2 \$ réalisés en 2014. Ceci est intéressant, d'autant plus que la société a augmenté considérablement ses actifs immobilisés en 2015, soit une augmentation nette de plus de 49,8 M\$ (142,1 M\$ - 92,3 M\$). Habituellement, une entreprise qui augmente de façon importante ses immobilisations voit dans l'année en cours une baisse du ratio de rotation des immobilisations. L'augmentation du ratio survient un peu plus tard, lorsque les ventes découlant des ajouts se matérialisent.

9. Ratios portant sur l'âge des immobilisations :

	2015		2014
Coût	277 742 000	\$	211 882 000 \$
Amortissement cumulé)	135 630 000		119 577 000
Valeur nette comptable	142 112 000		92 305 000
Charge d'amortissement	14 909 000	\$	12 287 000 \$
Âge relatif en pourcentage: Amortissement cumulé / Coût × 100	49 %		56 %
Âge moyen : Amortissement cumulé / Charge d'amortissement	9,1 ans		9,7 ans
Durée moyenne : Coût / Charge d'amortissement	18,6 ans		17,2 ans

Le tableau ci-dessus montre que les investissements faits en 2015 par la société Héroux-Devtek ont contribué à réduire l'âge relatif des immobilisations, passant de 56 % à 49 %. L'âge moyen est passé de 9,7 ans en 2014 à 9,1 ans en 2015. Ces ajouts d'immobilisations ont également augmenté la durée moyenne des immobilisations. L'ensemble de ces ratios vient confirmer le réinvestissement et le rajeunissement des immobilisations.

A5 La société Héroux-Devtek (IFRS) : les actifs incorporels

1. Ce montant représente la valeur nette des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée détenus par la société pour réaliser ses activités en date du 31 mars 2015. La note 16 aux états financiers montre que ces actifs ont coûté 73 783 000 \$ et ont été amortis à ce jour pour un amortissement cumulé de 23 226 000 \$, le solde net de ces deux montants représentant la valeur non amortie ou la valeur nette comptable, soit 50 557 000 \$.
2. On trouve les coûts de développement capitalisés, les logiciels et les relations clients et les contrats. Le tableau suivant présente le poids relatif de chaque catégorie d'actifs incorporels :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Pourcentage
Coûts de développement capitalisés	33 966 000 \$	9 213 000 \$	24 573 000 \$	49
Logiciels	13 720 000	11 797 000	1 923 000	4
Relations clients et contrats	26 097 000	2 216 000	23 881 000	47
Total	73 783 000 \$	22 226 000 \$	50 557 000 \$	100

3. La note 3 E) aux états financiers nous renseigne sur les conventions comptables adoptées par la société pour ses actifs incorporels. La catégorie Coûts de développement capitalisés comprend les coûts de conception et de fabrication et les autres coûts connexes liés aux contrats de vente. Ils sont présentés, déduction faite de l'aide gouvernementale et des contributions des clients.

Ces coûts sont capitalisés à titre d'actifs incorporels lorsque la société satisfait aux critères suivants :

- la faisabilité requise pour achever l'actif incorporel afin que celui-ci soit prêt à être utilisé ou vendu ;

- l'intention de la société d'achever l'actif incorporel ;
 - sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif ;
 - la façon dont l'actif générera des avantages économiques futurs ;
 - la disponibilité des ressources pour achever l'actif ;
 - la capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses imputables durant la phase de mise en œuvre.
4. Toujours à la note 3E, la société mentionne que l'amortissement débute lorsque le développement de l'actif incorporel est terminé et que l'actif est prêt à être utilisé pour le contrat. Les coûts sont amortis en fonction des quantités prévisionnelles qui seront vendues. Ces quantités sont établies selon l'évaluation par la direction au début de chaque contrat en tenant compte des commandes fermes et des options existantes.
5. À la note 3 E, la société explique que les logiciels sont amortis sur une période de trois à cinq ans. Les relations clients et les contrats sont amortis en fonction des ventes et sur les durées des relations clients et des ventes sur contrats estimatives, ce qui représente une période d'au plus 15 ans.

L'amortissement des logiciels ne pose habituellement pas de problème d'estimation, d'autant plus que la période d'amortissement est assez courte. La durée de la période d'amortissement d'un contrat avec un client peut être guidée par la date de fin de chaque contrat à long terme. Cependant, la durée d'une relation client sera beaucoup plus difficile à estimer, car elle repose sur plusieurs hypothèses qui peuvent évoluer au cours des années. Par exemple dans le futur, il est plus ardu d'isoler les ventes (flux monétaires) nouvelles qui découlent d'efforts courants de développement de clientèle de celles qui découlent de relations clients historiques.

- 6. a)** La société a acquis des actifs incorporels pour un total de 3 398 000 \$ en 2015.
- b)** L'aide gouvernementale de 1 565 000 \$ représente des subventions et des crédits de recherche et de développement octroyés par les gouvernements. Puisqu'ils sont obtenus à la suite de l'engagement de coûts de conception et de fabrication et d'autres coûts connexes liés aux contrats de vente, les sommes obtenues sont appliquées à l'encontre des coûts de développement capitalisés.
- c)** La charge d'amortissement de l'exercice pour les actifs incorporels n'est pas présentée à l'état des résultats. On trouve l'amortissement total pour les immobilisations corporelles et les actifs incorporels à la note 7, soit 18 360 000 \$. Pour connaître la charge d'amortissement associée seulement aux actifs incorporels, on doit se référer à la section de l'amortissement cumulé de la note 15. On apprend que l'amortissement cumulé a été augmenté par la charge d'amortissement de 14 909 000 \$ en 2015. On trouvera également à la note 16 la charge d'amortissement sur les actifs incorporels, soit 3 451 000 \$.
- d)** Une perte de valeur importante de 7 924 000 \$ a été comptabilisée à l'encontre des frais de développement capitalisés. Cette dépréciation fait suite à la décision de la société Bombardier, cliente importante de l'entreprise, de faire une pause dans son programme d'avions d'affaires Learjet 85, en raison de la faible demande et d'une révision à la baisse des prévisions pour le marché des avions d'affaires. La société Héroux-Devtek est le concepteur et le fournisseur du système complet de trains d'atterrissage de cet appareil. Selon les normes comptables, il faut comptabiliser une dépréciation lorsque la valeur recouvrable d'un actif incorporel est inférieure à sa valeur comptable nette. On doit comprendre que les frais de développement capitalisés en rapport avec le contrat de Bombardier excédaient la valeur recouvrable basée sur les nouvelles hypothèses et ont été dépréciés. La dépréciation peut survenir à l'occasion lorsque, par exemple, les conditions économiques changent ou les plans de l'entreprise sont modifiés, ce qui influe sur l'utilisation et les flux monétaires probables de l'actif immobilisé. C'est ce qui s'est produit en 2015. Par contre, en 2014, la dépréciation n'avait pas été jugée nécessaire par la direction, car rien n'indiquait alors que la société ne serait pas en mesure de recouvrir

les coûts de développement capitalisés. L'amortissement, au contraire, sera comptabilisé systématiquement à chaque exercice selon une méthode d'amortissement qui reflète, selon la direction, une répartition appropriée des services rendus par l'actif incorporel.

- e) La dépréciation de 7,9 millions de dollars a été incorporée à l'état des résultats sous le poste Charges non récurrentes plutôt que dans les postes habituels, Coût des ventes et frais de vente et d'administration, où l'on trouve notamment l'amortissement des actifs incorporels. Cette présentation permet au lecteur de distinguer les charges et pertes qui ne sont pas susceptibles de se répéter compte tenu de leur nature exceptionnelle. Les analystes financiers peuvent ainsi plus facilement isoler ces éléments exceptionnels et mieux être en mesure de prévoir les résultats des prochaines années.
- f) Les actifs incorporels cédés ou mis hors service avaient un coût de 33 000 \$ et un amortissement cumulé du même montant, ce qui signifie qu'ils avaient une valeur nette comptable nulle ou totalement amortie.
- g) Ces actifs incorporels ont été acquis en bloc lors d'une acquisition d'entreprise en 2014, la société du Royaume-Uni APPH limitée. En achetant les actions et en prenant le contrôle de cette société, elle reconnaît du même coup la juste valeur accordée aux actifs incorporels de cette société pour un montant de 25 469 000 \$ dans son bilan consolidé, dont l'essentiel était constitué des relations clients et des contrats pour 25 109 000 \$. Les autres acquisitions d'actifs incorporels, pour la somme de 10 679 000 \$ en 2014 et de 3 398 000 \$ en 2015, sont les actifs incorporels qui ont été achetés directement par la société.
- h) La valeur des relations clients et des contrats peut être évaluée objectivement lorsqu'une entreprise achète une autre entreprise, comme ce fut le cas lors de l'achat de la compagnie APPH en 2014 par Héroux-Devtek. Par contre, la valeur des relations clients et des contrats qu'établit chaque année la société elle-même avec ses clients est très difficile à déterminer et à évaluer. Par exemple, il est ardu de distinguer, parmi les nombreux coûts d'exploitation tels que les coûts de représentation, de développement de clientèle et les

autres coûts, ceux qui permettent de dresser une liste de clients dont la valeur est mesurable et quantifiable. Or, l'une des premières conditions pour capitaliser des frais de développement à l'actif, c'est la capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses durant le développement de l'actif. Pour cette raison, les frais de développement en interne d'une liste de clients et de relations d'affaires ne seront pas capitalisés à l'actif, mais plutôt passés en charge directement dans l'exercice où ils sont engagés.

Solutions

CHAPITRE 9 – Le passif à long terme

Questions de révision

Q1

La notion de valeur actualisée se fonde sur la valeur temps de l'argent, ce qui signifie que l'argent qu'on possède peut acquérir de la valeur avec le passage du temps par suite de la possibilité de l'investir. En effet, l'argent dont on dispose aujourd'hui peut être investi et rapporter des intérêts, ce qui permet de retirer une somme plus importante à l'échéance. L'actualisation est nécessaire seulement si le montant à recevoir ou à payer plus tard comporte un intérêt implicite, c'est-à-dire qu'il n'est fait aucune mention quant à l'intérêt ou qui porte intérêt à un taux anormalement faible.

Q2

Un emprunt remboursable par versements peut s'effectuer en série de versements périodiques échelonnés d'un montant égal du capital, plus l'intérêt couru ou par des versements échelonnés d'un montant total (capital et intérêt) égal. Pour une période de même durée, le mode de versements périodiques échelonnés d'un montant égal du capital plus l'intérêt couru donne une charge d'intérêts moins élevée que le mode de versements échelonnés d'un montant total égal. Le mode de versements périodiques échelonnés d'un montant égal du capital plus l'intérêt couru donne des versements décroissants qui sont cependant plus élevés que l'autre mode dans les premières périodes. Le principal avantage du mode de versements échelonnés d'un montant total égal est justement le fait que les versements sont égaux, dont les premiers sont plus faibles que l'autre mode, ce qui facilite l'attente de rentabilité d'un projet d'investissement.

Q3

a) Les avantages de la location :

- Le coût total de la location de l'immeuble est déductible à des fins fiscales, y compris le coût de location du terrain. Les loyers sont entièrement déductibles, même s'ils ont trait à un terrain.

- La location est souvent un moyen de financement flexible du fait que ces contrats contiennent moins de clauses restrictives que les contrats d'emprunt.
- La location permet de financer 100 % du coût de l'immobilisation.
- Les frais accessoires tels que les assurances, l'entretien et les impôts fonciers sont habituellement à la charge du bailleur.
- Advenant l'insuffisance de l'immeuble, la location permet plus de flexibilité en ne renouvelant pas le contrat.
- Si l'entreprise peut facilement obtenir un emprunt, il n'y a pas de grands avantages supplémentaires à conclure un contrat de location à long terme, particulièrement s'il est non résiliable. Un des avantages de la location est qu'elle constitue souvent le seul mode de financement accessible à l'entreprise.

b) Les désavantages de la location :

- Il est habituellement souhaitable de conserver le droit de propriété sur des actifs non monétaires comme protection contre l'inflation.
- Le taux d'intérêt implicite de la location est souvent plus élevé que le taux d'intérêt stipulé d'un emprunt.

c) Si le contrat de location à long terme est une location-acquisition (immobilisation et dette inscrites au bilan), l'incidence de la location ne sera pas substantiellement différente d'un achat financé au moyen d'un emprunt. Dans les deux cas, la valeur de l'actif et de la dette ne différera presque pas puisque l'immeuble loué et la dette seront évalués à la valeur actualisée des loyers. Seul le taux d'emprunt comparé au taux du bail créera une différence. Si le contrat de location à long terme est une location-exploitation, aucun actif ni passif ne sera comptabilisé. À l'état des résultats, seule la charge de loyer sera présentée et sera constante toute la durée du bail.

Q4

Ce contrat de location semble constituer un achat d'immeuble. Puisque le bail prévoit une option d'achat à un prix de faveur qui transfère le titre de propriété du bien au preneur, le contrat est une location-acquisition. Un autre critère qui vient appuyer cette affirmation est que le bailleur recouvre tous les frais plus un taux de rendement raisonnable sur l'investissement puisque la valeur actualisée des loyers égale la juste valeur du bien loué. Pour un contrat de location-acquisition, on comptabilise le bien loué et l'obligation correspondante à la valeur actualisée des paiements futurs exigibles. Le montant attribué au bien loué doit être réparti entre les actifs « terrain » et « bâtiment » en proportion de leur juste valeur respective à la date d'entrée en vigueur du bail. Le bâtiment sera amorti sur sa durée de vie utile prévue en raison de l'option d'achat à prix de faveur.

Q5

Si le preneur comptabilise un contrat de location comme une location exploitation, le bien loué demeure dans les livres du bailleur, et le preneur comptabilise les versements de loyer dans les charges de l'exercice. Généralement, c'est le bailleur qui assume les assurances, les impôts fonciers et les frais d'entretien du bien loué. Le preneur comptabilise les loyers exigibles aux résultats de l'exercice au cours duquel les avantages sont retirés de cette location, et il ne se préoccupe pas de comptabiliser les engagements relatifs aux loyers futurs ; il ne fait que les présenter par voie de note complémentaire.

Dans le cas d'un contrat comptabilisé comme une location-acquisition, le preneur traite l'opération de location comme un achat à crédit du bien. Par conséquent, il comptabilise le bien et l'obligation correspondante dans ses livres à la valeur actualisée des loyers en utilisant le taux de marché. Chaque versement de loyer doit être séparé de sa partie relative au capital (qui vient réduire la dette) et de sa partie relative aux intérêts qui sont portés en charges. La charge d'amortissement du bien est également comptabilisée en charge selon sa durée de vie utile s'il y a transfert du titre de propriété au terme de la durée du bail, sinon, selon la durée du contrat de location.

Q6

En adoptant la location-acquisition, l'entreprise constate au bilan un actif ainsi qu'un passif correspondant. À l'état des résultats, une charge d'amortissement est constatée relativement à l'utilisation de l'actif ainsi qu'une charge d'intérêts sur l'obligation locative. En adoptant la location-exploitation, aucun actif ni passif ne paraît au bilan, et seul le coût du loyer est constaté à l'état des résultats. Cette charge de loyer est habituellement plus faible les premières années que les charges d'amortissement et d'intérêts constatées avec la location-acquisition. Ainsi, la comptabilisation du contrat comme une location-acquisition aura pour conséquence d'augmenter l'actif total et la dette au bilan et de montrer un bénéfice plus faible pour les premiers exercices, et conséquemment, des bénéfices non répartis plus faibles également. C'est pourquoi les preneurs préféreraient adopter la méthode de location-exploitation plutôt que la location-acquisition. D'abord, ils préfèrent une charge de loyer égale dans chaque exercice. De plus, avec la location-acquisition, l'entreprise affiche une dette supplémentaire et donc un ratio d'endettement plus élevé ainsi qu'un ratio de rendement de l'actif total plus faible.

Q7

Une action est un titre représentant une participation dans le capital d'une société par actions à laquelle sont attachés différents droits. Une obligation est un titre de créance remis par une société à ceux qui prêtent des capitaux pour répondre à une demande d'emprunt à long terme.

Q8

Une émission d'obligations comporte un escompte d'émission lorsque les investisseurs demandent un taux de rendement plus élevé que le taux d'intérêt stipulé des obligations. Les investisseurs ne se contentent pas du taux d'intérêt stipulé parce qu'ils peuvent obtenir un rendement plus élevé avec d'autres placements comportant le même niveau de risque.

Une émission d'obligations comporte une prime d'émission dans les circonstances inverses, c'est-à-dire lorsque les investisseurs se contentent d'un taux d'intérêt moins élevé (celui ayant cours sur le marché pour un même niveau de risque) que le taux d'intérêt stipulé des obligations. Les investisseurs sont disposés à payer plus que la valeur nominale pour faire l'acquisition des

obligations et ainsi obtenir des versements d'intérêts plus élevés que ceux qu'ils auraient encaissés selon le taux du marché.

Q9

Comme l'escompte et la prime d'émission sont des éléments qui se rapportent à l'emprunt obligataire, ils doivent être présentés dans le bilan en déduction ou en addition à la valeur nominale des obligations, selon le cas.

Q10

- a) Le taux de rendement est le taux d'intérêt que rapporte l'obligation à son détenteur ; il est généralement égal au taux effectif ou au taux d'intérêt du marché.
- b) Le taux d'intérêt stipulé ou contractuel est le taux indiqué dans l'acte de fiducie. Il est exprimé en pourcentage de la valeur nominale et représente le versement réel d'intérêts aux détenteurs des obligations.
- c) Le taux du marché est le taux que peut obtenir le détenteur pour une obligation aux mêmes caractéristiques et niveau de risque. Il est le même que le taux de rendement attendu par l'investisseur.
- d) Le taux effectif est le même que le taux de marché et le taux de rendement pour l'investisseur. Par contre, pour l'émetteur, le taux effectif est légèrement plus élevé que le taux de rendement de l'investisseur, car il tient compte également des frais d'émission absorbés à l'émission qui viendront augmenter ce taux. La charge d'intérêts réelle comptabilisée aux états financiers est basée sur le taux effectif de l'émetteur.

Q11

- a) La valeur à l'échéance est la valeur nominale des obligations ; le montant est remboursable à l'échéance.
- b) La valeur nominale est identique à la valeur à l'échéance.
- c) La valeur de marché est le montant qui peut être obtenu à la vente des obligations.

- d) La valeur comptable est la valeur nominale des obligations moins l'escompte non amorti ou plus la prime non amortie.

Q12

Les passifs éventuels (*voir le chapitre 7*), les engagements contractuels tels qu'un contrat d'approvisionnement à long terme ou une entente sur le financement d'un projet sont des exemples de financement hors bilan qui doivent être présentés dans une note complémentaire.

Q13

La gouvernance de l'entreprise doit voir à ce que le passif à long terme soit encadré par des mesures de gestion et de contrôle interne qui permettront d'avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour le financement des investissements de la société et celui des dettes et pour que ces fonds puissent être obtenus au meilleur coût possible.

Q14

L'emprunt peut être préférable parce que le prêteur n'est pas propriétaire de l'entreprise, de sorte qu'il n'influe pas sur le droit de propriété ni le contrôle de l'entreprise. De plus, il n'occasionne pas la répartition des bénéfices parmi un plus grand nombre d'actionnaires. Étant donné que le coût associé à un emprunt est limité au taux d'intérêt stipulé et que cet intérêt est déductible aux fins fiscales, l'emprunt peut donner lieu à un levier financier en augmentant le rendement pour les détenteurs d'actions ordinaires.

Q15

Ces ratios intéressent particulièrement les créanciers de l'entreprise. Le ratio de l'endettement est souvent utilisé par les établissements financiers pour évaluer la façon dont l'entreprise finance ses actifs. Un faible ratio indique généralement que l'entreprise est en mesure de rembourser ses dettes ou de contracter d'autres emprunts, alors qu'un ratio élevé montre sa vulnérabilité financière et sa dépendance envers ses créanciers. Le ratio des actifs cédés en garantie par rapport aux dettes garanties intéresse particulièrement les créanciers qui ont pris des sûretés réelles sur des actifs spécifiques de l'entreprise. Afin d'évaluer adéquatement la protection offerte aux créanciers, il est préférable, pour le calcul de ce ratio, d'utiliser les valeurs estimatives de

liquidation ou de forclusion des actifs plutôt que les valeurs comptables. C'est pourquoi un créancier qui détient une hypothèque immobilière fait habituellement appel à un expert afin d'évaluer la juste valeur d'un bien immeuble cédé en garantie. Le ratio de couverture des intérêts montre à tous les créanciers le nombre de fois que le bénéfice disponible permet de payer les intérêts. Plus ce ratio est élevé, plus il est probable que les créanciers pourront encaisser leur produit d'intérêt. Ces ratios intéressent également les actionnaires puisque la politique de dividende de l'entreprise dépendra de sa capacité de respecter d'abord ses obligations envers ses créanciers. Enfin, un actionnaire qui a consenti une sûreté personnelle sur un emprunt de la société a un intérêt particulier de suivre de près la situation financière de l'entreprise.

Exercices

E1

- a) Valeur actualisée du billet à payer à versement unique à présenter au bilan à la fin de chaque période et les charges d'intérêts de chaque période :

	Charge d'intérêts	Billet à payer
1 ^{er} janvier 2019 : 4 000 \$, $n = 4$, $i = 8\%$, facteur (tableau 9.1) 0,735 030		2 940,12 \$
Charge d'intérêts de 2019 = 2 940,12 \$ $\times 8\%$	265,21 \$	235,21
Valeur comptable du billet au 31 décembre 2019		3 175,33
Charge d'intérêts de 2020 = 3 175,33 \$ $\times 8\%$	254,03	254,03
Valeur comptable du billet au 31 décembre 2020		3 429,36
Charge d'intérêts de 2021 = 3 429,36 \$ $\times 8\%$	274,35	274,35
Valeur comptable du billet au 31 décembre 2021		3 703,71
Charge d'intérêts de 2022 = 3 703,71 \$ $\times 8\%$	296,29	296,29
Total des charges d'intérêts	1 089,88 \$	
Valeur comptable du billet à payer au 31 décembre 2022		4 000,00 \$

La dette passe donc graduellement de 2 940 \$ à 4 000 \$.

- b) Valeur actualisée du billet à payer à versements annuels à présenter au bilan à la fin de chaque période et les charges d'intérêts de chaque période :

	Charge d'intérêts	Billet à payer
1 ^{er} janvier 2019 : 1 000 \$, $n = 4$, $i = 8\%$, facteur (tableau 9.2) 3,312 127		3 312,13 \$
Charge d'intérêts de 2019 = 3 312,13 \$ $\times 8\%$	264,97 \$	264,97
Valeur comptable du billet avant remboursement		3 577,10
Versement du 31 décembre 2019		(1 000,00)
Valeur comptable du billet le 31 décembre 2019		2 577,10
Charge d'intérêts de 2020 = 2 577,10 \$ $\times 8\%$	206,17	206,17
Valeur comptable du billet avant remboursement		2 783,27
Versement du 31 décembre 2020		(1 000,00)
Valeur comptable du billet le 31 décembre 2020		1 783,27
Charge d'intérêts de 2021 = 1 783,27 \$ $\times 8\%$	142,66	142,66
Valeur comptable du billet avant remboursement		1 925,93

Versement du 31 décembre 2021		(1 000,00)
Valeur comptable du billet le 31 décembre 2021		925,93
Charge d'intérêts de 2022 = $925,93 \$ \times 8 \%$	74,07	74,07
Valeur comptable du billet avant remboursement		1 000,00
Versement du 31 décembre 2022		(1 000,00)
Total des charges d'intérêts	687,87	\$
Valeur comptable du billet à payer au 31 décembre 2022		— \$

La dette passe donc graduellement de 3 312 \$ à 0 \$.

E2

a) Valeurs actualisées des billets à payer :

Billet A :

Valeur actualisée de 6 000 \$, $n = 4$, $i = 9 \%$, facteur (tableau 9.1) 0,708 425 4 250,55 \$

Billet B : annuité dont les versements sont égaux

Valeur actualisée de 2 000 \$, $n = 3$, $i = 9 \%$, facteur (tableau 9.2) 2,5 31 295 5 062,59

Billet C : annuité dont les versements sont inégaux

Valeur actualisée de 1 000 \$, $n = 1$, $i = 9 \%$, facteur (tableau 9.1) 0,917 431 917,43 \$

Valeur actualisée de 2 000 \$, $n = 2$, $i = 9 \%$, facteur (tableau 9.1) 0,841 680 1 683,36 2 600,79

Billet D : valeur nominale = valeur actualisée

Valeur actuelle totale des billets à payer (arrondi au dollar près au bilan) 5 000,00 16 913,93 \$

b) Charge d'intérêts la première année :

Billet A : $4 250,55 \$ \times 9 \%$ = 382,55 \$

Billet B : $5 062,59 \$ \times 9 \%$ = 455,63

Billet C : $2 600,79 \$ \times 9 \%$ = 234,07

Billet D : $5 000,00 \$ \times 9 \%$ = 450,00

Charge d'intérêts à présenter (au dollar près) à l'état des résultats 1 522,25 \$

E3

a) Versements échelonnés d'un montant total égal :

$300\,000 \$ \div 5,9\,71\,299$ (tableau 9.2, $n = 8$, $i = 7 \%$) = 50 240,32 \$

b) Tableau des versements échelonnés d'un montant total égal :

Semestre terminé le	Solde au début du semestre	Intérêts (a) × 7 % /	Versement (Capital et intérêts)	Capital remboursé	Solde à la fin du semestre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (c - d)	(e) = (a - d)
31 déc. 2019	300 000 \$	21 000 \$	50 240 \$	29 240 \$	270 760 \$
30 juin 2020	270 760	18 953	50 240	31 287	239 473
31 déc. 2020	239 473	16 763	50 240	33 477	205 996
30 juin 2021	205 996	14 419	50 240	35 821	170 175
31 déc. 2021	170 175	11 912	50 240	38 328	131 847
30 juin 2022	131 847	9 229	50 240	41 011	90 836
31 déc. 2022	90 836	6 358	50 240	43 882	46 954
30 juin 2023	46 954	3 286	50 240	46 954	—
Total		101 320 \$	401 920 \$	300 000 \$	

c) Comptabilisation du premier et du dernier versement :

2019					
Déc.	31	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres -)		21 000	
		Emprunt à long terme (passif -)		29 240	
		Encaisse (actif -)			50 240
2023					
Juin	30	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres -)		3 286	
		Emprunt à long terme (passif -)		46 954	
		Encaisse (actif -)			50 240

- d)** Les versements de l'exercice 2020 diminuent la dette de 64 764 \$ (31 287 \$ + 33 477 \$) pour un solde présenté au bilan de 205 996 \$. De ce montant, la somme de 74 149 \$ (35 821 \$ + 38 328 \$) est présentée au passif à court terme et 131 847 \$ au passif à long terme. À l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, une charge d'intérêts de 35 716 \$ (18 953 \$ + 16 763 \$) est constatée pour cet emprunt.

e) Présentation au bilan le 31 décembre 2021 :

Passif à court terme :

Tranche d'un emprunt à long terme échéant à moins d'un an 84 893^a \$

Passif à long terme

Emprunt, 14 %, remboursable par des versements semestriels égaux

de 50 240 \$, échéant le 30 juin 2023 131 847 \$

Moins : Tranche échéant à moins d'un an 84 893 46 954

^a Remboursement du capital prévu le 30 juin 2022 (41 011 \$) et le 31 décembre 2022 (43 882 \$). Voir le tableau en b).

f) Versements semestriels de capital égaux : $300\,000 \$ \div 8 \text{ semestres} = 37\,500 \$$. Tableau des versements échelonnés d'un montant total égal :

Semestre terminé le	Solde au début du semestre	Intérêts (a) $\times$ 7 % /	Capital remboursé	Versement total	Solde à la fin du semestre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(a) – (c)
31 déc. 2019	300 000 \$	21 000 \$	37 500 \$	58 500 \$	262 500 \$
30 juin 2020	262 500	18 375	37 500	55 875	225 000
31 déc. 2020	225 000	15 750	37 500	53 250	187 500
30 juin 2021	187 500	13 125	37 500	50 625	150 000
31 déc. 2021	150 000	10 500	37 500	48 000	112 500
30 juin 2022	112 500	7 875	37 500	45 375	75 000
31 déc. 2022	75 000	5 270	37 500	42 770	37 500
30 juin 2023	37 500	2 625	37 500	40 125	–
Total		94 520 \$	300 000 \$	394 520 \$	

g) Comptabilisation du premier et du dernier versement :

2019					
Déc.	31	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)		21 000	
		Emprunt à long terme (passif –)		37 500	
		Encaisse			58 500

2023					
Juin	30	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)		2 625	
		Emprunt à long terme (passif –)		37 500	
		Encaisse (actif –)			40 125

h) Présentation au bilan le 31 décembre 2021 :

Passif à court terme :

Tranche d'un emprunt à long terme échéant à moins d'un an 75 000^a \$

Passif à long terme

Emprunt, 14 %, remboursable par des versements semestriels égaux
du capital de 37 500 \$ plus les intérêts courus, échéant le 30 juin

2023	112 500 \$	
Moins : Tranche échéant à moins d'un an	75 000	37 500

^a Remboursement du capital prévu le 30 juin 2022 (37 500 \$) et le 31 décembre 2022 (37 500 \$). Voir le tableau en f).

- i)** Le mode de versements échelonnés d'un montant total égal donne une charge d'intérêts totale de 101 920 \$, alors que le versement égal de capital plus l'intérêt couru donne une charge d'intérêts totale de 94 520 \$. Ce dernier mode de versements est donc plus avantageux puisqu'il permet une économie d'intérêt de 7 400 \$. Cependant, le versement égal de capital plus l'intérêt couru exige des décaissements supérieurs pour les quatre premiers trimestres.

E4**a) Versements échelonnés d'un montant total égal :**

$$180\,000 \$ \div 7,360\,087 \text{ (tableau 9.2, } n = 10, i = 6 \% \text{)} = 24\,456,23 \$$$

Tableau des versements échelonnés d'un montant total égal (au dollar près) :

		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
	Période terminée le	Capital au début	Versement semestriel	Intérêts sur le capital (a) × 6 %	Capital remboursé (b) – (c)	Capital à la fin (a) – (d)
1	31/12/2019	180 000 \$	24 456 \$	10 800 \$	13 656 \$	166 344 \$
2	30/06/2020	166 344	24 456	9 980	14 476	151 868
3	31/12/2020	151 868	24 456	9 112	15 344	136 524
4	30/06/2021	136 524	24 456	8 191	16 265	120 259
5	31/12/2021	120 259	24 456	7 215	17 241	103 018
6	30/06/2022	103 019	24 456	6 181	18 275	84 743
7	31/12/2022	84 744	24 456	5 085	19 371	65 372
8	30/06/2023	65 372	24 456	3 922	20 534	44 838

9	31/12/2023	44 838	24 456	2 690	21 766	23 072
10	30/06/2024	23 072	24 456	1 384	23 072	—
Total			<u>244 560</u>	\$ <u>64 560</u>	\$ <u>180 000</u>	\$

Afin de s'assurer du recouvrement du prêt, il est probable que l'établissement financier prenne en garantie l'équipement industriel (hypothèque mobilière). De plus, il arrive parfois que l'établissement financier demande un cautionnement aux principaux actionnaires.

b) Comptabilisation du premier et du dernier versement :

2019						
Déc.	31	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)			10 800	
		Emprunt à long terme (passif –)			13 656	
		Encaisse				24 456

2024						
Juin	30	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)			1 384	
		Emprunt à long terme (passif –)			23 072	
		Encaisse				24 456

c) Charges d'intérêt des exercices 2019, 2020 et 2021 :

Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 :

Intérêt du premier versement		10 800	\$
------------------------------	--	--------	----

Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :

Intérêt du deuxième versement	9 980	\$	
Intérêt du troisième versement	9 112		19 092

Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 :

Intérêt du quatrième versement	8 191		
Intérêt du cinquième versement	7 215		15 406

d) Présentation au bilan 31 décembre 2020 :

Passif à court terme :

Tranche d'un emprunt à long terme échéant à moins d'un an 33 506 \$

Passif à long terme

Emprunt, 12 %, remboursable par des versements semestriels égaux
de 24 456 \$ échéant le 30 juin 2024 136 524 \$
Moins : Tranche échéant à moins d'un an 33 506 103 018

e) Versements échelonnés comprenant des montants égaux du principal plus l'intérêt couru.

Calcul du versement semestriel : $180\,000 \$ \div 10 \text{ périodes} = 18\,000 \$$ en remboursement du capital plus les intérêts de 6 % sur le solde dû.

Tableau des versements échelonnés comprenant des montants égaux du principal plus l'intérêt couru (au dollar près) :

	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
		Intérêts sur le		Versement	Capital à la
Période	Capital au	capital	Capital	total	fin
terminée le	début	(a) × 6 %	remboursé	(b) + (c)	(a) – (c)
1 31/12/2019	180 000 \$	10 800 \$	18 000 \$	28 800 \$	162 000 \$
2 30/06/2020	166 344	9 720	18 000	27 720	144 000
3 31/12/2020	151 868	8 640	18 000	26 640	126 000
4 30/06/2021	136 524	7 560	18 000	25 560	108 000
5 31/12/2021	120 259	6 480	18 000	24 480	90 000
6 30/06/2022	103 019	5 400	18 000	23 400	72 000
7 31/12/2022	84 744	4 320	18 000	22 320	54 000
8 30/06/2023	65 372	3 240	18 000	21 240	36 000
9 31/12/2023	44 838	2 160	18 000	20 160	18 000
10 30/06/2024	23 072	1 080	18 000	19 080	–
Total		59 400 \$	180 000 \$	239 400 \$	

f) Comptabilisation du premier et du dernier versement :

2019			
Déc.	31	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres -)	10 800
		Emprunt à long terme (passif -)	18 000
		Encaisse	28 800

2024			
Juin	30	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres -)	1 080
		Emprunt à long terme (passif -)	18 000
		Encaisse	19 080

g) Charges d'intérêt des exercices 2019, 2020 et 2021 :

Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 :

Intérêt du premier versement	10 800	\$
------------------------------	--------	----

Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 :

Intérêt du deuxième versement	9 720	\$	
Intérêt du troisième versement	8 640		18 360

Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 :

Intérêt du quatrième versement	7 560		
Intérêt du cinquième versement	6 480		14 040

h) Présentation au bilan 31 décembre 2020 :

Passif à court terme :

Tranche d'un emprunt à long terme échéant à moins d'un an	36 000	\$
---	--------	----

Passif à long terme

Emprunt, 12 %, remboursable par des versements semestriels égaux
du capital de 18 000 \$ plus les intérêts courus, échéant le 30 juin

2024	126 000	\$	
Moins : Tranche à long terme échéant à moins d'un an	36 000		90 000

E5

Bâtiment A : La valeur actualisée est de 780 000 \$.

Bâtiment B : Calcul de la valeur actualisée :

Début de l'année 0 : 80 000 \$ × 10 000	80 000 \$
Années 1 à 19 : 80 000 \$ × 8,364 92*	<u>669 194</u>
	<u>749 194</u> \$

* Valeur actualisée de 1 \$ au taux de 10 % reçu pendant 19 périodes (tableau 9.2).

Conclusion :

Si on s'en tient exclusivement aux critères financiers, Louis Dupire devrait opter pour la location du bâtiment B. Cependant, des facteurs qualitatifs doivent être pris en compte dans la prise de décision, par exemple la qualité des bâtiments, leur emplacement, les avantages et les inconvénients d'être locataire ou propriétaire, etc.

E6

a) Valeur actualisée des versements :

Premier loyer à la signature : 115 000 \$ × 10 000	115 000 \$
Loyers 2 et 3 : 115 000 \$ × 1,759 111*	<u>202 298</u>
	<u>317 298</u> \$

* Valeur actualisée de 1 \$ au taux de 9 % reçu pendant 2 périodes (tableau 9.2).

La valeur actualisée des versements étant supérieure à 90 % de la juste valeur : (350 000 \$ × 90 % = 315 000 \$), il s'agit donc d'une location-acquisition, et ce même si le bailleur reprend la possession de la machine à la fin du bail. Une seule condition est nécessaire.

- b) Au bilan de la société Moyen du 31 décembre 2019, la machine sera présentée avec les immobilisations corporelles au coût de 317 298 \$. Un passif correspondant d'obligation locative sera initialement comptabilisé, mais immédiatement réduit du décaissement du premier loyer de 115 000 \$. L'obligation locative présentée au passif sera donc de 202 298 \$.

- c) Tableau des versements des loyers :

Période terminé le	Obligation au début		Loyer annuel		Intérêt sur l'obligation		Diminution de l'obligation		Obligation à la fin
	(a)		(b)		(c) = (a) × 9 %		(b) – (c)		(a) – (d)
31 déc. 2019	317 298	\$	115 000	\$	— ¹	\$	115 000	\$	202 298
31 déc. 2020	202 298		115 000		18 207		96 793		105 505
31 déc. 2021			115 000		9 495		105 505		—
Total			345 000	\$	27 702	\$	317 298	\$	

¹ Aucun intérêt puisque ce loyer est versé à la date de la signature

- d) Présentation au bilan 31 décembre 2020 :

Immobilisations corporelles :

Machine	317 298	\$
Moins : amortissement cumulé (317 298 \$ ÷ 3 ans)	105 766	211 532 \$

Passif à court terme

Obligation locative	105 505
---------------------	---------

- e) Charges totales selon qu'il s'agit d'un contrat de location-acquisition ou d'un contrat de location-exploitation :

	Location-acquisition			Location-exploitation		
	Amortissement	Charge d'intérêt	Total	Charge de loyer	Différence	
2020	105 766	\$ 18 207	\$ 123 973	\$ 115 000	\$ 8 973	\$
2021	105 766	9 495	115 261	115 000	261	
2022	<u>105 766</u>	—	<u>105 766</u>	<u>115 000</u>	<u>(9 234)</u>	
	<u>317 298</u>	\$ <u>27 702</u>	\$ <u>345 000</u>	\$ <u>345 000</u>	<u>—</u>	\$

f) Comptabilisation du contrat de location-acquisition :

2019				
Déc.	31	Machine (actif +)	317 298	
		Obligation locative (passif +)		317 298
		Obligation locative (passif -)	115 000	
		Encaisse (actif -)		115 000
2020				
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres -)	105 766	
		Amortissement cumulé – Machine (actif -)		105 766
		Charge d'intérêt (charge +, capitaux propres -)	18 207	
		Obligation locative (passif -)	96 793	
		Encaisse (actif -)		115 000
2021				
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres -)	105 766	
		Amortissement cumulé – Machine (actif -)		105 766
		Charge d'intérêt (charge +, capitaux propres -)	9 495	
		Obligation locative (passif -)	105 505	
		Encaisse (actif -)		115 000
2022				
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres -)	105 766	
		Amortissement cumulé – Machine (actif -)		105 766

E7

a) Valeur actualisée des versements :

Loyers de 1 à 3 : 115 000 \$ × 2,531 295* 291 098,92 \$

* Valeur actualisée de 1 \$ au taux de 9 % reçu pendant 3 périodes (tableau 9.2).

La valeur actualisée des versements n'est pas supérieure à 90 % de la juste valeur : (330 000 \$ × 88,2 % = 291 098 \$), par contre le preneur se voit transférer la propriété de la machine au terme du bail, il s'agit donc d'une location-acquisition.

b) Au bilan de la société Moyen du 1^{er} janvier 2020, la machine sera présentée avec les immobilisations corporelles au coût de 291 099 \$. Un passif correspondant d'obligation locative sera initialement comptabilisé pour un montant de 291 099 \$.

c) Tableau des versements des loyers :

Période terminé le	Obligation au début		Loyer annuel		Intérêt sur l'obligation		Diminution de l'obligation		Obligation à la fin
	(a)		(b)		(c) = (a) × 9 %		(b) – (c)		(a) – (d)
31 déc. 2020	291 099	\$	115 000	\$	26 199	\$	88 801	\$	202 298
31 déc. 2021	202 298		115 000		18 207		96 793		105 505
31 déc. 2022	105 505		115 000		9 495		105 505		–
Total			345 000	\$	53 901	\$	291 099	\$	

¹ Aucun intérêt puisque ce loyer est versé à la date de la signature

d) Présentation au bilan 31 décembre 2020 :

Immobilisations corporelles :

Machine	291 099	\$
Moins : amortissement cumulé (291 099 \$ ÷ 3 ans)	97 033	194 066 \$

Passif

Obligation locative (*)	202 298
-------------------------	---------

*Incluant la portion exigible à court terme de 96 793

e) Charges totales selon qu'il s'agit d'un contrat de location-acquisition ou d'un contrat de location-exploitation :

	Location-acquisition			Location-exploitation		
	Amortissement	Charge d'intérêt	Total	Charge de loyer	Différence	
2020	97 033	\$ 26 199	\$ 123 973	\$ 115 000	\$ 8 973	\$
2021	97 033	18 207	115 261	115 000	261	
2022	<u>97 033</u>	<u>9 495</u>	<u>105 766</u>	<u>115 000</u>	<u>(9 234)</u>	
	<u>291 099</u>	\$ <u>53 901</u>	\$ <u>345 000</u>	\$ <u>345 000</u>	<u>=</u>	\$

f) Comptabilisation du contrat de location-acquisition :

2020		
Jan.	01 Machine (actif +)	291 099
	Obligation locative (passif +)	291 099
Déc.	31 Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres –)	97 033
	Amortissement cumulé – Machine (actif –)	97 033
	Charge d'intérêt (charge +, capitaux propres –)	26 199
	Obligation locative (passif –)	88 801
	Encaisse (actif –)	115 000
2021		
Déc.	31 Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres –)	97 033
	Amortissement cumulé – Machine (actif –)	97 033
	Charge d'intérêt (charge +, capitaux propres –)	18 207
	Obligation locative (passif –)	96 793
	Encaisse (actif –)	115 000
2022		
Déc.	31 Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres –)	105 766
	Amortissement cumulé – Machine (actif –)	105 766
	Charge d'intérêt (charge +, capitaux propres –)	9 495
	Obligation locative (passif –)	105 505
	Encaisse (actif –)	115 000

E8**a) Valeur actualisée des versements :**

Premier loyer : 100 000 \$ × 10 000	100 000 \$
Loyers de 1 à 5 : 100 000 \$ × 3,992 71*	<u>399 271</u>
	<u>499 271 \$</u>

* Valeur actualisée de 1 \$ au taux de 8 % reçu pendant cinq périodes (tableau 9.2).

Analyse des critères pour la constatation d'un contrat de location acquisition :

1. Il est pratiquement assuré que le preneur accédera à la propriété au terme du bail. La condition n'est pas respectée, car le bail est non renouvelable et il n'y a aucun transfert du titre de propriété au terme de sa durée.

2. La durée du bail couvre 75 % ou plus de la durée économique du bien : Condition non respectée, car la durée du bail de 6 ans représente 60 % de la durée de vie utile de 10 ans de l'entrepôt.

3. La valeur actualisée des paiements exigibles en vertu du bail représente 90 % ou plus de la juste valeur du bien : Cette condition est respectée, car la valeur actualisée des versements est de 499 271 \$ et représente 91 % de la juste valeur de 550 000 \$ de l'entrepôt.

Comme une des trois conditions est respectée, il s'agit d'une location-acquisition.

- b)** Au bilan de la société Gallant du 31 décembre 2019, l'entrepôt sera présenté avec les immobilisations corporelles au coût de 499 271 \$. Un passif correspondant d'obligation locative sera initialement comptabilisé, mais immédiatement réduit du décaissement du premier loyer de 100 000 \$. L'obligation locative présentée au passif sera donc de 399 271 \$.

c) Tableau des versements des loyers :

Période terminée le	Obligation au début		Loyer annuel		Intérêt sur l'obligation		Diminution de l'obligation		Obligation à la fin	
	(a)		(b)		(c) = (a) × 8 %		(d) = (b) – (c)		(a) – (d)	
31 déc. 2019	499 271	\$	100 000	\$	— ¹	\$	100 000	\$	399 271	\$
31 déc. 2020	399 271		100 000		31 942		68 058		331 213	
31 déc. 2021	331 213		100 000		26 497		73 503		257 710	
31 déc. 2022	257 710		100 000		20 617		79 383		178 327	
31 déc. 2023	178 327		100 000		14 266		85 734		92 593	
31 déc. 2024	92 593		100 000		7 407		92 593		—	
Total			600 000	\$	100 729	\$	499 271	\$		

1. Aucun intérêt, puisque ce loyer est versé à la date de la signature

d) Présentation au bilan 31 décembre 2020 :

Immobilisations corporelles :

Entrepôt	499 271	\$
Moins : Amortissement cumulé (499 271 \$ ÷ 6 ans ¹)	83 212	416 059 \$

Passif à court terme

Tranche de l'obligation locative échéant à moins d'un an	73 503
--	--------

Passif à long terme

Obligation locative	331 213
Moins : Tranche échéant à moins d'un an	73 503

e) Charges totales selon qu'il s'agit d'un contrat de location-acquisition ou d'un contrat de location-exploitation :

¹ L'entrepôt est amorti sur la durée du bail puisqu'il n'y a pas de transfert de propriété à la fin du bail.

	Location-acquisition			Location-exploitation		Différence
	Amortissement	Charge d'intérêts	Total	Charge de loyer		
2020	83 212 \$	31 942 \$	115 154 \$	100 000 \$		15 154 \$
2021	83 212	26 497	109 709	100 000		9 709
2022	83 212	20 617	103 829	100 000		3 829
2023	83 212	14 266	97 478	100 000		(2 522)
2024	83 212	7 407	90 619	100 000		(9 381)
2025	<u>83 211</u>	<u>—</u>	<u>83 211</u>	<u>100 000</u>		<u>(16 789)</u>
	<u>499 271</u> \$	<u>100 729</u> \$	<u>600 000</u> \$	<u>600 000</u> \$		<u>—</u> \$

f) Comptabilisation du contrat de location-acquisition :

2019						
Déc.	31	Entrepôt (actif +)		499 271		
		Obligation locative (passif +)				499 271
		Obligation locative (passif -)		100 000		
		Encaisse (actif -)				100 000
2020						
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres -)		83 212		
		Amortissement cumulé - Entrepôt (actif -)				83 212
		Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres -)		31 942		
		Obligation locative (passif -)		68 058		
		Encaisse (actif -)				100 000
2021						
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres -)		83 212		
		Amortissement cumulé - Entrepôt (actif -)				83 212
		Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres -)		26 497		
		Obligation locative (passif -)		73 503		
		Encaisse (actif -)				100 000
2022						
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres -)		83 212		
		Amortissement cumulé - Entrepôt (actif -)				83 212

		Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)	20 617	
		Obligation locative (passif –)	79 383	
		Encaisse (actif –)		100 000
2023				
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres –)	83 212	
		Amortissement cumulé – Entrepôt (actif –)		83 212
		Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)	14 266	
		Obligation locative (passif –)	85 734	
		Encaisse (actif –)		100 000
2024				
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres –)	83 212	
		Amortissement cumulé – Entrepôt (actif –)		83 212
		Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)	7 407	
		Obligation locative (passif –)	92 593	
		Encaisse (actif –)		100 000
2025				
Déc.	31	Charge d'amortissement (charge +, capitaux propres –)	83 211	
		Amortissement cumulé – Entrepôt (actif –)		83 211

E9

- a) En théorie, on peut procéder à la comptabilisation du terrain et du billet à payer sans effectuer d'actualisation puisque la juste valeur du terrain (120 000 \$) est connue ; les intérêts sur le billet à payer correspondraient à la différence entre la juste valeur actuelle et la valeur à l'échéance du billet, soit 48 306 \$ (168 306 \$ – 120 000 \$). On peut valider le montant de 120 000 \$ en actualisant le billet de 168 306 \$ qui sera versé dans cinq ans en utilisant le taux de 7 % ; on obtient le résultat suivant :

$$168\,306 \$ \times 0,712\,986_{\text{(tableau 9.1, } n=5, i=7\%)} = 120\,000 \$$$

Le terrain et le billet à payer seront donc comptabilisés à la somme de 120 000 \$.

- b) Charge d'intérêts pour chacun des cinq prochains exercices terminés le 30 juin et la valeur comptable du billet à payer à chaque date du bilan :

	Charge d'intérêts	Billet à payer	
1 ^{er} juillet 2020		120 000	\$
Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 30 juin 2021 = 120 000 \$ × 7 %	8 400	8 400	
Valeur comptable du billet le 30 juin 2021		128 400	
Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 30 juin 2022 = 128 400 \$ × 7 %	8 988	8 988	
Valeur comptable de la dette au 30 juin 2022		137 388	
Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 30 juin 2023 = 137 388 \$ × 7 %	9 617	9 617	
Valeur comptable de la dette au 30 juin 2023		147 005	
Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 30 juin 2024 = 147 005 \$ × 7 %	10 290	10 290	
Valeur comptable de la dette au 30 juin 2024		157 295	
Charge d'intérêts de l'exercice terminé le 30 juin 2025 = 157 295 \$ × 7 %	11 011	11 011	
Total des charges d'intérêts	48 306		\$
Valeur comptable du billet au 30 juin 2025		168 306	\$

- c) Comptabilisation de l'acquisition du terrain et de la charge d'intérêts pour la première année :

2020			
Juillet	1 ^{er}	Terrain (actif +)	120 000
		Effet à payer (passif +)	120 000
2021			
Juin	30	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres -)	8 400
		Effet à payer (passif +)	8 400

E10

- a) L'émission des obligations à la valeur nominale signifie que le taux d'intérêt stipulé dans l'acte de fiducie correspond au taux de marché au moment de l'émission. Puisque les intérêts versés par la société émettrice correspondent aux attentes du marché, il n'y a alors aucun escompte ou aucune prime afin de compenser un taux stipulé trop faible ou trop élevé.
- b) L'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 présentera une charge d'intérêts de 250 000 \$, montant correspondant au total des deux premiers versements semestriels d'intérêts. Au bilan du 31 décembre 2019, le passif à long terme présentera une

dette obligataire de 5 000 000 \$. Une note aux états financiers informera le lecteur des conditions de l'emprunt, notamment le taux d'intérêt, la date d'échéance et de toutes autres restrictions ou obligations pertinentes contenues dans l'acte de fiducie.

- c) L'effet sur l'encaisse des opérations relatives à cette émission d'obligations pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2020 :

	2019	2020
Produit d'émission des obligations le 1 ^{er} janvier	5 000 000 \$	
Versement des intérêts du 30 juin	(125 000)	(125 000) \$
Versement des intérêts du 31 décembre	(125 000)	(125 000)
Encaissement (décaissement) net	<u>4 750 000 \$</u>	<u>(250 000) \$</u>

- d) Comptabilisation :

2019		
1 ^{er} janv.	Encaisse (actif +)	5 000 000
	Obligations à payer (passif +)	5 000 000
Émission d'obligations à la valeur nominale		
2019		
30 juin	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)	125 000
	Encaisse (actif –)	125 000
Charge d'intérêts sur des obligations émises à la valeur nominale (5 000 000 \$ × 2,5 %).		
2038		
31 déc.	Obligations à payer (passif –)	5 000 000
	Encaisse (actif –)	5 000 000
Remboursement d'obligations émises à la valeur nominale		

E11

a)	$25\,000 \$ \times 0,456\,387$ (tableau 9.1, $n = 20$, $i = 4 \%$) =	11 410 \$
	$1\,250 \$ \times 13,590\,326$ (tableau 9.2, $n = 20$, $i = 4 \%$) =	<u>16 988</u>
	Émission à prime	<u>28 398 \$</u>
b)	$25\,000 \$ \times 0,376\,889$ (tableau 9.1, $n = 20$, $i = 5 \%$) =	9 422 \$
	$1\,250 \$ \times 12,462\,21$ (tableau 9.2, $n = 20$, $i = 5 \%$) =	<u>15 578</u>
	Émission à la valeur nominale	<u>25 000 \$</u>
c)	$25\,000 \$ \times 0,311\,805$ (tableau 9.1, $n = 20$, $i = 6 \%$) =	7 795 \$
	$1\,250 \$ \times 11,469\,921$ (tableau 9.2, $n = 20$, $i = 6 \%$) =	<u>14 337</u>
	Émission à escompte	<u>22 132 \$</u>

- d) Pour toutes les hypothèses, le produit d'émission égale la valeur comptable de la dette. Pris isolément, le ratio d'endettement de chaque émission est de 100 % (encaisse = dette). Cependant, dans la mesure où l'actif total est partiellement financé par les emprunts, comme c'est très généralement le cas, l'émission à prime (hypothèse a) aura comme conséquence d'augmenter plus le ratio d'endettement que dans les autres hypothèses.

Preuve : Supposons qu'avant l'émission des obligations, la société avait des actifs et des passifs totalisant respectivement 100 000 \$ et 50 000 \$. Voici l'effet de l'émission des obligations selon les hypothèses a), b) et c) :

	Avant l'émission	Hypothèse a)	Hypothèse b)	Hypothèse c)
Passif total	50 000 \$	78 398 \$	75 000 \$	72 132 \$
Actif total	100 000	128 398	125 000	122 132
Ratio d'endettement : Passif ÷ Actif	50 %	61 %	60 %	59 %

- e) Peu importe le produit d'émission des obligations, les décaissements annuels d'intérêts seront de 2 500 \$ (1 250 \$ semestriellement), et le remboursement à l'échéance sera égal à la valeur nominale, soit 25 000 \$.

- f) L'émission à escompte (hypothèse c) donnera la charge d'intérêts la plus élevée et, conséquemment le ratio de couverture des intérêts le plus faible.

Preuve :

	Hypothèse a)	Hypothèse b)	Hypothèse c)
Intérêts versés	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Amortissement de l'escompte (la prime)	(228)	0	156
Charge d'intérêts	<u>2 272 \$</u>	<u>2 500 \$</u>	<u>2 656 \$</u>
BAIL	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Intérêts	2 272	2 500	2 656
Ratio de couverture des intérêts	4,4	4	3,8

E12

- a) Les intérêts décaissés en 2019 seront de 130 000 \$, soit ceux qui sont versés le 31 décembre 2019 ($2\,000\,000 \$ \times 6,5 \%$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, le total des intérêts décaissés sera de 260 000 \$, soit ceux qui sont versés les 30 juin et 31 décembre 2020.
- b) Le produit d'émission des obligations et l'effet sur le bilan :

a)	Valeur actualisée de 130 000 \$ reçus pendant 20 périodes, valeur escomptée à 7 %, $130\,000 \$ \times 10,594\,014$	1 377 222 \$
b)	Valeur actualisée de 2 000 000 \$ reçus à la fin de la 20 ^e période, valeur escomptée à 7 %, $2\,000\,000 \$ \times 0,258\,419$	516 838
	Produit d'émission des obligations	<u>1 894 060 \$</u>

À la date d'émission des obligations, l'actif Encaisse augmente de 1 894 060 \$, et un passif Obligations à payer au montant correspondant est présenté au passif, soit une obligation de 2 000 000 \$ moins l'escompte de 105 940 \$.

c)

Période	Obligation au début	Intérêts sur l'obligation	Intérêts effectifs	Augmentation de l'obligation	Obligation à la fin
	(a)	(b)	(c) = (a) × 7 %	(d) = (c) – (b)	(a) + (d)
1	1 894 060	130 000	132 584	2 584	1 896 644
2	1 896 644	130 000	132 765	2 765	1 899 409
3	1 899 409	130 000	132 959	2 959	1 902 368
4	1 902 368	130 000	133 166	3 166	1 905 534
5	1 905 534	130 000	133 387	3 387	1 908 921
6	1 908 921	130 000	133 624	3 624	1 912 546
7	1 912 546	130 000	133 878	3 878	1 916 424
8	1 916 424	130 000	134 150	4 150	1 920 573
9	1 920 573	130 000	134 440	4 440	1 925 014
10	1 925 014	130 000	134 751	4 751	1 929 764
11	1 929 764	130 000	135 084	5 084	1 934 848
12	1 934 848	130 000	135 439	5 439	1 940 287
13	1 940 287	130 000	135 820	5 820	1 946 107
14	1 946 107	130 000	136 228	6 228	1 952 335
15	1 952 335	130 000	136 663	6 663	1 958 998
16	1 958 998	130 000	137 130	7 130	1 966 128
17	1 966 128	130 000	137 629	7 629	1 973 757
18	1 973 757	130 000	138 163	8 163	1 981 920
19	1 981 920	130 000	138 734	8 734	1 990 655
20	1 990 655	130 000	139 346	9 346	2 000 001

Charges d'intérêts de 2019 et de 2020 :

2019	Valeur comptable de la dette le 30 juin 2019 : 1 894 060 \$ × 7 % =	132 584 \$
2020	Valeur comptable de la dette le 31 décembre 2019 : 1 894 060 \$ + 2 584 \$ =	
	1 896 644 \$ × 7 % =	132 765 \$
	Valeur comptable de la dette le 30 juin 2020 : 1 896 644 \$ + 2 765 \$ = 1 899 409 \$	
	× 7 % =	132 959
	Intérêts débiteurs en 2020	265 724 \$

d) Présentation au bilan du 31 décembre 2020 :

Passif à long terme		
Obligations à payer, 2 000 000 \$ au taux de 13 %, échéant le 30 juin 2021,		
moins l'escompte à l'émission non amorti de 97 632 \$	1 902 368	\$

e) Émission des obligations le 30 juin 2019 et comptabilisation de la charge d'intérêts le 31 décembre 2019 :

2019		
30 juin	Encaisse (actif +)	1 894 060
	Obligations à payer (passif +)	1 894 060
	Émission d'obligations à escompte	

2019		
31 déc.	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres –)	132 584
	Obligations à payer (passif +)	2 584
	Encaisse (actif –)	130 000
	Charge d'intérêts sur des obligations à escompte	

E13

- a)** Les intérêts décaissés en 2019 seront de 140 000 \$, soit ceux qui sont versés le 31 décembre 2019 ($2\,000\,000 \$ \times 7\%$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, le total des intérêts décaissés sera de 280 000 \$, soit ceux qui sont versés les 30 juin et 31 décembre 2020.

b) Le produit d'émission des obligations et l'effet au bilan :

a)	Valeur actualisée de 140 000 \$ reçus pendant 20 périodes, valeur escomptée à 6 %, $140\,000 \$ \times 11,469\,921$	1 605 789	\$
b)	Valeur actualisée de 2 000 000 \$ reçus à la fin de la 20 ^e période, valeur escomptée à 6 %, $2\,000\,000 \$ \times 0,311\,805$	623 610	
	Produit d'émission des obligations	2 229 399	\$

À la date d'émission des obligations, l'actif Encaisse augmente de 2 229 399 \$, et un passif « Obligations à payer au montant correspondant est présenté au passif, soit une obligation de 20 000 000 \$ plus la prime de 229 399 \$.

c)

Période	Obligation au début	Intérêts sur l'obligation	Intérêts effectifs	Diminution de l'obligation	Obligation à la fin
	(a)	(b)	(c) = (a) × 6 %	(d) = (c) – (b)	(a) + (d)
1	2 229 399	140 000	133 764	(6 236)	2 223 163
2	2 223 163	140 000	133 390	(6 610)	2 216 553
3	2 216 553	140 000	132 993	(7 007)	2 209 546
4	2 209 546	140 000	132 573	(7 427)	2 202 119
5	2 202 119	140 000	132 127	(7 873)	2 194 246
6	2 194 246	140 000	131 655	(8 345)	2 185 900
7	2 185 900	140 000	131 154	(8 846)	2 177 055
8	2 177 055	140 000	130 623	(9 377)	2 167 678
9	2 167 678	140 000	130 061	(9 939)	2 157 738
10	2 157 738	140 000	129 464	(10 536)	2 147 203
11	2 147 203	140 000	128 832	(11 168)	2 136 035
12	2 136 035	140 000	128 162	(11 838)	2 124 197
13	2 124 197	140 000	127 452	(12 548)	2 111 649
14	2 111 649	140 000	126 699	(13 301)	2 098 348
15	2 098 348	140 000	125 901	(14 099)	2 084 249
16	2 084 249	140 000	125 055	(14 945)	2 069 304
17	2 069 304	140 000	124 158	(15 842)	2 053 462
18	2 053 462	140 000	123 208	(16 792)	2 036 669
19	2 036 669	140 000	122 200	(17 800)	2 018 870
20	2 018 870	140 000	121 130	(18 870)	2 000 000

Charges d'intérêts de 2019 et de 2020 :

2019	Valeur comptable de la dette le 30 juin 2019 : $2\,229\,399 \$ \times 6 \% =$	<u>133 764 \$</u>
2020	Valeur comptable de la dette le 31 décembre 2019 : $2\,229\,399 \$ - 6\,236 \$ =$ $2\,223\,163 \$ \times 6 \% =$	<u>133 390 \$</u>
	Valeur comptable de la dette le 30 juin 2020 : $2\,223\,163 \$ - 6\,610 \$ = 2\,216\,553 \$$ $\times 6 \% =$	<u>132 993</u>
	Intérêts débiteurs en 2020	<u>266 383 \$</u>

d) Présentation au bilan du 31 décembre 2020 :

Passif à long terme

Obligations à payer, 2 000 000 \$ au taux de 12 %, échéant le 30 juin 2021, plus
la prime à l'émission non amortie de 209 546 \$ 2 209 546 \$

e) Émission des obligations le 30 juin 2019 et comptabilisation de la charge d'intérêts le 31 décembre 2019 :

2019			
30 juin	Encaisse (actif +)	2 229 399	
	Obligations à payer (passif +)		2 229 399
	Émission d'obligations à prime		

2019			
31 déc.	Charge d'intérêts (charge +, capitaux propres -)	133 764	
	Obligations à payer (passif -)	6 236	
	Encaisse (actif -)		140 000
	Charge d'intérêts sur des obligations à prime		

Analyses et cas

A1 École de musique Samson inc.

- a) L'emprunt à long terme en date du 31 décembre 2020 est de 70 000 \$. Une partie de cet emprunt, soit 10 000 \$, est présentée au passif à court terme puisque ce montant est remboursable dans le prochain exercice. Les 60 000 \$ restants sont présentés dans le passif à long terme.
- b) On peut trouver l'information pertinente pour répondre à cette question en lisant la note 8 qui porte sur la dette à long terme. Cet emprunt est remboursable par versements annuels du capital de 10 000 \$, plus les intérêts au taux de 8 %. L'emprunt est garanti par une hypothèque mobilière sur les instruments de musique, le mobilier et le matériel de bureau, ainsi que l'équipement informatique d'une valeur nette comptable de 70 547 \$.
- c) On trouve les intérêts payés sur l'emprunt à long terme dans les renseignements supplémentaires sous la rubrique Frais financiers (*voir la page 9 des états financiers*).

	2020		2019	
Intérêts sur l'emprunt à long terme	6 400	\$	7 200	\$
Capital remboursé	10 000		10 000	
Décaissements	16 400	\$	17 200	\$

On peut également reconstituer le calcul des intérêts de la façon suivante :

	2020		2019	
Emprunt à long terme présenté au bilan	60 000	\$	70 000	\$
Plus : Emprunt à plus d'un an échéant dans l'année, présenté au passif à court terme	10 000		10 000	
Remboursement de capital effectué en fin d'année	10 000		10 000	
Solde de l'emprunt durant l'année	80 000	\$	90 000	\$
Intérêts	8 %		8 %	
Frais financiers sur l'emprunt à long terme	6 400	\$	7 200	\$

- d) Le paiement de l'intérêt vient réduire l'encaisse et augmenter les charges, donc réduire le bénéfice à l'état des résultats. Le paiement du capital sur l'emprunt vient réduire l'encaisse et simultanément l'emprunt au passif sans influencer sur les résultats de la société.

e) Extrait du bilan au 31 décembre 2021 :

	2021
Passif à court terme	
Emprunt à plus d'un an échéant dans l'année	10 000 \$
Passif à long terme	
Emprunt (note 8)	50 000

- f) Si le paiement de décembre 2021 n'est pas fait, le capital dû à court terme inclura le montant en retard, soit 10 000 \$ plus le montant dû en décembre 2022, soit 10 000 \$. De plus, puisque les intérêts n'ont pas été versés en décembre 2021, ils devront être présentés au passif à court terme.

Extrait du bilan au 31 décembre 2021 :

	2021
Passif à court terme	
Intérêts courus à payer (70 000 \$ × 8 %)	5 600 \$
Emprunt à plus d'un an échéant dans l'année	20 000
Passif à long terme	
Emprunt (note 8)	50 000

g) Le ratio de couverture des intérêts :

	2020		2019
Bénéfice (perte) net	36 042	\$	(6 078) \$
Plus : Charge (économie) d'impôts	8 454		(1 426)
Frais de financement	6 578		7 968
Montant disponible pour les frais de financement	51 074	\$	464 \$
Ratio de couverture des intérêts :			
51 074 \$ / 6 578 \$ =	7,76 fois		
464 \$ / 7 968 \$ =			0,06 fois

Ce premier ratio montre que le bénéfice avant intérêts de 2019 était insuffisant pour couvrir le paiement des intérêts. Le bénéfice ne permettait de couvrir que 0,06 fois (6 %) de la

charge d'intérêts. En 2020, le ratio montre que le bénéfice pouvait couvrir 7,76 fois les intérêts, ce qui est beaucoup plus rassurant pour un prêteur.

Le ratio d'endettement :

	2020	2019
Total du passif (1)	93 831 \$	137 033 \$
Total de l'actif (2)	155 736	172 896
Ratio d'endettement : $(1) \div (2) \times 100 =$	60,3 %	79,3 %

La société est moins endettée en 2020, la part de son actif financé par dette était de 79,3 % en 2019 alors qu'elle est passée à 60,3 % en 2020. Elle est donc moins risquée en ce qui a trait à la solvabilité, c'est-à-dire en meilleure position pour rembourser ses prêts.

Le ratio des actifs cédés en garantie par rapport aux dettes garanties :

	2020	2019
Immobilisations corporelles cédées en garantie (note 8) :		
Instruments de musique	57 653 \$	65 472 \$
Mobilier et matériel de bureau	7 129	8 911
Équipement informatique	5 765	4 865
Valeur comptable des immobilisations corporelles (1)	70 547 \$	79 248 \$
Emprunt à long terme :		
Emprunt à plus d'un an échéant dans l'année	10 000 \$	10 000 \$
Emprunt (passif à long terme)	60 000	70 000
Total de l'emprunt garanti (2)	70 000 \$	80 000 \$
Ratio des actifs cédés en garantie à l'emprunt garanti $(1) \div (2) :$	1,01 à 1	0,99 à 1

Ce ratio doit idéalement être calculé avec la valeur de liquidation estimative des actifs donnés en garantie. À défaut de la connaître, on peut utiliser, comme on l'a fait, la valeur comptable des immobilisations. Sur la base des valeurs comptables, on trouve 1,01 \$ d'actifs cédés en garantie pour chaque dollar d'emprunt garanti (0,99 \$ en 2019). Advenant que le prêteur doive un jour réaliser ses garanties en liquidant ces actifs, ce ratio lui montre qu'il ne dispose probablement d'aucune marge, advenant une liquidation forcée et rapide.

En règle générale, la première préoccupation d'un prêteur est de s'assurer que l'emprunteur peut rembourser le prêt. La réalisation de garanties est vraiment une procédure de dernier recours. Dans le cas de l'école de musique, on constate que l'entreprise s'est améliorée en ce qui concerne sa solvabilité par la hausse de ses bénéfices, donc de sa capacité à couvrir ses intérêts, et la diminution de son ratio d'endettement.

A2 Piscines Auclair inc.

- a) La dette à long terme totale est de 560 669 \$ incluant une portion exigible à court terme de 127 730 \$. Le montant présenté à long terme est de 432 939 \$.
- b) Le premier emprunt de 545 568 \$, sans garantie, est remboursable par versements mensuels de 14 327 \$ incluant capital et intérêts au taux de 10 %, échéant en octobre 2019. Le deuxième emprunt de 15 101 \$ est garanti par une hypothèque mobilière sur du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 14 438 \$, remboursable par versements mensuels de 452 \$ incluant capital et intérêts au taux de 4,58 %. Elle pourrait en effet donner d'autres garanties sur ses immobilisations pour un nouvel emprunt puisque seules des immobilisations corporelles d'une valeur nette de 14 438 \$ sont liées à un emprunt. La valeur nette comptable des immobilisations, excluant les biens loués, est de 262 867 \$.
- c) Tableau de remboursement de l'emprunt, sans garantie, remboursable par versements mensuels de 14 327 \$ incluant capital et intérêts (note 13) :

2015 Mois terminé le	Solde au début du mois		Intérêts (a) $\times$ 10 % / 12		Versement (capital et intérêts)		Capital remboursé		Solde à la fin du mois	
	(a)		(b)		(c)		(d) = (c - d)		(e) = (a - d)	
31 janvier	656 818	\$	5 473	\$	14 327	\$	8 854	\$	647 964	\$
28 février	647 964		5 400		14 327		8 927		639 037	
31 mars	639 037		5 325		14 327		9 002		630 035	
30 avril	630 035		5 250		14 327		9 077		620 959	
31 mai	620 959		5 175		14 327		9 152		611 806	
30 juin	611 806		5 098		14 327		9 229		602 578	
31 juillet	602 578		5 021		14 327		9 306		593 272	
31 août	593 272		4 944		14 327		9 383		583 889	

30 septembre	583 889		4 866		14 327		9 431		574 428	
31 octobre	574 428		4 787		14 327		9 540		564 888	
30 novembre	564 888		4 707		14 327		9 620		555 268	
31 décembre	555 268		4 627		14 327		9 700		545 568	
Total			60 675	\$	171 924	\$	111 249	\$		

- d) Pour l'emprunt de 656 818 \$, la société décaissera un total de 171 924 \$ ($12 \times 14\,327$ \$) qui viendra réduire l'encaisse d'autant. La portion capital de ces versements, soit 111 249 \$, viendra réduire la dette au bilan, et le montant d'intérêts 60 675 \$ sera présenté comme charge de frais financiers sur la dette à long terme à l'état des résultats.
- e) Si le dernier paiement de décembre n'avait pas été fait, soit 14 327 \$, le passif à court terme de la société au 31 décembre 2015 comprendrait ce montant supplémentaire. La portion capital de ce paiement, soit 9 700 \$, s'ajouterait à la portion échéant à court terme de la dette à long terme, et la portion intérêts non versée aurait été ajoutée dans les dettes d'exploitation à titre d'intérêts à payer.

31 décembre 2015				
	Situation		Paie ment non	
	présentée	Changements	fait	
Dette d'exploitation (note 10)	371 183 \$	+ 4 627 \$	375 810 \$	
Dette à long terme échéant à court terme	127 730	+ 9 700	137 430	
		14 327 \$		

- f) Un contrat de location-acquisition est, du point de vue du preneur, un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur pratiquement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété du bien loué. Pour cette raison, le bien loué figure à l'actif du bilan du preneur avec mention, au passif, de l'obligation correspondante prise en charge. Pour être en mesure de comptabiliser l'actif et le passif, on doit respecter une des trois conditions suivantes :

- 1- Il est pratiquement assuré que le preneur accédera à la propriété au terme de la durée du bail parce que :

- le bail prévoit le transfert du titre de propriété au preneur au terme de la durée du bail ; ou
- le bail contient une option d'achat à prix de faveur.

2- La durée du bail couvre 75 % ou plus de la durée économique du bien.

3- La valeur actualisée des paiements exigibles en vertu du bail représente 90 % ou plus de la juste valeur du bien.

Dans ce cas, une option d'achat est prévue au prix de 1 \$ (*voir la note 12 aux états financiers*). On peut prévoir que la société exercera son option et qu'elle deviendra propriétaire. C'est un contrat de location-acquisition avec une dette à inscrire au passif.

- g) Il est fréquent que la valeur nette de l'actif et que l'obligation sur un contrat de location ne soient pas identiques après quelque temps. Le bien loué à l'actif présente une valeur nette comptable de 19 785 \$ et l'obligation au passif, un solde de 14 792 \$. L'actif est amorti en fonction de la durée de vie utile selon la méthode jugée appropriée par la société, alors que l'obligation sera amortie comme un prêt en fonction de la méthode des intérêts réels.
- h) Le ratio de couverture des intérêts, le ratio d'endettement et le ratio des actifs cédés en garantie par rapport aux dettes garanties pour les deux années :

Ratio de couverture des intérêts :	2015	2014
Bénéfice avant impôts	102 826 \$	83 232 \$
Plus : Frais financiers	84 937	97 557
Montant disponible pour les frais de financement	<u>187 773</u>	<u>180 789</u>
Ratio de couverture des intérêts :		
187 773 \$ / 84 937 \$ =	2,2 fois	
180 789 \$ / 97 557 \$ =		1,9 fois
Ratio d'endettement :	2015	2014
Total du passif (1)	<u>1 045 725</u> \$	<u>1 221 059</u> \$

Total de l'actif (2)	1 215 992	1 312 127
Ratio d'endettement : $(1) \div (2) \times 100 =$	86 %	93 %

Ratio des actifs cédés en garantie par rapport aux dettes

garanties (données non disponibles pour 2014) : **2015**

Valeur estimative des actifs cédés en garantie (note 13)	14 438 \$
Dette garantie (note 13)	15 101 \$
Ratio des actifs cédés en garantie à la dette garantie	<u>96 %</u>

Malgré une légère amélioration de sa situation financière, l'entreprise est passablement endettée, son actif est financé à 86 % (93 % en 2014) par ses créanciers à court et à long terme. Elle assume des frais financiers élevés, son bénéfice avant intérêts et impôts ne permet de couvrir que 2,2 fois (1,9 en 2014) les intérêts qu'elle doit assumer. Il suffirait d'une mauvaise année et d'une baisse du bénéfice pour qu'elle ait des difficultés à payer les intérêts.

Le ratio des actifs cédés en garantie devrait être calculé avec la valeur marchande des actifs. À défaut d'avoir cette estimation, on a utilisé la valeur comptable. Le pourcentage de 96 % nous montre que les actifs seraient insuffisants pour couvrir la dette garantie.

A3 La société Rona inc. (IFRS)

- a) Les passifs non courants totalisent 247,2 M\$. Ils sont constitués de la dette à long terme pour 183,7 M\$ (74,3 %) et d'autres passifs non courants pour 37,9 M\$ (15,3 %). Ces autres passifs non courants comprennent des obligations relatives aux baux et aux régimes de retraite à prestations définies, des provisions pour des contrats déficitaires de 25,1 M\$ (10,2 %) et des passifs d'impôt différés de 0,4 M\$ (0,2 %). Les régimes de retraites seront abordés au chapitre 13. Les provisions pour contrats déficitaires sont habituellement traitées dans des ouvrages plus spécialisés en comptabilité.

- b)** La description sommaire des principales dettes à long terme (en millions de dollars) et en pourcentage :

Principales dettes	Montant	Pourcentage
Déventures non garanties	116,5 \$	62,7 %
Facilités de crédit rotatif	65,2	35,1
Emprunts hypothécaires garantis	1,2	0,6
Obligations relatives à des biens loués	0,4	0,2
Soldes de prix d'achats	2,6	1,4
Total	185,8 \$	100 %

- c)** Les obligations sont des titres de dettes habituellement garanties. Les déventures sont en fait des obligations également, mais non garanties par des biens spécifiques. Le solde a peu changé entre 2013 et 2014, passant de 116,3 M\$ à 116,5 M\$, puisque le montant nominal sera remboursable en totalité en 2016. L'écart entre les deux montants correspond à l'amortissement d'une partie de l'escompte entre la valeur nominale des déventures et le montant reçu par Rona inc. Le taux stipulé et payé est de 5,4 %, alors que le taux effectif est de 5,5 % pour la société. En 2016, au moment du remboursement, la valeur des déventures correspondra alors à la valeur nominale à payer, soit 116,8 M\$.
- d)** On apprend que la société devra trouver 116,8 M\$ en liquidité pour rembourser ses déventures en octobre 2016. Il est donc important que la société prépare d'avance son dossier pour un refinancement ou envisage une autre source de financement pour disposer des liquidités afin de ne pas être en défaut le moment venu.
- e)** La facilité de crédit est garantie par les comptes clients et les stocks.
- f)** On peut trouver à la note 19 la valeur comptable des actifs cédés en garantie au montant de 4,1 M\$ pour des soldes d'emprunts hypothécaires de 1,2 M\$. Le ratio des actifs cédés en garantie pour les emprunts hypothécaires est donc de 3,4 fois (4,1 \$/1,2 \$). Les actifs cédés en garantie couvrent largement les emprunts. Un ratio si élevé peut s'expliquer par le fait que les emprunts hypothécaires viennent à échéance en 2016, les soldes des prêts sont donc très bas par rapport aux actifs initialement donnés en garantie.

- g) La présence dans la dette à long terme d'obligations liées à des biens loués signifie que la société s'est engagée à long terme à louer des actifs. Ainsi, elle assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. À la signature du contrat, elle répondait donc à l'une des trois conditions pour comptabiliser un actif loué au sein des immobilisations et une valeur correspondante au passif à titre de dette à long terme. Au fur et à mesure que les loyers sont payés, on ventile dans chaque paiement la charge d'intérêts et le remboursement du capital de l'obligation. Le solde présenté au passif représente le solde en capital de l'obligation. On trouve à la note 3M) la convention comptable suivie par la société Rona inc. pour les actifs loués.
- h) La présence de soldes de prix d'achats signifie que la société a acquis par le passé des biens qui ont été financés en partie à long terme par les fournisseurs. Ce sont des effets à payer portant intérêt. La note 19 nous renseigne sur les soldes en date du 28 décembre 2014 au montant de 2,6 M\$ (8,6 M\$ en 2013). Ces soldes devraient tous être remboursés d'ici 2016.
- i) Le ratio d'endettement :

$$2014 : 709,7 \$ \div 2\,336,1 \$ = 0,30$$

$$2013 : 671,5 \$ \div 2\,342,5 \$ = 0,29$$

La situation du financement se compare pour les deux exercices. En 2014, l'actif était financé à 30 % par des dettes, alors qu'il l'était à 29 % en 2013.

Le ratio de couverture des intérêts :

$$2014 : 120,6 \$ \div 16,2 \$ = 7,44 \text{ fois}$$

$$2013 : (34,6 \$) \div 14 \$ = -2,47 \text{ fois}$$

On doit calculer le ratio de couverture des intérêts en divisant le bénéfice avant intérêts et impôts par les intérêts (dans le cas de Rona inc., on trouve ce montant sous la rubrique Résultat opérationnel des activités poursuivies). Il est à noter qu'il est préférable de ne pas considérer le gain ou la perte des activités abandonnées dans le calcul, car ces activités, par définition, n'y seront plus dans le prochain exercice. On constate qu'en 2013 la société

subissait une perte d'opération de 34,6 M\$ ne lui permettant pas de couvrir ses intérêts de 14 M\$, ce qui explique un ratio négatif de -2,47. En 2014, la société a redressé considérablement son résultat opérationnel à 120,6 M\$, ce qui lui permet maintenant de couvrir largement le paiement de ses intérêts de 16,2 M\$ avec un ratio de couverture de 7,44 fois les intérêts.

Un tel redressement de son résultat opérationnel aidera la société à démontrer à ses créanciers qu'elle est en mesure de respecter ses engagements à long terme, notamment lors des prochaines recherches de financement.

A4 La société Héroux-Devtek (IFRS) : la dette à long terme

a) Le poids relatif du financement par dette à long terme pour 2015 et 2014 :

Évolution des principales sources de financement :	2015		2014		Variation
Dette à long terme (y compris la portion exigible à court terme)	112 927	\$ 28 %	148 872	\$ 38 %	(35 945) \$
Capitaux propres	293 455	72 %	240 139	62 %	53 316
	<u>406 382</u>	<u>\$ 100 %</u>	<u>389 011</u>	<u>\$ 100 %</u>	<u>17 371 \$</u>
Ratio dette à long terme / Capitaux propres	0,38		0,62		

Le financement à long terme dépend beaucoup plus des actionnaires (*voir les capitaux propres*) que des créanciers. Le financement à long terme a augmenté globalement de 17,3 M\$, les capitaux propres (émission d'actions et bénéfices réinvestis) durant la dernière année ont augmenté de 53,3 M\$, ce qui a servi à réduire une bonne partie de la dette à long terme. La dette à long terme de 2015 ne représente que 28 % du financement à long terme, alors que ce pourcentage était de 38 % en 2014.

Le ratio dette à long terme / capitaux propres traduit la même réalité. En 2014, on avait 0,62 \$ de dette pour chaque 1,00 \$ de capitaux propres. En 2015, la dette portant intérêt ne représente plus que 0,32 \$ pour chaque 1,00 \$ de capitaux propres. Du point de vue des créanciers, cette structure financière est beaucoup moins risquée.

b) Les postes qui composent la dette à long terme, en dollars et en pourcentage :

Poste	2015		2014		Variation
Facilité de crédit	56 731	\$ 50,2 %	100 932	\$ 67,8 %	(44 201) \$
Prêts des autorités gouvernementales	51 172	45,3	44 463	29,9	6 709
Valeur nette des obligations locatives	5 024	4,5 %	3 477	2,3 %	1 547
	<u>112 927</u>	<u>\$ 100,0 %</u>	<u>148 872</u>	<u>\$ 100,0 %</u>	<u>(35 945) \$</u>

c) L'explication du remboursement net de 44,2 M\$ de la facilité de crédit.

Selon les obligations contractuelles, la société devait au minimum rembourser 3,6 M\$ de sa dette à long terme en 2015. Toutefois, la société a émis des actions pour une valeur de 47,9 M\$ (*voir la note 21*). Cette émission lui a permis de recevoir des liquidités considérables et de rembourser une partie importante de la facilité de crédit.

d) La capacité d'emprunt à long terme disponible et son utilité.

La société dispose d'une facilité de crédit autorisé pouvant être augmenté à 200 M\$ et même à 275 M\$ sous réserve de l'approbation des prêteurs. Puisque la société n'utilise présentement que 56,7 M\$, elle pourrait très rapidement obtenir 143,3 M\$ supplémentaires, par exemple pour financer des activités de son fonds de roulement (stocks et comptes clients), mais également pour acquérir des immobilisations ou d'autres sociétés. Cette facilité de crédit lui permet une grande souplesse pour son fonctionnement et une rapidité d'action dans le cas où des opportunités d'investissement se présenteraient.

e) La particularité financière des emprunts auprès des autorités gouvernementales et la comptabilisation ces emprunts.

La plupart des prêts gouvernementaux avancés à la société sont sans intérêts ou assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. En conséquence, selon les normes comptables IFRS, on doit réévaluer ces emprunts en les présentant à la valeur actualisée qui est inférieure à la valeur comptable. Chaque année, un intérêt théorique est ajouté à la valeur du prêt nommée « charge de désactualisation » qui est comptabilisée en contrepartie aux résultats.

- f) Les critères de la société pour reconnaître des obligations selon des contrats de location de financement et la présentation du matériel loué.

Les critères suivis par la société pour comptabiliser à la fois un bien loué à l'actif et une obligation locative au passif se retrouvent à la note 3D portant sur les actifs loués. Essentiellement, les contrats de location au terme desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée à la société sont considérés comme des contrats de location financement. Les actifs loués sont intégrés dans chacune des catégories d'immobilisation selon leur nature.

- g) Le ratio de couverture des intérêts de la société pour les deux années.

Ratio de couverture des intérêts (y compris les charges non récurrentes) :

	2015		2014
Bénéfice avant frais financiers et impôts	6 561	\$	15 619 \$
Intérêts (note 8)	2 050		1 187
Ratio de couverture des intérêts :			
6 561 \$ / 2 050 \$ =	3,2 fois		
15 619 \$ / 1 187 \$ =			13,2 fois

Ratio de couverture des intérêts (excluant les charges non récurrentes) :

	2015		2014
Bénéfice avant frais financiers, impôts et charges non récurrentes	29 241	\$	22 520 \$
Intérêts (note 8)	2 050		1 187
Ratio de couverture des intérêts :			
29 241 \$ / 2 050 \$ =	14,3 fois		
22 520 \$ / 1 187 \$ =			19,0 fois

L'objectif de ce calcul est de déterminer la solvabilité future ou la capacité de l'entreprise à couvrir, avec ses opérations courantes, le paiement des intérêts sur les emprunts. Puisqu'on a des éléments non récurrents qui ne sont pas représentatifs des charges habituelles et futures, il est préférable d'ajuster le calcul en les excluant. En 2014 et en 2015, la société était en

mesure de couvrir largement le paiement des intérêts sur la dette. Il est à noter que pour le calcul, seuls les intérêts parmi les frais financiers sont considérés. Les autres frais financiers sont comptabilisés en charge, mais ils n'entraînent aucune sortie de trésorerie (*voir la note 8*).

Solutionnaire

CHAPITRE 10 – Les capitaux propres

Questions de révision

Q1

Les quatre formes juridiques d'entreprises sont l'entreprise individuelle, la société de personnes, la société par actions et la coopérative. Ces formes juridiques dictent les procédures et les conditions qui gouvernent leur création, leur structure interne, le partage des profits ou des pertes, la responsabilité du ou des propriétaires par rapport aux dettes de l'entreprise et leurs règles d'imposition. Les différences dans la divulgation de l'information financière sont mineures selon la forme juridique de l'entreprise. Ces différences concernent principalement la section des capitaux propres du bilan et l'état qui en montre la variation dans la période.

Q2

À moins que le contrat de société stipule un partage différent, la Loi prévoit un partage en parts égales entre les associés. Lorsque le capital investi et les services rendus par chaque associé sont équivalents, le partage égal des bénéfices est simple et équitable. Il convient également lorsque le capital plus élevé investi par un associé est compensé par des services de plus grande qualité fournis par les autres associés. Si on ne rencontre pas ces situations, un partage inégal des bénéfices, qui requiert l'acceptation de chaque associé, est souhaitable. C'est alors que des facteurs seront considérés pour établir le mode de partage. Par exemple, on peut retenir une combinaison de différents facteurs tels que :

- les capitaux investis par chaque associé ;
- la qualité des services rendus par chacun ;
- le temps consacré à la société, etc.

On peut retenir l'apport en capital de chaque associé lorsqu'il existe une relation importante entre les capitaux investis par chaque associé et les bénéfices réalisés par la société ;

On peut aussi combiner le travail effectué de chaque associé et du rendement sur le capital investi qui tient compte d'une rémunération en fonction de la qualité des services offerts et des sommes investies dans la société par chaque associé.

Q3

Le choix d'une incorporation selon la Loi sur les sociétés par actions (L.S.A.) du Québec ou de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (L.C.S.A.) dépend souvent de l'étendue territoriale des activités de la société. On choisira habituellement l'incorporation provinciale pour une entreprise dont les activités sont locales ou limitées au Québec. Inversement, si les activités s'effectuent dans plusieurs provinces ou à l'étranger ou que l'on prévoit une telle expansion, on choisira souvent l'incorporation fédérale.

Q4

Une société a droit d'émettre un nombre illimité d'actions à moins que les fondateurs aient décidé d'en limiter le nombre. On doit toujours présenter l'information concernant le capital-actions autorisé et le capital-actions émis. Une société peut être autorisée à émettre des actions ordinaires et des actions privilégiées. Ainsi, si en vertu des statuts de la société, le nombre autorisé est limité à un certain nombre, on le mentionnera dans le descriptif du capital-actions pour la catégorie en question ; à défaut d'être limité, il sera illimité et présenté comme tel. Le capital émis correspond aux actions qui ont été émises et payées.

Q5

Pour une action sans valeur nominale, la valeur attribuée d'une action est obtenue en divisant le produit de l'émission d'une catégorie d'actions par le nombre d'actions émises. Pour une action avec une valeur nominale, la valeur attribuée d'une action est le montant du capital-actions divisé par le nombre d'actions émises, ce qui correspond nécessairement à sa valeur nominale.

Q6

La valeur de marché d'une action correspond au prix auquel celle-ci peut être vendue ou achetée, alors que la valeur comptable est fonction du coût historique comptabilisé. La valeur comptable d'une

action privilégiée non rachetable est égale à la valeur nominale plus les dividendes en arriérés ; si l'action privilégiée est rachetable, la valeur comptable correspond au prix de rachat plus les dividendes en arriérés. La valeur comptable d'une action ordinaire correspond au montant qu'on obtient en divisant le montant de l'actif net une fois qu'on a déduit les parties qui reviennent aux autres catégories d'actions par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Q7

L'action privilégiée accorde à son porteur des droits particuliers tels que des dividendes prioritaires, des dividendes cumulatifs à taux fixe, une participation additionnelle aux bénéfices, la conversion en actions d'une autre catégorie, le rachat au gré de la société ou au gré du détenteur et le remboursement prioritaire en cas de liquidation de la société. L'action ordinaire comporte un droit résiduel par rapport aux actions privilégiées. Habituellement, seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de vote aux assemblées des actionnaires.

Q8

La valeur attribuée d'une action privilégiée est obtenue en divisant le montant total de l'apport reçu en contrepartie des actions émises par le nombre d'actions émises.

Les actions privilégiées sont parfois rachetables au gré de la société ou du porteur à un prix convenu au moment de l'émission. Ce montant convenu porte le nom de « valeur de rachat » (ou prix de rachat). Souvent, la valeur de rachat est quelque peu supérieure au produit d'émission des actions. Cette prime versée lors du rachat permet aux porteurs des actions privilégiées de réaliser un rendement additionnel sur leur investissement. L'arriéré de dividende, lorsqu'il y en a un, doit aussi être payé au moment du rachat.

Q9

Les principaux éléments présentés dans un état des bénéfices non répartis sont : 1) les ajustements du solde d'ouverture des bénéfices non répartis en raison de corrections d'erreurs ou de modifications de conventions comptables ; 2) le bénéfice ou la perte nette de l'exercice ; 3) les dividendes de l'exercice ; 4) les affectations (réserves) des bénéfices non répartis. Lorsqu'une partie des bénéfices

non répartis fait l'objet d'une réserve, ou autrement dit d'une affectation, l'état des bénéfices non répartis est subdivisé en deux sections, l'une concernant les bénéfices non répartis non affectés et l'autre les bénéfices non répartis affectés.

Q10

Les normes IFRS obligent les sociétés à présenter un état des variations des capitaux propres. Cet état, plus complet que l'état des bénéfices non répartis, explique les variations de tous les postes composant la section des capitaux propres entre le début et la fin de l'exercice financier, notamment les variations dans les comptes composant le capital social, les résultats non distribués (bénéfices non répartis selon les NCECF) et les autres éléments du résultat global. Les exigences des NCECF se limitent à présenter la variation des bénéfices non répartis dans l'état des bénéfices non répartis. Les NCECF exigent cependant la présentation, sous forme de tableaux ou dans une note complémentaire, des changements importants survenus dans tous les autres postes des capitaux propres. En somme, les éléments concernant les variations des bénéfices non répartis seront incorporés, selon les IFRS, à l'intérieur de l'état des variations des capitaux propres.

Q11

La date de déclaration est la date à laquelle une société par actions décide, par voie de résolution du conseil d'administration ou de l'assemblée générale, qu'un dividende sera servi. La date de clôture des registres est la date, choisie par le conseil d'administration, à laquelle les actionnaires doivent être inscrits dans les registres de la société émettrice pour avoir le droit de toucher le dividende. La date de paiement ou de versement est la date à laquelle une société verse le dividende en numéraire ou émet les actions pour un dividende en actions à ses actionnaires. Au point de vue comptable, les dates de déclaration et de paiement sont particulièrement importantes. En effet, à la date de déclaration, la société s'engageant formellement à payer à ses actionnaires un dividende, elle constate un passif, Dividende à payer, passif qui sera réglé à la date de paiement.

Q12

Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende cumulatif ont un droit prioritaire quant au dividende. Ainsi, tout dividende non versé au cours d'un exercice est accumulé. Par contre, les détenteurs

d'actions privilégiées à dividende non cumulatif perdent définitivement le droit au dividende d'une année si le conseil d'administration décide de ne pas le déclarer.

Q13

Le rachat des actions vient réduire à la fois l'encaisse à l'actif et les capitaux propres de la société. Voyons de façon plus détaillée de quelle façon les comptes des capitaux propres seront affectés.

Lorsqu'une société rachète ses propres actions ou annule les actions déjà acquises et que le coût d'acquisition de ces actions est inférieur à leur valeur nominale ou à leur valeur attribuée, ce coût doit être comptabilisé de la façon suivante :

- a)** on réduit le capital-actions d'un montant égal à leur valeur nominale ou à leur valeur attribuée ;
- b)** on crée ou augmente le surplus d'apport de la différence établie en a).

Étant donné qu'une société ne peut réaliser de gain sur l'acquisition de ses propres actions, l'écart n'est pas inscrit aux bénéfices non répartis, mais plutôt au surplus d'apport.

Si le coût d'acquisition des actions rachetées est égal ou supérieur à leur valeur nominale ou à leur valeur attribuée, ce coût doit être comptabilisé de la façon suivante :

- a)** on réduit le capital-actions d'un montant égal à la valeur nominale ou à la valeur attribuée de ces actions ;
- b)** on attribue ce qui reste en réduisant le surplus d'apport jusqu'à concurrence de la partie de ce surplus qui est constituée par les excédents provenant de la revente ou de l'annulation d'actions de même catégorie ;
- c)** on attribue ensuite ce qui reste en réduisant la partie du surplus d'apport qui provient d'opérations ayant trait à la même catégorie d'actions jusqu'à concurrence d'un montant proportionnel au nombre d'actions rachetées ou annulées ;
- d)** on réduit enfin ce qui reste aux bénéfices non répartis.

Les administrateurs d'une société régie par la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) ou de la Loi sur les sociétés par actions du Québec peuvent voter le rachat des actions émises à moins qu'il soit démontré que ce rachat d'actions rend la société insolvable.

Q14

Lors d'un rachat d'actions, il est possible que la société préfère réémettre les actions plutôt que de les annuler. Comme il peut y avoir un délai entre le rachat et la revente des actions, au rachat, le coût d'acquisition des actions est traité en réduction des capitaux propres dans un compte d'attente, Actions rachetées ou Actions autodétenues (Actions propres détenues, selon les IFRS). Les actions ainsi rachetées ne constituent pas un élément d'actif pour l'entreprise qui les détient et, lorsque celle-ci a l'intention de les revendre, les actions rachetées figurent généralement à leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres.

Q15

L'objectif de la création d'une coopérative n'est pas de réaliser un bénéfice, mais de répondre d'abord aux besoins de ses membres sous forme de biens ou services au moindre coût. Contrairement à des actionnaires ordinaires dans une société par actions à qui revient de droit l'actif net résiduel, les membres d'une coopérative ne peuvent avoir droit à la plus-value créée. Le membre qui quitte la coopérative pourra récupérer seulement le montant versé lors de l'achat des parts sociales et de parts privilégiées présentée sous la section de l'avoir des membres. La section avoir de la coopérative comprend la réserve et les excédents non distribués et elle doit servir à la pérennité de la coopérative.

Q16

L'équivalent des capitaux propres d'un organisme sans but lucratif (OSBL) se nomme l'« actif net » ou le « solde de fonds ». Comme un tel organisme n'émet pas de titre de propriété, il ne dispose pas de capital-actions. Puisque l'OSBL ne verse également pas de dividendes, il se compose majoritairement du cumul des excédents (déficits) des produits sur les charges de chaque exercice.

Q17

Un registre des actionnaires est tenu pour chaque catégorie d'actions. Ces registres constituent en fait des grands livres auxiliaires qui doivent correspondre aux comptes collectifs de capital-actions du grand livre général. Afin de prévenir des détournements de fonds à l'émission d'actions au comptant, l'agent comptable des registres utilise le registre pour s'assurer que le nombre d'actions en circulation correspond aux sommes reçues. De plus, à des fins de contrôle, l'agent des transferts est indépendant de l'agent comptable des registres. Dans les petites sociétés par actions, on confie parfois ces tâches au secrétaire.

Q18

Une convention entre actionnaires est une convention écrite à laquelle sont parties tous les actionnaires ou associés d'une société. Elle vise notamment à encadrer la détention du capital et l'évolution de sa répartition, ainsi que l'exercice du pouvoir. Plusieurs conventions de petites sociétés comprennent des clauses concernant des restrictions quant au transfert des actions afin d'assurer un contrôle sur le choix de nouveaux actionnaires. Par exemple, la convention peut exiger que tout actionnaire désirant vendre ses actions doit d'abord les offrir aux autres actionnaires. Les conventions comprennent souvent des clauses concernant le transfert des actions en cas de décès, de démission ou de la faillite personnelle d'un actionnaire, de non-concurrence et d'un mécanisme afin de régler des différends entre les actionnaires.

Exercices

E1

a) Entreprise individuelle :

CHARLES-EUGÈNE DUPONT ENR. État des capitaux propres Exercice terminé le 31 décembre 2020	
Charles-Eugène Dupont – Capital, 31 décembre 2019 (1)	131 020 \$
Bénéfice net de l'exercice	62 750
Total	193 770
Moins : Prélèvements	57 590
Charles-Eugène Dupont – Capital, 31 décembre 2020	136 180 \$

$$(1) 50\,000 \$ + 194\,120 \$ - 113\,100 \$ = 131\,020 \$$$

b) Société de personnes :

DUPONT ET DUPOND, INGÉNIEURS-CONSEILS État des capitaux propres Exercice terminé le 31 décembre 2020			
	<u>C. Dupont</u>	<u>E. Dupond</u>	<u>Total</u>
Capitaux propres au 31 décembre 2019 (1)	54 200 \$	76 820 \$	131 020 \$
Plus : Bénéfice net (50 % / 50 %)	31 375	31 375	62 750
Total	85 575	108 195	193 770
Moins : Prélèvements (60 % / 40 %)	34 554	23 036	57 590
Capitaux propres au 31 décembre 2020	51 021 \$	85 159 \$	136 180 \$

(1) C. Dupont : $(50\,000 \$ + 194\,120 \$) \times 50 \% = 122\,060 \$ - 60 \% \text{ de } 113\,100 \$ = 54\,200 \$$

E. Dupond : $(50\,000 \$ + 194\,120 \$) \times 50 \% = 122\,060 \$ - 40 \% \text{ de } 113\,100 \$ = 76\,820 \$$

c) Société par actions :

<i>DUPONT INC.</i> <i>État des bénéfices non répartis</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>	
<i>Solde le 31 décembre 2019 (194 120 \$ – 113 100 \$)</i>	<i>81 020 \$</i>
<i>Plus : Bénéfice net de l'exercice</i>	<i>62 750</i>
	<i>143 770</i>
<i>Moins : Dividendes</i>	<i>57 590</i>
<i>Solde le 31 décembre 2020</i>	<i>86 180 \$</i>

Section des capitaux propres au bilan du 31 décembre 2020 :

Capitaux propres

Capital-actions	50 000	\$
Bénéfices non répartis	86 180	
Total des capitaux propres	<u>136 180</u>	<u>\$</u>

E2

	Capital – A. Leduc		Capital – S. Leclerc	
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	75 000	\$	90 000	\$
Mise de fonds d’Alexandre Leduc de 5 000 \$ dans la société	5 000			
Retrait spécial de Sonia Leclerc de 10 000 \$ de la société pour verser un montant dans un REER			(10 000)	
Impôt versé au gouvernement par chaque associé, 25 000 \$ à même leur compte bancaire personnel	Note 1			
Bénéfice de la société pour l’année, 150 000 \$ à partager également	75 000		75 000	
Alexandre Leduc a transféré à la société un des équipements informatiques qu’il détenait d’une valeur de 10 000 \$	Note 2 10 000			
La société a effectué un paiement de 2 500 \$ pour un voyage dans le sud de Sonia non relié à l’entreprise			Note 3 (2 500)	
Retraits mensuels de chaque associé : A. Leduc : 5 000 \$; S. Leclerc 6 000 \$	(60 000)		(72 000)	
Solde au 31 décembre 2020	105 000	\$	80 500	\$

Note 1 Le bénéfice de la société n’est pas imposé dans la société, mais dans la déclaration personnelle de chaque associé. Le paiement subséquent des impôts sur le revenu de chaque associé ne doit donc pas figurer dans le compte Capital des associés.

Note 2 Le transfert d’un actif à la société doit être considéré au même titre qu’une mise de fonds de l’associé. Le poste Équipement informatique est augmenté de 10 000 \$ au même titre que le compte Capital de l’associé.

Note 3 Le paiement pour un voyage non relié aux affaires de l’entreprise ne doit pas être présenté dans les charges de la société, mais plutôt comme retrait de l’associée.

E3

a) Partage du bénéfice de 84 500 \$ en fonction des apports de chaque associé :

	S. Latulipe	A. Larose	Bénéfice
Bénéfice à partager			84 500 \$
Simon Latulipe :			
$49\,875 \$ \div (49\,875 \$ + 92\,625 \$) \times 84\,500 =$	29 575 \$		(29 575)
Andrée Larose :			
$92\,625 \$ \div (49\,875 \$ + 92\,625 \$) \times 84\,500 \$ =$		54 925 \$	(54 925) \$
			<u>0</u>

État des capitaux propres de la société :

LATULIPE ET LAROSE État des capitaux propres <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>				
	S. Latulipe	A. Larose	Total	
<i>Capitaux propres au 1^{er} janvier 2020</i>	49 875 \$	92 625 \$	142 500 \$	
<i>Plus : Bénéfice net</i>	29 575	54 925	84 500	
<i>Total</i>	79 450	147 550	227 000	
<i>Moins : Retraits</i>	25 000	50 000	75 000	
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2020</i>	54 450 \$	97 550 \$	152 000 \$	

- b) Partage du bénéfice de 84 500 \$ en fonction d'un rendement de 20 % sur les apports de chaque associé ; le solde est réparti dans la proportion de 40 % et de 60 % :

	S. Latulipe	A. Larose	Bénéfice
Bénéfice à partager			84 500 \$
Rendement de 20 % sur les apports :			
S. Latulipe : 20 % de 49 875 \$ =	9 975 \$		(9 975)
A. Larose : 20 % de 92 625 \$ =		18 625 \$	
Solde disponible			<u>(18 625)</u>
Répartition du solde :			55 900
S. Latulipe : 40 % de 55 900 \$ =	22 360		
A. Larose : 60 % de 55 900 \$ =		<u>33 540</u>	(22 360)
	<u>32 335</u> \$	<u>52 165</u> \$	<u>(33 540)</u> \$
			<u>0</u>

- c) Partage du bénéfice de 19 500 \$ en fonction d'un rendement de 20 % sur les apports de chaque associé ; le solde est réparti dans la proportion de 40 % et de 60 % :

	S. Latulipe	A. Larose	Bénéfice
Bénéfice à partager			19 500 \$
Rendement de 20 % sur les apports :			
S. Latulipe : 20 % de 49 875 \$ =	9 975 \$		(9 975)
A. Larose : 20 % de 92 625 \$ =		18 625 \$	
Solde disponible			<u>(18 625)</u>
Répartition du solde :			(9 100)
S. Latulipe : 40 % de (9 100 \$) =	(3 640)		
A. Larose : 60 % de (9 100 \$) =		<u>(5 460)</u>	3 640
	<u>6 335</u> \$	<u>13 165</u> \$	<u>5 460</u> \$
			<u>0</u>

E4

a) Partage du bénéfice de 172 560 \$ en fonction des clauses du contrat :

	J. Lavallée	É. Lamontagne	R. Laberge	Bénéfice
Bénéfice à partager				172 560 \$
Rendement de 30 % sur les apports :				
J. Lavallée : 30 % de 86 160 \$ =	25 848 \$			(25 848)
É. Lamontagne : 30 % de 75 390 \$ =		22 617 \$		(22 617)
R. Laberge : 30 % de 53 850 \$ =			16 155 \$	<u>(16 155)</u>
Solde disponible				107 940
Rémunération du travail :				
J. Lavallée :	20 000			(20 000)
É. Lamontagne :		30 000		(30 000)
R. Laberge :			40 000	<u>(40 000)</u>
Solde disponible				17 940
Répartition du solde :				
J. Lavallée : 30 % de 17 940 \$ =	5 382			(5 382)
É. Lamontagne : 30 % de 17 940 \$ =		5 382		(5 382)
R. Laberge : 40 % de 17 940 \$ =			<u>7 176</u>	<u>(7 176)</u>
	<u>51 230</u> \$	<u>57 999</u> \$	<u>63 331</u> \$	<u>0</u> \$

b) État des capitaux propres de la société :

LAVALLÉE, LAMONTAGNE ET LABERGE				
État des capitaux propres				
Exercice terminé le 31 décembre 2020				
	J. Lavallée	É. Lamontagne	R. Laberge	Total
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2020	86 160 \$	75 390 \$	53 850 \$	215 400 \$
Plus : Bénéfice net	51 230	57 999	63 331	172 560
Total	137 390	133 389	117 181	387 960
Moins : Retraits	60 000	60 000	60 000	180 000
Capitaux propres au 31 décembre 2020	77 390 \$	73 389 \$	57 181 \$	207 960 \$

c) Partage du bénéfice de 58 570 \$ en fonction des clauses du contrat :

	J. Lavallée	É. Lamontagne	R. Laberge	Bénéfice
Bénéfice à partager				58 570 \$
Rendement de 30 % sur les apports :				
J. Lavallée : 30 % de 86 160 \$ =	25 848 \$			(25 848)
É. Lamontagne : 30 % de 75 390 \$ =		22 617 \$		(22 617)
R. Laberge : 30 % de 53 850 \$ =			16 155 \$	<u>(16 155)</u>
Solde disponible				(6 050)
Rémunération du travail :				
J. Lavallée :	20 000			(20 000)
É. Lamontagne :		30 000		(30 000)
R. Laberge :			40 000	<u>(40 000)</u>
Solde disponible				(96 050)
Répartition du solde :				
J. Lavallée : 30 % de (96 050 \$) =	(28 815)			28 815
É. Lamontagne : 30 % de (96 050 \$) =		(28 815)		28 815
R. Laberge : 40 % de (96 050 \$) =			<u>(38 420)</u>	<u>38 420</u>
	<u>17 033</u> \$	<u>23 802</u> \$	<u>17 735</u> \$	<u>0</u> \$

E5

	Capital- actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Bénéfices non répartis affectés
Émission d'actions sans valeur nominale	+	0	0	0
Bénéfice net réalisé au cours de l'exercice	0	0	+	0
Païement d'un dividende déclaré l'année précédente	0	0	0	0
Impôt de l'exercice sur le bénéfice	0	0	0 (note 1)	0
Émission d'actions vendues à un prix supérieur à la valeur nominale	+	+	0	0
Rachat et annulation d'actions sans valeur nominale à la valeur attribuée	–	0	0	0
Dividende en actions	+	0	–	0
Décision du conseil d'administration de réserver une partie des BNR pour rembourser un emprunt	0	0	–	+
Frais d'émission d'actions	–	0	– (note 2)	0
Fractionnement des actions : 2 pour 1	0	0	0	0

Note 1 L'impôt vient réduire le bénéfice de l'exercice à l'état des résultats ; c'est le bénéfice net qui influe sur les BNR.

Note 2 Les frais d'émission peuvent être présentés en déduction du produit d'émission au capital-actions ou en déduction des BNR.

E6

a) Dividende total versé pour chaque catégorie d'actions :

	Actions privilégiées		Actions ordinaires		Total	
2019	(note 1) 10 000	\$	—	\$	10 000	\$
2020	25 000		1 000		26 000	
2021	25 000		25 000		50 000	
2022	25 000		65 000		90 000	
Cumulatif	<u>85 000</u>	\$	<u>91 000</u>	\$	<u>176 000</u>	\$

Note 1 Dividende maximal de l'année : $5\% \times 5 \$ \times 100\,000 \text{ actions} = 25\,000 \$$. Une somme disponible de 10 000 \$ est votée par le conseil d'administration ; le dividende est donc limité à 10 000 \$. La portion de 15 000 \$ non déclarée est perdue puisque le dividende est non cumulatif.

b) Si le dividende sur les actions privilégiées est cumulatif :

	Actions privilégiées		Actions ordinaires		Total	
2019	(note 1) 10 000	\$	—	\$	10 000	\$
2020	(note 2) 26 000		—		26 000	
2021	(note 3) 39 000		11 000		50 000	
2022	(note 4) 25 000		65 000		90 000	
Cumulatif	<u>100 000</u>	\$	<u>76 000</u>	\$	<u>176 000</u>	\$

Note 1 Dividende maximal de l'année $5\% \times 5 \$ \times 100\,000 \text{ actions} = 25\,000 \$$. Une somme disponible de 10 000 \$ est votée par le conseil d'administration ; le dividende est donc limité à 10 000 \$. Puisque le dividende est cumulatif, la somme non versée, soit 15 000 \$, sera considérée comme un arrérage à régler lors des prochaines déclarations de dividendes.

Note 2	Païement de l'arrérage de 2019 (25 000 \$ – 10 000 \$) =	15 000 \$
	Dividende de 2020 : 25 000 \$, limité à	<u>11 000</u>
	Somme totale disponible :	<u>26 000 \$</u>

Un arrérage de 14 000 \$ sera à considérer lors des prochaines déclarations de dividendes.

Note 3	Païement de l'arrérage de 2020 : (25 000 \$ – 11 000 \$) =	14 000 \$
	Dividende de 2021	<u>25 000</u>
	Montant attribué aux actionnaires privilégiés :	<u>39 000 \$</u>

Le résiduel versé aux actionnaires ordinaires est de 11 000 \$ (50 000 \$ – 39 000 \$).

Note 4 Dividende de 2022 pour les actions privilégiées : 25 000 \$; le résiduel versé aux actionnaires ordinaires est de 65 000 \$ (90 000 \$ – 25 000 \$).

E7

a) Valeur attribuée d'une action : $480\,000 \$ \div 60\,000 \text{ actions} = 8 \$$

b) Valeur comptable d'une action : $600\,000 \$ \div 60\,000 \text{ actions} = 10 \$$

c) Rachat de 1 000 actions pour les annuler :

1. Rachat à 6 \$:

Capital-actions ordinaires (capitaux propres –)	8 000	
Surplus d'apport – Rachat d'actions (capitaux propres +)		2 000
Encaisse (actif –)		6 000

2. Rachat à 8 \$:

Capital-actions ordinaires (Capitaux propres –)	8 000	
Encaisse (actif –)		8 000

3. Rachat à 12 \$:

Capital-actions ordinaires (capitaux propres –)	8 000	
Bénéfices non répartis (capitaux propres –)	4 000	
Encaisse (actif –)		12 000

E8

	Valeur attribuée de l'action	Valeur comptable de l'action
Bénéfice net de l'exercice 2020 : 200 000 \$	Aucun effet : $1\,000\,000 \$ / 100\,000 = 10 \$$	$3\,000\,000 \$ + 200\,000 \$ / 100\,000 = 32 \$$
Émission de 20 000 actions ordinaires pour 400 000 \$	$(1\,000\,000 \$ + 400\,000 \$) / 120\,000 = 11,66 \$$	$(3\,000\,000 \$ + 400\,000 \$) / 120\,000 = 28,33 \$$
Rachat et annulation de 10 000 actions ordinaires pour 200 000 \$	$(1\,000\,000 \$ - 200\,000 \$) / 90\,000 = 10 \$$	$(3\,000\,000 \$ - 200\,000 \$) / 90\,000 = 31,11 \$$
Dividende en actions de 5 %	$(1\,000\,000 \$ + 50\,000 \$) / 105\,000 = 10 \$$	$3\,000\,000 \$ / 105\,000 \$ = 28,54 \$$
Dividende en espèces de 50 000 \$ déclaré en 2020 et payable en 2021	Aucun effet : $1\,000\,000 \$ / 100\,000 = 10 \$$	$(3\,000\,000 \$ - 50\,000 \$) / 100\,000 = 29,50 \$$

E9**a) Rachat de 1 000 actions :**

Actions rachetées (capitaux propres –)	50 000	
Encaisse (actif –)		50 000

Capitaux propres :

Capital-actions ordinaires

Autorisé et émis : 20 000, sans valeur nominale,

Y compris 1 000 actions rachetées	700 000 \$
Bénéfices non répartis*	105 000
	805 000
Moins : Coût des actions rachetées	50 000
Total des capitaux propres	
	755 000 \$

* Les bénéfices non répartis comprennent une somme de 50 000 \$ qui ne peut être distribuée aux actionnaires puisque 1 000 actions ont été rachetées à un coût de 50 000 \$.

b)

15 février

Encaisse (500 actions @ 52 \$) (actif +)	26 000	
Surplus d'apport – Revente d'actions (capitaux propres +)		1 000
Actions rachetées (500 actions @ 50 \$) (capitaux propres +)		25 000

1^{er} mars

Encaisse (500 actions @ 45 \$) (actif +)	22 500	
Surplus d'apport – Revente d'actions (capitaux propres –)	1 000	
Bénéfices non répartis (capitaux propres –)	1 500	
Actions rachetées (500 actions @ 50 \$) (capitaux propres +)		25 000

E10

	Avoir des membres	Avoir de la coopérative
Émission de parts sociales	+	0
Excédent de l'exercice	0	+
Rachat de parts privilégiées	–	0
Ristournes versées aux membres	0	–
Impôts exigibles	0	–
Pertes subies pour l'exercice	0	–

E11

COOPÉRATIVE CO-UP <i>État de la réserve</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>		
<i>Solde le 31 décembre 2019 (127 540 \$ – 113 100 \$)</i>	<i>14 440</i>	<i>\$</i>
<i>Plus : Trop-perçu de l'exercice précédent</i>	<i>68 830</i>	
	<i>83 270</i>	
<i>Moins : Ristourne aux membres</i>	<i>57 590</i>	
<i>Impôts exigibles de l'exercice précédent</i>	<i>2 250</i>	
	<i>59 840</i>	
<i>Solde le 31 décembre 2020</i>	<i>23 430</i>	<i>\$</i>

<i>COOPÉRATIVE CO-UP</i>	
<i>Avoir :</i>	
<i>Avoir des membres</i>	
<i>Parts sociales</i>	<i>50 000 \$</i>
<i>Avoir de la coopérative</i>	
<i>Trop-perçu de l'exercice terminé le 31 décembre 2020</i>	<i>62 750</i>
<i>Réserve</i>	<i>23 430</i>
<i>Total de l'avoir de la coopérative</i>	<i>86 180</i>
<i>Total de l'avoir</i>	<i>136 180 \$</i>

E12

- a) Puisque l'objectif d'un OSBL n'est pas de réaliser un bénéfice, mais plutôt de remplir une mission sociale, on préfère utiliser le terme « excédent des produits sur les charges » à l'état des résultats. Il ne faut pas confondre l'actif net avec le bénéfice net. L'actif net représente le cumul des excédents nets réalisés au fil des années, un peu comme le compte Bénéfices non répartis dans une société par actions.
- b) Un organisme sans but lucratif n'émet pas d'actions ; il ne peut être détenu par des actionnaires qui pourraient en prendre le contrôle par l'entremise des actions qu'ils détiennent et ne peut comporter le versement de dividendes. Si vous versez 5 000 \$, cette somme sera comptabilisée comme un don, et vous n'aurez aucun titre de l'organisme en échange. Si vous désirez que votre don soit attribué à une cause particulière, il sera possible de l'identifier comme un apport affecté et de veiller à ce qu'il soit utilisé seulement à cette fin.
- c) La présence au bilan de postes tels que Subvention à recevoir, 9 000 \$, Salaires à payer, 2 550 \$ et Fournisseurs, 2 860 \$, permet de dire que l'organisme comptabilise ses produits et ses charges selon la comptabilité d'exercice. Au Canada, un OSBL qui désire présenter des états financiers conformes aux normes comptables peut le faire en adoptant soit les normes pour les entreprises à capital fermé (partie II du *Manuel de CPA Canada-Comptabilité*) auxquelles s'ajoutent les

normes spécifiques à ces organismes (partie III du *Manuel*), soit les IFRS. Ces dernières ne comprennent cependant pas de normes touchant les particularités des OSBL. Peu importe le référentiel utilisé, un OSBL doit adopter la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

- d)** Il est fréquent qu'un OSBL utilise la comptabilité par fonds, également souvent en usage dans le secteur public, caractérisé par une division comptable des ressources de l'organisme. L'organisme peut créer des fonds selon ses programmes ou ses activités. Dans ce cas, il n'y a pas nécessairement de règles indiquant quels sont les fonds que doit avoir l'organisme ; on trouve cependant au moins un fonds d'administration (général). Si Toit-pour-toi adoptait cette méthode de présentation, en plus du fonds d'administration générale, l'organisme pourrait avoir un fonds Hébergement et un fonds Repas. Le principal avantage d'une telle présentation serait de montrer comment le conseil d'administration utilise ses ressources entre ses deux principales missions. La comptabilisation des opérations dans différents fonds peut être utilisée à des fins essentiellement de contrôle et n'entraîne pas nécessairement une publication des états financiers par fonds.

Au point de vue comptable, chaque fonds est considéré comme une entité comptable distincte qui détient ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges. Ainsi, sous l'aspect opérationnel, la situation sera plus complexe. Par exemple, on devrait séparer les produits et les charges de l'organisme en fonction des fonds créés. La subvention de la Ville sera séparée entre les deux fonds ; il en sera de même pour les dons et les salaires des employés. On obtiendra ainsi un excédent par fonds distinct. En général, ce mode de comptabilité est utilisé seulement par les grands OSBL.

- e)** En tant que représentant, vous devez réaliser que la totalité de la subvention a été comptabilisée dans les produits de l'exercice, soit 125 000 \$, et ce, même si une partie n'est pas encore versée par la Ville, puisque les résultats sont présentés selon la comptabilité d'exercice. En tenant compte de cette subvention et des autres sources de revenus, le refuge présente un faible excédent de 5 060 \$ qui se retrouve dans l'actif net. Même si le refuge n'est pas un organisme à but lucratif,

il doit avoir une marge de manœuvre pour faire face aux années plus difficiles qui pourraient se terminer avec une perte.

Analyses et cas

A1 La coopérative funéraire des deux Rives (NCECF)

1. L'avoir de la coopérative est composé de deux sections distinctes : l'avoir des membres et l'avoir de la coopérative. L'avoir des membres provient du capital social émis par les membres pour constituer la coopérative. Le capital social est composé de parts sociales et de parts privilégiées. Selon certaines modalités, ces parts peuvent être rachetées aux membres. L'avoir de la coopérative, par contre, ne peut être redistribué aux membres, car il est constitué principalement de la réserve. Celle-ci est alimentée à chaque exercice par le trop-perçu réalisé par la coopérative. La réserve assure la pérennité de la coopérative ; elle sera réduite seulement si la coopérative subit une perte.
2. On trouve à la note 15 des états financiers de la coopérative le détail du capital social. Les parts sociales sont des parts de qualification requises pour être membre de la coopérative ; elles ne portent pas intérêt. Contrairement aux parts sociales, les parts privilégiées que peut émettre la coopérative sont rémunérées sous forme d'intérêt selon différentes modalités. Cependant, la catégorie de parts privilégiées « G », qui représente la plus grande proportion des parts privilégiées, soit plus de 273 500 \$ sur 283 900 \$ des parts privilégiées, est rémunérée en attribuant un escompte de 0 % à 3 % sur les services funéraires achetés par le détenteur.
3. Au cours de l'exercice 2014, 1 162 parts privilégiées de la catégorie G, au prix de 100 \$ la part, ont été émises, ce qui a augmenté les capitaux propres de 116 200 \$. Il est à noter que la coopérative a également émis des parts sociales pour une valeur de 34 340 \$.
4. Le surplus d'apport à la section Avoir de la coopérative a été haussé de 2 140 \$ en 2014 (1 700 \$ en 2013). Il provient de parts sociales de la section Avoir des membres. Il faut comprendre que ces parts ne seront jamais réclamées par les membres ou leurs successions, ce qui justifie le virement de leur valeur au surplus d'apport.

5. Selon ses statuts constitutifs (*voir la note 1 des états financiers*), la coopérative funéraire Les Deux Rives ne peut verser de ristournes à ses membres. Elle peut donc calculer l'impôt sur le trop-perçu de l'exercice sans avoir à attendre la présentation de ses résultats à son assemblée générale.

6.	2014	Proportion	2013	Proportion
Dettes	31 251 921 \$	82,6 %	28 735 752 \$	83,7 %
Capitaux propres	6 584 558 \$	17,4 %	5 598 531 \$	16,3 %
Total de l'actif	37 836 479 \$	100 %	34 334 283 \$	100 %

Le taux élevé d'endettement s'explique par la présence d'obligations à long terme pour des arrangements funéraires préalables de 26,7 M\$ en 2014. Ces obligations sont compensées adéquatement par des placements en fiducie de 27,9 M\$ qui apparaissent à l'actif.

A2 La société Piscines Auclair (NCECF)

1. Les capitaux propres de Piscines Auclair inc. se composent du capital-actions pour une valeur de 5 100 \$ et par les bénéfices non répartis pour une somme de 165 167 \$.
2. L'augmentation des capitaux propres se retrouve uniquement dans les bénéfices non répartis. La société a réalisé un bénéfice de 84 026 \$ et n'a distribué que 5 000 \$ en dividendes à ses actionnaires.
3. On trouve les actions de catégorie A, participantes, avec droit de vote, sans valeur nominale et les actions de catégorie B, à dividende non cumulatif de 6 % calculé sur la valeur de rachat, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la société au montant versé, sans valeur nominale. Les actions de catégorie A sont les actions ordinaires, car ce sont celles qui détiennent le droit de vote. Les actions de catégorie B sont donc les actions privilégiées.

4. Pour simplifier le calcul, on a ignoré l'impôt remboursable au titre de dividende.

Bénéfice net de l'exercice	84 026	\$	100	%
Dividende distribué	(5 000)		6	
Portion du bénéfice conservé dans la société (aux BNR)	<u>79 026</u>	\$	<u>94</u>	%

La société a réinvesti 94 % de son bénéfice dans la société.

5. Calcul de la valeur comptable des actions de catégorie A :

Valeur comptable des capitaux propres au 31 décembre 2015	170 267	\$
Moins : Valeur de rachat des actions de catégorie B (privilégiées)	(5 000)	
Valeur comptable revenant aux détenteurs des actions ordinaires	<u>165 267</u>	\$

Valeur comptable d'une action de catégorie A : $165\,267 \$ / 1\,000 = 165,27 \$$

La valeur comptable unitaire de l'action B se limite à sa valeur de rachat, soit 50 \$ ($5\,000 \$ / 100$ actions de catégorie B).

6. La valeur comptable de l'action représente la valeur historique de l'action, si on considère les montants investis par les actionnaires, à quoi se sont ajoutés les bénéfices réinvestis au fil des années. Cette valeur ne tient pas compte des perspectives de bénéfices pour les années à venir. On doit plutôt chercher à connaître la valeur marchande de ces actions. Dans les sociétés ouvertes dont les actions sont négociées sur une Bourse reconnue, cette valeur marchande est facilement disponible en consultant les prix négociés pour les actions. Dans le cas d'une société fermée comme Piscine Auclair inc., la valeur marchande n'est pas disponible. Habituellement, lors de la vente d'une société privée, les actionnaires propriétaires demanderont une évaluation de la valeur marchande des actions en faisant appel à des experts-comptables spécialisés en évaluation d'entreprises.

A3 La société Héroux-Devtek (IFRS)

1. Postes qui composent les capitaux propres de la société, en milliers de dollars et en pourcentage :

Capital émis	75 304	\$	25,7	%
Surplus d'apport	2 403		0,8	
Cumul des autres éléments du résultat global	9 056		3,1	
Résultats non distribués	206 692		70,4	
Total des capitaux propres	<u>293 455</u>	\$	<u>100</u>	%

2. La société est autorisée à émettre, en nombre illimité, trois catégories d'actions : des actions ordinaires avec droit de vote, sans valeur nominale ; des actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série, sans valeur nominale ; des actions privilégiées de second rang pouvant être émises en série, sans valeur nominale. La note 23 indique que le capital émis est toutefois constitué seulement d'actions ordinaires.
3. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, les capitaux propres sont passés de 240 139 \$ à 293 455 \$, soit une augmentation de 53 316 \$. En consultant l'état des variations des capitaux propres de la société, on peut noter que la principale source de l'augmentation des capitaux propres est l'émission d'actions ordinaires pour une valeur totale de 49 117 \$ (48 428 \$ + 320 \$ + 369 \$), soit 92,2 % de l'augmentation des capitaux propres.
4. La note 23 indique que la société a émis 4 255 871 actions ordinaires à un prix de 11,75 \$ pour un montant brut de 50 millions de dollars, alors que le produit net a été de 47,9 millions de dollars une fois déduction faite des coûts payés pour émettre ces actions, soit des commissions de prise ferme et autres frais d'émission de 2,1 millions (1,6 M\$ + 0,5 M\$). Ces coûts ne peuvent être présentés comme une charge à l'état des résultats, car ils n'ont pas été engagés pour gagner des produits. Comme ils ont été versés aux intermédiaires pour recueillir des capitaux propres, ces frais doivent être déduits des capitaux propres. La société a appliqué ces frais pour le produit brut de l'émission, et elle a comptabilisé le montant net dans les capitaux propres.

5. La valeur comptable d'une action ordinaire est obtenue en divisant la valeur des capitaux propres revenant aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la même date. Dans le cas de la société Héroux-Devtek, seules des actions ordinaires ont été émises, alors la valeur totale des capitaux propres revient aux actionnaires ordinaires :

$$240\,139\,000 \$ / 31\,620\,482 \text{ actions} = 7,59 \$$$

La valeur comptable d'une action ordinaire ne tient compte que du prix d'émission historique des actions plus le cumul des bénéfices passés non distribués. Cette valeur ne tient pas compte des profits anticipés qu'on peut être en mesure d'annoncer ou de prévoir pour les années futures, alors que la valeur au marché d'une action prend en compte cette anticipation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, plus précisément le 26 juin 2014, la société a émis 4 255 871 actions ordinaires au prix de 11,75 \$ l'action.

La valeur obtenue lors de l'émission reflète la valeur au marché de l'action, si on considère le passé, mais principalement la capacité de l'entreprise à générer des profits dans le futur. Puisque la valeur au marché est supérieure à la valeur comptable, on peut en déduire que les investisseurs s'attendent à des bénéfices supérieurs dans le futur, ce qui justifie de payer plus que la valeur comptable.

6. Le poste Cumul des autres éléments du résultat global n'apparaît pas dans les NCECF, puisque le calcul du résultat global n'existe pas dans ce référentiel comptable.

On pourrait également soulever deux différences au point de vue de la terminologie. Le capital émis porte généralement le nom de Capital-actions. Finalement, le poste Résultats non distribués s'intitule Bénéfices non répartis dans le référentiel NCECF.

A4 La société RONA inc. (IFRS)

1. Postes qui composent les Capitaux propres de la société, en milliers de dollars et en pourcentage :

Capital social	731 129	\$	44,9	%
Résultats non distribués	862 997		53,0	
Surplus d'apport	14 088		0,9	
Cumul des autres éléments du résultat global	2 634		0,2	
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de RONA inc.	1 610 848		99,0	
Participations ne donnant pas le contrôle	15 557		1,0	
Total des capitaux propres	1 626 405	\$	100,0	%

2. La note 23 portant sur le capital social décrit les catégories d'actions qui peuvent être émises par la société. Toutes ces actions peuvent être émises en nombre illimité :

- actions ordinaires sans valeur nominale ;
- actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, série 5, série 6 et série 7. Chaque série comporte des différences quant au taux de dividende, avec un dividende cumulatif ou non cumulatif. Toutes ces séries sont rachetables au gré de la société ;
- actions privilégiées de catégorie B, dividende non cumulatif de 6 %, rachetables au gré de la société à leur valeur nominale de 1 \$ chacune ;
- actions privilégiées de catégorie C, pouvant être émises en séries (série 1, dividende non cumulatif égal à 70 % du taux préférentiel), actions rachetables au gré de la société à leur valeur nominale de 1 000 \$ chacune ;

- actions privilégiées de catégorie D, sans valeur nominale, dividende cumulatif de 4 %, rachetables à leur prix d'émission sur une période maximale de 10 ans à compter du sixième anniversaire de leur date d'émission, à raison de 10 % par année.

Les actions effectivement émises et payées sont les suivantes au 28 décembre 2014 :

Actions ordinaires (113 595 635 actions)	557 528 000 \$
Actions privilégiées, catégorie A, série 6 (6 900 000 actions)	172 500 000

3. L'état consolidé des variations des capitaux propres de l'exercice terminé le 28 décembre 2014 (présenté en milliers de dollars) montre dans la colonne « résultats non distribués » les dividendes déclarés sur actions ordinaires pour une somme de 16 644 \$ et les dividendes déclarés sur actions privilégiées de 9 267 \$. La société a réalisé un résultat net de 75 810 \$ pour cet exercice, si l'on soustrait la partie déclarée aux détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées de 25 911 \$ (9 267 \$ + 16 644 \$), un montant résiduel de 49 899 \$, soit 65,8 % du bénéfice qui a pu être réinvesti dans la société. Le ratio dividendes / bénéfices est de 25 % (16 644 \$ / (75 810 \$ – 9 267 \$)).
4. Le résultat de base et dilué par action attribuable aux propriétaires de Rona inc. est de 0,56 \$ pour l'exercice terminé le 28 décembre 2014, tel qu'il est présenté à l'état consolidé du résultat net. Comme des actions ont été émises durant l'exercice et que le résultat par action doit être calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, le calcul ne peut être reconstitué seulement avec les états financiers. Le ratio cours-bénéfice au 28 décembre 2014 est de 24,7 (13,85 \$ / 0,56 \$).
5. Au cours de l'exercice, 7 339 800 actions ordinaires ont été rachetées, pour une valeur attribuée aux actions totale de 36 002 000 \$. On trouve cette information à la note 23.

6. Calcul de la valeur comptable des actions ordinaires au 29 décembre 2013 :

Capitaux propres au 29 décembre 2013 attribuables aux propriétaires de RONA inc. (en milliers de dollars)	1 655 432 \$
Moins : Valeur de rachat des actions privilégiées	(172 500)
Valeur comptable revenant aux détenteurs des actions ordinaires	<u>1 482 932 \$</u>

Valeur comptable d'une action ordinaire : $1\,482\,932 \$ / 120\,743\,836 \text{ actions} = 12,28 \$$

Cette valeur représente la valeur cumulée des montants reçus pour les émissions d'actions ordinaires et des bénéfices réinvestis dans la société répartis par action.

Pour établir la valeur moyenne attribuée de l'action ordinaire, on ne tient compte que du produit d'émission obtenu pour ces actions ordinaires sans considérer les autres éléments des capitaux propres qui reviennent de droit aux actionnaires ordinaires tels que les résultats non distribués et autres éléments.

Valeur du capital social associé aux actions ordinaires en date du 29 décembre 2013 (a) (en milliers de dollars)	591 173 \$
Nombre d'actions ordinaires au 29 décembre 2013 (b)	120 743 836 actions
Valeur attribuée à l'action ordinaire (a / b)	<u>4,90 \$</u>

Le prix moyen de rachat des actions ordinaires se rapproche normalement de la valeur au marché de l'action. Au cours de l'exercice terminé le 28 décembre 2014, la société a racheté 7 339 800 actions ordinaires. Le montant versé lors de ce rachat a été de 94 232 000 \$. On trouve ce montant à l'état de variation des capitaux propres et à l'état des flux de trésorerie (activités de financement).

Montant versé pour le rachat (a) (en milliers de dollars)	94 232	\$
Nombre d'actions ordinaires au 29 décembre 2013 (b)	7 339 800	actions
Prix moyen payé par action ordinaire rachetée (a / b)	<u>12,84</u>	<u>\$</u>

7. La prime payée par rapport à la valeur moyenne attribuée a été de 7,94 \$ (12,84 \$ – 4,90 \$).

La société a réduit le capital social pour la valeur attribuée, et la prime a été appliquée en déduction des résultats non distribués :

Répartition du rachat d'actions	Nombre d'actions rachetées		Montant moyen par action		
Montant total versé	7 339 800	×	(12,84)	\$ (94 232 000)	\$
Montant appliqué au capital social	7 339 800	×	(4,90)	(36 002 000)	
Montant résiduel appliqué aux résultats non distribués	7 339 800	×	(7,94)	(58 230 000)	

Solutionnaire

CHAPITRE 11 – Les placements et les regroupements d’entreprises

Questions de révision

Q1

Les placements sont composés de titres à rendement fixe, par exemple des obligations, ou de titres de capitaux propres, par exemple des actions ordinaires ou privilégiées de sociétés. L’objectif principal de l’investisseur est de réaliser des produits d’intérêts ou de dividendes ainsi qu’un gain à la vente du placement. Les participations sont des placements généralement constitués de titres de capitaux propres d’une autre société de manière à exercer une influence notable (satellite), le contrôle (filiale) ou un contrôle conjoint (partenariat). Un intérêt dans un partenariat peut cependant être une activité, un actif ou une entreprise sous contrôle conjoint.

Q2

Les placements à court terme sont des placements en titres de créances ou de capitaux propres que l’investisseur n’a pas l’intention de conserver plus d’un an ou au-delà du cycle normal d’exploitation en utilisant, sur une base temporaire, un surplus de trésorerie sur une courte période. Le placement doit être facilement réalisable. Si l’objectif de l’investisseur est de conserver à long terme ses placements, ces derniers sont présentés dans l’actif à long terme. Les participations sont présentées à l’actif à long terme, après le total de l’actif à court terme, mais avant les immobilisations corporelles. Cependant, les placements dans des filiales et les intérêts dans des partenariats peuvent impliquer la consolidation des états financiers dans le premier cas et une intégration proportionnelle des actifs et des passifs dans le deuxième.

Q3

Les produits constatés au résultat net pour un placement en titres de capitaux propres cotés sur un marché actif sont les produits de dividende, les variations de la juste valeur à la fin de chaque exercice financier et les gains ou les pertes à la suite de leur vente. Il n’y a pas de dépréciation pour ce type de placement puisque celui-ci est systématiquement évalué à la juste valeur selon le dernier cours de clôture du marché.

Q4

Pour les placements en titres de capitaux propres cotés sur un marché actif, les coûts de transaction sont immédiatement inscrits en charge à l'état des résultats. Pour les placements en titres de capitaux propres non cotés sur un marché actif, les coûts de transaction sont ajoutés au coût du placement.

Q5

Un placement en titres à rendement fixe est composé de titres émis par d'autres sociétés, souvent des obligations, dont les paiements des intérêts et du capital sont déterminés par une échéance fixe. Un tel placement est évalué initialement au prix d'achat majoré des coûts de transaction. Par la suite, la société détentrice doit généralement évaluer le placement au coût après amortissement. Cette méthode consiste, après la comptabilisation initiale, à constater les produits d'intérêts en fonction du passage du temps, y compris l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

Q6

Non. Pour qu'il y ait influence notable, il faut que la société participante ait la capacité d'influencer les politiques stratégiques de l'entité émettrice relatives à ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Cette capacité peut se manifester, notamment, par une représentation au conseil d'administration, par une participation à l'établissement des politiques, par des opérations intersociétés importantes, par l'échange de cadres ou la fourniture d'informations techniques. On présume que le fait de détenir entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote de la société émettrice permet d'exercer une influence notable. Il faut cependant toujours en faire la preuve.

Q7

- a) La méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition peut être retenue pour les placements constitués de titres de capitaux propres non cotés sur un marché actif, y compris les participations dans une entité sous influence notable (satellite) ou dans une société

contrôlée (filiale). Cette méthode peut également être retenue pour une participation dans une entreprise sous contrôle conjoint.

- b) La méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation peut être retenue pour les participations dans une entité sous influence notable (satellite) ou dans une société contrôlée (filiale). Cette méthode peut également être retenue pour une participation dans une entreprise sous contrôle conjoint.
- c) La méthode du coût après amortissement est généralement utilisée pour les placements de portefeuille en titres de créances.

Q8

Le produit constaté au résultat net par l'entité détentrice, avec la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, est sa quote-part du bénéfice net (perte nette) réalisée par l'entité émettrice depuis l'acquisition du placement. Tout dividende reçu ou à recevoir de l'entité émettrice réduit la valeur comptable du placement.

Q9

La comptabilisation à la juste valeur implique l'évaluation systématique du placement selon sa juste valeur à la date du bilan avec la constatation de sa variation à l'état des résultats. La comptabilisation d'une dépréciation consiste à reconnaître, par prudence, une baisse de valeur importante ou prolongée de la valeur comptable d'un placement à long terme, particulièrement ceux qui sont comptabilisés au coût après amortissement, à la valeur d'acquisition ou de consolidation, à la suite de circonstances exceptionnelles telles que des pertes et des problèmes de trésorerie de l'entité émettrice.

Q10

Ce qui caractérise particulièrement un partenariat est le fait que les investisseurs sont liés par un accord contractuel prévoyant qu'ils exercent un contrôle conjoint sur le partenariat, sans égard aux pourcentages de participation qu'ils détiennent. Aucun investisseur ne peut exercer un contrôle

unilatéral sur le partenariat. Un partenariat peut être une activité sous contrôle conjoint, un actif sous contrôle conjoint ou une entreprise sous contrôle conjoint. Seule cette dernière implique la création d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une autre entreprise.

Q11

Une participation dans une filiale implique le contrôle, une participation dans une société satellite l'influence notable et un placement de portefeuille en l'absence de ces critères. Le pourcentage détenu par la société participante dans la société émettrice constitue un indice de la présence ou de l'absence de ces critères. Le contrôle conjoint prévu dans un accord, indépendamment du pourcentage détenu par l'investisseur, est ce qui distingue les intérêts dans un partenariat des autres placements.

Q12

Selon les NCECF, une société mère peut choisir de consolider ses états financiers individuels avec ceux de ses filiales. Une société mère peut toutefois choisir de présenter ses filiales soit selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, soit selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition. Cette dernière méthode ne peut pas être utilisée si les titres de capitaux propres d'une filiale sont cotés sur un marché actif. La participation doit alors être présentée à la juste valeur avec les variations en résultat net. Toutes les participations dans des filiales doivent être présentées selon la même méthode. Selon les IFRS, une entreprise qui a une obligation d'information du public doit consolider toutes ses filiales.

Q13

La participation ne donnant pas le contrôle (PNDC) est la participation dans une filiale qui n'est pas attribuable à la société mère. Elle doit être présentée, au bilan consolidé, comme une composante distincte des capitaux propres. L'état consolidé des résultats doit présenter le montant du résultat net consolidé (et du résultat global si on applique les IFRS) attribuable à la PNDC et aux actionnaires de la société mère. Si celle-ci applique les IFRS, l'état consolidé des variations des capitaux propres montre les éléments ayant fait varier la PNDC durant l'exercice, notamment

le résultat net et le résultat global de la filiale qui lui reviennent et les dividendes que la filiale lui a distribués.

Q14

L'écart d'acquisition est la différence positive entre la juste valeur de la contrepartie transférée par l'acquéreur et le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris de l'entreprise acquise évalués à la juste valeur. L'écart d'acquisition est un actif représentant les avantages économiques futurs résultant des autres actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas déterminés individuellement et comptabilisés séparément. La survaleur qu'une entreprise acquiert à l'interne, par exemple les campagnes de publicité, la formation du personnel et la recherche, n'est jamais comptabilisée par l'entreprise. Toutefois, l'acquisition d'une entreprise permet une mesure objective, et donc la comptabilisation de cette survaleur alors nommée « écart d'acquisition » (goodwill selon les IFRS).

Ce sont généralement des perspectives avantageuses de bénéfices futurs de l'entreprise acquise qui justifient l'acquéreur de payer un montant plus élevé que la juste valeur de l'actif net identifiable. Ces perspectives avantageuses de bénéfices sont dues à des facteurs difficiles à préciser, par exemple un bon emplacement, du personnel et une direction particulièrement compétents, une bonne clientèle, un produit de qualité ou un service recherché, etc.

Q15

Une politique de placement est un ensemble de principes adoptés par la direction servant de cadre aux activités d'investissement. Cette politique doit définir les objectifs de placement, le choix des actifs financiers dans lesquels investir et le niveau de délégation de pouvoir en désignant, selon l'importance des montants, le gestionnaire autorisé à effectuer les acquisitions de placement au nom de la société. De plus, on peut prévoir les situations où l'approbation du conseil d'administration est requise, notamment dans le cas de l'acquisition de participations importantes dans d'autres sociétés. La politique de placement doit être révisée régulièrement afin de l'adapter à tous changements de situation ou corriger des résultats jugés insatisfaisants.

Exercices

E1

a) Placement en titres à rendement fixe, en titres de capitaux propres ou aucune de ces catégories :

1. Placement en titres de capitaux propres puisque la société Investar détient des actions d'une autre société.
2. Placement en titres de capitaux propres puisque la société Investar détient une participation dans les actions d'une autre société.
3. Placement en titres de capitaux propres puisque la société Investar détient 10 % des actions d'une autre société.
4. Placement en titres de créances. Des obligations sont des titres de créances négociables émis par une société ou une collectivité publique dans le cadre d'un emprunt et remis au prêteur, appelé « obligataire », en représentation de sa créance.
5. Il ne s'agit pas d'un placement, mais de l'acquisition d'immobilisations corporelles à présenter à l'actif à long terme. L'emprunt hypothécaire sera présenté à titre de dette à long terme.
6. Placement en titres de capitaux propres puisque la société Investar détient des actions d'une autre société.
7. Il ne s'agit pas d'un placement, mais de l'acquisition d'une immobilisation corporelle à présenter à l'actif à long terme. L'émission des actions sera présentée dans ses capitaux propres.
8. Placement en titres de capitaux propres puisque la société Investar détient 50 % des actions d'une autre société.

9. Placement en titres de capitaux propres puisque la société Investar détient 30 % des actions d'une autre société.
10. Placement en titres de créances. Investar détient des obligations qui sont des titres de créances négociables émis par une autre société.

b) Catégories de placement :

1. Placement à court terme.
2. Société contrôlée. En détenant 60 % des actions en circulation de la société émettrice, on présume que la société Investar (mère) contrôle la société Héroux (filiale).
3. Placement de portefeuille. Détenir 10 % des actions avec droit de vote est nettement insuffisant pour exercer une influence notable sur la société émettrice.
4. Placement de portefeuille.
5. Aucune de ces catégories.
6. Placement à court terme.
7. Aucune de ces catégories.
8. Partenariat, plus précisément une entreprise sous contrôle conjoint. Il faut cependant que l'entente contractuelle entre les deux actionnaires prévoie le contrôle conjoint de la société émettrice.
9. Entité sous influence notable (satellite). En détenant 30 % des actions avec droit de vote de la société émettrice, on peut présumer que la société Investar est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques stratégiques de la société émettrice. Il faut cependant

que cette capacité se manifeste, notamment, par une représentation au conseil d'administration, par une participation à l'établissement des politiques, par des opérations intersociétés importantes, par l'échange de cadres ou par la fourniture d'informations techniques.

10. Placement à court terme.

E2

- a) À la date d'acquisition des actions de Timo, la société Chino constate au bilan un placement à court terme en titres de capitaux propres au montant de 36 000 \$, soit sa juste valeur à cette date. Les coûts de transaction sont constatés à titre de charge pour l'exercice en cours. À l'encaissement du dividende de 360 \$ (600 actions $\times$ 0,60 \$) le 18 juin, un produit de dividende est comptabilisé à titre de produit pour l'exercice en cours. À la date de présentation des états financiers, soit le 31 décembre 2019, la juste valeur du placement est de 37 200 \$ (600 actions à 62 \$). Sa valeur comptable est donc augmentée de 1 200 \$ (37 200 \$ – 36 000 \$) et, en contrepartie, un gain résultant de la variation à la juste valeur d'un placement est constaté à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Au bilan du 31 décembre 2019, le placement est donc présenté à l'actif à court terme au montant de 37 200 \$. À l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, un produit de dividende de 360 \$ et un gain résultant de la variation à la juste valeur d'un placement de 1 200 \$ sont présentés ainsi qu'un coût de transaction de 90 \$.
- b) Puisque les actions de la société Timo ne sont pas cotées sur un marché actif, il est peu probable que la société Chino soit en mesure de les vendre au cours du prochain exercice. Pour qu'un placement soit classé à l'actif à court terme, il doit être facilement réalisable, ce qui implique qu'il soit disponible sur un marché actif. Le placement en actions dans la société Timo est donc comptabilisé à la valeur d'acquisition, soit 36 090 \$ (36 000 \$ + 90 \$) et présenté dans l'actif à long terme à titre de placement de portefeuille. À l'encaissement du dividende de 360 \$ le 18 juin, un produit de dividende est comptabilisé à titre de produit pour l'exercice en cours. Au bilan du 31 décembre 2019, il n'y a aucune évaluation à la juste valeur ; le placement

est donc présenté à l'actif à long terme au montant de 36 090 \$. Cependant, la société Chino doit se demander s'il y a lieu de déprécier le placement comptabilisé initialement au coût d'acquisition.

c) Comptabiliser ces opérations selon les hypothèses a) et b) :

Les actions de la société Timo sont cotées sur un marché actif : placement à court terme comptabilisé à la juste valeur.

Date		Nom des comptes et explication	Débit		Crédit	
2019						
Mars	5	Placement en titre de capitaux propres	36 000	00		
		Coût de transaction	90	00		
		Encaisse			36 090	00
		<i>Achat de 600 actions ordinaires de la société Timo</i>				
Juin	18	Encaisse	360	00		
		Produits de dividende			360	00
		<i>Encaissement d'un dividende de 0,60 \$ l'action sur les 600 actions détenues par la société Timo</i>				
Déc.	31	Placement en titre de capitaux propres	1 200	00		
		Gain résultant de la variation à la juste valeur d'un placement			1 200	00
		<i>Évaluation du placement détenu dans la société Timo à la juste valeur (600 actions × 62 \$ = 37 200 \$)</i>				

Les actions de la société Timo ne sont pas cotées sur un marché actif : placement de portefeuille comptabilisé à la valeur d'acquisition.

Date		Nom des comptes et explication	Débit		Crédit	
2019						
Mars	5	Placement en titre de capitaux propres	36 090	00		
		Encaisse			36 090	00
		<i>Achat de 600 actions ordinaires de la société Timo</i>				
Juin	18	Encaisse	360	00		
		Produits de dividende			360	00
		<i>Encaissement d'un dividende de 0,60 \$ l'action sur les 600 actions détenues par la société Timo</i>				

E3

- a) En acquérant 10 % des actions ordinaires de la société Complus, la société Sage n'est certainement pas en mesure d'exercer une influence notable sur la société émettrice. Puisque les actions de la société Complus ne sont pas cotées sur un marché actif, il est peu probable que la société Sage puisse les vendre au cours du prochain exercice. Pour qu'un placement soit classé à l'actif à court terme, il doit être facilement réalisable, ce qui implique qu'il soit disponible sur un marché actif. De plus, la société Complus étant un client de Sage, il semble que cette dernière cherche à établir un lien d'affaires avec la société émettrice et non à utiliser un excédent temporaire de trésorerie. Le placement en actions dans la société Complus est donc présenté dans l'actif à long terme à titre de placement de portefeuille à la valeur d'acquisition, soit 75 900 \$ (75 000 \$ + 900 \$).
- b) Le produit de dividende est gagné par la société détentrice à la date de déclaration du dividende par la société émettrice, soit le 15 décembre 2019. Lorsque les dates de déclaration et de versement du dividende ne chevauchent pas la date des états financiers, la société détentrice comptabilise souvent son produit de dividende à la date de l'encaissement. Par exemple, si la date de fin de l'exercice financier de la société Sage est le 31 mars, elle pourrait attendre l'encaissement du 15 janvier 2020 pour comptabiliser son produit de dividende. Cependant, si la date des états financiers de la société est le 31 décembre, elle doit comptabiliser un dividende à recevoir de 10 000 \$ présenté à l'actif à court terme du bilan du 31 décembre 2019 et un produit de dividende correspondant dans l'état des résultats de

l'exercice terminé le 31 décembre 2019. L'encaissement du dividende le 15 janvier 2020 représente alors la réalisation de l'actif à court terme Dividendes à recevoir.

- c) À la vente de la moitié de son placement de portefeuille dans la société Complus, la société Sage réalise une perte de 12 950 \$:

Produit de la vente du placement	25 000 \$
Valeur comptable du placement vendu :	
50 % de 75 900 \$ =	37 950
Perte sur vente d'un placement	<u>12 950 \$</u>

Cette perte est présentée à l'état des résultats de l'exercice où survient la vente. Au bilan, le placement de portefeuille est présenté au montant de 37 950 \$ (75 900 \$ – 37 950 \$).

- d) Même si la direction de la société Sage reporte à plus tard la vente de son dernier bloc d'actions, à la fin de chaque exercice, une société détentrice doit apprécier s'il existe des indications d'une possible dépréciation de son placement. Si la société Sage maintient la valeur comptable de son placement à 37 950 \$ alors que sa réalisation probable est de 12 500 \$, cette surévaluation de son actif induirait en erreur les utilisateurs des états financiers. C'est pourquoi elle doit déprécier son placement dans Complus en constatant une moins-value de 25 000 \$:

Valeur de réalisation probable du placement	12 500 \$
Valeur comptable du placement	37 500
Moins-value sur le placement	<u>25 000 \$</u>

Cette moins-value est présentée à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Au bilan, le placement de portefeuille est présenté au montant de 12 500 \$, reflétant ainsi sa valeur de réalisation probable. Si la valeur du placement se rétablit par la suite du fait que la société Complus retrouve la rentabilité, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de son amélioration, et ce, pour un montant maximum de 25 000 \$

puisque la valeur comptable du placement ne peut excéder son coût d'acquisition initial. Le montant de la reprise doit être présenté dans l'état des résultats dans la période où la reprise a lieu, et la valeur comptable du placement doit être évaluée selon sa nouvelle valeur de réalisation probable, qui ne peut excéder 37 500 \$.

E4

- a) L'intention de la société Gesco semble être de conserver ce placement en obligations jusqu'à l'échéance puisque le responsable des placements a préparé un tableau d'amortissement de l'escompte. Il doit donc être présenté initialement au coût, soit 39 274 \$, dans l'actif à long terme. Par la suite, la société détentrice doit évaluer son placement au coût après l'amortissement de l'escompte. Cependant, si le placement est coté sur un marché actif et que l'intention de la société détentrice était de le vendre à court terme, il pourrait être présenté à la juste valeur, qui correspond au prix payé le 1^{er} janvier 2019, soit 39 274 \$. Le placement serait alors présenté à l'actif à court terme et, par la suite, réévalué à la juste valeur à la date des états financiers avec la plus-value ou la moins-value constatée à l'état des résultats.
- b) Le produit d'intérêt présenté à l'état des résultats de la période est de 1 572 \$, soit l'encaissement des intérêts du 30 juin, c'est-à-dire 1 400 \$ ($40\,000 \$ \times 7 \% \times \frac{1}{2}$) plus l'amortissement de l'escompte de 172 \$. Le produit d'intérêt correspond alors au taux effectif de 8 % ($39\,274 \$ \times 8 \% \times \frac{1}{2} = 1\,572 \$$).
- c) Dans le bilan du 31 décembre 2019, le placement est présenté au coût après amortissement dans l'actif à long terme, soit 39 624 \$ ($39\,274 \$ + 172 \$ + 178 \$$).
- d) À la date d'échéance, la valeur comptable du placement égale sa valeur nominale de 40 000 \$ puisque l'escompte à l'acquisition est totalement amorti. C'est le montant effectivement versé par la société émettrice à la société détentrice. La société Gesco encaisse donc la somme de 40 000 \$ et procède à la radiation de son placement. Il s'agit d'une modification de l'actif.

e) Comptabilisation des opérations du 1^{er} janvier, du 30 juin 2019 et du 31 décembre 2020 :

Date		Nom des comptes et explication	Débit		Crédit	
2019						
Janv.	1 ^{er}	Placement en obligations de la société Joutel	39 274	00		
		Encaisse			39 274	00
		<i>Pour inscrire l'acquisition à escompte d'un placement à long terme en obligations</i>				
Juin	30	Encaisse	1 400	00		
		Placement en obligations de la société Joutel	172	00		
		Intérêts créditeurs			1 572	00
		<i>Pour inscrire l'encaissement des intérêts et l'amortissement de l'escompte selon la méthode des intérêts effectifs</i>				
2020						
Déc.	31	Encaisse	1 400	00		
		Placement en obligations de la société Joutel	192	00		
		Intérêts créditeurs			1 592	00
		<i>Pour inscrire l'encaissement des intérêts et l'amortissement de l'escompte selon la méthode des intérêts effectifs</i>				
	31	Encaisse	40 000	00		
		Placement en obligations de la société Joutel			40 000	00
		<i>Pour inscrire l'encaissement des obligations de la société Joutel à la date d'échéance</i>				

E5

- a) La société Colbert accepte de verser 734 \$ de plus que la valeur nominale de 40 000 \$ des obligations, montant qu'elle recevra à l'échéance. La raison de cette prime est que le rendement de 8 % offert par la société émettrice est supérieur au taux d'intérêt du marché à la date d'acquisition du placement.

- b) Le calcul suivant montre que le rendement effectif obtenu sur ce placement est de 7 % :

$$1\,426 \$ / 40\,734 \$ = 0,035 \text{ ou } 3,5 \% \text{ pour six mois, donc } 7 \% \text{ annuels}$$

En versant 40 734 \$ pour l'acquisition du placement et en recevant en échange quatre versements semestriels d'intérêts de 1 600 \$ et la somme de 40 000 \$ à l'échéance, Colbert obtient un rendement de 7 % conforme au taux du marché à la date d'acquisition du placement.

- c) Le produit d'intérêt présenté à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 est de 2 846 \$, soit l'encaissement des intérêts du 30 juin et du 31 décembre 2019 s'élevant à 3 200 \$ moins l'amortissement de la prime de 354 \$ (174 \$ + 180 \$). Le produit d'intérêt correspond alors au taux effectif de 7 % :

	Intérêt effectif	Intérêt encaissé	Valeur comptable
Placement le 1 ^{er} janvier 2019			40 734 \$
30 juin, intérêts au taux effectif : 3,5 % de 40 734 \$ =	1 426 \$	1 600 \$	(174)
Placement le 30 juin 2019			<u>40 560</u>
31 décembre, intérêts au taux effectif : 3,5 % de 40 560 \$ =	1 420	1 600	(180)
Produits d'intérêts / Placement le 31 décembre 2019	<u>2 846 \$</u>		<u>40 380 \$</u>

- d) Dans le bilan du 31 décembre 2019, le placement est présenté au coût après amortissement dans l'actif à long terme, soit 40 380 \$.

e) Comptabilisation des opérations du 1^{er} janvier 2019 et du 31 décembre 2020 :

Date		Nom des comptes et explication	Débit		Crédit	
2019						
Janv.	1 ^{er}	Placement en obligations de la société Manoir	40 734	00		
		Encaisse			40 734	00
		<i>Pour inscrire l'acquisition à prime d'un placement à long terme en obligations</i>				
Juin	30	Encaisse	1 600	00		
		Placement en obligations de la société Manoir			174	00
		Intérêts créditeurs			1 426	00
		<i>Pour inscrire l'encaissement des intérêts et l'amortissement de la prime selon la méthode des intérêts effectifs</i>				
2020						
Déc.	31	Encaisse	1 600	00		
		Placement en obligations de la société Manoir			194	00
		Intérêts créditeurs			1 406	00
		<i>Pour inscrire l'encaissement des intérêts et l'amortissement de la prime selon la méthode des intérêts effectifs</i>				
	31	Encaisse	40 000	00		
		Placement en obligations de la société Manoir			40 000	00
		<i>Pour inscrire l'encaissement des obligations de la société Manoir à la date d'échéance</i>				

E6

- a) L'acquisition de 950 actions ordinaires de la société Olympia représente un très faible pourcentage de ses actions en circulation. La société Daro n'est donc pas en mesure d'exercer une influence notable ou un contrôle sur la société émettrice. Un placement en titres de capitaux propres coté sur un marché actif doit être comptabilisé à sa juste valeur à la date d'acquisition, soit au prix d'achat de 104 500 \$ (950 actions @ 110 \$). Les coûts de transaction sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats. À chaque date des états financiers, la société Daro doit évaluer le placement à la juste valeur et comptabiliser les variations dans l'état des résultats. La classification du placement au bilan dépend de l'intention de la direction

de la société Daro. Si elle utilise un excédent temporaire de trésorerie, l'intention de la direction est manifestement de le vendre au cours du prochain exercice. De plus, cette vente peut se réaliser rapidement puisque ces actions sont cotées sur un marché actif. Le placement est donc présenté dans l'actif à court terme. Si l'objectif de la direction est de conserver ce placement à long terme, il est présenté dans l'actif à long terme à titre de placement à long terme.

- b)** Éléments de l'état des résultats de la société Daro pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 concernant son placement dans la société Olympia :

	Produits	Charges / Pertes
Coût de transaction		110 \$
Produit de dividendes, 950 actions @ 2,40 \$ =	2 280 \$	
Perte à la suite de l'évaluation à la juste valeur des actions de la société Olympia le 31 décembre 2019 :		
950 actions @ 109 \$ = 103 550 \$ – 104 500 \$ =		950

- c)** Si les actions de la société Olympia ne sont pas cotées sur un marché actif, le placement sera comptabilisé au prix d'achat (qui représente sa juste valeur à cette date), majoré du montant des coûts de transaction. Le placement sera donc initialement comptabilisé au montant de 52 315 \$. Par la suite, la société Daro maintient son placement au coût d'acquisition, diminué, le cas échéant, de sa dépréciation. Il n'y aurait donc pas de régularisation le 31 décembre, la juste valeur des actions n'étant pas disponible et le placement étant présenté au bilan au coût d'acquisition. Comme ce placement n'est pas coté sur un marché actif, il est peu probable que l'intention de la société Daro soit de vendre ces actions au cours du prochain exercice. En effet, pour qu'un placement en actions soit classé à l'actif à court terme, il doit être facilement réalisable en étant disponible sur un marché actif. Le placement sera donc présenté dans l'actif à long terme à titre de placement à long terme. Le seul élément à l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 concernant le placement est le produit de dividendes de 2 280 \$. À la fin de chaque exercice, la société Daro doit apprécier s'il existe des indications

d'une possible dépréciation de son placement due à des faits tels que des difficultés financières importantes de la société émettrice ou la possibilité de faillite ou de restructuration financière. Si c'est le cas, la société Daro doit réduire la valeur comptable de son placement avec possibilité de reprise.

d) Comptabilisation des opérations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 :

Date		Nom des comptes et explication	Débit		Crédit	
2019						
Sept.	19	Placement en actions de la société Olympia	104 500	00		
		Coût de transaction	110	00		
		Encaisse			104 610	00
		<i>Achat de 950 actions ordinaires de la société Olympia</i>				
Déc.	18	Encaisse	2 280	00		
		Produits de dividende			2 280	00
		<i>Encaissement d'un dividende de 2,40 \$ sur les 950 actions détenues par la société Olympia</i>				
Déc.	31	Perte découlant de la variation de la juste valeur du placement en actions de la société Olympia	950	00		
		Placement en actions de la société Olympia			950	00
		<i>Pour inscrire la perte à la suite de l'évaluation à la juste valeur des actions de la société Olympia (950 actions @ 109 \$ = 103 550 \$ – 104 500 \$ = 950 \$)</i>				

E7

a) Une participation dans une entité sous influence notable ou satellite implique que l'investisseur acquiert suffisamment d'actions avec droit de vote pour exercer une influence notable sur les politiques stratégiques de la société émettrice relatives à ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Cet objectif va à l'encontre de l'intention de réaliser rapidement le placement et d'obtenir un rendement sur une base temporaire. Une participation dans une société satellite est donc présentée dans l'actif à long terme à titre de placement à long terme.

b) Méthodes de comptabilisation et de présentation de la participation dans Combec :

i) La société Bonconseil est une entreprise à capital fermé.

Si la société Bonconseil choisit d'appliquer les NCECF, elle peut présenter sa participation dans Combec selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition. Elle doit présenter tous ses placements dans les satellites selon la même méthode. Toutefois, si les titres de capitaux propres de la société émettrice sont cotés sur un marché actif, la participation ne peut pas être comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition. Dans ce cas, sa participation doit être présentée à la juste valeur avec la constatation des variations de la juste valeur dans l'état des résultats de la période où elles se produisent. Notez que la société Bonconseil pourrait choisir d'appliquer les IFRS. Même dans ce cas, parce que ses capitaux propres ne sont pas négociés sur un marché organisé, elle aurait le choix entre la méthode de la mise en équivalence ou du coût ou de la juste valeur par le biais du résultat global.

ii) La société Bonconseil est une société ouverte assujettie aux IFRS.

La société Bonconseil doit présenter sa participation dans l'entreprise associée (satellite en NCECF) selon la méthode de la mise en équivalence (méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation selon les NCECF).

c) Selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, la société participante comptabilise initialement sa participation au coût d'acquisition (prix d'achat plus les coûts de transaction) et, par la suite, augmente ou diminue ce montant de sa quote-part des résultats enregistrés par la société émettrice. La société participante déduit du montant de sa participation tout dividende reçu ou à recevoir de la société émettrice. Ainsi, le seul élément de l'état des résultats de la société Bonconseil pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

concernant son satellite est la quote-part de la perte nette réalisée par la société Combec, soit 60 000 \$ (20 % de 300 000 \$).

- d) Selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition, la société participante comptabilise initialement sa participation au coût d'acquisition (prix d'achat plus les coûts de transaction) et la maintient par la suite au coût. À l'état des résultats, un produit de dividende est constaté à la date de déclaration par la société émettrice. Ainsi, le seul élément de l'état des résultats de la société Bonconseil pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 concernant son satellite est un produit de dividende de 10 000 \$ (20 000 actions @ 0,50 \$ = 10 000 \$).

- e) Que la participation dans la société Combec soit comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition ou à la valeur de consolidation, la société Bonconseil doit apprécier s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La perte réalisée par la société Combec en 2019 et l'apparition d'un concurrent majeur dans son marché indiquent qu'il y a eu un changement défavorable important dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs de la participation. La société Bonconseil doit réduire la valeur comptable de sa participation au plus élevé de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus (960 000 \$) ou du prix qu'elle pourrait obtenir de la vente (1 000 000 \$). La valeur de la participation doit donc être réduite à 1 000 000 \$ et la différence avec la valeur comptable constatée à titre de moins-value à l'état des résultats, par exemple 500 000 \$ si la participation est comptabilisée à la valeur d'acquisition (1 500 000 \$ – 1 000 000 \$).

- f) Comptabilisation des opérations concernant la participation dans la société Combec en supposant que Bonconseil utilise la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation :

Date		Nom des comptes et explication	Débit		Crédit	
2019						
Janv.	4	Participation dans la société Combec	1 500 000	00		
		Encaisse			1 500 000	00
		<i>Pour inscrire l'acquisition d'une participation de 20 % dans la société Combec</i>				
Déc.	1 ^{er}	Encaisse	10 000	00		
		Participation dans la société Combec			10 000	00
		<i>Dividende reçu de la participation de 20 % dans la société Combec (20 000 actions @ 0,50 \$ = 2 500 \$)</i>				
Déc.	31	Produit (perte) financier – Valeur de consolidation	60 000	00		
		Participation dans la société Combec			60 000	00
		<i>Régularisation pour inscrire la quote-part de la perte nette subie par la société Combec (300 000 \$ * 20 % = 60 000 \$)</i>				

E8

- a) Plan d'amortissement des obligations de Domino selon la méthode des intérêts effectifs :

Date (intérêts effectifs)	Intérêts effectifs (Produit d'intérêts)	Intérêts encaissés	Amortissement de l'escompte	Escompte non amorti	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$	\$
01-01-19 (200 000 \$ – 194 842 \$)				5 158	194 842
30-06-19 (194 842 \$ × 9 % × 6/12)	8 768	8 000	768	4 390	195 610
31-12-19 (195 610 \$ × 9 % × 6/12)	8 802	8 000	802	3 588	196 412
30-06-20 (196 412 \$ × 9 % × 6/12)	8 839	8 000	839	2 749	197 251
31-12-20 (197 251 \$ × 9 % × 6/12)	8 876	8 000	876	1 873	198 127
30-06-21 (198 127 \$ × 9 % × 6/12)	8 916	8 000	916	957	199 043
31-12-21 (199 043 \$ × 9 % × 6/12)	8 957	8 000	957	0	200 000
Total (48 000 \$ + 5 158 \$)	53 158	48 000	5 158		

b) Présentation des placements au bilan de la société Géante du 31 décembre 2019 :

Actif à court terme :

Placement à court terme

Actions de la société Fabi, à la juste valeur 92 800 \$

Actif à long terme :

Placement à long terme

Obligations de la société Domino, au coût après amortissement 196 412

c) Produits, gains, charges et pertes relativement aux activités de placement de la société Géante pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 :

	Produits		Gain	Charge	Perte
	Intérêts	Dividendes			
30 juin, Domino	8 768 \$				
22 août, coût de transaction Signal				250 \$	
14 septembre, coût de transaction Fabi				300	
29 novembre, Fabi		3 000 \$			
8 décembre, vente des actions de Signal					2 240 \$
31 décembre, Domino	8 802				
31 décembre, juste valeur Fabi			2 800 \$		
Total	<u>17 570 \$</u>	<u>3 000 \$</u>	<u>2 800 \$</u>	<u>550 \$</u>	<u>2 240 \$</u>

d) Si l'intention de la direction de la société Géante n'est pas de conserver jusqu'à l'échéance son placement en obligations dans Domino, la méthode du coût après amortissement et la classification à l'actif à long terme ne conviennent pas. Le placement pourrait être évalué à la juste valeur avec les variations à l'état des résultats et présenté à l'actif à court terme. Cette solution serait également retenue avec le référentiel IFRS.

e) Comptabilisation :

Date		Nom des comptes et explication	Débit		Crédit	
2019						
Janv.	1 ^{er}	Placement en obligations – Domino	194 842	00		
		Encaisse			194 842	00
		<i>Pour inscrire l'acquisition à escompte des obligations de Domino</i>				
Juin	30	Encaisse	8 000	00		
		Placement en obligations – Domino	768	00		
		Intérêts créditeurs			8 768	00
		<i>Pour inscrire l'encaissement des intérêts et l'amortissement de l'escompte selon la méthode des intérêts effectifs</i>				
Août	22	Placement en actions de Signal	70 000	00		
		Frais de transaction	250	00		
		Encaisse			70 250	00
		<i>Achat d'actions ordinaires de la société Signal</i>				
Sept.	14	Placement en actions de Fabi	90 000	00		
		Frais de transaction	300	00		
		Encaisse			90 300	00
		<i>Achat d'actions ordinaires de la société Fabi</i>				
Nov.	29	Encaisse	3 000	00		
		Produits de dividende			3 000	00
		<i>Encaissement d'un dividende de 3 000 \$ sur les actions détenues de la société Fabi</i>				
Déc.	8	Encaisse	67 760	00		
		Perte sur la vente du placement en actions de Signal	2 240	00		
		Placement en actions de Signal			70 000	00
		<i>Pour inscrire la perte à la suite de la vente des actions de la société Signal</i>				

	31	Encaisse	8 000	00	
		Placement en obligations – Domino	802	00	
		Intérêts créditeurs			8 802 00
		<i>Pour inscrire l'encaissement des intérêts et l'amortissement de l'escompte selon la méthode des intérêts effectifs</i>			
	31	Placement en actions de Fabi	2 800	00	
		Profit découlant de la variation de la juste valeur du placement en actions de Fabi			2 800 00
		<i>Pour inscrire le profit à la suite de l'évaluation à la juste valeur des actions de Fabi (92 800 \$ – 90 000 \$)</i>			

E9

- a) Selon les IFRS, la société Addidos doit présenter sa participation dans l'entreprise associée Pumo (satellite selon les NCECF) selon la méthode de la mise en équivalence (méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation selon les NCECF). Si la société Addidos est une entreprise à capital fermé et choisit d'appliquer les NCECF, elle peut présenter sa participation dans Pumo selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation ou à la valeur d'acquisition. Cependant, si les titres de capitaux propres de la société Pumo sont cotés sur un marché actif, la participation ne peut pas être comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition. Dans ce cas, la participation doit être présentée à la juste valeur avec la comptabilisation des variations de la juste valeur dans l'état des résultats de la période où elles se produisent.
- b) Le produit financier en valeur de consolidation de la participation dans Pumo est de 260 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et la valeur comptable au bilan du 31 décembre 2019 est de 1 482 200 \$.

Le produit financier en valeur de consolidation de la participation dans Pumo est de 292 600 \$ et le gain sur la vente de 6 000 actions de 262 160 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. La valeur comptable au bilan du 31 décembre 2020 est de 1 398 000 \$.

	État des résultats Produits / gain	Bilan, participation dans Pumo
14 janvier 2019 :		
Achat de 36 000 des 180 000 actions de Pumo (20 %)		1 315 800 \$
1 ^{er} octobre 2019 :		
Dividendes de Pumo : 36 000 actions @ 2,60 \$		(93 600)
Régularisation du 31 décembre 2019 :		
Quote-part du bénéfice de Pumo : 20 % de 1 300 000 \$	260 000 \$	260 000
Produits de l'exercice 2019 / Solde de la participation	260 000	1 482 200
1 ^{er} avril 2020 :		
Dividendes de Pumo : 36 000 actions @ 2,70 \$		(97 200)
Régularisation du 31 décembre 2020 :		
Quote-part du bénéfice de Pumo : 20 % de 1 463 000 \$	292 600	292 600
Solde de la participation avant la vente et la constatation du gain		1 677 600 ^a
Produit de la vente de 6 000 actions 541 760 \$		
Valeur comptable : 6 000 actions @ 46,60 \$ = <u>279 600</u>	262 160	(279 600)
Produits, gain de l'exercice 2020 / Solde de la participation	554 760 \$	1 398 000 \$

^a La valeur comptable moyenne d'une action est de 46,60 \$ (1 677 600 \$/36 000 actions).

E10

a) La valeur comptable de la participation dans la société Filia au bilan du 31 décembre 2019 est de 2 169 600 \$. Le produit financier en valeur de consolidation de la participation dans Filia est de 345 600 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

	État des résultats : Produits	Bilan : participation dans Filia
2 janvier 2019 :		
Achat de 160 000 des 200 000 actions de Filia @ 12 \$ (80 %)		1 920 000 \$
15 septembre 2019 :		
Dividende de Filia : 80 % de 120 000 \$ =		(96 000)
Régularisation du 31 décembre 2019 :		
Quote-part du bénéfice de Filia : 80 % de 432 000 \$	345 600 \$	345 600
Produits de l'exercice 2019 / Solde de la participation	345 600 \$	2 169 600 \$

b) Selon les NCECF, la société Mama peut consolider sa filiale ou la présenter soit selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, soit selon la méthode de la

comptabilisation à la valeur d'acquisition. Cependant, si les titres de capitaux propres de la filiale sont cotés sur un marché actif, la participation ne doit pas être comptabilisée selon la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition. Dans ce cas, la participation peut être comptabilisée à la juste valeur avec les variations à l'état des résultats. Selon les IFRS, la société Mama n'a d'autre choix que de consolider sa filiale.

Si la société Mama consolide sa filiale, le compte Participation dans Filia, inscrit dans les livres de la société mère, sera remplacé par chacun des éléments de l'actif et du passif de la filiale. Également, le produit financier constaté à la valeur de consolidation comptabilisé dans les livres de la société mère (172 800 \$) sera remplacé par chacun des éléments de l'état des résultats individuel de la filiale. L'état des flux de trésorerie sera aussi consolidé de manière à présenter les mouvements de trésorerie du groupe (société mère et sa filiale).

E11

- a) Pour chacune des sociétés, il s'agit d'un partenariat puisque les deux investisseurs sont liés par un accord contractuel prévoyant qu'ils exercent un contrôle conjoint sur le partenariat, sans égard aux pourcentages de participation qu'ils détiennent. Même si Pétro assume 60 % du coût du pipeline, elle ne peut, à cause de l'accord contractuel, exercer un contrôle unilatéral sur le partenariat. De plus, un partenariat est souvent le prolongement des activités des investisseurs. Ainsi, ce partenariat permet à Pétro et à Gazol de réunir les ressources nécessaires à l'acquisition d'un pipeline et d'en partager l'utilisation. Ce partenariat est un actif sous contrôle conjoint puisque Pétro et Gazol se partagent la propriété et l'utilisation d'un actif, le pipeline, et qu'il n'y a pas de création d'une structure quelconque distincte des investisseurs.
- b) Au bilan de Pétro, le poste Pipeline sous contrôle conjoint est présenté au coût de 42 000 000 \$ (60 % de 70 000 000 \$) réduit d'un amortissement cumulé de 2 100 000 \$ (42 000 000 \$/20 ans) pour une valeur comptable nette de 39 900 000 \$. Au bilan de Gazol, le poste Pipeline sous contrôle conjoint est présenté au coût de 28 000 000 \$ (40 % de 70 000 000 \$) réduit d'un amortissement cumulé de 1 400 000 \$ (28 000 000 \$/20 ans) pour une valeur comptable nette de 26 600 000 \$.

- c) À l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, Pédro constate sa quote-part des frais d'exploitation du pipeline, soit 6 000 000 \$ (60 % de 10 000 000 \$) et une charge d'amortissement du pipeline sous contrôle conjoint soit 2 100 000 \$ (calculée sur la quote-part de l'actif). Pour sa part, Gazol constate sa quote-part des frais d'exploitation du pipeline, soit 4 000 000 \$ (40 % de 10 000 000 \$) et une charge d'amortissement du pipeline sous contrôle conjoint soit 1 400 000 \$ (calculée sur la quote-part de l'actif).

E12

Cas 1

Pour qu'il y ait un regroupement d'entreprises, on doit acquérir un ensemble d'actifs et souvent assumer les passifs d'une entreprise. L'acquisition d'une usine désaffectée et des équipements de production ne représentent pas une entreprise. Dans la définition d'une entreprise, on mentionne qu'il s'agit d'un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir directement aux investisseurs un rendement sous forme de dividendes, de coûts inférieurs ou d'autres avantages économiques. L'acquisition d'un groupe d'actifs n'est pas un regroupement d'entreprises.

Cas 2

Un regroupement d'entreprises est une opération par laquelle une entreprise obtient le contrôle d'une ou de plusieurs autres entreprises. Ce n'est pas le cas ici puisqu'il s'agit d'une même personne (un individu et non une société) qui contrôle dorénavant deux sociétés. Puisque les sociétés Gémeaux et Verseau sont contrôlées par une même personne, elles sont apparentées, mais il n'existe aucun lien entre la société mère et la filiale.

Cas 3

Il s'agit probablement d'un regroupement d'entreprises puisqu'en obtenant la totalité des actions ordinaires de la société Gémeaux, on suppose que la société Verseau en obtient le contrôle. La société Gémeaux devient la filiale en propriété exclusive de la société Verseau. La forme juridique du regroupement est l'acquisition d'une filiale.

Cas 4

Il s'agit d'un regroupement d'entreprises puisque la société Gémeaux acquiert un ensemble de ressources qui représente une entreprise. La forme juridique du regroupement est l'acquisition de l'actif net.

Cas 5

Ce n'est pas un regroupement d'entreprises. L'achat d'actions privilégiées sans droit de vote ne donne pas le contrôle.

Cas 6

Il ne s'agit probablement pas d'un regroupement d'entreprises puisque l'acquisition de 40 % des actions avec droit de vote et 100 % d'actions sans droit de vote ne donne généralement pas le contrôle. On suppose qu'avec 40 % des actions avec droit de vote, la société Verseau peut influencer ses politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de la société Gémeaux. Il faut cependant faire la preuve qu'il y a effectivement influence notable, par exemple une représentation de la société Verseau au conseil d'administration de la société Gémeaux, une participation à ses politiques et des échanges intersociétés importants. Si c'est le cas, il s'agit d'un placement dans une société satellite.

Cas 7

Il s'agit probablement d'un regroupement d'entreprises puisqu'en obtenant 80 % des actions ordinaires de la société Verseau, on suppose que la société Gémeaux en obtient le contrôle. La société Verseau devient la filiale en propriété non exclusive de la société Gémeaux. La forme juridique du regroupement est l'acquisition d'une filiale.

Cas 8

On présume qu'il y a absence de contrôle si une société détient un pourcentage de participation inférieur à 50 %. Cependant, d'autres facteurs que le pourcentage peuvent démontrer la présence de contrôle, par exemple une loi, des accords contractuels ou la détention de procurations, de droits d'option, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles.

E13

Le bénéfice net consolidé est de 500 000 \$ (300 000 \$ + 200 000 \$) dont 430 000 \$ [300 000 \$ + (65 % de 200 000 \$)] sont attribués aux porteurs des capitaux propres de la société mère, et 70 000 \$ (35 % de 200 000 \$) sont attribués à la participation ne donnant pas le contrôle.

Bénéfice net consolidé attribuable à la société mère :	
300 000 \$ + 130 000 \$ (65 % de 200 000 \$) =	430 000 \$
Bénéfice net consolidé attribuable à la PNDC 35 % de 200 000 \$ =	70 000
Bénéfice net consolidé (300 000 \$ + 200 000 \$)	<u>500 000</u> \$

E14

a) État consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 :

MULTI INC. <i>État des résultats consolidés</i> <i>Exercice terminé le 31 mars 2020</i>	
<i>Ventes (900 000 \$ + 380 000 \$)</i>	<i>1 280 000 \$</i>
<i>Coût des marchandises vendues (480 000 \$ + 210 000 \$)</i>	<i>690 000</i>
<i>Bénéfice brut</i>	<i><u>590 000</u></i>
<i>Charges d'exploitation (295 000 \$ + 120 000 \$)</i>	<i>415 000</i>
<i>Bénéfice net consolidé</i>	<i><u><u>175 000</u></u> \$</i>
<i>Bénéfice attribuable :</i>	
<i>Aux actionnaires de la société mère^a</i>	<i><u><u>170 000</u></u> \$</i>
<i>À la participation ne donnant pas le contrôle^b</i>	<i><u><u>5 000</u></u> \$</i>

a 100 % du bénéfice individuel de la société Multi, soit 125 000 \$, plus 90 % du bénéfice individuel de la société Firma, soit 45 000 \$ (90 % de 50 000 \$).

b 10 % du bénéfice individuel de la société Firma, soit 5 000 \$ (10 % de 50 000 \$).

b) Toutes les ventes intragroupe doivent être éliminées à la consolidation de l'état des résultats du groupe. En effet, la consolidation consiste à passer de la perspective d'entités juridiques distinctes à celle de l'entité économique unique, ce qui modifie le sens de la vente de 40 000 \$ de la société Multi à sa filiale. Une société ne peut vendre à elle-même des marchandises. La consolidation de l'état des résultats implique donc d'annuler cette opération réciproque en réduisant les ventes consolidées de 40 000 \$ et le coût des marchandises vendues consolidé du même montant. Si la filiale a vendu toutes ces marchandises à des tiers, cette annulation ne change cependant pas le résultat consolidé et son attribution entre les deux catégories d'actionnaires. Les ventes consolidées seraient donc de 1 240 000 \$ (1 280 000 \$ – 40 000 \$) et le coût des marchandises vendues consolidé de 650 000 \$ (690 000 \$ – 40 000 \$) pour un bénéfice brut inchangé de 590 000 \$ (1 240 000 \$ – 650 000 \$). Cependant, si la filiale détient en stock le 31 mars 2020 des marchandises achetées de Multi, un profit intragroupe serait à annuler ce qui modifierait le bénéfice net consolidé.

c) État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 :

<i>MULTI INC.</i>					
<i>État consolidé des variations des capitaux propres</i>					
<i>Exercice terminé le 31 mars 2020</i>					
<i>Attribuables aux actionnaires de la société mère</i>					
	<i>Résultats</i>			<i>Participation</i>	<i>Total</i>
	<i>Capital</i>	<i>non</i>		<i>ne donnant</i>	<i>des</i>
	<i>social</i>	<i>distribués</i>	<i>Total</i>	<i>pas le</i>	<i>capitaux</i>
				<i>contrôle</i>	<i>propres</i>
<i>Solde au 1^{er} avril 2019</i>	350 000	200 000	550 000	30 000	580 000
<i>Émission</i>	50 000		50 000		50 000
<i>Résultat net</i>		170 000	170 000	5 000	175 000
	400 000	370 000	770 000	35 000	805 000
<i>Dividendes</i>		(75 000)	(75 000)	(2 500)	(77 500)
<i>Solde au 31 mars 2020</i>	400 000	295 000	695 000	32 500	727 500

d) Si la société Multi appliquait les NCECF, elle présenterait un état consolidé des bénéfices non répartis plutôt qu'un état consolidé des variations des capitaux propres. L'état consolidé des bénéfices non répartis reprendrait les mêmes données de la colonne Résultats non distribués de l'état consolidé des variations des capitaux propres. La note complémentaire aux états financiers décrivant le capital-actions mentionnerait l'émission de nouvelles actions de 50 000 \$ survenue durant l'exercice.

E15

Bilan de la société Attila immédiatement après le regroupement en supposant qu'elle décaisse le montant de 400 000 \$ pour l'acquisition des actifs, sauf l'encaisse, et assume le passif de la société Bienvenu.

Calcul de l'écart d'acquisition :

Juste valeur de la contrepartie transférée :		400 000 \$
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis :		
Clients	80 000 \$	
Stocks	170 000	
Immobilisations	450 000	
Passif repris	(360 000)	340 000
Écart d'acquisition :		60 000 \$

<i>SOCIÉTÉ ATTILLA</i>	
<i>Bilan (en milliers de \$)</i>	
<i>1^{er} janvier 2020</i>	
<i>Encaisse (420 \$ – décaissement de l'acquisition 400 \$)</i>	<i>20 \$</i>
<i>Clients (100 \$ + 80 \$)</i>	<i>180</i>
<i>Stocks (200 \$ + 170 \$)</i>	<i>370</i>
<i>Immobilisations (500 \$ + 450 \$)</i>	<i>950</i>
<i>Écart d'acquisition</i>	<i>60</i>
<i>Total de l'actif</i>	<i>1 580 \$</i>
<i>Passif (460 \$ + 360 \$)</i>	<i>820 \$</i>
<i>Capitaux propres :</i>	
<i>Capital-actions ordinaire (Société Atilla seulement)</i>	<i>400</i>
<i>Bénéfices non répartis (Société Atilla seulement)</i>	<i>360</i>
<i>Total des capitaux propres</i>	<i>760</i>
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	<i>1 580 \$</i>

E16

Bilan consolidé de la société Merlin en supposant qu'elle acquiert toutes les actions en circulation de la société Faucon contre la somme de 620 000 \$.

Calcul de l'écart d'acquisition :

Juste valeur de la contrepartie transférée	620 000 \$
Actif net de la société Faucon à la juste valeur (100 000 \$ + 500 000 \$ – 200 000 \$)	400 000
Écart d'acquisition positif	<u>220 000 \$</u>

Bilan consolidé de la société Merlin immédiatement après le regroupement :

<i>SOCIÉTÉ MERLIN</i> <i>Bilan consolidé (en milliers de \$)</i> <i>au 1er janvier 2020</i>	
<i>Actifs à court terme (80 \$ + 100 \$)</i>	180 \$
<i>Immobilisations (750 \$ + 500 \$)</i>	1 250
<i>Écart d'acquisition (+220 \$)</i>	220
	<u>1 650 \$</u>
<i>Passif (500 \$ + 200 \$)</i>	700 \$
<i>Capital-actions ordinaire (société Merlin seulement)</i>	600
<i>Bénéfices non répartis (société Merlin seulement)</i>	350
	<u>1 650 \$</u>

E17

La participation ne donnant pas le contrôle est de 600 000 \$ (40 % de 1 500 000 \$). Le concept de consolidation retenu par les normes comptables est celui de l'entité économique. Ce concept considère que l'entité regroupée constitue une entité économique unique comprenant deux classes de propriétaires : la participation avec contrôle (la société mère) et la participation ne donnant pas

le contrôle. L'intégration de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale avec ceux de la société mère se fait donc à 100 % même si cette dernière possède 60 % des actions. Cette intégration à 100 % implique que les 40 % de l'actif net de la filiale attribuable à la PNDC, soit 600 000 \$, sont présentés sous un poste distinct des capitaux propres consolidés.

Analyses et cas

A1 Ferme Belleterre inc.

- a) Les placements sont constitués principalement de parts achetées au sein des deux coopératives : Agropur, Coopérative Agro-Alimentaire, La Coop Agricole et des investissements dans les programmes de La Financière Agricole du Québec.

Agropur, Coopérative Agro-Alimentaire :	
Parts de membre	100 \$
Parts Catégorie A	150 821
Parts Catégorie M, série 1	200
Coopérative Agricole :	
Parts sociales de qualification de catégorie A	100
Parts sociales de catégorie B	900
La Financière agricole du Québec :	
Programmes Agri-investissement et Agri-Québec	1 654
	<u>153 775 \$</u>

- b) Deux conditions sont nécessaires pour présenter les placements à court terme : d'abord, la société doit avoir l'intention d'en disposer au cours du prochain exercice, et ensuite, ils doivent être facilement négociables. Or, les placements effectués au sein d'une ou des coopératives par une société agricole comme Ferme Belleterre ne sont pas effectués afin d'être réalisés à court terme. Habituellement, pour faire affaire avec la coopérative, la société agricole doit en être membre et détenir des parts. C'est donc dans une perspective à long terme que ces placements sont effectués. De plus, très souvent, il n'existe pas de marché pour la revente de ces parts ; elles doivent être rachetées par la coopérative. On ne peut donc pas les présenter à court terme.
- c) Ces placements sont comptabilisés au coût puisque les justes valeurs ne sont pas disponibles. Ces titres ne sont pas transigés sur un marché actif.
- d) Les seuls revenus que peuvent générer ces placements pendant leur détention se limitent à des intérêts ou à des ristournes basés sur le capital détenu.

- e) On peut trouver les détails des ristournes comptabilisées à l'état des résultats dans les tableaux A et C.

Ristournes (tableau C)	81 \$
Ristournes (tableau A)	31 475 \$
Total des ristournes	<u>31 556</u>
Moins : portion reçue en argent	9 103
Ristournes reçues sous forme de parts A	<u><u>22 453</u></u> \$

- f) À la note 5, le poste Parts Catégorie A est passé de 140 623 \$ à 150 821 \$ au cours de l'exercice prenant fin le 30 juin 2020. Si l'on tient compte des parts reçues au cours de l'année calculées en e), ce poste de placement devrait être de 163 076 \$, soit le solde du début de l'année (140 623 \$) plus les parts reçues comme ristournes (22 453 \$) au cours de l'année. Puisque le solde n'est plus que de 150 821 \$, on doit en conclure que la Coopérative Agropur a racheté des parts à Belleterre pour un montant de 12 255 \$ (163 076 \$ – 150 821 \$).

En résumé, voici les opérations qui ont affecté le compte Agropur, Parts Catégorie A :

Solde au début de l'exercice	140 623 \$
Ajout des parts A reçues en ristournes	22 453
Revente à Agropur des parts A	(12 255)
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>150 821</u></u> \$

L'examen de l'état des flux de trésorerie permet également de retracer directement le montant encaissé en consultant la section Activités d'investissement, où l'on trouve « Encaissement de placements 12 255 \$ ». L'état des flux de trésorerie sera traité au chapitre 12.

A2 Piscines Auclair inc.

- a) Les placements sont constitués d'actions d'une société fermée, 1 500 \$, comptabilisées au coût et d'actions d'une société cotée en Bourse, 27 374 \$, comptabilisées à la juste valeur.
- b) La variation d'un placement comptabilisé au coût provient soit d'une acquisition d'actions additionnelles qui vient augmenter son coût ou d'une disposition d'actions qui vient le diminuer. Ce placement est demeuré à 1 500 \$ au cours de l'année. On peut en conclure qu'il n'y a pas eu d'achat ou de vente de placements de cette société privée.

L'augmentation d'un placement à la juste valeur provient soit d'une acquisition d'actions additionnelles, soit d'une prise de valeur des actions ; au contraire, une diminution peut signifier la disposition d'actions ou la perte de valeur des actions. Les prises de valeur et les pertes de valeur de placements comptabilisés à la juste valeur sont présentées à l'état des résultats sous la rubrique Variation de juste valeur du placement. En 2015, la variation de valeur à l'état des résultats est de 1 387 \$. Au bilan, le solde du placement comptabilisé à la juste valeur est passé de 25 987 \$ en 2014 à 27 374 \$ en 2015, une variation de 1 387 \$. On peut en déduire que la seule raison expliquant la variation du poste Placement provient de l'augmentation de valeur du placement.

- c) Le placement en actions d'une société cotée en Bourse a généré une prise de valeur de 1 387 \$ et un produit de dividendes de 547 \$, pour un produit total de 1 934 \$. Compte tenu de la valeur du poste Placement de 25 987 \$ en début d'exercice, ce placement a rapporté un rendement de 7,44 % ($1\,934\ \$ / 25\,987\ \$$).

A3 La Coop fédérée

- a) Types de placements ou de participations, valeurs au bilan et produits correspondant à l'état des résultats :

Types de placements ou de participations	Valeurs au bilan	Produits correspondant à l'état des résultats
Participations dans des coentreprises	114 037 000 \$	Quote-part des résultats des coentreprises 33 285 000 \$
Participations dans des entités sous influence notable	100 657 000 \$	Quote-part des résultats des entités sous influence notable (4 570 000 \$)
Placements	38 460 000 \$ (incluant une portion échéant à court terme de 1 830 000 \$)	Résultats des autres placements 1 972 000 \$

La société détient également des placements dans certaines sociétés filiales lui accordant le contrôle, puisque les actifs et les passifs de ces sociétés sont consolidés dans le bilan de la Coop fédérée. La valeur du placement dans ces sociétés n'apparaît pas au bilan consolidé.

b) Méthodes comptables pour chaque catégorie de placement ou participation :

Catégories de placements ou participations	Méthodes comptables (voir note 2 aux états financiers)
Participations dans des coentreprises	Méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation
Participations dans des entités sous influence notable	Méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation
Placements	Les placements dans les coopératives sont évalués au coût, car ils ne comportent pas de cours du marché dans un marché actif. Les prêts hypothécaires et les billets à recevoir sont initialement enregistrés à la juste valeur et ils sont comptabilisés par la suite au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- c)** Puisque ce sont des filiales dont les comptes sont consolidés dans les états financiers de la Coop fédérée, les comptes de produits et de charges des filiales ont été fusionnés aux produits et charges présentés à l'état des résultats consolidés de la Coop fédérée. Il n'est pas possible de retracer les produits de chaque filiale prise séparément, l'objectif de l'état des résultats consolidés étant de présenter le portrait global du groupe de sociétés sous le contrôle de la société mère.
- d)** L'écart d'acquisition, ou goodwill, dans un bilan consolidé fait suite à des acquisitions de sociétés lorsque le prix payé pour l'acquisition a excédé la juste valeur de l'actif net acquis. Dans le cas de la Coop fédérée, l'écart d'acquisition de 69 238 000 \$ est le même au bilan des deux exercices 2013 et 2014. La dernière acquisition d'entreprise a été faite en 2013 (voir

note 26) sans écart d'acquisition puisque le prix payé correspondait à la juste valeur de l'actif net acquis. On comprend ainsi pourquoi l'écart d'acquisition n'a pas augmenté. Puisque l'écart d'acquisition n'est pas amortissable, il ne diminue pas d'une année à l'autre. Deux raisons peuvent cependant amener sa diminution : la société décide de vendre l'actif net qui avait donné naissance à l'écart d'acquisition, ou l'entreprise déprécie son solde après un test de dépréciation.

- e) Le poste Participation ne donnant pas le contrôle présenté dans l'avoir (capitaux propres) indique une valeur de 77 068 000 \$. Ce montant représente la quote-part détenue par les autres actionnaires dans les filiales que la société a consolidées dans ses états financiers et qu'elle ne détient pas en propriété exclusive (100 %).
- f) Une participation dans une coentreprise est un partenariat qui implique la création d'une société dans laquelle chaque investisseur détient une participation. L'entreprise sous contrôle conjoint fonctionne de la même manière que toute autre entreprise, si ce n'est qu'un accord contractuel conclu entre les investisseurs établit l'exercice d'un contrôle conjoint sur son activité économique. Aucun des partenaires ne peut exercer un contrôle effectif, et ce, même si certains peuvent détenir plus de 50 % des actions.
- g) On présume qu'il y a influence notable lorsque la société participante possède entre 20 % et 50 % des droits de vote dans la société émettrice. Le pourcentage de participation est un indice de cette influence. Toutefois, dans le cas d'une société émettrice où les petits actionnaires sont nombreux, il est possible, pour une société détenant moins de 20 % des actions avec droit de vote, d'exercer une influence notable. C'est une question de faits. Une participation dans une entité sous influence notable ou satellite implique que l'investisseur acquière suffisamment d'actions avec droit de vote pour exercer une influence notable sur les politiques stratégiques de l'entité émettrice relativement à ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Cette capacité peut se manifester, notamment, par une représentation au conseil d'administration, une participation à l'établissement des politiques, des opérations intersociétés importantes, l'échange de cadres ou la fourniture d'informations techniques.

A4 La société Rona inc. (IFRS)

- a) Le fait que la société Rona inc. présente des états financiers « consolidés » signifie nécessairement qu'elle fait état de l'ensemble du groupe, la société mère et ses filiales.
- b) Une partie des placements de Rona inc. se trouve sous la rubrique Autres actifs financiers (les détails figurent à la note 12). Outre des prêts et avances constitués de billets à terme, échéant à différentes dates d'ici 2021 pour 8 640 000 \$, on compte un placement en actions ordinaires de 1 089 000 \$, totalisant 9 729 000 \$. La partie courante de ces actifs financiers est de 2 066 000 \$. On trouve également dans les actifs non courants des placements dans des entreprises mises en équivalence pour 12 403 000 \$.
- c) Méthodes comptables pour chaque catégorie de placement :

Catégories de placements ou participations	Méthodes comptables (voir note 2 II) et V) aux états financiers)
Placements dans des entreprises mises en équivalence (coentreprises)	Méthode de la comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence (méthode à la valeur de consolidation)
Placements	Les placements dans Prêts et avances sont initialement enregistrés à la juste valeur et ils sont comptabilisés par la suite au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'investissement en actions ordinaires est classé comme disponible à la vente et est évalué à sa juste valeur.

- d) Pour retracer le produit des placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence, on doit d'abord retrouver la note 5.1 qui donne les éléments composant le résultat avant intérêts, impôts, amortissement, dépréciation d'actifs non financiers, charges de restructuration et autres coûts de 235 373 000 \$. On y trouve le poste Autres produits, de 13 463 000 \$. On trouve ensuite à la note 28 le lien avec la note 5.1, le résultat net de 865 000 \$ associé aux

placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence. L'état des flux de trésorerie présente également dans les ajustements de la section Exploitation, la quote-part des résultats de participations dans les entreprises mises en équivalence de 865 000 \$.

- e) L'écart d'acquisition, ou goodwill, dans un bilan consolidé fait suite à des acquisitions de sociétés lorsque le prix payé pour l'acquisition a excédé la juste valeur de l'actif net acquis. Dans le cas de Rona inc., l'écart d'acquisition, ou goodwill, de 298 963 000 \$ est le même au bilan à la fin des deux exercices 2013 et 2014. La note 15 portant sur l'évolution du goodwill montre qu'il n'y a eu aucune acquisition d'entreprises en 2014. Cette même note explique la variation entre le solde au début de l'exercice 2013 (fin 2012), au moment où le solde était de 427 964 \$, et le solde à la fin de 2013 à 298 963 \$. Puisque le goodwill n'est pas amortissable, il ne diminue pas d'une année à l'autre. Deux raisons peuvent cependant amener sa diminution : la société décide de vendre l'actif net qui avait donné naissance à l'écart d'acquisition, ou l'entreprise déprécie son solde après un test de dépréciation. Le solde augmente de 1 415 000 \$ pour un goodwill associé à une acquisition d'entreprise survenue en 2013 et diminue de 130 416 000 \$ à la suite de la disposition des actifs d'un secteur abandonné. Ce montant comprend notamment une dépréciation du goodwill de 111 029 000 \$.
- f) Le poste Participation ne donnant pas le contrôle présenté dans les capitaux propres indique une valeur de 15 557 000 \$. Ce montant représente la quote-part détenue par les autres actionnaires dans les filiales que la société a consolidées dans ses états financiers et qu'elle ne détient pas en propriété exclusive (100 %). Le montant apparaissant à l'état des résultats sous la rubrique Participation ne donnant pas le contrôle, de 2 437 000 \$, représente la part du bénéfice qui revient à ces actionnaires.

A5 La société Cabanons Côté inc.

L'acquisition d'un concurrent comme la société Cabanons 3000 inc. sera probablement un investissement important et il y a plusieurs points à vérifier avant de finaliser l'acquisition. C'est pourquoi il convient de conseiller à monsieur Côté de faire une offre d'achat conditionnelle à un contrôle diligent portant sur l'examen des affaires de l'entreprise acquise sous ses aspects

comptables, juridiques, fiscaux et opérationnels. Afin de couvrir tous ces aspects, monsieur Côté confie généralement ce type de mandat à des professionnels, à une firme de conseillers juridiques et à un cabinet d'experts-comptables. L'objectif d'un contrôle diligent est de valider l'information obtenue de l'entreprise acquise et éventuellement de découvrir des situations qui pourraient justifier une renégociation des termes de l'acquisition ou même le retrait de l'offre d'achat. Un mandat de contrôle diligent n'est pas normalisé. Sa nature et son étendue devront être déterminées par monsieur Côté, compte tenu de ses préoccupations, avec les conseils des professionnels chargés de l'exécution du mandat. Le mandat peut porter sur les éléments suivants :

- L'examen des données financières historiques et prévisionnelles de l'entreprise Cabanons 3000 inc., des méthodes comptables utilisées et de la fiabilité du contrôle interne. On devrait obtenir les états financiers complets et non partiels des dernières années. De plus, un soin particulier doit être apporté à l'examen des données financières prévisionnelles puisqu'une bonne partie de l'évaluation de l'entreprise s'appuie sur ces prévisions. Les hypothèses sur lesquelles se sont appuyées ces prévisions doivent être remises en question et validées.
- L'examen ou l'audit de l'existence, de l'exhaustivité et de l'évaluation de certains postes tels que les comptes clients, les stocks, les immobilisations, le montant des ventes, les dettes contractées avec des institutions financières, les hypothèques, etc.
- La validation de certaines informations discutées lors des négociations d'achat, telle l'analyse des contrats signés avec le groupe René-Dépôt, le réseau de magasins MBR et les Centres de matériaux Kanak.
- Pour s'assurer de la conformité aux exigences des autorités fiscales à laquelle prétend le vendeur, par un examen des déclarations fiscales et des dettes envers l'État, par exemple les remises de taxes, les retenues à la source et les avis de cotisation des dernières années.

- La recherche de toutes les dettes éventuelles, par exemple des menaces de poursuite ou l'existence d'obligations environnementales. En ce qui concerne le litige avec un ancien employé, un examen du dossier juridique et une appréciation légale est requise. Au besoin, une réserve ou un ajustement au prix d'achat pourra être prévu.
- La proposition éventuelle des ajustements au prix d'achat préalablement négocié après le contrôle diligent.

Solutionnaire

CHAPITRE 12 – Les flux de trésorerie

Questions de révision

Q1

La trésorerie comprend l'encaisse, soit les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement ou autres. Un placement ne sera assimilé à des équivalents de trésorerie que s'il a une échéance proche, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les titres de capitaux propres sont exclus des équivalents de trésorerie puisque leurs valeurs risquent de changer de façon significative. Les découverts bancaires peuvent être inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre le positif et le négatif.

Q2

Un état des flux de trésorerie résume les changements survenus dans la trésorerie par suite des opérations liées à l'exploitation, au financement, aux investissements et au versement de dividendes de l'exercice.

Q3

Les provenances de liquidités comprennent principalement, pour l'activité d'exploitation, les produits d'exploitation, moins (plus) l'augmentation (diminution) des comptes clients, pour l'activité d'investissement, le produit de cession d'immobilisations et de placement à long terme et, pour l'activité de financement, le produit d'émission d'actions et de dettes à long terme. Les utilisations de trésorerie comprennent principalement, pour l'activité d'exploitation, la plupart des charges, sauf les amortissements et compte tenu des variations des comptes fournisseurs et des frais courus à payer, pour l'activité d'investissement, l'acquisition d'immobilisations et de

placement à long terme et, pour l'activité de financement, les rachats d'actions, les versements de dividendes et les remboursements de dettes à long terme.

Q4

Avec la méthode indirecte, étant donné que le bénéfice net est établi en soustrayant des produits d'exploitation les charges qui exigent des sorties de fonds ainsi que celles hors fonds, ces dernières doivent être ajoutées pour transformer le bénéfice net en marge d'autofinancement. Les produits d'exploitation peuvent aussi comprendre des éléments hors fonds qui doivent être soustraits pour transformer le bénéfice net en marge d'autofinancement. Avec la méthode directe, l'amortissement est ignoré puisque la section activité d'exploitation ne reprend pas le bénéfice présenté à l'état des résultats, mais présente directement les produits et les charges ayant une incidence sur le flux de trésorerie. Certaines personnes peuvent considérer l'amortissement comme une provenance de liquidité parce qu'il est additionné, avec la méthode indirecte, au bénéfice net pour établir la marge d'autofinancement. Toutefois, cette addition est effectuée pour neutraliser les charges hors fonds impliquées dans le calcul du bénéfice net et non parce que l'amortissement est une provenance de fonds.

Q5

Toute diminution d'un actif à court terme autre que de la trésorerie a un impact favorable sur la trésorerie. Ainsi une diminution des stocks, se traduit par une augmentation des charges sans entraîner de nouveaux décaissements. En fait, on vend à nos clients des stocks achetés l'année précédente. Si la société avait maintenu le niveau de stock de l'année précédente à 90 000 \$, elle aurait dû décaisser 40 000 \$ additionnel. Ainsi, en réduisant son stock, elle évite ce décaissement. Il ne s'agit pas d'une entrée de fonds, mais une sortie de fonds évitée, ce qui a toutefois le même impact sur l'encaisse.

Q6

Les principales rentrées et sorties de fonds liés à l'exploitation à présenter lorsque la méthode directe est utilisée se résument comme suit :

Rentrées de fonds (provenance)	Sorties de fonds (utilisation)
• Rentrées de fonds-clients (incluant les ventes aux comptant, les comptes clients et les produits reçus d'avance) • Intérêts perçus sur placements • Encaissement de dividendes sur placements	• Versements aux membres du personnel • Paiements à des fournisseurs l'achat de biens et des services • Intérêts versés sur emprunts • Versement des impôts et des taxes

Q7

Ces opérations non monétaires, dites hors trésorerie influant sur l'investissement (I) ou le financement (F) ne doivent pas être présentées à l'état des flux de trésorerie :

- a) L'acquisition d'actifs à long terme (I) par la prise en charge du passif par le vendeur (F) ;
- b) La comptabilisation d'un actif (I) par un contrat de location-acquisition (F) ;
- c) Le refinancement de dettes, par exemple le remplacement d'une dette (F) venant à échéance dans deux ans par une dette dont le remboursement est étalé sur cinq ans (F) ;
- d) La conversion de dettes (F) en capitaux propres (F) ;
- e) L'acquisition d'actifs à long terme (I) en échange d'actions émises au vendeur (F) ;
- f) Un échange non monétaire, par exemple l'échange d'un actif (I) contre un autre actif (I) ;
- g) Les dividendes (F) en actions (F).

Ces opérations doivent être cependant communiquées par voie de note aux états financiers de manière à fournir toutes les informations pertinentes sur les activités d'investissement et de financement en cause.

Q8

Avec la méthode directe, on reprend les éléments de l'état des résultats pour les convertir en rentrées ou en sorties de fonds sous les rubriques suivantes :

- Les « Rentrées de fonds – clients » comprennent le chiffre d'affaires ou les ventes, plus (moins) la diminution (l'augmentation) des comptes clients, plus (moins) l'augmentation (la diminution) des produits reçus d'avance ;
- Les « Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel » comprennent les charges de personnel et les autres charges d'exploitation (sauf les amortissements et les frais financiers) de l'état des résultats, plus (moins) l'augmentation (la diminution) des frais payés d'avance et plus (moins) la diminution (l'augmentation) des salaires à payer, des comptes fournisseurs et des frais courus (sauf les intérêts courus à payer) au bilan comparatif.

Pour l'entreprise commerciale, on doit déterminer les sorties de fonds relatives aux achats qui comprennent le coût des marchandises vendues de l'état des résultats plus (moins) l'augmentation (la diminution) des stocks au bilan comparatif.

- Les « Sorties de fonds – frais financiers » comprennent la charge d'intérêt ou frais financiers de l'état des résultats, plus (moins) la diminution (l'augmentation) des intérêts courus à payer au bilan comparatif.
- Les « Sorties de fonds – impôts » comprennent la charge d'impôts exigibles de l'état des résultats, plus (moins) la diminution (l'augmentation) des impôts à payer au bilan comparatif.

Q9

Étant donné que toutes les opérations influent sur les postes du bilan et que le bilan est en équilibre, les mouvements de trésorerie doivent être reflétés dans les autres postes du bilan. Par conséquent, l'analyse de ces derniers nous fournit les indices de rentrées et de sorties de liquidités.

Q10

- a)** Le paiement d'intérêts découlant d'obligations à payer ; (E)
- b)** L'encaissement d'intérêts découlant d'un placement ; (E)
- c)** Une émission d'actions ordinaires en contrepartie d'espèces ; (F)
- d)** Le paiement de dividende ; (F)
- e)** Les impôts fonciers se rapportant à un bâtiment appartenant à l'entreprise ; (I)
- f)** Le recouvrement de comptes clients ; (E)
- g)** L'encaissement du produit de la vente de placements à long terme ; (I)
- h)** Le versement des salaires ; (E)
- i)** L'achat au comptant de marchandises ; (E)
- j)** La perte découlant de la vente de matériel de livraison ; le produit de la vente (I), la perte (E)
- k)** Le remboursement d'obligations ; (F)
- l)** La vente à profit d'un terrain ; le produit de la vente (I), le gain (E)
- m)** La conversion d'actions privilégiées en actions ordinaires ; (HT)
- n)** L'acquisition de machines en contrepartie d'un effet à payer à long terme pris en charge par le vendeur ; (HT)
- o)** La vente d'actions ordinaires en contrepartie d'espèces ; (F)
- p)** L'encaissement de dividendes en espèces ; (E)
- q)** Le paiement de frais de services publics ; (E)
- r)** La déclaration d'un dividende en actions et une émission d'actions ordinaires. (HT)

Note : Le référentiel IFRS permet le choix pour les éléments indiqués ci-après.

- a)** Le paiement d'intérêts découlant d'obligations à payer ; (E) ou (F)
- b)** L'encaissement d'intérêts découlant d'un placement ; (E) ou (I)
- d)** Le paiement de dividende ; (F) ou (E)
- p)** L'encaissement de dividendes en espèces. (E) ou (I)

Q11

Au cours de la phase de croissance du produit, on constate habituellement des investissements majeurs en immobilisations qui se traduisent par des flux de trésorerie liés à l'investissement négatifs importants. Dans la période de croissance, la société commence à faire des bénéfices qui génèrent des flux de trésorerie, mais ils sont faibles et généralement insuffisants pour couvrir les investissements. La société fait alors appel à du financement à long terme provenant des actionnaires et des établissements financiers. Ceci se traduit alors par des flux de trésorerie liés aux activités de financement importants et positifs.

Q12

- a) Le ratio de couverture des investissements est obtenu en divisant les flux de trésorerie liés à l'exploitation par les flux de trésorerie liés à l'investissement. On mesure la capacité d'une entreprise à financer ses investissements par ses activités d'exploitation. Lorsque le ratio est supérieur à 1, ceci indique que la société réussit à générer à l'interne par son exploitation suffisamment de flux monétaires pour couvrir la totalité de ses acquisitions d'actifs à long terme. Lorsque le ratio est inférieur à 1, ceci démontre que la société doit faire appel à des sources externes, émettre du capital-actions ou contracter de nouveaux emprunts pour compléter son financement.

- b) Le ratio des flux d'exploitation générés par l'actif est obtenu en divisant les flux de trésorerie liés à l'exploitation par le total des actifs moyens. Il fait ressortir la capacité de l'entreprise à générer des flux d'exploitation sans que les méthodes comptables de constatation des produits ou autres écritures comptables associés à la comptabilité d'exercice n'influence la mesure. Si l'entreprise présente année après année des bénéfices nets et de flux monétaires d'exploitation positifs, le ratio des flux d'exploitation générés par l'actif devrait présenter la même tendance que le ratio du rendement de l'actif (bénéfice net/actif moyen).

- c) Le ratio des flux d'exploitation générés par les ventes est obtenu en divisant les flux de trésorerie liés à l'exploitation par les ventes. Il montre la capacité de l'entreprise à convertir ses ventes en flux de trésorerie. On peut comparer ce ratio avec le ratio de la marge nette

(bénéfice net / ventes) qui est établi avec la comptabilité d'exercice. Si le ratio de la marge nette est en croissance et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation générés par les ventes est à la baisse, on peut se questionner sur les méthodes de comptabilisation des produits qui peut être trop libérale ou sur la gestion de l'actif à court terme.

Exercices

E1

	État des flux de trésorerie			Note complémentaire pour les opérations hors trésorerie
	Activités d'exploitation	Activités d'investissement	Activités de financement	
Déclaration et paiement d'un dividende (exemple)			(-)	
Augmentation des comptes clients	(-)			
Rachat d'actions			(-)	
Amortissement des immobilisations	(+)			
Conversion d'actions privilégiées en actions ordinaires				(X)
Acquisition d'un immeuble en échange d'actions remises au vendeur				(X)
Diminution des comptes fournisseurs	(-)			
Vente d'un placement en actions		(+)		
Achat d'un placement en obligations		(-)		
Produit d'un emprunt encaissé			(+)	
Véhicule acquis avec un contrat de location acquisition				(X)
Acquisition au comptant d'une licence de fabrication		(-)		

E2

<i>TOUDROIT INC.</i>	
<i>État des encaissements et des décaissements</i>	
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2021</i>	
Encaissements :	
Montants encaissés des clients	1 070 000 \$
Produit de la vente d'un camion	26 500
Émission d'actions au comptant	40 000
Total des encaissements	<u>1 136 500</u>
Décaissements :	
Paielements aux fournisseurs	(638 000)
Salaires versés	(398 000)
Frais d'exploitation payés	(38 000)
Paielement des impôts	(22 000)
Achat d'un camion	(78 500)
Remboursement d'un emprunt	(32 000)
Dividendes versés	(26 000)
Total des décaissements	<u>(1 232 500)</u>
Diminution de l'encaisse	<u>(96 000)</u>
Encaisse au début de l'exercice	<u>147 000</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>51 000</u></u> \$

TOUDROIT INC.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Activités d'exploitation : (méthode directe)

Montants encaissés des clients	1 070 000 \$
Paielements aux fournisseurs	(638 000)
Salaires versés	(398 000)
Frais d'exploitation payés	(38 000)
Paielement des impôts	(22 000)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	(26 000)

Activités d'investissement :

Achat d'un camion	(78 500)
Produit de la vente d'un camion	26 500
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(52 000)

Activités de financement :

Émission d'actions au comptant	40 000
Remboursement d'un emprunt	(32 000)
Dividendes versés	(26 000)
Flux de trésorerie liés au financement	(18 000)

Diminution nette de la trésorerie

Encaisse au début de l'exercice	147 000
Encaisse à la fin de l'exercice	51 000 \$

E3

SOCIÉTÉ X État des flux de trésorerie – partiel Exercice terminé le 31 décembre 2020	
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation :</i>	
Bénéfice net	46 250 \$
Plus : Éléments sans effet sur la trésorerie :	
Amortissement du matériel	3 750
Amortissement du brevet	750
Marge d'autofinancement	50 750
Plus (moins) : Changement dans les comptes hors fonds liés à l'exploitation	
Augmentation des comptes clients	(1 400)
Diminution des stocks	1 400
Diminution des frais payés d'avance	200
Diminution des comptes fournisseurs	(700)
Diminution des salaires à payer	(400)
Augmentation des intérêts à payer	750
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :	50 600 \$

E4

- a) Activités d'exploitation ;
- b) Activités de financement ;
- c) Aucune présentation (non encore versé) ;
- d) Activités d'exploitation ;
- e) Activités d'investissement ;
- f) Activités d'investissement ;
- g) Activités de financement ;
- h) Activités de financement.

E5

SOCIÉTÉ A État des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 décembre 2020	
Activités d'exploitation :	
Bénéfice net	325 000 \$
Plus : Élément sans effet sur la trésorerie :	
• Amortissement	182 000
Marge d'autofinancement	507 000
Plus (moins) : Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :	
– Augmentation des comptes clients	(53 300)
– Augmentation des frais payés d'avance	(6 500)
– Diminution des comptes fournisseurs	(20 800)
	(80 600)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	426 400
Activités d'investissement :	
Achat de camions de livraison	(494 000)
Achat d'ordinateurs	(97 500)
Achat de matériel	(109 200)
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(700 700)
Activités de financement :	
Émission d'un effet à payer	390 000
Remboursement d'une partie de l'emprunt hypothécaire	(176 800)
Émission d'actions ordinaires	146 900
Dividendes versés	(40 300)
Flux de trésorerie liés au financement	319 800
Augmentation nette de la trésorerie	45 500
 Encaisse au début de l'exercice	 31 200
 Encaisse à la fin de l'exercice	 76 700 \$

E6

SOCIÉTÉ D État des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 décembre 2020	
Activités d'exploitation :	
Bénéfice net	49 800 \$
Plus : Élément sans effet sur la trésorerie :	
• Amortissement	12 600
Marge d'autofinancement	62 400
Plus (moins) : Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :	
– Diminution des comptes clients	12 000
– Diminution des stocks	3 000
– Diminution des frais payés d'avance	1 200
– Diminution des comptes fournisseurs	(21 600)
– Augmentation des effets à payer	6 000
	600
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	63 000
Activités d'investissement :	
Achat de matériel	(41 400)
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(41 400)
Activités de financement :	
Émission d'actions ordinaires	45 000
Remboursement d'une partie de l'emprunt hypothécaire	(24 000)
Dividendes versés	(18 000)
Flux de trésorerie liés au financement	3 000
Augmentation nette de la trésorerie	24 600
Encaisse au début de l'exercice	25 800
Encaisse à la fin de l'exercice	50 400 \$

E7

SOCIÉTÉ E État des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 décembre 2020	
Activités d'exploitation :	
Bénéfice net	45 000 \$
Plus : Élément sans effet sur la trésorerie :	
• Amortissements	6 300
Marge d'autofinancement	51 300
Plus (moins) : Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :	
– Augmentation des comptes clients	
– Diminution des stocks	(4 500)
– Augmentation des autres actifs à court terme	2 400
– Diminution des comptes fournisseurs	(600)
– Émission d'effets à payer à court terme	(12 600)
– Augmentation des impôts à payer	13 500
	3 600
Rentrées nettes liées au fonds de roulement hors caisse	1 800
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	53 100
Activités d'investissement :	
Produit de cession de matériel de bureau	600
Achat de matériel de magasin	(13 500)
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(12 900)
Activités de financement :	
Dividendes versés	(37 500)
Augmentation nette de la trésorerie	2 700
Encaisse au début de l'exercice	35 400
Encaisse à la fin de l'exercice	38 100 \$

Il est à noter que le dividende en actions de 54 000 \$ (3000 actions × 18 \$) est une opération non monétaire qui ne doit pas être présentée à l'état des flux de trésorerie puisqu'elle n'entraîne

aucune sortie ou rentrée de fonds. L'entreprise choisira habituellement d'informer le lecteur par une note complémentaire permettant d'expliquer la variation du capital-actions.

<i>SOCIÉTÉ E</i> <i>Chiffrier : État des flux de trésorerie</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>				
	<i>Solde</i>	<i>Analyse des opérations</i>		<i>Solde</i>
	<i>31 décembre 2019</i>	<i>Plus</i>	<i>Moins</i>	<i>31 décembre 2020</i>
<i>Débets</i>				
<i>Encaisse</i>	35 400	a) 2 700		38 100
<i>Clients</i>	100 200	c) 4 500		104 700
<i>Stocks</i>	260 100		d) 2 400	257 700
<i>Autres actifs à court terme</i>	5 400	e) 600		6 000
<i>Matériel de bureau</i>	18 300		f) 2 100	16 200
<i>Matériel de magasin</i>	83 400	g) 13 500	h) 1 800	95 100
	502 800			517 800
<i>Crédits</i>				
<i>Amortissement cumulé – Bureau</i>	7 200	f) 1 500	i) 1 800	7 500
<i>Amortissement cumulé – Magasin</i>	19 500	h) 1 800	j) 4 500	22 200
<i>Fournisseurs</i>	71 100	k) 12 600		58 500
<i>Effets à payer</i>	–		l) 13 500	13 500
<i>Impôts à payer</i>	6 900		m) 3 600	10 500
<i>Dividendes à payer</i>	7 500	n) 7 500		–
<i>Capital-actions ordinaire</i>	316 500		o) 54 000	370 500
<i>Bénéfices non répartis</i>	74 100	o) 54 000 n) 30 000	b) 45 000	35 100
	502 800			517 800

a) Activités d'exploitation :		
i) Bénéfice net	b) 45 000	
+ Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement – matériel de bureau	i) 1 800	
Amortissement – matériel de magasin	j) 4 500	
ii) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Augmentation des comptes clients		c) 4 500
Diminution des stocks	d) 2 400	
Augmentation : Autres actifs à court terme		e) 600
Diminution des comptes fournisseurs		k) 12 600
Émission d'effets à payer à court terme	l) 13 500	
Augmentation des impôts à payer	m) 3 600	
b) Activités d'investissement :		
Produit de cession de matériel de bureau	f) 600	
Achat de matériel de magasin		g) 13 500
c) Activités de financement :		
Dividendes versés		n) 37 500
	200 100	197 400
Variation de la trésorerie		a) 2 700
	200 100	200 100

E8

SOCIÉTÉ F État des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 décembre 2020	
Activités d'exploitation :	
Bénéfice net	61 380 \$
Plus : Éléments sans effet sur la trésorerie :	
• Amortissement – Matériel	6 660
• Amortissement – Bâtiment	21 600
Marge d'autofinancement	89 640
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note X)	11 700
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	101 340
Activités d'investissement :	
Agrandissement du bâtiment	(61 200)
Achat de matériel	(15 300)
Flux de trésorerie liés à l'investissement	(76 500)
Activités de financement :	
Produit de l'emprunt hypothécaire	27 000
Dividendes versés	(45 000)
Flux de trésorerie liés au financement	(18 000)
Augmentation nette de la trésorerie	6 840
 Encaisse au début de l'exercice	 46 980
 Encaisse à la fin de l'exercice	 53 820 \$

Note X :

La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation s'établit ainsi :

Augmentation des créances	(19 260) \$
Diminution des stocks	31 320
Diminution des frais payés d'avance	4 680
Diminution des comptes fournisseurs	(9 180)
Diminution des salaires courus à payer	(3 960)
Augmentation des impôts à payer	5 940
Augmentation des intérêts à payer	2 160
Encaisse nette provenant du fonds de roulement d'exploitation	<u>11 700</u> \$

SOCIÉTÉ F <i>Chiffrier : État des flux de trésorerie</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>				
	<i>Solde</i>	<i>Analyse des opérations</i>		<i>Solde</i>
<i>Débits</i>	2019	<i>Plus</i>	<i>Moins</i>	2020
<i>Encaisse</i>	46 980	a) 6 840		53 820
<i>Créances (montant net)</i>	83 700	c) 19 260		102 960
<i>Stocks</i>	159 840		d) 31 320	128 520
<i>Frais payés d'avance</i>	16 380		e) 4 680	11 700
<i>Matériel de magasin</i>	63 360	g) 15 300	f) 10 800	67 860
<i>Terrain</i>	90 000			90 000
<i>Bâtiment</i>	226 800	h) 61 200		288 000
	<u>687 060</u>			<u>742 860</u>
<i>Crédits</i>				
<i>Amortissement cumulé – Matériel</i>	27 900	f) 10 800	i) 6 660	23 760
<i>Amortissement cumulé – Bâtiment</i>	75 600		j) 21 600	97 200
<i>Fournisseurs</i>	84 060	k) 9 180		74 880
<i>Salaires courus à payer</i>	11 880	l) 3 960		7 920
<i>Impôts à payer</i>	17 100		m) 5 940	23 040
<i>Intérêts à payer</i>	–		n) 2 160	2 160
<i>Dividendes en numéraire à payer</i>	7 200		o) 5 400	12 600
<i>Emprunts hypothécaires</i>	–		p) 27 000	27 000
<i>Capital-actions ordinaires</i>	172 800			172 800
<i>Dividende distribuable en actions</i>	–		q) 21 600	21 600
<i>Bénéfices non répartis</i>	290 520	q) 21 600 o) 50 400	b) 61 380	279 900
	<u>687 060</u>			<u>742 860</u>

a) Activités d'exploitation :		
a) Bénéfice net	b) 61 380	
± Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements : Matériel	i) 6 660	
Amortissements : Bâtiment	j) 21 600	
b) Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des créances		c) 19 260
Diminution des stocks	d) 31 320	
Diminution des frais payés d'avance	e) 4 680	
Diminution des comptes fournisseurs		k) 9 180
Diminution des salaires courus à payer		l) 3 960
Augmentation des impôts à payer	m) 5 940	
Augmentation des intérêts à payer	n) 2 160	
b) Activités d'investissement :		
Achat de matériel		g) 15 300
Agrandissement de bâtiment		h) 61 200
c) Activités de financement :		
Dividendes versés		o) 45 000
Produit de l'emprunt hypothécaire	p) 27 000	
	359 280	352 440
Variation nette de la trésorerie		a) 6 840
	359 280	359 280

E9

<i>JORAX INC.</i> <i>État des flux de trésorerie</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>	
Activités d'exploitation : (méthode directe)	1 274 000 \$
Encaissements des clients (1 310 000 + 124 000 – 160 000)	(750 000)
Versements aux fournisseurs (798 000 + 64 000 – 52 000 + 133 600 – 193 600)	(152 400)
Frais d'exploitation (134 000 + 10 800 – 10 400 + 32 000 – 14 000)	(93 680)
Paieement des impôts (91 280 + 7 200 – 4 800)	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	<u>277 920</u>
Activités d'investissement :	
Achat de matériel	(117 200)
Produit de la vente de matériel (*)	20 000
Flux de trésorerie liés à l'investissement	<u>(97 200)</u>
Activités de financement :	
Remboursement de l'emprunt	(60 000)
Émission d'actions	100 000
Dividendes versés (49 200 – (14 800 + 173 520))	(139 120)
Flux de trésorerie liés au financement	<u>(99 120)</u>
Augmentation nette de la trésorerie	<u>81 600</u>
 Encaisse au début de l'exercice	 <u>70 000</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	 <u><u>151 600</u></u> \$

* Pour établir le produit encaissé à la suite de la vente du matériel, il faut d'abord déterminer la valeur nette comptable du matériel cédé, à laquelle on ajoutera le gain. Le coût est connu, mais il faut établir l'amortissement cumulé du bien cédé à l'aide de la conciliation suivante :

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Solde au 30 juin 2019	240 000 \$	(20 000) \$	220 000 \$
Acquisition	117 200 \$		117 200 \$
Amortissement de l'année		(117 200) \$	(117 200) \$
Cession du matériel	<u>(97 200)</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
	\$		
Solde au 30 juin 2020	<u>260 000 \$</u>	<u>(56 000) \$</u>	<u>204 000 \$</u>
Amortissement cumulé du matériel vendu : $A = (56\,000) + 20\,000 + 117\,200 = 81\,200$			
Valeur nette comptable du matériel vendu : $B = 204\,000 + 117\,000 - 117\,000 - 220\,000 = -16\,000$			

Calcul du produit de disposition du matériel

Coût	97 200 \$
Moins : Amortissement cumulé	<u>(81 200) \$</u>
Valeur nette comptable du matériel vendu	16 000 \$
Profit réalisé sur la vente du matériel vendu	<u>4 000 \$</u>
Produit encaissé à la suite de la vente du matériel	<u>20 000 \$</u>

E10

- a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.
- b) La société utilise la méthode directe. Sa section des activités d'exploitation présente les encaissements bruts pour les divers produits et les différents débours pour les charges, les impôts et les intérêts. La méthode indirecte, au contraire, présente le bénéfice comptable ajusté des éléments sans effet sur la trésorerie.
- c) Ce mode de présentation est plus simple à comprendre pour l'utilisateur particulièrement lorsque les chiffres de l'année précédente sont présentés en comparatif. Le propriétaire est en mesure de saisir plus facilement pourquoi les flux de trésorerie sont plus élevés que l'an passé, sur quel poste il doit agir s'il veut améliorer la liquidité. Par exemple, on constate que l'aide gouvernementale reçue a été de 21 611 \$ moins élevée que l'année précédente permettant d'expliquer rapidement une partie de la baisse de la trésorerie. Le désavantage

de cette méthode est de ne pas faire de lien avec le bénéfice net ce que fait la méthode indirecte. Les banquiers sont à l'aise avec les deux méthodes de présentation. Il arrive que certains d'entre eux lors de leur analyse financière établissent les flux de trésorerie sur une base directe lorsque l'état a été préparé avec la méthode indirecte.

- d) La principale sortie de fonds liée à l'investissement est de 50 553 \$ en coûts de développement du troupeau laitier. A la section des activités de financement, les dividendes versés aux actionnaires représentent la principale sortie de fonds.
- e) Le troupeau laitier est un actif à long terme au même titre que toute autre immobilisation. Les coûts pour accroître la valeur de cet actif doivent être présentés à la section investissement et non à la section exploitation. L'activité d'exploitation d'une ferme laitière est la vente de lait provenant de ces vaches laitières. L'achat des vaches, l'engraissement de ces vaches et la vente de ces vaches sera comme des activités d'investissement.

- f) Le flux de trésorerie disponible :

	2020	2019
Flux de trésorerie d'exploitation	76 876 \$	100 851 \$
- Flux de trésorerie d'investissement	<u>(27 433)</u>	<u>(35 233)</u>
Flux de trésorerie disponible =	49 443 \$	65 618 \$
Ratio de couverture des investissements =	<u>76 876 \$</u> 27 433	<u>100 851 \$</u> 35 233
	= 2,80	2,86

Le flux de trésorerie disponible pour 2019 et 2020 est largement positif. La société réussit avec ses flux d'exploitation à couvrir la totalité de ses besoins en termes d'investissements sans avoir recours à d'autres sources de financement. Une fois les investissements couverts

la société dispose d'un flux disponible de 49 443 \$ en 2020 (65 618 \$ en 2019) pour rembourser ses prêts et distribuer des dividendes à ses actionnaires.

Le ratio de couverture des investissements permet de mesurer la capacité de l'entreprise à financer ses investissements par ses flux de trésorerie générés par son exploitation. Lorsque ce ratio est inférieur à 1, la société doit faire appel à des sources de financement externe pour compléter le financement. Dans le cas présent, le ratio de 2,80 en 2020 (2,86 en 2019) montre la capacité de l'entreprise à complètement autofinancer ses investissements.

- g)** En 2020, la société a généré des flux de trésorerie d'exploitation de 76 876 \$, et elle a encaissé un placement pour 12 255 \$. Une partie de ces fonds a été utilisée pour renouveler son troupeau laitier, soit 39 688 \$ (50 553 – 10 865), le solde ayant servi principalement à rembourser sa dette à long terme pour 13 682 \$ et à verser des dividendes aux actionnaires pour 36 000 \$.

En 2019, la société a généré des flux de trésorerie d'exploitation de 100 581 \$, et elle a encaissé un placement pour 9 603 \$. Une partie de ces fonds a été utilisée pour renouveler son troupeau laitier, soit 27 564 \$ (51 864 – 24 300) et à acquérir des immobilisations pour 17 262 \$ (18 759 – 1 497). Le solde a servi principalement à rembourser sa dette à long terme pour 12 894 \$ et à verser des dividendes aux actionnaires pour 51 000 \$.

E11

- a)** L'École de musique Samson présente son état des flux de trésorerie selon la méthode indirecte.
- b)** La trésorerie est constituée de l'encaisse moins le découvert bancaire.
- c)** La marge d'autofinancement est de 30 563 \$ en 2019 et de 69 115 \$ en 2020.

- d) Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont seulement de 888 \$, alors que la marge d'autofinancement est de 30 463 \$ en 2019. La différence s'explique par la variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif à court terme. On constate que la société a vu ses comptes d'actif à court terme augmenter des montants suivants : clients, 8 662 \$; fournitures, 2 751 \$; avance aux employés, 1 000 \$. Ainsi, la société immobilise des liquidités ou retarde leur encaissement, alors que du côté du passif, elle a accéléré leur remboursement. Notamment, on constate que les dettes d'exploitation ont été réduites de 8 294 \$, et les impôts à payer l'ont été de 7 973 \$. En résumé, on a géré moins bien l'actif à court terme, par exemple en tardant à collecter les comptes clients et, de l'autre côté, on a payé plus vite les dettes à court terme, ce qui a réduit les liquidités provenant de l'exploitation.

En 2020 la situation est moins problématique pour la société puisque la marge d'autofinancement est de 69 115 \$, et les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont de 69 732 \$.

- e) L'école de musique a utilisé le montant de 69 732 \$ généré par l'exploitation pour acquérir des immobilisations totalisant 10 794 \$ (instruments de musique, 5 862 \$; équipements informatiques, 4 932 \$), pour réduire ses dettes de 47 000 \$ (remboursement de l'emprunt bancaire, 25 000 \$; remboursement du montant dû à l'actionnaire, 12 000 \$; l'emprunt à long terme, 10 000 \$) et payer des dividendes aux actionnaires, 10 000 \$. Le résiduel net de 1 938 \$ a été appliqué au découvert bancaire du début de l'exercice de 791 \$, ce qui a laissé une encaisse de 1 147 \$ en fin d'exercice.

f) Flux de trésorerie relatif à l'exploitation selon la méthode directe et les variations :

Activités d'exploitation	2020	2019	Variation
Encaissements – Clients	353 197 \$	281 492 \$	71 705 \$
Décaissements – Fournisseurs et membres du personnel	(278 313) \$	(271 346) \$	(6 967) \$
Décaissements – Frais financiers	(6 578) \$	(7 968) \$	1 390 \$
Paielements (récupération) des impôts	1 426 \$	(1 290) \$	2 716 \$
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	69 732 \$	888 \$	68 844 \$

La présentation de la section des activités d'exploitation selon la méthode directe simplifie l'identification des causes expliquant pourquoi l'exploitation génère plus au moins de trésorerie. D'une part, on fait ressortir directement les principales entrées et sorties de fonds et d'autre part, on peut identifier pour chacune d'elles les écarts par rapport à l'année précédente. Pour l'École de Musique, les encaissements provenant des clients en 2020 ont été plus élevés de 71 705 \$ par rapport à ceux de 2019 expliquant ainsi une grande partie de la variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation.

Cette méthode a par contre le désavantage de ne pas concilier le bénéfice net apparaissant à l'état des résultats et les flux de trésorerie liés à l'exploitation, ce que permet de faire la méthode indirecte.

Analyses et cas

A1 Qui suis-je ?

En examinant les états des flux de trésorerie des cinq sociétés qui apparaissent ci-dessous, découvrez la ou les compagnies qui correspondent aux énoncés suivants :

1. Au cours de la dernière année, j'ai présenté une perte à l'état des résultats, mais mon exploitation a généré des flux monétaires. ___ C ___
2. Je fais des bénéfices, mais ma direction s'occupe peu de la gestion des comptes clients. ___ A et B ___
3. Je suis en mesure de payer en totalité mes nouvelles immobilisations avec les flux générés par mon exploitation. ___ D ___
4. Je profite de mes flux d'exploitation importants pour rembourser mes dernières dettes et verser des dividendes à mes actionnaires. ___ D ___
5. Selon mon banquier, j'ai mal financé mes acquisitions d'immobilisations. ___ B et C ___
(normalement, les acquisitions d'immobilisations sont financées par des emprunts à long terme, alors que la société B a financé ses acquisitions principalement avec la marge de crédit et la société C a utilisé principalement ses fonds provenant de l'exploitation.)
6. Je remplace peu ou pas mes immobilisations. ___ D et E ___
7. Je verse près du quart de mes bénéfices en dividendes, alors que mes flux de trésorerie d'exploitation sont négatifs. ___ B ___
8. Je n'ai pas cherché à obtenir du financement à long terme par dette. ___ D et B ___
9. J'ai vendu des immobilisations à perte, ce qui a permis d'augmenter mes liquidités. ___ A, C et E ___
10. Mes flux de trésorerie d'exploitation me permettaient de financer une part de mes acquisitions d'immobilisations. ___ A et C ___
11. J'ai pu obtenir des fonds, après avoir convaincu mes actionnaires de réinvestir dans la société. ___ A et E ___
12. Mes flux de trésorerie ont baissé considérablement, et ceci s'explique principalement par mes flux d'exploitation négatifs. ___ E ___

A2 Piscines Auclair (NCECF)

- a) La société présente son état des flux de trésorerie selon la méthode indirecte.
- b) Le premier ajustement important consiste à avoir additionné l'amortissement au bénéfice, 77 155 \$, soit la somme de l'amortissement des immobilisations corporelles de 74 496 \$ et l'amortissement des immobilisations incorporelles de 2 409 \$. Le deuxième ajustement correspond à l'ensemble des variations des postes hors caisse du fonds de roulement pour un total de 74 055 \$ (230 544 \$ – 156 489 \$).
- c) Oui, car pour chacun des deux exercices, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation sont positifs et beaucoup plus élevés que les bénéfices nets.
- d) La variation nette des créances a un effet positif sur les flux de trésorerie d'exploitation, car le solde des créances a diminué entre le début et la fin de l'exercice de 72 006 \$. L'entreprise perçoit mieux ses comptes clients, ce qui lui permet d'obtenir autant de flux de trésorerie supplémentaires. La diminution des dettes d'exploitation d'une année par rapport à l'autre, de 101 488 \$, par contre, a demandé à l'entreprise de sortir des liquidités de son encaisse, ce qui explique l'effet négatif sur les flux de trésorerie.
- e) La principale utilisation des flux de trésorerie pour ces deux exercices a été de rembourser la dette à long terme, soit 57 519 \$ en 2014 et 115 813 \$ en 2015.
- f) Comme il s'agit d'une opération d'investissement et de financement sans rentrée ou sortie de fonds, elle n'apparaît pas à l'état des flux de trésorerie. Toutefois, la société doit en faire mention ailleurs dans ses états financiers ou dans une note. Cette société a choisi de présenter l'information au bas de son état des flux de trésorerie.
- g) Les acquisitions nettes d'immobilisations (acquisitions moins produites de la cession) se retrouvent à la section Activités d'investissement. Elles ont été respectivement de 3 418 \$ et de 10 799 \$ en 2014 et en 2015. Ces montants sont minimes si on les compare à

l'amortissement annuel des immobilisations incorporelles respectivement de 88 900 \$ et de 74 756 \$ pour 2014 et 2015. On peut en déduire que la société a choisi de ne pas renouveler ses immobilisations au rythme où elles sont amorties. Cette analyse est intéressante à faire sur plusieurs années. Si le présent constat se maintient, c'est que la société ne renouvelle pas ses immobilisations.

- h)** Le flux de trésorerie disponible est obtenu en soustrayant des flux de trésorerie d'exploitation les investissements nécessaires pour maintenir les capacités de production et de service.

Le flux de trésorerie disponible :

		2015	2014
Flux de trésorerie d'exploitation		230 544 \$	277 674 \$
- Flux de trésorerie d'investissement		<u>(10 799)</u>	<u>(3 418)</u>
Flux de trésorerie disponible	=	219 745 \$	274 256 \$
Ratio de couverture des investissements	=	<u>230 544 \$</u>	<u>277 674 \$</u>
		10 799 \$	3 418 \$
	=	21,3 fois	80,2 fois

Le flux de trésorerie disponible et le ratio de couverture des investissements sont ici très élevés, car la société produit des flux de trésorerie d'exploitation élevés et investit peu pour renouveler ses immobilisations. Compte tenu de ses décisions de ne pas investir, elle peut utiliser ses flux disponibles pour accélérer le remboursement de ses dettes et distribuer des dividendes importants à ses actionnaires.

A3 La Coop Fédérée (NCECF)

- a) La trésorerie est composée de découverts bancaires totalisant 24,8 M \$ au 25 octobre 2014.
- b) Les activités d'exploitation ont généré 28,6 M\$ en 2014 et la coopérative a investi 171,9 M\$ pour acquérir de nouvelles immobilisations et des participations dans des entreprises. Pour compléter le financement de ses investissements, elle a obtenu des sources de financement nettes de 149,1 M\$. Ceci lui permet de dégager un excédent de 5,2 M\$ qui est venu diminuer le découvert bancaire du début d'exercice.
- c) En 2014, les deux principaux ajustements apportés au bénéfice sont l'ajout de l'amortissement pour 60,5 M\$ représentant une charge comptabilisée qui n'a pas entraîné de sortie de fonds et la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement expliquant une correction négative de 77,2 M\$. En 2013, on retrouve aussi l'ajout de l'amortissement de 54,3 M\$ au bénéfice et la variation nette des éléments hors caisse expliquant cette fois-ci une correction positive de 59 M\$.
- d) Une part importante de l'explication provient de la façon dont la coopérative a géré les postes d'actifs et de passifs à court terme. Pour bien comprendre, prenons le cas des comptes créditeurs et charges à payer. En 2013, la note 21) nous permet de constater qu'une partie des liquidités provenait du fait que les comptes à payer, créditeurs et charges à payer ont augmenté considérablement par rapport à l'année précédente, soit 96,2 M\$. En décalant le paiement des fournisseurs, ceci crée temporairement un surplus de liquidité d'exploitation pour 2013. L'année suivante c'est l'inverse qui se produit, la coopérative réduit considérablement ses créditeurs et frais courus par rapport à l'année précédente, soit (60,7 M\$). En somme, en réglant dans l'année des comptes de 2013 et de 2014 les flux d'exploitation semblent moins élevés malgré un bénéfice plus élevé.
- e) La lecture de la section investissement montre pour 2013 et 2014 des flux de trésorerie négatifs importants respectivement de 140,5 M\$ et 171,9 M\$. La coopérative est définitivement en croissance, d'une part en acquérant des nouvelles participations dans

différentes entreprises, mais également en ajoutant de nouvelles immobilisations. Pour 2014 ses acquisitions d'immobilisations totalisent 75,8 M\$ (corporelles : 54,4 M\$ et incorporelles 21,4 M\$) ce qui excède largement les amortissements de l'exercice de 60,5 M\$.

f) Le flux de trésorerie disponible :

	2014	2013
Flux de trésorerie d'exploitation	28 063 \$	113 797 \$
- Flux de trésorerie d'investissement	<u>(171 920)</u>	<u>(140 546)</u>
Flux de trésorerie disponible =	(143 857)	(26 749) \$

On constate que la coopérative ne génère pas suffisamment de flux de trésorerie par son exploitation pour couvrir sa croissance, elle doit obligatoirement faire appel à des fonds externes pour compléter le financement.

g) Nous trouvons à la section financement les deux principales sources de financement utilisées pour le financement de ses investissements, soit une dette à long terme contractée pour 108,6 M\$ et l'émission d'actions privilégiées pour 59,3 M\$.

A4 Héroux-Devtek (IFRS)

- a) La société Héroux-Devtek mentionne, à la note 3 B), que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.
- b) En 2015, les deux principaux ajustements apportés au résultat net sont l'ajout de l'amortissement pour 18,3 M\$, ce qui représente une charge comptabilisée qui n'a pas entraîné de sortie de fonds et la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement expliquant une correction positive de 17,9 M\$. Cet ajustement permet de ramener les produits et les charges sur une base de comptabilité de caisse. En consultant la note 29 aux états financiers, on constate que l'ajustement de 17,9 M\$ s'explique par divers ajustements, mais principalement par l'augmentation de la provision au passif de 10,6 M\$ et les avances de clients au passif de 8,9 M\$. En comptabilité d'exercice, la

comptabilisation de la provision entraîne une charge, mais elle n'implique pas de décaissement, et les avances des clients sont encaissées, mais non reconnues dans les produits, car les services ne sont pas encore rendus. On doit donc faire la correction pour redresser le résultat de ces éléments pour le convertir en flux de trésorerie. En 2014, on trouve aussi l'ajout de l'amortissement de 13,3 M\$ au résultat net et la variation nette des éléments hors trésorerie de 8,9 M\$.

c) La section Activités d'investissement nous apprend que la société a décidé d'acquérir une entreprise pour 138,7 M\$ en 2014.

d) La note 5 aux états financiers, qui porte sur l'acquisition de l'entreprise, nous informe que l'acquisition a été financée comme suit :

La trésorerie de l'entreprise	61,3 M\$
Emprunt par facilité de crédit	<u>77,4</u>
Total	138,7 M\$

On peut trouver à la section Financement de l'état des flux de trésorerie une augmentation de la dette à long terme de 85,6 M\$ comprenant notamment les 77,4 M\$. La trésorerie de l'entreprise comprend la trésorerie du début, mais également les flux de trésorerie d'exploitation qui se sont ajoutés pendant l'exercice.

e) La société a révisé son mode de financement en 2015 en remboursant une partie importante de sa dette à long terme, soit 67,7 M\$, contractée notamment lors de l'acquisition d'entreprise en 2014. On constate une diminution nette de 44,9 M\$ lorsqu'on tient compte des ajouts de dettes de l'année. Ce remboursement a été compensé en partie par l'émission d'actions ordinaires pour 48,4 M\$.

A5 Metro (IFRS)

- a) On apprend de quoi se compose la trésorerie de la société Metro en consultant la note 2, qui porte sur les principales méthodes comptables (*voir la page 49*). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, des fonds d'encaisse, des placements très liquides (dont la durée est initialement fixée à trois mois ou moins), des dépôts en circulation et des chèques émis et non encaissés.

- b) La société présente l'état des flux de trésorerie selon la méthode indirecte. La particularité de la présentation adoptée est de commencer la section des activités opérationnelles (exploitation en NCECF) avec le bénéfice avant impôt plutôt que le bénéfice net. L'impôt déboursé est présenté après la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement. Cette façon de faire permet d'éviter à l'entreprise de devoir présenter distinctement le déboursé d'impôt en note après l'état des flux de trésorerie puisque l'information se retrouve directement à l'état des flux comme c'est le cas également pour les intérêts payés.

- c) En 2014, les deux principaux ajustements apportés au bénéfice avant impôt sont l'ajout de l'amortissement pour 175,8 M\$ représentant une charge comptabilisée qui n'a pas entraîné de sortie de fonds et la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement expliquant une correction négative de 99,5 M\$. Cet ajustement permet de ramener les produits et les charges sur une base de comptabilité de caisse. On doit donc faire la correction pour redresser le résultat de ces éléments pour le convertir en flux de trésorerie. En 2013, on retrouve aussi l'ajout de l'amortissement de 179,6 M\$ M\$ au résultat net. On vient également soustraire le gain de 307,8 M\$ réalisé sur la disposition d'une partie de la participation dans une entreprise associée. Ce gain comptable ne représente pas le produit de disposition réellement encaissé, il est annulé et la société présente à la section investissement le réel produit de disposition soit 472,6 M\$ dans la section exploitation puisqu'il découle d'une décision de désinvestissement.

- d) Le flux de trésorerie disponible est obtenu en soustrayant des flux de trésorerie d'exploitation les investissements nécessaires pour maintenir les capacités de production et de service.

Le flux de trésorerie disponible (en M\$) :

	2014	2013
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	432,3 \$	566,0 \$
- Flux de trésorerie d'investissement	<u>(299,8)</u>	<u>(208,3)*</u>
Flux de trésorerie disponibles	= 132,5 \$	357,7 \$
Couverture des investissements de 2015	= <u>432,3 \$</u>	<u>566 \$</u>
	299,8 \$	208,3 \$
Couverture des investissements de 2014	= 1,4 fois	2,7 fois

* Aux fins du calcul des décaissements d'investissement, on a retiré le produit à caractère exceptionnel découlant d'une cession d'une partie de la participation dans une entreprise.

L'entreprise est en mesure de dégager des flux de trésorerie de ses activités opérationnelles suffisants pour lui permettre de couvrir la totalité de ses investissements et assez importants pour être en mesure de dégager des flux disponibles (2014, 132,5 M\$; 2013, 357 M\$) qui pourront servir à réduire son financement externe ou à verser des dividendes à ses actionnaires.

Le ratio de couverture des investissements (2014, 1,4 ; 2013, 2,7) est largement supérieur à 1, ce qui indique la capacité de l'entreprise d'autofinancer ses investissements par ses flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles.

- e) Les flux de trésorerie liés à l'investissement sont positifs pour 264 M\$ en 2013, car ils incluent le produit de la vente d'une participation dans une entreprise pour 472 M\$. Si on exclut cet élément à caractère exceptionnel, le flux de trésorerie lié à l'investissement serait

négatif pour (208,3 M\$) et beaucoup plus comparable avec les dépenses en investissements de (299,8 M\$) présentées en 2014.

- f) En 2013, on observe que la société a utilisé les liquidités importantes découlant des activités opérationnelles, 566 M\$, et des activités d'investissement, 264,3 M\$ pour racheter ses actions pour 409,4 M\$, rembourser ses dettes 337,3 M\$ et payer des dividendes aux actionnaires pour 91,5 M\$.

En 2014, les flux disponibles après avoir payé les dépenses d'investissement se limitaient à 132 M\$ pour racheter des actions et payer des dividendes aux actionnaires. La société a continué de racheter des actions pour un montant de 459 M\$, versé des dividendes de 100,6 M\$ et obtenu de nouveaux fonds en empruntant 396 M\$.

A6 Rona (IFRS)

- a) La trésorerie se limite à l'encaisse.
- b) En 2014, les deux principaux ajustements apportés au résultat avant impôt sont l'ajout de l'amortissement, pour 91 M\$, et la charge relative aux paiements fondés sur les actions, pour 18,1 M\$. En 2013, on trouve aussi l'ajout de l'amortissement de 113,8 M\$ et la variation nette de la provision pour restructuration de 52,1 M\$. Ces charges ont été comptabilisées dans chaque exercice, mais elles n'ont pas entraîné de sortie de fonds.
- c) La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement entraîne une correction négative respective de 46,5 M\$ et de 33,5 M\$ en 2014 et en 2013. Ces ajustements permettent de ramener les produits et les charges sur une base de comptabilité de caisse. On doit donc faire la correction pour redresser le résultat de ces éléments afin de le convertir en flux de trésorerie. Lorsque l'entreprise présente la section des activités opérationnelles selon la méthode directe, les montants indiqués sont déjà établis sur une base de caisse ; l'ajustement pour la variation nette du fonds de roulement n'est pas nécessaire.

- d) La société Rona a vendu, en 2013, une entreprise qui lui a permis d'encaisser un montant de 213 M\$. La section Activités de financement montre qu'une partie importante de cet encaissement a été utilisée pour rembourser la facilité de crédit à la hauteur de 176 M\$, racheter des actions ordinaires pour 15,4 M\$, verser des dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées pour 13,7 M\$.

Il est à noter que la société Rona a choisi, comme le permettent les IFRS, de présenter les intérêts versés dans la section Financement et les intérêts reçus dans la section Investissement plutôt que dans la section des activités opérationnelles.

- e) On constate que la société continue de racheter les actions ordinaires ; en 2014, ce montant passe à 94,2 M\$. Ainsi, une grosse partie des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, soit 138 M\$, est utilisée pour racheter des actions et verser des dividendes aux actionnaires.
- f) En 2013, on constate que l'entreprise est en restructuration. Elle achète certaines immobilisations, mais elle en vend beaucoup plus, ce qui crée un flux de trésorerie lié aux activités d'investissement positif de 156 M\$. En 2013, le calcul du ratio de couverture des investissements n'a pas grand intérêt, car la société est en mode de restructuration ou de statu quo et non en phase d'investissement. Au cours de l'année 2014, on remarque des investissements légèrement supérieurs aux dispositions pour une valeur de 15,3 M\$, mais de beaucoup inférieur à l'amortissement et à la dépréciation des actifs non financiers de 91 M\$. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 138,8 M\$ couvrent largement ces investissements, ce qui permet de dégager des flux disponibles de 123,5 M\$ ($138,8 - 15,3$) et un ratio de couverture de 9,1 ($138,8 / 15,3$). On constate qu'une grande partie des fonds disponibles est utilisée pour redistribuer les montants aux actionnaires en rachetant leurs actions et en versant des dividendes.

g)

Ratio des flux d'exploitation générés par l'actif :

		2014	2013
<u>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</u>		<u>138,8 \$</u>	<u>75,1 \$</u>
Actif total moyen	=	2 339 \$	2 343 \$
	=	5,9 %	3,2 %

Rendement de l'actif :

<u>Résultat net (*)</u>	=	<u>74,4 \$</u>	<u>(36,6 \$)</u>
Actif total moyen		2 339 \$	2 343 \$
	=	3,2 %	-1,6 %

* Il est préférable de calculer le rendement avec les activités poursuivies, car les activités abandonnées viennent fausser la comparaison pour les années futures.

Le rendement calculé sur l'actif s'est amélioré, passant de -1,6 % à 3,2 %. Le ratio des flux de trésorerie générés par l'actif connaît lui aussi une croissance, passant de 3,2 % à 5,9 %. Bien que les deux ratios demeurent assez bas, ils montrent la même tendance, ce qui est une amélioration de la performance.

Solutionnaire

CHAPITRE 13 – Les postes particuliers des états financiers

Questions de révision

Q1

Les éléments relatifs aux activités ordinaires se composent des charges et des produits qui sont directement liés à l'activité principale de l'entreprise ; ils incluent les produits réalisés et les charges engagées dans la vente de biens ou la prestation de services pour lesquels la société a été constituée. Les éléments qui se rapportent aux activités périphériques ou accessoires ne sont pas liés directement à l'activité principale de l'entreprise, mais ils proviennent d'activités accessoires ou occasionnelles. L'entreprise doit présenter distinctement les résultats relatifs à des opérations ou de faits qui ne sont pas susceptibles de se répéter fréquemment ou qui ne sont pas typiques de ses activités normales. Il faut que ces éléments du résultat soient significatifs.

Q2

S'il s'agit des seules usines de pâte à papier que possède la société et que les activités de ces usines constituaient une branche d'activité importante pour l'entité dans son ensemble, les résultats d'exploitation de ces usines qui a été sortie (par suite d'une vente, d'un abandon ou d'une opération de détachement) ou qui est classée comme destinée à la vente doivent être présentés dans les résultats afférents aux activités abandonnées, nets des impôts afférents, après le bénéfice sur les activités maintenues. Toutefois, si l'entreprise possède d'autres usines de pâte à papier, la fermeture de deux d'entre elles ne constitue pas un abandon d'activités : les profits ou pertes sur disposition des actifs pourraient alors être présentés de façon distincte dans l'état des résultats si ces opérations sont significatives.

Q3

Un actif à long terme doit être classé comme destiné à la vente dans la période au cours de laquelle les membres de la direction se sont engagés à poursuivre un plan actif de vente, que l'actif est disponible immédiatement dans son état actuel sous réserve des conditions qui sont habituelles pour la vente d'un tel actif et que sa vente soit hautement probable.

Q4

C'est d'après les circonstances économiques qui ont donné droit à l'aide gouvernementale que l'entreprise doit déterminer la façon de comptabiliser cette aide et le moment où il y a lieu de le faire. Pour un exercice donné, on doit comptabiliser la proportion appropriée du total estimatif de l'aide gouvernementale que l'on compte recevoir, à la condition d'être raisonnablement certain que l'entreprise s'est conformée et continuera de se conformer à toutes les conditions requises. Les quatre principales formes d'aide gouvernementale sont les suivantes :

- 1- l'aide concernant les activités d'exploitation ;
- 2- l'aide concernant les activités d'investissement ;
- 3- les prêts-subventions ;
- 4- les autres formes d'aide.

Q5

Selon la méthode des impôts futurs (méthode de l'impôt différé selon les IFRS), on cherche à prendre en compte les effets fiscaux des différences temporelles entre le traitement comptable et le traitement fiscal des diverses composantes d'une société, contrairement à la méthode des impôts exigibles. La méthode des impôts futurs consiste à rattacher à chaque période, en plus des impôts exigibles (ou recouvrables) de la période, les impôts (ou économies d'impôt) futurs qui découleront d'opérations ou d'événements comptabilisés ou encore de la réalisation d'un actif ou du règlement d'un passif comptabilisés en date de clôture, sans considérer leur période de rattachement fiscal.

Q6

Un régime de retraite instauré par une entreprise est une entente par laquelle un employeur s'engage à verser à ses salariés à la retraite des prestations dont le montant est fonction des dispositions du régime ou des cotisations versées et accumulées dans la caisse de retraite. Dans un régime contributif, les salariés assurent une partie de financement des prestations tandis que, dans un régime non contributif, l'employeur assume à lui seul tous les frais.

Q7

Dans un régime à cotisations définies, la cotisation de l'employeur est fixée par les clauses du régime, moyennant l'application d'une formule déterminée, qui peut tenir compte de certains facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service, les résultats de l'entreprise ou les niveaux de salaires. Dans un régime à prestations définies, c'est le montant ou le mode de calcul des prestations que le salarié pourra retirer au moment de la retraite qui est précisé. Dans ce dernier cas, l'employeur doit déterminer le montant des cotisations à verser aujourd'hui pour pouvoir remplir les engagements qui prennent effet au moment de la retraite.

Dans un régime à cotisations définies, l'employeur a simplement l'obligation de verser, chaque année, des cotisations telles qu'elles ont été établies ; c'est le salarié qui bénéficie des gains réalisés ou qui assume les pertes subies par la caisse de retraite en recevant, à sa retraite, des prestations plus ou moins élevées. Dans un régime à prestations définies, l'employeur est tenu de verser des cotisations annuelles suffisantes pour assumer le coût des prestations prévues par le régime. Par conséquent, c'est lui qui assume le risque que les cotisations ne soient pas suffisantes pour remplir ses engagements relatifs aux prestations promises.

Q8

Lorsqu'une société présente ses états financiers consolidés, elle regroupe ses filiales étrangères en utilisant la même devise que celle qui a été retenue pour présenter l'ensemble de ses états financiers. Les sociétés canadiennes choisissent habituellement le dollar canadien, mais, quelquefois, les états financiers sont dressés en dollars américains. De plus, il arrive souvent qu'une société canadienne effectue, à partir de ses établissements situés au Canada, des opérations d'achat ou de vente en devises étrangères avec des fournisseurs ou des clients situés à l'étranger. Ces opérations doivent également être converties en fonction de la devise retenue.

Q9

Une entreprise modifie sa convention ou méthode comptable si une norme l'exige ou si le changement permet d'obtenir des informations plus fiables et plus pertinentes sur les effets des opérations, d'autres événements ou de conditions sur la situation financière, la performance

financière ou les flux de trésorerie. Par exemple, une société décide de passer de la méthode de l'amortissement dégressif à l'amortissement linéaire, car elle estime que cette dernière méthode permettra un meilleur rapprochement des charges aux produits et facilitera la comparaison avec des entreprises du même secteur d'activité. Lors d'une modification de méthode comptable, l'entreprise applique un traitement rétrospectif avec redressement, c'est-à-dire en ajustant le solde d'ouverture de chaque élément affecté des capitaux propres pour les périodes présentées et les montants comparatifs fournis comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée.

À cause des incertitudes inhérentes aux activités des entreprises, de nombreux postes des états financiers ne peuvent pas être évalués avec précision. Ces postes font donc l'objet d'une estimation fondée sur les dernières informations disponibles. Par exemple, des estimations sont souvent requises pour l'évaluation des créances douteuses, de l'obsolescence des stocks, les durées de vie utile et du rythme de consommation des avantages économiques procurés par un actif amortissable et les provisions pour garantie. Une estimation peut devoir être révisée si des changements surviennent dans les circonstances qui ont entouré sa fondation ou à cause de nouvelles informations ou de l'expérience acquise. L'effet d'une révision d'estimation comptable doit être comptabilisé de manière prospective et inclus dans la détermination du résultat de l'exercice du changement et des exercices suivants si ceux-ci sont également touchés par ce changement.

Q10

La société doit présenter séparément les informations relatives à chacun de ses secteurs opérationnels lorsqu'un secteur atteint l'un des seuils quantitatifs suivants : 10 % des produits internes et externes ou des résultats ou de l'actif cumulé des secteurs.

Q11

Le référentiel NCECF ne contient aucune norme concernant l'information sectorielle. La société à capital fermé n'est donc pas tenue de présenter de l'information sectorielle à moins qu'elle ait adopté volontairement le référentiel IFRS. Malgré cela, l'entreprise à capital fermé doit divulguer toute situation de dépendance économique par rapport à un client ou à un fournisseur lorsqu'une partie importante de ses résultats en dépend.

Q12

C'est l'événement postérieur à la date de clôture de la période qui contribue à confirmer une situation qui existait à la fin de la période de présentation de l'information financière et qui, de ce fait, donne lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers ou à la comptabilisation d'éléments qui auparavant ne l'étaient pas.

Exercices

E1

	Coût des marchandises vendues	Frais de vente et administration	Charge inhabituelle présentée distinctement
Honoraires professionnels d'un avocat		X	
Prime versée aux employés		X	
Achat de marchandises à un prix plus élevé dû à une situation particulière	X		
Dépréciation de la valeur des stocks			X
Rétroactivité salariale non comptabilisée dans les exercices précédents		X	
Somme importante versée à des clients à la suite du règlement d'un litige			X
Perte de mauvaises créances		X	
Indemnités de départ versées à un groupe d'employés à la suite d'une restructuration			X

E2**a)**

ABC <i>État des résultats</i> <i>Exercice terminé le 31 décembre 2020</i>	
<i>Ventes (900 000 \$ – 300 000 \$)</i>	600 000 \$
<i>Coût des marchandises vendues (500 000 \$ – 220 000 \$)</i>	280 000
<i>Marge brute</i>	<u>320 000</u>
<i>Charges d'exploitation (280 000 \$ – 90 000 \$)</i>	190 000
<i>Résultat avant impôts</i>	<u>130 000</u>
<i>Charge d'impôts (30 %)</i>	39 000
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>	<u>91 000</u>
<i>Perte nette des activités abandonnées (note 1)</i>	45 500
<i>Résultat net</i>	<u><u>45 500 \$</u></u>

Note 1 : Activités abandonnées.

En décembre 2020, la direction de la société ABC a approuvé un plan de cession de la division B. La direction prévoit que la cession sera achevée au cours de l'exercice 2021. La perte nette des activités abandonnées comprend les résultats de la division B ainsi que la perte de valeur de l'actif de la division B. (120 000 \$ – 175 000 \$).

	<u>Division B</u>
Ventes	300 000 \$
Coût des marchandises vendues	220 000
Marge brute	<u>80 000</u>
Charges d'exploitation	90 000
Résultat avant impôts	<u>(10 000)</u>
Économie (charge) d'impôts (30 %)	<u>3 000</u>

Perte nette	<u>(7 000) \$</u>	
Perte de valeur de l'actif de la composante abandonnée	(55 000)	- 100 000
Économie d'impôt (30 %)	<u>16 500</u>	-30 000
Perte de valeur, après impôt	<u>(38 500)</u>	<u>-70 000</u>
Perte nette des activités abandonnées	<u>(45 500) \$</u>	<u>- 280 000 \$</u>

- b) Si la société cesse les opérations de la division B en décembre 2020 et que les actifs sont disponibles pour la vente immédiatement, l'actif de la division B ne sera plus reconnu comme actif utilisé dans l'exploitation, donc il sera exclu des immobilisations. L'actif devra être déprécié à sa valeur de réalisation, soit 120 000 \$; la société cessera de l'amortir et le présentera comme actif destiné à la vente au bilan.

E3

1. La société a le droit de recevoir une aide gouvernementale pour les 19 semaines travaillées par l'employé, soit 5 320 \$ (19 semaines $\times$ 35 heures $\times$ 16 \$ $\times$ 50 %). Puisque cette subvention est associée à une charge d'exploitation engagée en 2019, l'aide gouvernementale doit être également incluse aux résultats de 2019. La société peut appliquer cette aide de 5 320 \$ en déduction du poste Salaires ou la présenter comme produit à l'état des résultats. Une partie a été encaissée, soit 4 200 \$, la différence non encaissée, mais gagnée de 1 120 \$ sera présentée comme subvention à recevoir à l'actif à court terme. L'encaissement du solde de la subvention en 2020 n'influera pas sur les résultats de 2020 puisque le produit a été comptabilisé en entier en 2019.
2. Votre société a satisfait en 2019 aux critères permettant d'obtenir la subvention pour 15 employés, soit 75 % de la cible prévue de 20 employés. Selon cette logique, 75 % de la subvention seront comptabilisés aux résultats de 2019, soit 60 000 \$. Le montant pourra être soustrait du compte Frais de formation ou présenté comme produits divers. Le montant de 20 000 \$ encaissé, qui concerne les employés devant être formés en 2020, doit être présenté au passif sous la rubrique Subvention reportée ou reçu d'avance. En 2020, lorsque

les cinq derniers employés seront formés, le montant de subvention reportée au passif sera viré aux produits ou soustrait de la charge de l'exercice 2020.

3. La société de commercialisation a droit à une subvention de 1 750 000 \$ ($0,50 \$ \times 3\,500\,000 \text{ kg}$). Elle comptabilisera ce montant comme produit de subvention à l'état des résultats de 2019. Le montant non encaissé de 50 000 \$ ($1\,750\,000 \$ - 1\,700\,000 \$$) sera présenté à l'actif sous la rubrique Subvention à recevoir au 31 décembre 2019. L'encaissement du solde de la subvention en 2020 n'influera pas sur les résultats de 2020 puisque le produit a été comptabilisé en entier en 2019.

E4

- a) Au cours de l'année 2020, la subvention de 35 000 \$ sera présentée aux résultats comme Produits d'une subvention ou en déduction du compte de charge Frais de promotion et d'exposition.

La réclamation de la subvention de 12 000 \$ doit être présentée à l'état des résultats de 2021 à titre de remboursement d'une subvention, en ajout aux charges ou en diminution des produits. Le montant n'étant pas remboursé à la fin de 2021, il devra être présenté au passif à court terme « Subvention à rembourser » pour 12 000 \$.

- b) La comptabilisation des opérations liées à la subvention pour 2020 et 2021 :
– si elle est comptabilisée comme produits :

2020		
Encaisse (Actif +)	35 000	
Produit d'une subvention (produits +, capitaux +)		35 000

– si elle est comptabilisée en déduction des charges :

2020		
Encaisse (Actif +)	35 000	
Frais de promotion – salon (charge –, capitaux +)		35 000

2021			
déc.	31	Remboursement subvention (charge +, capitaux propres –)	12 000
		Subvention à rembourser (passif +)	12 000

E5**a) Bilan au 31 décembre**

Actif	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Immobilisations		
Coût après déduction de la subvention	1 000 000	1 000 000
Amortissement cumulé	(133 334)	(66 667)
	<u>866 666</u>	<u>933 333</u>

État des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre

Charges :

Amortissement de la machine	<u>66 667</u>	<u>66 667</u>
-----------------------------	---------------	---------------

b) Bilan au 31 décembre

Actif	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Immobilisations		
Coût	1 500 000	1 500 000
Amortissement cumulé	(200 000)	(100 000)
	<u>1 300 000</u>	<u>1 400 000</u>

Passif

Aide gouvernementale reportée	<u>433 333</u>	<u>466 667</u>
-------------------------------	----------------	----------------

État des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre

Produits :

Produit d'une aide gouvernementale	33 333	33 333
------------------------------------	--------	--------

Charges :

Amortissement de la machine	100 000	(100 000)
-----------------------------	---------	-----------

Effet net sur les résultats	(66 667)	(66 667)
-----------------------------	----------	----------

- c) La subvention restant à amortir au début de 2021 est de 433 333 \$ (*voir b*). Après le remboursement de 200 000 \$, le solde restant à amortir sera de 233 333 \$ sur la durée utile de la machine, soit 13 ans. Le produit de l'aide gouvernementale réparti sur chaque exercice à partir de 2021 sera de 17 949 \$ (233 333 \$ / 13 ans) au lieu de 33 333 \$.

Si la société a appliqué initialement la subvention contre le coût de la machine (*voir a*), le remboursement de 200 000 viendra hausser d'autant le coût net de la machine.

Valeur nette de la machine au début 2021	866 666 \$
Plus : Remboursement de la subvention	200 000
Nouvelle valeur comptable	1 066 666
Durée utile restante	/ 13 ans
Amortissement annuel à compter de 2021 :	82 051 \$

- d) La comptabilisation des opérations de 2019 à 2020 selon les deux méthodes reconnues :

Comptabilisation de l'acquisition de l'immeuble :

Bâtiment (actif +)	1 500 000	
Encaisse (actif -)		1 500 000

Encaissement de l'aide gouvernementale :

Encaisse (actif +)	500 000	
Bâtiment (actif -)		500 000

Régularisation : amortissement de l'immeuble pour l'exercice 2019 :

Amortissement – Bâtiment		
(charge +, capitaux propres –)	66 667	
Amortissement cumulé – Bâtiment (actif –)		66 667
(1 000 000 \$ ÷ 15 ans)		

Régularisation : amortissement de l'immeuble pour l'exercice 2020 :

Amortissement – Bâtiment		
(charge +, capitaux propres –)	66 667	
Amortissement cumulé – Bâtiment (actif –)		66 667
(1 000 000 \$ ÷ 15 ans)		

Comptabilisation : l'aide est portée dans un compte de crédit reporté :

Comptabilisation de l'acquisition de l'immeuble :

Bâtiment (actif +)	1 500 000	
Encaisse (actif –)		1 500 000

Comptabilisation de l'aide gouvernementale :

Encaisse	500 000	
Aide gouvernementale reportée (passif +)		500 000

Régularisation : amortissement de l'immeuble pour l'exercice 2019 :

Amortissement – Bâtiment		
(charge +, capitaux propres –)	100 000	
Amortissement cumulé – Bâtiment (actif –)		100 000
(1 500 000 \$ ÷ 15 ans)		

Régularisation : amortissement du crédit reporté pour l'exercice 2019 :

Aide gouvernementale reportée (passif –)	33 333	
Produit d'une aide gouvernementale (produits +)		33 333
(500 000 \$ ÷ 15 ans)		

Régularisation : amortissement de l'immeuble pour l'exercice 2020 :

Amortissement – Bâtiment

(charge +, capitaux propres –)	100 000	
Amortissement cumulé – Bâtiment (actif –)		100 000
(500 000 \$ ÷ 10 ans)		
Régularisation : amortissement du crédit reporté pour l'exercice 2019 :		
Aide gouvernementale reportée (passif –)	33 333	
Produit d'une aide gouvernementale (produits +)		33 333

E6

- a) Établissement, pour les exercices 2020 à 2022, le revenu imposable de la société et les impôts qui seront exigibles pour ces trois années.

Calcul des impôts exigibles	2020	2021	2022
Bénéfice avant amortissement et impôts	100 000 \$	110 000 \$	115 000 \$
Déduction pour amortissement (DPA fiscale)	(20 000) \$	(45 000) \$	(25 000) \$
Revenu imposable	80 000 \$	65 000 \$	90 000 \$
Taux d'impôt	40 %	40 %	40 %
Impôts exigibles	32 000 \$	26 000 \$	36 000 \$

- b) Bénéfice net présenté à l'état des résultats pour les trois années lorsque la société adopte la méthode des impôts exigibles

Calcul du bénéfice net	2020	2021	2022
Bénéfice avant amortissement et impôts	100 000 \$	110 000 \$	115 000 \$
Amortissement (90 000 / 3)	(30 000) \$	(30 000) \$	(30 000) \$
Bénéfice avant impôts (BAI)	70 000 \$	80 000 \$	85 000 \$
Impôts exigibles (calculés en a)	32 000 \$	26 000 \$	36 000 \$
Bénéfice net	38 000 \$	54 000 \$	49 000 \$

Pourcentage de la charge d'impôts

totale / BAI	46 %	33 %	42 %
--------------	------	------	------

- c) Charge d'impôts futurs et bénéfice net à présenter à l'état des résultats de ces trois exercices si la méthode des impôts futurs est retenue par cette société

Charge d'impôts futurs	2020	2021	2022
Amortissement comptable	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Déduction pour amortissement (DPA)			
fiscale	20 000 \$	45 000 \$	25 000 \$
Écart temporaire déductible (imposable)	10 000 \$	(15 000) \$	5 000 \$
Taux d'impôt	40 %	40 %	40 %
Impact sur l'actif (passif) d'impôts futurs	4 000 \$	(6 000) \$	2 000 \$

Calcul du bénéfice net

Bénéfice avant amortissement et impôts	100 000 \$	110 000 \$	115 000 \$
Amortissement (90 000 / 3)	(30 000) \$	(30 000) \$	(30 000) \$
Bénéfice avant impôts	70 000 \$	80 000 \$	85 000 \$
Impôts sur le bénéfice			
Impôts exigibles (calculés en a)	32 000 \$	26 000 \$	36 000 \$
Impôts futurs (économie)	(4 000) \$	6 000 \$	(2 000) \$
Total des impôts	28 000 \$	32 000 \$	34 000 \$
Bénéfice net	42 000 \$	48 000 \$	51 000 \$

Pourcentage de la charge d'impôts totale /

BAI	40 %	40 %	40 %
-----	------	------	------

La comptabilisation des impôts futurs donne un pourcentage de charge d'impôts comparable

Bilan

Actif d'impôts futurs	4 000 \$	
Passif d'impôts futurs	2 000 \$	– \$

	Actif (dt) / Passif (ct) impôts futurs	
Détail :		
Création de l'actif d'impôts futurs en 2020	4 000 \$	
Solde au 31 décembre 2020	4 000 \$	
Renversement de l'écart en 2021		6 000 \$
Solde au 31 décembre 2021		2 000 \$
Impôts futurs de 2022	2 000 \$	
Solde au 31 décembre 2022		0

- d) La comptabilisation, pour chacune des trois années, des charges d'impôts de la société selon la méthode des impôts futurs

2020		
Impôts exigibles	32 000 \$	
Impôts à payer		32 000 \$
Actif (dt) / Passif (ct) d'impôts futurs	4 000 \$	
Impôts futurs		4 000 \$
2021		
Impôts exigibles	26 000 \$	

Impôts à payer	26 000 \$
----------------	-----------

Impôts futurs	6 000 \$
---------------	----------

Actif (dt) / Passif (ct) d'impôts futurs	6 000 \$
--	----------

2022

Impôts exigibles	36 000 \$
------------------	-----------

Impôts à payer	36 000 \$
----------------	-----------

Actif (dt) / Passif (ct) d'impôts futurs	2 000 \$
--	----------

Impôts futurs	2 000 \$
---------------	----------

E7

1. Il peut exister plus d'un régime de retraite pour une même entreprise, soit des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies ou une combinaison de deux régimes. Par exemple, une société peut avoir un régime à cotisations définies pour les employés de bureau, un régime à prestations définies pour les employés d'usine et un troisième régime à prestations définies pour le personnel cadre.
2. Pour les deux types de régimes, il s'agit d'une entité distincte de la société ; chaque régime doit produire ses états financiers. Si la société a trois régimes de retraite différents, il y aura trois ensembles d'états financiers distincts.
3. Il s'agit du régime à cotisations définies.
4. Il s'agit du régime à cotisations définies.
5. Il s'agit du régime à prestations définies.

6. Il s'agit du régime à prestations définies.
7. La caisse de retraite ne sera pas présentée au bilan de la société, qu'il s'agisse d'un régime à prestations définies ou d'un régime à cotisations définies.
8. La charge du régime à cotisations définies est plus facile à établir ; la société se limite à comptabiliser le versement annuel qui est convenu, aucune estimation actuarielle n'est nécessaire pour établir la charge.
9. Il s'agit du régime à prestations définies.

E8

- a) Les stocks sont comptabilisés à l'actif à 42 500 \$ ($25\,000\text{ €} \times 1,70$) selon le taux de change en date de l'achat des stocks. La vente est inscrite à 27 000 \$ CA ($20\,000\text{ \$ US} \times 1,35$) établie en fonction du taux de conversion en date du jour de la vente.

Les comptes clients sont initialement comptabilisés le 12 décembre à 27 000 \$ CA ($20\,000\text{ \$ US} \times 1,35$) au taux du jour de la transaction comme pour la vente. Par contre, comme il s'agit d'un poste monétaire, le compte client sera ajusté avec le taux en fin de période, soit 1,38. La valeur présentée au bilan en date du 31 décembre sera de 27 600 \$ CA ($20\,000\text{ \$ US} \times 1,38$).

Le gain sur change présenté à l'état des résultats sera de 1 850 \$, provenant d'un gain sur change sur le compte client de 600 \$ et de 1 250 \$ réalisés lors du règlement du compte fournisseur le 23 décembre.

Gain sur change réalisé sur le compte client de 600 \$:

Initialement comptabilisé à	27 000 \$ ($20\,000\text{ \$ US} \times 1,35$)
Valeur ajustée au 31 décembre	27 600 \$ ($20\,000\text{ \$ US} \times 1,38$)
Gain sur change 600 \$	

Gain sur change réalisé sur le compte fournisseur de 1 250 \$:

Initialement comptabilisé à 42 500 \$ ($25\,000\text{ €} \times 1,70$)

Valeur ajustée le jour du paiement 41 250 \$ ($25\,000\text{ €} \times 1,65$)

Gain sur change 1 250 \$

- b)** Comptabilisation des trois transactions de décembre ainsi que l'ajustement du compte client au 31 décembre 2019.

08 déc.	Stocks ou achats ($25\,000\text{ €} \times 1,70$)	42 500	
	Comptes fournisseurs ($25\,000\text{ €} \times 1,70$)		42 500
	(comptabilisation de l'achat au taux du jour)		
12 déc.	Comptes clients ($20\,000\text{ US \$} \times 1,35$)	27 000	
	Ventes ($20\,000\text{ US \$} \times 1,35$)		27 000
	(comptabilisation de la vente au taux du jour)		
23 déc.	Comptes fournisseurs ($25\,000\text{ €} \times 1,70$)	42 500	
	Gain sur change ($25\,000\text{ €} \times (1,65 - 1,70)$)		1 250
	Encaisse ($25\,000\text{ €} \times 1,65$)		41 250
	(règlement du compte fournisseur en achetant des euros au taux du jour du règlement)		
31 déc.	Comptes clients ($20\,000\text{ US \$} \times (1,38 - 1,35)$)	600	
	Gain sur change ($20\,000\text{ US \$} \times (1,38 - 1,35)$)		600
	(ajustement du poste monétaire comptes clients en fonction du taux de clôture au 31 décembre)		

E9

1. Il s'agit d'une révision de la durée de vie du matériel qui doit être traitée comme une modification d'estimation comptable de façon prospective, c'est-à-dire sur la nouvelle durée restante du matériel, soit huit ans. En janvier 2021, la valeur comptable nette de la machine est de 375 000 \$ (coût de 750 000 \$ – amortissement cumulé de 375 000 \$ (5 ans $\times$ 75 000 \$)). La nouvelle charge d'amortissement annuelle pour les huit prochains exercices sera de 46 875 \$ (375 000 \$ / 8 ans). Aucune correction n'est à effectuer aux exercices antérieurs.

2. La provision pour mauvaises créances est une estimation comptable établie avec les informations disponibles lors de la préparation des états financiers. Dans ce cas-ci, il s'avère que l'information connue quelques mois plus tard nous amène à réviser cette estimation de 5 000 \$ à 15 500 \$. L'effet de la révision de la perte sera comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle information est connue. Ainsi, la perte de mauvaise créance supplémentaire de 10 500 (15 500 \$ – 5 000 \$) sera présentée comme charge à l'exercice de 2020 sans avoir à redresser les chiffres de 2019. S'il advenait toutefois que cette information était connue en début de 2020 avant la finalisation des états financiers de 2019 et leur publication, elle serait traitée comme un événement postérieur à la date du bilan venant confirmer une situation existant à la fin de l'exercice. La société devrait alors corriger ses états financiers pour inscrire cette perte en 2019 à l'état des résultats avant de publier ses états financiers.

3. Il s'agit d'une erreur comptable. Le stock présenté au bilan en date du 31 décembre 2019 était sous-évalué de 40 000 \$. Ceci signifie que le coût des marchandises vendues de 2019 était surévalué de 40 000 \$, alors que le bénéfice brut, le bénéfice net et les bénéfices non répartis en fin d'exercice étaient sous-évalués de 40 000 \$. Lorsque la société établira ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, elle devra corriger l'erreur dans ses états financiers comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Ainsi, elle devra augmenter la valeur des stocks au 31 décembre 2019 de 40 000 \$, réduire le coût des marchandises vendues de 2019 de la même valeur, ce qui lui permettra de présenter un bénéfice brut et net de 40 000 \$ plus élevé. Le solde des bénéfices non répartis à la fin de 2019 sera alors haussé de 40 000 \$.

4. C'est une erreur comptable de ne pas comptabiliser les salaires courus à payer à la fin de chaque exercice. Ainsi, le bénéfice de l'exercice 2019 a été surévalué de 15 000 \$ parce que les salaires (15 000 \$) n'ont pas été comptabilisés. Le solde des bénéfices non répartis de la fin 2019 est donc également surévalué de 15 000 \$.

Les charges de l'année 2020 sont également erronées, d'une part parce que la charge de salaire de 15 000 \$ qui devait être imputée à 2019 a été comptabilisée et que la charge de salaires courus à payer de 8 000 \$ n'a pas été comptabilisée en 2020. Au total pour 2020, il s'agit d'une correction nette de $-7\,000$ ($-5\,000 + 8\,000$) à apporter à la charge salariale de 2020. Et finalement, pour l'année 2021, la société devra retirer les salaires de 8 000 \$ qui doivent être associés à l'exercice 2020.

Voici les corrections à apporter aux charges devant être présentées aux états financiers.

	2021	2020	2019
	xx	xx	xx
Charge de salaire déjà établie			
Salaires à payer au 31 décembre 2019		(15 000 \$)	15 000 \$
Salaires à payer au 31 décembre 2020	(8 000 \$)	8 000 \$	
Correction nette de la charge salaires	(8 000 \$)	(7 000 \$)	15 000 \$
Impact sur le résultat net	8 000 \$	7 000 \$	(15 000 \$)

5. Il s'agit d'une erreur de n'avoir pas comptabilisé l'acquisition du terrain obtenu à la suite de l'émission d'actions ordinaires. Le poste d'actif terrain et le capital-actions ordinaires qui sont présentés aux états financiers comparatifs aux 31 décembre 2020 et 2019 doivent être tous deux haussés de 75 000 \$.
6. Il est fréquent de constater une modification d'estimation comptable sur la provision pour créances douteuses. Une modification comptable survient lorsque la société apprend des faits nouveaux qu'elle n'avait pas lors de l'établissement des états financiers. Dans le cas présent,

l'information était connue, mais la provision a été intentionnellement sous-évaluée, il s'agit donc d'une erreur comptable, soit une fraude par manipulation des états financiers. Ainsi, lorsque les états financiers de 2021 seront préparés, la provision pour mauvaises créances en date du 31 décembre 2020 (chiffres comparatifs) devra être corrigée et haussée de 50 000 \$. Ceci viendra réduire la valeur des comptes clients d'autant et hausser la charge de mauvaises créances de 50 000 \$ aux résultats de 2020. Le bénéfice net de l'exercice 2020 sera diminué d'autant ainsi que les bénéfices non répartis à la fin de 2020.

E10

- a) Solde de l'immobilisation au 31 décembre 2020 (selon la méthode d'amortissement dégressif) :

	Valeur comptable nette
Achat de l'immeuble – janvier 2016	2 500 000 \$
Amortissement de 2016	
$2\,500\,000 \times 5\%$	(125 000)
Solde au 31 décembre 2016	2 375 000
Amortissement de 2017	
$2\,375\,000 \times 5\%$	(118 750)
Solde au 31 décembre 2017	2 256 250
Amortissement de 2018	
$2\,256\,250 \times 5\%$	(112 813)
Solde au 31 décembre 2018	2 143 437
Amortissement de 2019	
$2\,143\,437 \times 5\%$	(107 172)
Solde au 31 décembre 2019	2 036 265
Amortissement de 2020	
$2\,036\,265 \times 5\%$	(101 813)
Sole au 31 décembre 2020	1 934 452 \$

b) Solde de l'immobilisation au 31 décembre 2020 (avec la méthode linéaire) :

	Valeur comptable nette
Achat de l'immeuble – janvier 2016	2 500 000
Amortissement de 2016	
2 500 000 / 40 ans	(62 500)
Solde au 31 décembre 2016	2 437 500
Amortissement de 2017	
2 500 000 / 40 ans	(62 500)
Solde au 31 décembre 2017	2 375 000
Amortissement de 2018	
2 500 000 / 40 ans	(62 500)
Solde au 31 décembre 2018	2 312 500
Amortissement de 2019	
2 500 000 / 40 ans	(62 500)
Solde au 31 décembre 2019	2 250 000
Amortissement de 2020	
2 500 000 / 40 ans	(62 500)
Solde au 31 décembre 2020	2 187 500
Valeur nette comptable	
Après le changement de méthode	2 187 500
Avant le changement de méthode	1 934 452
Écart	253 048

Le changement de méthode d'amortissement a pour effet de hausser à l'actif la valeur nette comptable de la bâtisse de 253 048 \$ en diminuant l'amortissement cumulé d'autant. La contrepartie sera ajustée aux bénéfices non répartis pour un montant équivalent, soit 253 048 \$ à la fin de 2020. Lorsque la société présentera son état des résultats pour l'année 2021, la charge d'amortissement sera de 62 500 \$, et la charge d'amortissement correspondante à l'état des résultats comparatifs de 2020 sera maintenant de 62 500 \$ plutôt que de 101 813 \$, comme c'était le cas l'année précédente avant le changement de méthode d'amortissement. Le bénéfice de 2020 sera donc supérieur de 39 313 \$ (sans considérer l'incidence de l'impôt).

E11

1. La vente d'une portion importante des actifs de l'entreprise : b) Joindre une note complémentaire pour informer les utilisateurs des états financiers, puisque la vente survenue après la date des états financiers risque d'influer de façon importante sur le bilan de l'entreprise.
2. La mise à la retraite du président de la société : c) Aucune note n'est nécessaire, à moins que la mise à la retraite ait entraîné un débours important non prévu dans ses conditions d'emploi.
3. La perte de l'usine d'assemblage à la suite d'un incendie : b) Joindre une note complémentaire pour informer les utilisateurs des états financiers, puisque la perte survenue après la date des états financiers risque d'influer de façon importante sur le bilan de l'entreprise.
4. La perte d'un client important : b) Joindre une note complémentaire pour informer les utilisateurs des états financiers, puisque la perte de ce client risque d'influer de façon importante sur les résultats futurs de l'entreprise.
5. L'émission d'un nombre important d'actions ordinaires : b) Joindre une note complémentaire pour informer les utilisateurs des états financiers, puisque l'émission survenue après la date des états financiers risque d'influer de façon importante sur le bilan de l'entreprise, notamment sur les capitaux propres et le résultat par action de la prochaine année.
6. Une perte importante d'une créance inscrite au bilan de clôture à la suite de la faillite d'un client : a) Corriger les états financiers de l'exercice non encore publiés en ajustant notamment la provision pour mauvaises créances à la hausse afin de tenir compte de cette information.

7. Le règlement d'une poursuite intentée contre l'entreprise au cours d'un exercice antérieur :
 - a) Ajuster les états financiers de l'exercice non encore publiés en inscrivant la perte à l'état des résultats et le passif correspondant au bilan.
8. Le regroupement avec une autre société de même taille : b) Joindre une note complémentaire pour informer les utilisateurs des états financiers, puisque le regroupement survenu après la date des états financiers risque d'influer de façon importante sur le bilan de l'entreprise.
9. La destruction d'importantes installations de production par suite d'une inondation : b) Joindre une note complémentaire pour informer les utilisateurs des états financiers, puisque la destruction des installations survenues après la date des états financiers risque d'influer de façon importante sur le bilan de l'entreprise.
10. La fin d'une négociation de convention collective avec des effets rétroactifs sur les salaires de 2019 ; la convention était échue depuis le 30 avril 2019, et les employés étaient payés en fonction de l'ancienne convention collective : a) Ajuster les états financiers de l'exercice non encore publiés en haussant les salaires de 2019 pour la rétroactivité concernant cet exercice et le compte de passif salaires à payer au 31 décembre 2019 pour le même montant.

E12

- a) La note aux états financiers concernant l'information sectorielle mentionne que la société WV inc. évolue dans deux principaux secteurs qui sont décrits, ainsi que le fondement de la structure organisationnelle. Voici l'information financière (en milliers de dollars) concernant les secteurs opérationnels basée sur les chiffres fournis au principal décideur de la société :

	<u>Division V</u>	<u>Division W</u>	<u>Total</u>
Chiffre d'affaires	160 850 \$	97 470 \$	258 320 \$
Résultat net	39 915	(373)	39 542 \$
Charges du siège social			(2 650)
Bénéfice net			<u>36 892 \$</u>
Inclus dans les charges sectorielles :			
Frais financiers	10 270	5 473	
Charge (économie) d'impôt	9 975	(91)	
Amortissements	8 460 \$	4 860 \$	6 090 \$
Actifs sectoriels	131 490	47 720	179 210
Actifs non sectoriels			6 320
Actifs au bilan			<u>185 530 \$</u>
Acquisitions d'immobilisations	<u>5 700 \$</u>	<u>2 100 \$</u>	<u>7 800 \$</u>

La note mentionne également la présence d'un client important pour la division W et un chiffre d'affaires de 24 577 \$.

- b)** La perte du client important représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de la société et plus de 25 % de la division W. C'est un événement postérieur important ne donnant pas lieu à un ajustement, mais qui doit être mentionné par voie de note. En effet, cette perte aura des répercussions importantes sur les états financiers au cours du nouvel exercice ou d'exercices ultérieurs.

- c) La société WV inc. devra traiter les activités de la division W comme une activité abandonnée. Ainsi, l'état des résultats de VW inc. pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2020 devra présenter, dans sa première partie, les produits et les charges en lien avec la division V, ce qui permet de faire ressortir le résultat après impôt des activités poursuivies et, sous une rubrique distincte, le résultat net d'impôt de la division abandonnée W. La société devra également s'interroger sur la valeur de réalisation de l'actif de cette division ; si cette valeur est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation pour cette différence devra être comptabilisée en sus du résultat de l'activité abandonnée.

Analyses et cas

A1 Piscines Auclair inc. (NCECF)

1. La société a comptabilisé en 2015 une charge nommée « provision pour poursuite » pour un montant de 10 000 \$ associé à une poursuite intentée par un ancien employé à la suite d'un accident ayant provoqué de graves blessures. Ceci représente, selon l'évaluation de la direction, le montant maximal correspondant à la franchise d'assurance responsabilité qui pourrait être payable. Compte tenu du caractère exceptionnel et non récurrent de la charge, le montant est présenté distinctement à l'état des résultats. Le lecteur est ainsi en mesure de distinguer les opérations habituelles et inhabituelles de la société et sera mieux informé pour évaluer les résultats de l'année et prévoir ou anticiper les opérations futures.

2. La note 2 portant sur les principales méthodes comptables indique à la rubrique Aides gouvernementales que les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées en réduction de ces dernières. La société aurait pu choisir de comptabiliser ces subventions comme poste Autres revenus – subventions, méthode qui permet de présenter directement à l'état des résultats l'ensemble des subventions reçues. Le bénéfice net serait cependant identique puisque les charges d'exploitation seraient alors présentées au montant brut.

3. La note 2 à la rubrique Impôts sur le bénéfice indique que la société comptabilise les impôts sur le bénéfice selon la méthode des impôts futurs. Puisque la société a adopté les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF), elle aurait pu choisir de comptabiliser les impôts selon la méthode des impôts exigibles, qui est plus simple.

4. Le poste Impôts futurs de 1 667 \$ inscrit à l'état des résultats de 2014 est associé à la création d'un passif d'impôts futurs du même montant. Le passif d'impôts futurs résulte d'un écart entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables ; dans ce cas, il s'agit de différences temporaires imposables qui deviendront un jour exigibles. Au cours de l'année 2015, la situation s'inverse : la société se retrouve en fin d'année avec la présence d'un actif d'impôts futurs de 3 184 \$ provenant d'écarts temporaires déductibles dans le

futur. L'économie d'impôts futurs présentée à l'état des résultats découle de la variation des postes d'actif et de passif d'impôts futurs entre les deux fins d'exercice.

Annulation du passif d'impôts futurs au passif	1 667 \$
Création d'un actif d'impôts futurs à l'actif	<u>3 184</u>
Économie d'impôts futurs à l'état des résultats	<u>4 851</u> \$

- 5- Si la société présentait ses résultats selon le référentiel IFRS, elle n'aurait d'autre choix que de présenter les impôts selon la méthode des impôts différés (méthode équivalente à la méthode des impôts futurs selon les NCECF).

A2 La Coop fédérée (NCECF)

1. La Coop fédérée présente les ristournes comme un élément de charge associé au volume d'achat des sociétaires. Elles sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent. La charge d'impôts à l'état des résultats est calculée après la soustraction de cette charge à l'état des résultats.
2. On retrouve aux bilans de 2014 et de 2013 les postes d'actif d'impôts futurs de 589 000 \$ et de 2 082 000 \$ respectivement, et les postes de passif d'impôts futurs de 21 551 000 \$ et de 20 410 000 \$ respectivement. De plus, à l'état des résultats, la rubrique Impôts réfère à la note 6, où l'on peut constater pour chaque année la décomposition de la charge d'impôt entre la portion d'impôts exigibles et la portion d'impôts futurs.
3. La note 2 à la rubrique Avantages sociaux futurs indique que la société offre des régimes :
 - à prestations déterminées ;
 - à cotisations déterminées.

4. La note 2 à la rubrique Conversion des devises indique que les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens, selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont compris dans les résultats consolidés. La note 1 présente l'ensemble des filiales consolidées ; elles sont toutes canadiennes.
5. Cette société n'est pas tenue de présenter dans le cadre de ses états financiers l'information sectorielle, selon les exigences du référentiel des entreprises à capital fermé (NCECF). Si la direction d'une entreprise à capital fermé le juge pertinent, rien ne l'empêche toutefois de donner une information détaillée sur ses différentes activités ; cependant, ce n'est pas une obligation. Cette société fournit par contre certaines informations dans le cadre de son rapport de gestion, notamment les ventes et les excédents selon ses principaux secteurs, approvisionnement (Division détail et innovation et division agricole) et le secteur mise en marché (Filiale Olymel).
6. On peut retrouver l'événement important à la note 27, Événements postérieurs à la date du bilan. Le 1^{er} novembre 2014, quelques jours après la fin de l'exercice clos le 25 octobre 2014, une entreprise œuvrant dans le secteur de l'approvisionnement a signifié son intention d'exercer son option de vente de la totalité de ses actions pour une considération de 167 341 000 \$. On apprendra en février 2015, lorsque la transaction sera complétée, que cette entreprise est le Groupe BMR, lequel deviendra une filiale de la Coop fédérée. C'est un événement important qui a été divulgué dans une note aux actionnaires. L'événement économique, soit la décision d'exercer l'option de vente, étant survenu après la fin de l'exercice, les chiffres de l'exercice de 2014 n'ont pas eu à être redressés.

A3 La société Rona (IFRS)

1. L'activité abandonnée résulte d'une entente visant à vendre la majorité des actifs de la division du marché commercial et professionnel. Cette division, spécialisée dans la plomberie, le chauffage, la ventilation et le conditionnement d'air, faisait partie d'une filiale de la société mère.
2. Les détails du résultat de l'activité abandonnée en 2013 figurent à la note 10. Le résultat net provenant des opérations ou de l'exploitation de l'activité abandonnée était une perte de 26 827 000 \$.
3. Le résultat total des activités abandonnées à l'état des résultats est une perte de 117 417 000 \$. L'élément le plus important de cette perte provient d'une perte d'évaluation de 111 029 000 \$ découlant de la dépréciation du goodwill de l'unité vendue.
4. Le poste Charges de restructuration et autres coûts représente 82 879 000 \$ et 23 697 000 \$ en 2013 et en 2014, respectivement. Ces charges inhabituelles et importantes découlent d'un plan d'action de restructuration des activités de la société approuvé par le conseil d'administration qui s'est étalé sur 18 mois en 2013 et 2014. Ces coûts sont des prestations de cessation d'emploi et des coûts et provisions associés à la résiliation de contrats de location déficitaires. Le lecteur doit comprendre qu'une fois le programme de restructuration complété, ces charges ne sont pas susceptibles de se répéter.

On peut aussi attirer l'attention du lecteur sur le poste Amortissement et dépréciation d'actifs financiers. L'examen de la note 5.2 montre que ce poste comprend en 2013 une dépréciation d'actifs non financiers (immobilisations) exceptionnelle de 22 998 000 \$ qui ne se répète pas en 2014. La note 13 portant sur les immobilisations présente les différentes catégories de biens affectés par cette dépréciation.

5. Les actifs non courants détenus en vue de la vente se retrouvent à la note 14. Il s'agit principalement de terrains et bâtiments du secteur du détail qui ne sont plus utilisés à des fins d'exploitation et pour lesquels la société a établi un plan de vente détaillé. Au cours des exercices 2013 et 2014, des actifs ont été ajoutés, la plupart ont été sortis et certains ont été reclassés aux immobilisations corporelles. Le solde de ces actifs était nul à la fin des exercices 2013 et 2014.
6. L'information sur les régimes de retraite figure à la note 27, Avantages postérieurs à l'emploi. La société maintient huit régimes à cotisations définies et cinq à prestations définies.

La charge au titre des régimes à cotisations définies est de 8 332 000 \$ en 2014 (12 804 000 \$ en 2013). Les charges au titre des prestations définies sont de 1 311 000 \$ en 2014 (1 511 000 \$ en 2013).

7. La note 7 portant sur les impôts sur le résultat fournit les détails des actifs nets d'impôts différés totalisant 80 336 000 \$ au 28 décembre 2014. Les deux principales sources de ces actifs d'impôts différés proviennent des pertes autres qu'en capital pour 43 703 000 \$ et des charges non déduites du revenu imposable pour 25 726 000 \$. Pour pouvoir comptabiliser cet actif, la société estime les revenus futurs probables. Elle doit s'attendre à réaliser des bénéfices imposables suffisants au cours des prochains exercices pour pouvoir appliquer contre ces revenus ces déductions et pertes afin de bénéficier des récupérations d'impôts.
8. La note 29 fournit les informations sectorielles sur les activités poursuivies. On constate, en calculant les pourcentages de chaque secteur, que les ventes au détail directement aux consommateurs représentent 71 % des ventes et 80 % du résultat avant intérêts, impôts, amortissements, dépréciation, restructurations et autres charges. Ces proportions sont respectivement de 29 % et de 20 % pour le secteur de la distribution aux marchands affiliés.

	Ventes au détail directement aux consommateurs	Distribution aux marchands affiliés	Total
Produits provenant des clients externes	2 915 558 \$	1 180 797 \$	4 096 355 \$
	71 %	29 %	100 %
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements, dépréciation, restructurations et autres charges	188 920 \$	46 453 \$	235 373 \$
	80 %	20 %	100 %

A4 La société Héroux-Devtek (IFRS)

1. Les charges non récurrentes sont par définition des charges qui ne sont pas susceptibles de se répéter et que l'on présente distinctement à l'état des résultats pour ne pas les confondre avec les charges associées aux opérations normales ou habituelles regroupées sous les autres charges comme le coût des ventes ou les frais de vente et d'administration. Les charges non récurrentes de 2015 et de 2014 sont présentées en détail à la note 9. Les charges de 2015 de 22 680 000 \$ proviennent du règlement d'un litige pour 11 610 000 \$, la dépréciation d'actifs incorporels de 7 924 000 \$ associés à des frais de développement capitalisés pour les trains d'atterrissage développés pour l'avion Learjet 85 de Bombardier et des frais de restructuration de ses activités pour 3 326 000 \$. Ce dernier montant comprend notamment des prestations de cessation d'emploi et des frais de démantèlement d'équipements. Si l'on isole les charges non récurrentes des autres charges, le lecteur des états financiers est en mesure de mieux évaluer la performance de l'année courante et de mieux prévoir les charges des années futures.

2. Les détails de l'aide gouvernementale figurent à la note 6. L'aide gouvernementale est constituée principalement des crédits d'impôt à la recherche et au développement, d'autres crédits et de subventions. En 2015, les sommes suivantes ont été portées en déduction des actifs connexes :

Dépôts – machineries et équipement	2 097 000 \$
Immobilisations corporelles	1 494 000
Actifs incorporels à durée d'utilité déterminée	1 565 000

et en déduction des charges :

Coût des ventes et frais de vente et d'administration	<u>3 120 000</u>
Total de l'aide gouvernementale	<u>8 276 000</u> \$

3. Le solde des actifs d'impôt différé est de 10 004 000 \$ et le solde des passifs d'impôts différés est de 3 331 000 \$, pour un montant net de 6 673 000 \$. On retrouve à la note 25 des soldes différents pour les détails des mêmes postes. Ainsi, le total des actifs d'impôts différés est de 22 607 000 \$ et un total des passifs d'impôts différés est de 15 934 000 \$. Toutefois, le montant net est le même, soit des actifs nets d'impôts différés de 6 673 000 \$. Ceci s'explique par la compensation de certains actifs et passifs. En effet, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les impôts exigibles et si l'impôt différé concerne des impôts prélevés par la même administration fiscale à l'égard de la même entité imposable. Les différences temporaires sur les immobilisations corporelles constituent la principale source des passifs d'impôts différés, 8 044 000 \$.
4. La société effectue des opérations en monnaie étrangère et explique à la note 3 A) les méthodes comptables suivies pour les devises. Concernant les opérations de la société, les transactions libellées en devises sont initialement comptabilisées au taux de change de la monnaie fonctionnelle à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés

en devises sont convertis au taux de change de la monnaie fonctionnelle à la date de clôture. Toutes les différences sont incluses dans les états de résultats consolidés.

Il est à noter que la monnaie fonctionnelle de Héroux-Devtek inc. et de ses activités au Canada est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle des établissements américains est le dollar américain, et celle des établissements du Royaume-Uni, la livre sterling.

5. Comme mentionné en 4, puisque les filiales étrangères situées aux États-Unis et au Royaume-Uni utilisent comme monnaie fonctionnelle la devise du pays où elles sont situées, elles sont considérées comme des établissements autonomes. Lors de la conversion de ces états financiers en dollars canadiens à des fins de consolidation, le taux de change utilisé pour les postes du bilan est celui de clôture. Les postes à l'état des résultats sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les différences découlant de la conversion n'affectent pas les résultats nets de l'exercice, qui sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global aux capitaux propres.
6. La société a des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestation définies.

Les coûts de ces régimes pour les exercices 2014 et 2015 se détaillent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Régimes à prestations définies	1 625 000 \$	2 320 000 \$
Régimes de retraite à cotisations définies	<u>2 636 000</u>	<u>1 747 000</u>
Total des coûts associés aux régimes de retraite	4 261 000 \$	4 067 000 \$

L'information sur les régimes de retraite se retrouve à la note 26. On constate qu'une plus grande proportion de la charge des coûts associés aux régimes de retraite se retrouve en 2015 dans les régimes à cotisations définies, soit 61,9 % (2 636 000 \$/4 261 000 \$), alors que cette proportion était de 43 % en 2014.

7.

Répartition des ventes	2015	
Canada	85 668 000 \$	23,5 %
États-Unis	180 440 000 \$	49,4 %
Royaume-Uni	49 947 000 \$	13,7 %
Autres pays	48 861 000 \$	13,4 %
	<u>364 916 000 \$</u>	<u>100,0 %</u>

La répartition des ventes par l'emplacement géographique de ses clients est fournie à la note 30. Une fois le calcul des pourcentages effectué, on remarque que la société réalise plus de 76 % de ses ventes à des clients situés à l'extérieur du Canada et près de 50 % à des clients situés aux États-Unis.

8.

Répartition du goodwill payé	2015	
Canada	13 838 000 \$	14,8 %
États-Unis	9 519 000 \$	10,2 %
Royaume-Uni	70 170 000 \$	75,0 %
	<u>93 527 000 \$</u>	<u>100,0 %</u>

L'information géographique à la note 30 permet de constater que la plus grosse partie du goodwill a été payée pour les établissements acquis au Royaume-Uni. On peut retrouver une source importante de ce goodwill lors de l'acquisition de l'entreprise APPH, en 2014,

dont les établissements sont situés au Royaume-Uni et aux États-Unis. En effet, la répartition du prix d'achat de la société APPH comprenait un montant de 71 710 000 \$ (*voir note 5, Acquisition d'entreprises*).

Solutionnaire

CHAPITRE 14 – La communication, la certification et l’analyse de l’information

Questions de révision

Q1

Pour les entreprises à capital fermé, la communication de l’information financière à des utilisateurs externes, notamment les créanciers, se limite généralement à des états financiers à usage général. Ces derniers peuvent être accompagnés d’un rapport de l’auditeur indépendant ou, plus souvent, d’un rapport d’examen. Pour les sociétés ouvertes, cette communication se fait principalement par la publication d’un rapport annuel et de rapports financiers intermédiaires, et ils peuvent provenir de diverses autres sources.

Le Système électronique de données, d’analyse et de recherche (SEDAR) disponible sur le site de SEDAR (www.sedar.com) donne accès aux rapports annuels des sociétés ouvertes ainsi qu’à toute autre information continue déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Il s’agit par exemple de communiqués de presse, de déclarations de changements importants, des états financiers annuels et intermédiaires et de la circulaire de sollicitation de procurations. Pour les États-Unis, l’Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval System (EDGAR) est disponible sur le site d’EDGAR (www.sec.gov/edgar.shtml). Ce site contient les données des entreprises qui doivent être inscrites au registre des sociétés de la Securities and Exchange Commission (SEC). Enfin, pour la France, on peut consulter le site de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Q2

Un rapport annuel est un document qui est soumis annuellement par les administrateurs ou les dirigeants d’une société ou d’un organisme aux actionnaires, aux associés, aux membres et aux autres parties prenantes. Il fait état des résultats et de la situation financière de l’entité et comprend

généralement le rapport de gestion, le rapport de la direction, les états financiers annuels, le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que d'autres renseignements complémentaires.

Le rapport de gestion est un compte rendu inclus dans le rapport annuel d'une société. On y explique, du point de vue de la direction, les résultats que la société a obtenus au cours de la période visée par les états financiers ainsi que sa situation financière et ses perspectives d'avenir. Le rapport aide les investisseurs actuels et potentiels à comprendre ce que les états financiers montrent et ne montrent pas. Il porte sur l'information importante qui n'est pas traitée de façon approfondie dans les états financiers.

Q3

Le rapport de la direction est un rapport qui accompagne les états financiers présentés dans le rapport annuel d'une entité et dans lequel la direction fait état de sa responsabilité à l'égard des états financiers et des autres informations financières, de même qu'à l'égard du processus qui permet de les produire. Le rapport indique également le rôle du conseil d'administration et, lorsqu'il en existe un, du comité d'audit. L'objet du rapport de la direction est d'indiquer aux utilisateurs externes de l'information financière en quoi consistent principalement les responsabilités par rapport aux déclarations contenues dans les états financiers et dans les autres informations financières, de préciser qui sont les auteurs de ces déclarations et de spécifier les limites de leur exactitude.

Le rapport de l'auditeur indépendant s'adresse habituellement aux actionnaires. L'auditeur exprime son opinion sur les états financiers, à savoir s'ils donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de la société selon les principes comptables généralement reconnus.

Q4

Les notes font partie intégrante des états financiers ; elles sont donc examinées par l'auditeur indépendant. Son rapport d'auditeur couvre les états financiers qui doivent comprendre des renvois aux notes. Celles-ci fournissent des explications et des renseignements supplémentaires

indispensables à la compréhension des données financières portant par exemple sur la nature des éventualités, la gestion des risques financiers, de l'information sur les parties liées et les engagements contractuels. Elles comprennent des informations qualitatives sur certains éléments, par exemple la note 1 qui décrit habituellement de façon brève les statuts et les activités de l'entreprise et la note 2 qui indique les méthodes comptables suivies par la société pour préparer ses états financiers. Les notes comportent également des informations financières quantitatives supplémentaires destinées à détailler certains postes présentés dans le corps des états financiers, par exemple dans le cas des immobilisations, des dettes à long terme ou du capital-actions.

Q5

Les entreprises à capital fermé n'ont aucune obligation de publier des états financiers intermédiaires. Rien n'empêche toutefois ces sociétés de produire des résultats intermédiaires pour informer leurs actionnaires. La préparation d'états financiers intermédiaires est parfois nécessaire afin de répondre aux exigences d'un prêteur, notamment un établissement financier. Seules les sociétés ouvertes sont tenues de présenter des résultats intermédiaires. Au Canada, la production de rapports trimestriels constitue une exigence légale pour les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché public.

Q6

Il existe deux types de missions de certification confiées à un professionnel comptable afin de donner à l'utilisateur externe des états financiers un certain niveau d'assurance quant aux assertions de la direction d'une entité :

- 1-** la mission d'audit, qui vise à fournir au lecteur un niveau élevé d'assurance quant aux informations fournies ;
- 2-** la mission d'examen, qui vise à fournir au lecteur un degré modéré d'assurance quant aux informations fournies.

Un troisième type de mission peut être confiée à un professionnel comptable, soit une mission de compilation qui vise exclusivement la compilation d'états financiers ou d'autres informations financières. Cette mission ne fournit aucune assurance au lecteur. C'est le degré d'association le plus faible du professionnel comptable à l'égard d'informations financières.

Q7

L'auditeur ne peut avoir de parti pris lorsqu'il recherche des éléments probants pour décider si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière ou non. Il est important que les actionnaires ou d'autres tierces parties puissent avoir une assurance absolue que l'auditeur effectue sa mission sans parti pris. Si les utilisateurs sont amenés à conclure que l'auditeur n'est pas indépendant par rapport à la direction, la valeur du travail d'audit sera fortement réduite ou même totalement éliminée.

Q8

Afin de pouvoir émettre une opinion sur les états financiers d'une entreprise, l'auditeur doit mettre en œuvre des procédures qui, selon son jugement professionnel, lui permettent de ramener à un faible niveau le risque d'exprimer une conclusion inappropriée. Selon les NAGR, l'auditeur doit réunir des éléments probants suffisants et adéquats pour pouvoir étayer convenablement son rapport. Les éléments probants sont les preuves documentaires et autres informations pertinentes sur lesquelles l'auditeur s'appuie pour se faire une opinion. L'auditeur cherche en général à s'appuyer sur les contrôles internes efficaces mis en place par la direction de l'entreprise qui lui procurent une assurance raisonnable concernant la validité des renseignements produits par le système comptable. Le système de contrôle interne permet ainsi à l'auditeur de réduire l'étendue de ses procédures d'audit et les coûts de sa mission. Les principales procédures d'audit sont l'inspection des biens physiques, l'observation, l'enquête, la confirmation auprès de tiers, la demande d'information, le contrôle arithmétique, l'analyse, la réexécution et l'examen analytique. Cette dernière procédure consiste à évaluer les informations financières reposant sur l'analyse de corrélations plausibles entre des données aussi bien financières que non financières.

Q9

Une anomalie est la présentation erronée dans les états financiers qui résulte d'une erreur ou d'une fraude. Il peut s'agir d'un montant, d'un classement ou de la présentation d'un élément ou les informations fournies à son sujet dans les états financiers qui ne correspondent pas aux exigences du référentiel comptable applicable. Une application fautive des normes comptables, une estimation comptable erronée ou l'omission d'informations nécessaires sont des exemples d'anomalies. Un exemple pourrait être un désaccord entre la direction et l'auditeur sur le montant de la provision pour créances douteuses.

Si la direction de la société ne corrige pas l'anomalie détectée et que celle-ci est importante, l'auditeur doit formuler une opinion modifiée dans son rapport. L'opinion modifiée la plus fréquente est l'opinion avec réserve. Dans ce cas, l'auditeur exprime l'avis qu'à l'exception des incidences du problème décrit dans la section Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent une image fidèle conformément au référentiel d'information financière applicable.

Q10

La mission d'examen, moins approfondie et moins coûteuse que l'audit, permet au professionnel comptable d'exprimer une conclusion reflétant un niveau modéré d'assurance obtenu quant aux informations faisant l'objet de son évaluation et en fonction du référentiel applicable. Un examen est une mission de certification qui consiste à examiner les états financiers afin de déterminer s'ils sont plausibles dans les circonstances. Les normes et procédures d'examen peuvent, dans certains cas, être comparables à ceux d'un audit, sauf qu'il n'est pas nécessaire d'étudier et d'évaluer le contrôle interne et de réunir des éléments probants à moins que les renseignements fournis ne soient pas plausibles.

Les procédures d'examen sont beaucoup plus superficielles que celles d'un audit et consistent essentiellement en demandes d'information, à l'application de procédures analytiques et à des entretiens avec les responsables au sujet des renseignements et des informations pertinentes.

Q11

L'expert-comptable dresse les états financiers pour venir en aide à son client. On autorise des exceptions aux principes comptables généralement reconnus parce que les états financiers compilés ne sont pas dressés pour un usage général. Ils sont dressés à l'usage de la direction ou pour être inclus dans la déclaration de revenus d'impôts. Ainsi, la note concernant les principales méthodes comptables adoptées peut être exclue. Il est possible également que les états financiers habituels ne soient pas tous présentés, par exemple l'état des flux de trésorerie.

Q12

L'état des résultats mesure le résultat strictement en termes monétaires, excluant le bénéfice qualitatif que peuvent représenter, par exemple, le coût de la formation du personnel, les frais d'une campagne publicitaire et les frais de recherche. Le résultat net dépend souvent des méthodes comptables utilisées. Par exemple, l'utilisation ou non d'une méthode d'amortissement accéléré aura une incidence directe sur le résultat. L'état des résultats (comme les autres états) est présenté en dollars historiques. Il ne tient donc pas compte de la fluctuation du pouvoir d'achat de l'argent et du changement dans les prix spécifiques des biens et des services.

Le bilan ne reflète pas les valeurs actuelles, les postes étant généralement présentés au coût historique. Il ne tient également pas compte de la perte de pouvoir d'achat général du dollar en période d'inflation, dont les conséquences sont l'addition et la présentation de postes en dollars au pouvoir d'achat différent, et la présentation de données comparatives exprimées en dollars ayant un pouvoir d'achat différent.

Tout comme les autres états, le bilan dépend en grande partie d'estimations et du jugement professionnel, par exemple la détermination de la valeur nette de réalisation des comptes clients et des stocks, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les méthodes comptables adoptées. Le bilan fait abstraction de nombreux éléments ayant une valeur économique certaine pour l'entreprise, par exemple la compétence des administrateurs, la valeur apportée par un emplacement idéal, la qualité des produits fabriqués ou des services offerts, la part du marché que possède une entreprise et les possibilités d'expansion. Enfin, des dettes et des engagements sont parfois indiqués hors bilan.

Exercices

E1

Rapport qui répond le mieux à chacun des énoncés suivants :

	Rapport de gestion	Rapport de la direction	Rapport de l'auditeur	États financiers et notes
Je présente les conventions comptables adoptées.				X
J'explique les principales variations des postes aux états financiers.	X			
Je présente le bénéfice net et le résultat par action.				X
Je discute des principaux risques auxquels l'entreprise fait face.	X			
Je fais l'objet d'une approbation par le conseil d'administration.				X
J'exprime une opinion sur la fiabilité des états financiers.			X	
C'est l'endroit où la société peut présenter le bénéfice avant intérêt, impôts et amortissement ajusté, mesure différente du bénéfice net.	X			
Je peux présenter les résultats financiers trimestriels sommaires.	X			
Je déclare la responsabilité de la direction et du conseil d'administration à l'égard des états financiers.		X		
Je peux présenter une opinion avec réserve sur un poste en particulier des états financiers.			X	
Je renvoie aux notes explicatives pour fournir les détails d'un poste du bilan.				X
J'aide les investisseurs à comprendre les états financiers.	X			

E2

	Mission d'audit	Mission d'examen	Mission de compilation
Convient pour les sociétés ouvertes.	X		
Est rencontré dans les sociétés à capital fermé.	X	X	X
Je peux présenter une opinion avec réserve sur un poste en particulier des états financiers.	X	X	
Parmi les procédures pour le réaliser, on trouve l'inspection des biens physiques et la confirmation de soldes auprès de tiers.	X		
Contient une déclaration de fiabilité de forme négative.		X	
Fournit le plus grand niveau d'assurance à l'utilisateur des états financiers.	X		
Est le rapport le plus utilisé pour les sociétés à capital fermé.		X	
Le terme « avis au lecteur » apparaît sur chaque page des états financiers.			X
Le rapport peut comporter une réserve, comme dans le cas d'une mission d'audit.		X	
Je pourrais accompagner des états financiers complets sans toutefois présenter toutes les notes explicatives.			X
Pour l'émettre, il faut réunir des éléments probants suffisants et adéquats pour pouvoir étayer convenablement le rapport.	X		
Ne fait pas état du référentiel comptable utilisé pour dresser les états financiers.			X

E3

	Vrai	Faux	Commentaire
Au Canada toutes les sociétés par actions doivent présenter des rapports trimestriels.		X	Seules les sociétés ouvertes sont assujetties à cette obligation.
Le référentiel IFRS comprend une norme obligeant les sociétés ouvertes à produire des états financiers trimestriels.		X	Cette norme n'impose pas aux sociétés la présentation d'états financiers intermédiaires, mais elle les encourage à fournir un rapport financier semestriel. La société doit s'adapter aux exigences légales du pays où elle est située.
Les états financiers intermédiaires peuvent se limiter à un état des résultats et à un bilan.		X	On doit aussi y trouver un état du résultat global et un état résumé des variations des capitaux propres, un tableau résumé des flux de trésorerie et une sélection de notes explicatives portant sur les événements et les transactions d'importance.
Les états financiers intermédiaires sont généralement résumés par rapport aux états financiers annuels.	X		
Les états financiers intermédiaires sont établis avec les mêmes méthodes comptables utilisées pour les états financiers annuels.	X		
L'information trimestrielle présentée en cours d'année peut être résumée en fin d'année au rapport de gestion.	X		
Les états financiers trimestriels sont généralement accompagnés d'un rapport d'audit.		X	Compte tenu des courts délais de production, les états financiers intermédiaires ne sont pas audités.

E4

<i>A LTÉE</i>		
<i>État comparatif des résultats</i>		
<i>pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>		
	2020	2019
<i>Ventes</i>	100,0	100,0
<i>Coût des marchandises vendues</i>	67,0	66,5
<i>Marge bénéficiaire brute</i>	<u>33,0</u>	<u>33,5</u>
<i>Charges d'exploitation</i>	25,0	24,8
<i>Bénéfice net</i>	<u>8,0</u>	<u>8,7</u>

Le coût des marchandises vendues et les charges d'exploitation de 2020 représentent un pourcentage des ventes légèrement supérieures à l'exercice 2019, ce qui a pour conséquence un pourcentage de bénéfice net inférieur. Cette situation est défavorable. Cependant, les ventes de 2020 ayant augmenté de 11,1 % ($140\,000 \$ - 126\,000 \$ = 14\,000 \$ / 126\,000 \$$), le bénéfice net de 2020 a augmenté de 3,4 % ($11\,340 \$ - 10\,962 \$ = 378 \$ / 10\,962 \$$).

E5

La société qui répond le mieux à chacun des énoncés suivants :

- a) J'exerce la meilleure gestion de mes comptes clients : A, car le taux de rotation des comptes clients est plus élevé.
- b) Je présente le plus grand risque financier : A, car le ratio d'endettement est le plus élevé.
- c) Je suis celle qui renouvelle ses immobilisations plus rapidement : A, car l'âge moyen des immobilisations est le plus bas.
- d) Je suis l'entreprise qui contrôle le mieux ses coûts de fabrication : A, car le ratio de marge brute est le plus élevé.
- e) J'utilise le plus efficacement mes immobilisations : C, car le taux de rotation des immobilisations est plus élevé.

- f)** Mon cycle d'exploitation est le plus long : C.

Calcul de la durée du cycle d'exploitation = Délai de recouvrement des comptes clients en jours (365 / Rotation des comptes clients) + Délai de rotation des stocks en jours (365 / Rotation des stocks).

$$A = 41,7 \text{ jours } (365 / 8,75) + 74,3 \text{ jours } (365 / 4,91) = 116,0 \text{ jours}$$

$$B = 47,3 \text{ jours } (365 / 7,71) + 84,5 \text{ jours } (365 / 4,32) = 131,8 \text{ jours}$$

$$C = 56,9 \text{ jours } (365 / 6,42) + 106,7 \text{ jours } (365 / 3,42) = 163,6 \text{ jours}$$

- g)** J'ai la meilleure capacité immédiate à payer mes dettes à court terme : A, car le ratio de liquidité relative est le plus élevé.
- h)** Je réinvestis une plus grande portion de mes bénéfices : C, car le taux de distribution de dividende est le moins élevé.
- i)** Je contrôle mieux mes frais d'exploitation que mes concurrents : B, car la marge brute est la moins élevée, mais le bénéfice net en pourcentage des ventes est le plus élevé.
- j)** J'écoule mes stocks plus rapidement : A, car le taux de rotation des stocks est le plus élevé.
- k)** Les investisseurs considèrent que j'ai de meilleures possibilités pour l'avenir : C, car le ratio cours-bénéfice est le plus élevé.
- l)** Je suis l'entreprise qui profite le mieux de l'effet de levier financier : A, car le rendement des capitaux propres est le plus élevé.

E6

Mesure proposée	Ratio de liquidité générale	Ratio de marge nette	Ratio d'endettement
Les immobilisations devraient être présentées à la valeur marchande qui est généralement supérieure au coût non amorti.	0	– Amortissement plus élevé	– Plus-value ajoutée aux capitaux propres
Tous les contrats de location à long terme devraient être comptabilisés à l'actif et au passif. Présentement, seuls certains contrats qui répondent à des critères précis sont comptabilisés à l'actif et au passif.	– Portion supplémentaire de dette à long terme exigible à court terme	– Généralement, pour les premières années, les charges d'amortissement et financières sont plus élevées que le loyer annuel.	+ Dettes supplémentaires comptabilisées
Les sociétés à capital fermé devraient avoir l'obligation de comptabiliser l'impôt futur, ce qui crée généralement des passifs d'impôt futur à long terme.	0	– Charge d'impôts futurs supplémentaire comptabilisée	+ Passifs supplémentaires comptabilisés
Les coûts de formation du personnel devraient être inscrits à l'actif au lieu d'être imputés directement en charge.	0	+ Certains frais seraient ainsi déduits des charges et amortis sur une longue période.	– Les BNR seraient ainsi plus élevés.
Les sociétés amortissent généralement leurs immobilisations sur des périodes trop longues ; elles devraient réduire les périodes d'amortissement.	0	– La charge d'amortissement serait plus élevée.	+ Les BNR seraient donc plus bas.

Lorsque des stocks deviennent difficiles à écouler, ils devraient être immédiatement dépréciés en totalité plutôt que d'être partiellement dévalués.	– Les stocks seraient donc plus bas.	– Une charge de dépréciation plus élevée serait comptabilisée.	– Les BNR seraient donc plus bas.
Les dividendes versés aux actionnaires privilégiés devraient tous être inscrits aux charges plutôt qu'en diminution des bénéfices non répartis.	0	– Les charges seraient plus élevées.	0
Une entreprise qui a développé un goodwill devrait avoir la possibilité de le comptabiliser à son actif. Actuellement, seules les entreprises qui acquièrent une société peuvent comptabiliser le goodwill payé lors de l'acquisition d'une autre société.	0	– Une partie des charges serait donc comptabilisée à l'actif.	– Les BNR seraient ainsi plus élevés.

Analyses et cas

A1 La société Commerciale inc.

1. Analyses verticale et horizontale

ANALYSE VERTICALE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS				
Commerciale inc.				
État comparatif des résultats				
	Exercice terminé le		Pourcentage du chiffre	
	30 septembre		d'affaires	
	2020	2019	2020	2019
	\$	\$	%	%
Chiffre d'affaires	2 400 000	1 800 000	100,00	100,00
Coût des marchandises vendues	1 560 000	1 242 000	65,00	69,00
Marge bénéficiaire brute	840 000	558 000	35,00	31,00
Charges d'exploitation				
Frais de vente	242 500	218 500	10,10	12,14
Frais d'administration	287 500	267 500	11,98	14,86
Frais financiers	85 000	90 000	3,54	5,00
Total des charges d'exploitation	615 000	576 000	25,62	32,00
Bénéfice (perte) d'exploitation	225 000	(18 000)	9,38	(1,00)
Produit accessoire : Dividendes créditeurs	12 000	10 000	0,50	0,56
Bénéfice (perte) avant impôts	237 000	(8 000)	9,88	(0,44)
Impôts sur le revenu				
Charge (économie) d'impôts	55 000	(14 000)	2,29	(0,78)
Charge d'impôts futurs	35 000	6 800	1,46	0,38
	90 000	(7 200)	3,75	(0,40)
Bénéfice (perte) avant abandon d'activité	147 000	(800)	6,13	(0,04)
Perte sur abandon d'activité, nette d'impôt	(75 000)		(3,13)	
Bénéfice (perte) net	72 000	(800)	3,00	(0,04)

ANALYSE HORIZONTALE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS

Commerciale inc.

État comparatif des résultats

	Exercice terminé le			
	30 septembre		Augmentation	Augmentation
	2020	2019	(diminution)	(diminution)
	\$	\$	\$	%
Chiffre d'affaires	2 400 000	1 800 000	600 000	33,33
Coût des marchandises vendues	1 560 000	1 242 000	318 000	25,60
Marge brute	840 000	558 000	282 000	50,54
Charges d'exploitation				
Frais de vente	242 500	218 500	24 000	10,98
Frais d'administration	287 500	267 500	20 000	7,48
Frais financiers	85 000	90 000	(5 000)	(5,56)
Total des charges d'exploitation	615 000	576 000	39 000	6,77
Bénéfice (perte) d'exploitation	225 000	(18 000)	243 000	—
Produit accessoire : dividendes créditeurs	12 000	10 000	2 000	20,00
Bénéfice (perte) avant impôts	237 000	(8 000)	245 000	—
Impôts sur le revenu				
Charge (économie) d'impôts	55 000	(14 000)	69 000	—
Charge d'impôts futurs	35 000	6 800	28 200	414,71
	90 000	(7 200)	97 200	—
Bénéfice (perte) avant abandon d'activité	147 000	(800)	147 800	—
Perte sur abandon d'activité, nette d'impôts	(75 000)		(75 000)	—
Bénéfice (perte) net	72 000	(800)	72 800	—

ANALYSE VERTICALE DU BILAN

Commerciale inc.

Bilan comparatif

	30 septembre		Pourcentage du total	
	2020	2019	2020	2019
	\$	\$	%	%
Actif à court terme :				
Encaisse	1 000	1 000	0,07	0,08
Placements temporaires	10 000	7 500	0,72	0,63
Clients et autres créditeurs	467 500	416 500	33,68	35,10
Stock	225 000	200 000	16,21	16,86
Frais payés d'avance	17 000	14 000	1,23	1,18
Total de l'actif à court terme	720 500	639 000	51,91	53,85
Placements	125 000	100 000	9,01	8,43
Immobilisations corporelles	375 000	315 000	27,02	26,55
Actifs incorporels	122 500	97 500	8,82	8,22
Frais reportés	45 000	35 000	3,24	2,95
Total de l'actif	1 388 000	1 186 500	100,00	100,00
Passif à court terme :				
Découverts bancaires	11 000	35 000	0,79	2,95
Dettes bancaires	64 000	175 000	4,61	14,75
Fournisseurs et frais courus	130 000	207 000	9,37	17,45
Dépôts de clients	5 000	7 000	0,36	0,59
Dividendes à payer	50 000	—	3,60	—
Impôt sur le revenu à payer	55 000	—	3,96	—
Revenus reportés	54 000	45 000	3,89	3,79
Tranche de la dette à long terme	52 000	64 000	3,75	5,39
Total du passif à court terme	421 000	533 000	30,33	44,92

Passif à long terme

<i>Dettes à long terme</i>	399 000	251 000	28,75	21,15
<i>Passif d'impôts futurs</i>	51 800	16 800	3,73	1,42
Total du passif à long terme	<u>450 800</u>	<u>267 800</u>	<u>32,48</u>	<u>22,57</u>
Total du passif	<u>871 800</u>	<u>800 800</u>	<u>62,81</u>	<u>67,49</u>

Capitaux propres :

<i>Capital-actions</i>	325 000	216 500	23,41	18,25
<i>Bénéfices non répartis</i>	191 200	169 200	13,78	14,26
Total des capitaux propres	<u>516 200</u>	<u>385 700</u>	<u>37,19</u>	<u>32,51</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>1 388 000</u>	<u>1 186 500</u>	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

ANALYSE HORIZONTALE DU BILAN*Commerciale inc.**Bilan comparatif*

	<u>30 septembre</u>		<i>Augmentation</i>	<i>Augmentation</i>
			<i>(diminution)</i>	<i>(diminution)</i>
	<u>2020</u>	<u>2019</u>		
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>%</u>
Actif à court terme :				
<i>Encaisse</i>	1 000	1 000	0	0,00
<i>Placements temporaires</i>	10 000	7 500	2 500	33,33
<i>Clients et autres créditeurs</i>	467 500	416 500	51 000	12,24
<i>Stock</i>	225 000	200 000	25 000	12,50
<i>Frais payés d'avance</i>	17 000	14 000	3 000	21,43
Total de l'actif à court terme	<u>720 500</u>	<u>639 000</u>	<u>81 500</u>	<u>12,75</u>
Placements	125 000	100 000	25 000	25,00
Immobilisations corporelles	375 000	315 000	60 000	19,05
Actifs incorporels	122 500	97 500	25 000	25,64
Frais reportés	45 000	35 000	10 000	28,57
Total de l'actif	<u>1 388 000</u>	<u>1 186 500</u>	<u>201 500</u>	<u>16,98</u>

Passif à court terme :

Découverts bancaires	11 000	35 000	-24 000	-68,57
Dettes bancaires	64 000	175 000	- 111 000	-63,43
Fournisseurs et frais courus	130 000	207 000	-77 000	-37,20
Dépôts de clients	5 000	7 000	-2 000	-28,57
Dividendes à payer	50 000	-0 -	50 000	100,00
Impôt sur le revenu à payer	55 000	-0 -	55 000	100,00
Revenus reportés	54 000	45 000	9 000	20,00
Tranche de la dette à long terme	52 000	64 000	-12 000	-18,75
Total du passif à court terme	421 000	533 000	- 112 000	-21,01

Passif à long terme

Dettes à long terme	399 000	251 000	148 000	58,96
Passif d'impôts futurs	51 800	16 800	35 000	208,33
Total du passif à long terme	450 800	267 800	183 000	68,33
Total du passif	871 800	800 800	71 000	8,87

Capitaux propres :

Capital-actions	325 000	216 500	-1 850 00	-50,11
Bénéfices non répartis	191 200	169 200	22 000	13,00
Total des capitaux propres	516 200	385 700	130 500	33,83
Total du passif et des capitaux propres	1 388 000	1 186 500	201 500	16,98

2. Analyse horizontale sur plusieurs exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	100	150	212	225	300
Coût des marchandises vendues	100	146	210	216	271
Marge bénéficiaire brute	100	161	220	249	375

On constate que le coût des marchandises vendues a augmenté beaucoup moins rapidement que le chiffre d'affaires entre 2016 et 2020, soit 2,71 fois l'indice de 2016, alors que le chiffre d'affaires a été multiplié par trois pour la même période. C'est ce qui explique pourquoi la marge brute a augmenté plus fortement que le chiffre d'affaires au cours de la même période.

3. La couverture des intérêts :

	2020		2019	
Bénéfice (perte) avant impôts	237 000	\$	(8 000)	\$
Frais financiers	85 000		90 000	
	<u>322 000</u>	\$	<u>82 000</u>	\$
Couverture des intérêts :				
322 000 \$ / 85 000 \$ =	3,79 fois			
82 000 \$ / 90 000 \$ =			0,91 fois	

La société est en nette amélioration pour couvrir ses frais d'intérêts. En 2019, son bénéfice calculé avant intérêt de 82 000 \$ ne lui permettait que de couvrir 91 % des frais d'intérêts à décaisser. En 2020, le bénéfice avant intérêt permet de couvrir 3,79 fois le paiement des intérêts.

4. Ratios et analyses des éléments du fonds de roulement

a) Fonds de roulement et ratio de liquidité générale :

	2020		2019	
Actif à court terme	720 500	\$	639 000	\$
Passif à court terme	421 000		533 000	
Fonds de roulement	<u>299 500</u>	\$	<u>106 000</u>	\$
Ratio de liquidité générale	1,71 : 1		1,20 : 1	

b) Ratio de liquidité relative :

	2020		2019	
Encaisse	1 000	\$	1 000	\$
Placements temporaires	10 000		7 500	
Clients et autres débiteurs	467 500		416 500	
Total des liquidités	<u>478 500</u>	\$	<u>425 000</u>	\$
Passif à court terme	<u>421 000</u>	\$	<u>533 000</u>	\$
Ratio de liquidité relative	1,14 : 1		0,80 : 1	

Les deux ratios de liquidité précédents montrent que la société est en meilleure position pour régler ses dettes à court terme. Le ratio de liquidité générale montre qu'elle détient, en 2020, 1,71 \$ d'actif à court terme pour régler chaque dollar de passif à court terme. Elle n'en détenait que 1,20 \$ en 2019.

Le ratio de liquidité relative ne tient compte que des actifs à court terme plus liquides si on exclut les stocks. Elle détient 1,14 \$ d'actif liquide pour régler chaque dollar de passif à court terme en 2020. C'est une amélioration par rapport à 2019, lorsque le ratio était de 0,80 \$ d'actif liquide pour chaque dollar de passif à court terme.

c) Coefficient de rotation des comptes clients :

	2020	2019
Chiffre d'affaires	2 400 000 \$	1 800 000 \$
Soldes des comptes clients	446 500	377 500
Coefficient de rotation des comptes clients	5,38 fois	4,77 fois

d) Délai de recouvrement des comptes clients :

	2020	2019
$365 / 5,38 =$	67,8 jours	
$365 / 4,77 =$		76,5 jours

Les deux ratios précédents montrent l'habileté de la société à percevoir rapidement ses comptes clients. La période moyenne de recouvrement s'est améliorée entre 2019 et 2020 ; elle est passée en moyenne de 76,5 jours à 67,8 jours.

e) Coefficient de rotation des stocks :

	2020	2019
Coût des marchandises vendues	1 560 000 \$	1 242 000 \$
Stocks à la fin	225 000	200 000
Coefficient de rotation des stocks	6,93 fois	6,21 fois

f) Délai de rotation des stocks :

	2020	2019
$365 / 6,93 =$	52,7 jours	
$365 / 6,21 =$		58,8 jours

Les deux ratios précédents montrent l'habileté de la société à écouler rapidement ses marchandises. Le temps nécessaire pour vendre un article en magasin était en moyenne de 58,8 jours en 2019. Le délai est passé à 52,7 jours en 2020. Ceci peut s'expliquer par une meilleure gestion des stocks.

5. Rendement du capital investi :

Taux de rendement de l'actif (RA) :

	2020	2019
Bénéfice (perte) avant activité abandonnée	<u>147 000 \$</u>	<u>(800) \$</u>
Bénéfice net (perte nette)	<u>72 000 \$</u>	<u>(800) \$</u>
Actif moyen utilisé : $(1\,388\,000 \$ + 1\,186\,500 \$) / 2$	1 287 250 \$	
Actif moyen utilisé : $(1\,186\,500 \$ + 1\,085\,000 \$) / 2$		1 135 750 \$
Rendement sur actif moyen (avant abandon d'activité)	11,41 %	-0,07 %
Rendement sur l'actif moyen	5,59 %	-0,07 %

Taux de rendement des capitaux propres (RCP) :

	2020	2019
Capitaux propres moyens		
$(516\,200 \$ + 385\,700 \$) / 2 =$	450 950 \$	
$(385\,700 \$ + 300\,500 \$) / 2 =$		343 100 \$
Rendement sur les capitaux propres moyens avant activité abandonnée		
$147\,000 \$ / 450\,950 \$, (800) \$ / 343\,100 \$$	32,60 %	(0,23 %)
Rendement sur les capitaux propres moyens		
$72\,000 \$ / 450\,950 \$, (800) \$ / 343\,100 \$$	15,97 %	(0,23 %)

6. Analyse du rendement avec le modèle de DuPont

	2020	2019
Marge nette en pourcentage des ventes (Bénéfice / Ventes)	3,0 %	(0,044 %)
× Rotation de l'actif (Ventes / Actif moyen)	1,864	1,585
Rendement de l'actif (Bénéfice net / Actif moyen)	<u>5,59 %</u>	<u>(0,07 %)</u>
× Levier financier (Actif moyen / Capitaux propres moyens)	2,85	3,31
Rendement des capitaux propres (Bénéfice net / Capitaux propres moyens)	<u>15,97 %</u>	<u>(0,23 %)</u>

Le rendement des capitaux propres est passé de -0,23 % en 2019 à 15,97 % en 2020 ; trois raisons permettent de l'expliquer :

- 1- La rentabilité des ventes a augmenté significativement ; la marge nette sur les ventes qui était négative en 2019 est passée à 3 % en 2020.

- 2- La société a mieux géré son actif. La rotation de l'actif est passée de 1,585 en 2019 à 1,864 en 2020. Au point d) ci-dessus, ceci s'est confirmé notamment par une meilleure gestion des comptes clients et des stocks ; la rotation a augmenté dans les deux cas.
- 3- Finalement, la société profite en 2020 de l'effet de levier financier de 2,85, ce qui permet aux actionnaires d'obtenir un rendement de 15,97 %. L'effet de levier est légèrement inférieur à 2019. L'entreprise a augmenté au cours de l'année la part financée par les actionnaires (*voir le calcul ci-dessous basé sur les données de fin d'exercice*).

	2020	2019
Total du passif	871 800 \$	800 800 \$
Total des capitaux propres	516 200	385 700
Total	<u>1 388 000 \$</u>	<u>1 186 500 \$</u>
Part des créanciers	62,81 %	67,49 %
Part des actionnaires	37,19 %	32,51 %

A2 La société Metro (IFRS)

1. La préparation et la présentation des états financiers consolidés de Metro Inc., y compris les notes complémentaires ainsi que les autres informations financières contenues dans le rapport annuel sont de la responsabilité de la direction. Cette responsabilité comprend le choix judicieux de principes et de méthodes comptables.

Le conseil d'administration de la société s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et à l'examen des états financiers consolidés et du rapport annuel principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le lecteur est informé de cette responsabilité en consultant le rapport de la direction qu'on trouve à la page 36. Le rapport est signé par le président et chef de la direction et par le vice-président principal, chef de la direction financière et trésorier.

2. On trouve les principales méthodes comptables à la note 2, dans les notes afférentes aux états financiers (*voir les pages 47 à 53*) du rapport annuel.
3. Il s'agit d'une opinion non modifiée de l'auditeur. La firme d'auditeurs a libellé son opinion comme suit :

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de METRO INC. au 27 septembre 2014 et au 28 septembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ».
4. Oui, on trouve à la note 3 des états financiers (*voir la page 53*) les nouvelles méthodes adoptées par la société au cours de l'exercice 2014. Chaque nouvelle norme est décrite, et l'incidence s'il y a lieu sur les états financiers est expliquée. Le rapport de gestion (*voir la page 29*) présente également les nouvelles normes adoptées en 2014 avec leur impact sur les états financiers.
5. La société mentionne au rapport de gestion des précisions sur les informations prospectives (*voir la page 31*). « Nous avons utilisé, dans le présent rapport annuel, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « poursuivre », « conserver », « maintenir », « demeurer », « continuer », « anticiper », « prévoir », « estimer » et autres expressions similaires indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans le présent rapport font référence à des hypothèses sur l'industrie alimentaire au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2015 ».

6. La société met en garde le lecteur comme quoi les déclarations prospectives ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la société. Ces déclarations supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte qu'elles ne se réalisent pas (*voir la page 31*).
7. La note 4 aux états financiers (*voir la page 55*) mentionne effectivement que la direction exerce son jugement et procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, du chiffre d'affaires, des autres revenus et des charges. À titre d'exemple, elle fait notamment des estimations des flux de trésorerie futurs pour déterminer la juste valeur de certains actifs afin d'établir si ces actifs doivent ou non être dépréciés (*voir la dépréciation des actifs, page 56*). Pour estimer la charge reliée aux régimes de retraite et autres régimes, la société formule également des hypothèses concernant notamment la progression des salaires, et l'âge de départ à la retraite des participants (*voir les régimes de retraite et autres régimes, page 56*). On trouve à peu de choses près la même information en pages 32 et 33 du rapport de gestion.
8. Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et à l'examen des états financiers consolidés par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce comité est formé uniquement d'administrateurs indépendants de la société et est responsable de recommander la nomination des auditeurs externes. Ce comité tient périodiquement des réunions avec les membres de la direction ainsi que les auditeurs internes et externes pour discuter des questions touchant le contrôle interne, l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs internes et externes ont accès au comité sans la direction. Le comité d'audit a examiné les états financiers de Metro Inc. et le rapport annuel, et il a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Source : *Rapport sur la responsabilité de la direction relativement à l'information financière*, page 36.
9. On trouve à la page 14 du rapport de gestion les principaux indicateurs de performance utilisés par la société :

- Chiffre d'affaires, exprimé de différentes façons, croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables, valeur monétaire du panier moyen (transaction moyenne par client), chiffre d'affaires hebdomadaire moyen par pied carré, pourcentage du chiffre d'affaires réalisé avec les membres des programmes de fidélisation, part de marché satisfaction de la clientèle ;
- Pourcentage de la marge brute ;
- Ratio du chiffre d'affaires par heure travaillée par magasin pour évaluer la productivité ;
- Pourcentage du bénéfice opérationnel avant amortissement et résultats liés à une entreprise associée par rapport au chiffre d'affaires ;
- Pourcentage du bénéfice net par rapport au chiffre d'affaires ;
- Croissance du bénéfice net par action ;
- Rendement des capitaux propres ;
- Investissements dans le réseau de détail (valeur monétaire et nature des investissements dans les magasins, nombre de magasins, superficie moyenne par magasin, superficie totale des magasins).

A3 La société Reitmans (IFRS)

1. On ne trouve pas de rapport de direction accompagnant les états financiers d'une société à capital fermé, comme c'est le cas de la société Piscines Auclair. Par contre, les états financiers des deux sociétés sont approuvés par leur conseil d'administration respectif. Une fois les états financiers adoptés par le conseil d'administration, on trouve au bas du bilan la signature de deux administrateurs désignés à cet effet.
2. Essentiellement, il s'agit d'un rapport d'auditeur comparable présentant une opinion favorable. Dans le cas de Reitmans, il s'agit d'états financiers consolidés puisqu'ils comprennent l'ensemble des filiales de la société, alors que la société Piscines Auclair ne comprend qu'une seule entité.

On trouve le paragraphe précisant la responsabilité de la direction pour les états financiers. Dans le cas de Reitmans, les états financiers ont été dressés selon les normes internationales d'information financière (IFRS), alors que dans le cas de Piscines Auclair, les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF).

Au paragraphe suivant, qui porte sur la responsabilité des auditeurs de Reitmans, on précise « nos audits » puisque des audits ont été effectués dans les différentes filiales du groupe consolidé. Pour la société Piscines Auclair, il n'est question que d'un audit puisqu'il s'agit d'une seule personne morale.

3. Les principales différences concernent la terminologie adoptée. Le tableau suivant fait ressortir les principales différences observées :

Reitmans	Piscines Auclair
Comptes consolidés de résultat	État des résultats
Ventes	Chiffre d'affaires (avec détail en annexe)
Coût des biens vendus	Coût des marchandises vendues
Marge brute	Bénéfice brut
Frais de vente et de distribution	Frais de vente (avec détail en annexe)
Charges administratives	Frais d'administration (avec détail en annexe)
Autres produits, produits financiers et charges financières	Frais financiers (avec détail en annexe)
Charge d'impôt sur le résultat	Impôts sur le bénéfice
Bénéfice net	Bénéfice net
Bénéfice par action	(non exigé par les NCECF)
État du résultat global	(non exigé par les NCECF)
État de la variation des capitaux propres	État des bénéfices non répartis
Bilans consolidés	Bilan
Actifs courants	Actif à court terme

Actifs non courants	Autres postes de l'actif non regroupés
Immobilisations corporelles (note très détaillée)	Immobilisations corporelles (note réduite)
Immobilisations incorporelles (note très détaillée)	Actifs incorporels (note réduite)
Goodwill	Inexistant dans cette société
Impôts sur le résultat différé	Impôts futurs
Passifs courants	Passif à court terme
Passifs non courants	Autres postes du passif non regroupés
Crédits différés au titre des contrats de location	Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition
Dette à long terme (avec note)	Dette à long terme (avec note)
Passif au titre des retraites	Inexistant dans cette société
Capitaux propres	Capitaux propres
Capital social (avec note expliquant la variation et la valeur comptable)	Capital-actions (avec note sur les actions émises en fin d'année)
Surplus d'apport	Inexistant dans cette société
Résultats non distribués	Bénéfices non répartis
Cumul des autres éléments du résultat global	(non exigé par les NCECF)
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	État des flux de trésorerie

4.

Reitmans	Piscines Auclair
Notes afférentes aux états financiers consolidés	Notes complémentaires
• 28 notes très détaillées, notamment pour les immobilisations corporelles et incorporelles, le capital social et la note sur les impôts différés ; • On présente une note élaborée pour les passifs au titre des retraites ; • Note sur le paiement fondé sur les actions ; • Note sur la gestion du capital.	• 19 notes moins détaillées ; • Certains détails concernant les postes à l'état des résultats sont présentés en annexes ; • La société n'a pas de régime de retraite pour ses employés ; • Régime inexistant pour cette société privée ; • Note non requise pour la gestion du capital.

5. Le principal intérêt pour la société Auclair à présenter ses états financiers selon le référentiel IFRS serait de préparer une prochaine entrée en Bourse de cette société. En effet, lors d'un premier appel à l'épargne publique, la société doit préparer un prospectus d'information dans lequel on présente les états financiers des cinq derniers exercices selon les IFRS. Autrement, puisque les normes IFRS sont plus exigeantes en ce qui a trait à la divulgation et aux coûts associés à la préparation des états financiers s'ils sont plus élevés, il est préférable de conserver le référentiel NCECF pour une société fermée.

